



CHARTRE FLUVIALE DE TERRITOIRE RIVES DE SAONE 2021-2027



Projet accompagné par les bureaux d'études :



CHARTRE FLUVIALE DE TERRITOIRE RIVES DE SAONE

1	QU'EST-CE QUE LA CHARTRE FLUVIALE DE TERRITOIRE ?	1
2	PRESENTATION DU TERRITOIRE	2
3	AMBITIONS ET OBJECTIFS	3
4	FEUILLE DE ROUTE	5
	Fiche action n° 1 : Gouvernance et animation de la Charte Fluviale de Territoire dans sa globalité	7
	Fiche action n° 2 : Valorisation du plan d'amarrage global du pôle fluvial	11
	Fiche action n° 3 : Définition d'une identité territoriale fluvestre et d'un plan marketing	14
	Fiche action n° 4 : Création d'un cluster industrie fluviale : métiers, technologies, innovation, Recherche et Développement	17
	Fiche action n° 5 : Formation fluviale - vers un pôle d'excellence	19
	Fiche action n° 6 : Requalification et optimisation du périmètre industriel	21
	Fiche action n° 7 : Création d'un « club touristique et d'animation fluvestre » pour l'animation et la promotion des activités touristiques et culturelles	24
	Fiche action n° 8 : Création d'une halle fluviale touristique et culturelle et d'un accueil fluvestre et touristique sur la Saône	27
	Fiche action n° 9 : Renforcement et diversification de l'offre d'hébergement locale, en complémentarité de l'existant	30
	Fiche action n° 10 : Amélioration des conditions environnementales et sécuritaires de la gare d'eau, des berges de Saône et des terrepleins de la zone technique	32
	Fiche action n° 11 : Maillage du pôle fluvial par un réseau de liaisons douces sécurisées	35
	Fiche action n° 12 : Interconnexion et « rééquilibrage » RD et RG de la Saône	39
	Fiche action n° 13 : Mise en valeur du patrimoine et de l'architecture locale	40
	Fiche action n° 14 : Valorisation des berges et des espaces publics	42
5	MISE EN OEUVRE DE LA CHARTRE FLUVIALE DE TERRITOIRE	44
6	ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES	46
	ANNEXE	47
	PROGRAMMATION PREVISIONNELLE PLURIANNUELLE ET FICHES-PROJETS	47

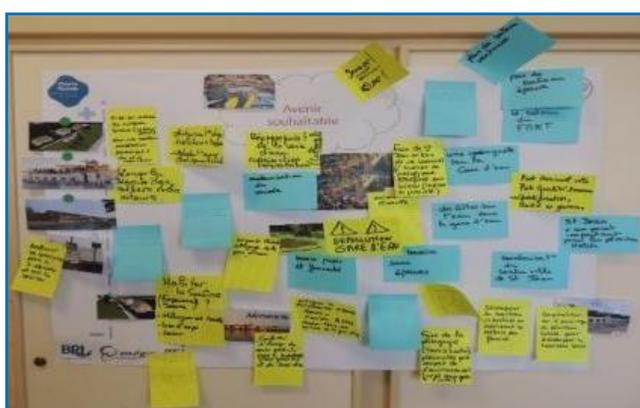
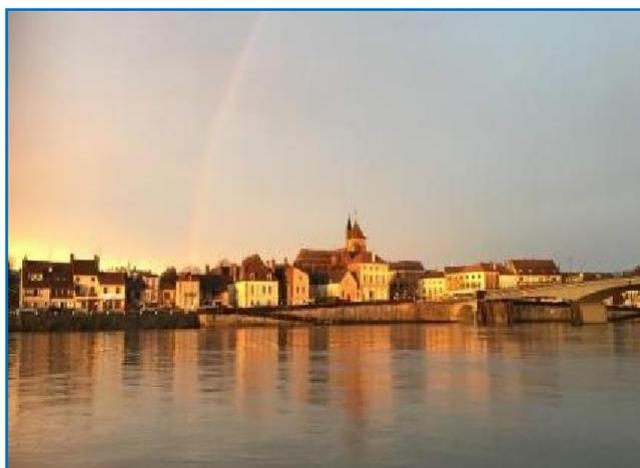
1 QU'EST-CE QUE LA CHARTE FLUVIALE DE TERRITOIRE ?

Accompagnée de nombreux partenaires, la Communauté de Communes Rives de Saône a engagé depuis plusieurs années un important travail aboutissant à un projet d'avenir pour la filière fluviale.

Au travers de ses compétences relatives au développement économique et au secteur fluvial, la Communauté de Communes Rives de Saône a lancé en octobre 2019 une étude sur une stratégie de développement de la filière fluviale sous toutes ses facettes concrétisées par la rédaction d'une Charte Fluviale de Territoire.

La Charte Fluviale de Territoire est un outil de nature stratégique dont la mise en œuvre des projets interviendra à l'initiative des acteurs locaux et, en premier lieu, des élus locaux. Elle consiste à ancrer la place du fluvial et de sa filière au sein du territoire afin de bâtir un projet partagé faisant des voies navigables et du port de Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage un levier de développement local et durable.

Elle repose sur une démarche de concertation entre les acteurs concernés par le fluvial et la filière fluviale et se concrétise par un programme d'actions pluriannuel ambitieux et multithématiques, pour lequel est identifié des financements de la part de nombreux acteurs publics et privés.



2 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

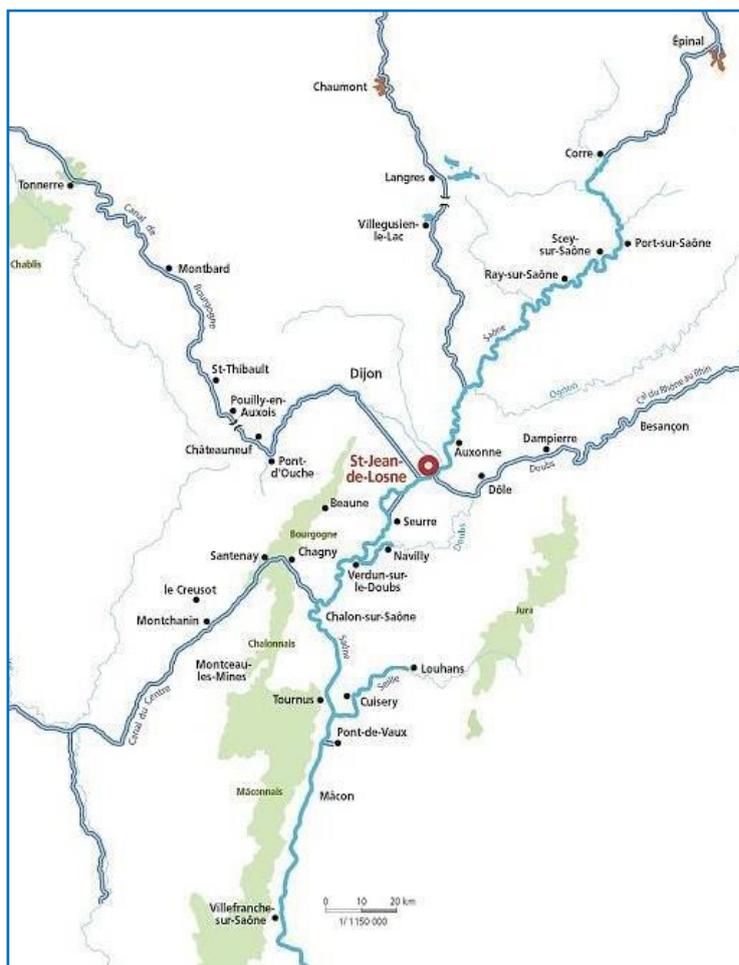
La Charte Fluviale de Territoire s'applique à un territoire fluvial unique en France, communément appelé le « 1^{er} port fluvial de France ». Il bénéficie d'une situation privilégiée en bord de Saône, à l'intersection de 7 itinéraires fluviaux (de la Mer du Nord à la Méditerranée, de l'Atlantique au Delta du Danube) et d'un réseau de véloroutes et voies vertes dense (EuroVelo 6, V50).

Il propose une offre complète de produits de navigation : plaisance privée, paquebots fluviaux, péniches hôtels et bateau à passagers et sa « gare d'eau » a une capacité de plus de 500 places.

C'est également un haut lieu de l'histoire fluviale, reconnu au niveau national et européen pour son pôle technique avec son savoir-faire et ses métiers.

Il a en effet la particularité de posséder un patrimoine encore vivant grâce à l'existence d'entreprises spécialisées dans la construction, l'entretien, la réparation de bateaux, la vente, le stockage, etc. La filière concerne localement plus de 100 emplois, sans compter les emplois indirects associés à ces activités.

Ce territoire est également identifié depuis peu comme une référence au niveau national pour le développement d'actions d'envergure : site d'expérimentation pour la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes, développement d'un Centre national de ressources sur la voie d'eau et ses métiers.



Ce territoire, malgré ses atouts indéniables, fait face à plusieurs enjeux et défis. Il souffre d'un déficit d'image au niveau touristique, dans un contexte de destinations fluviales de plus en plus concurrentielles au niveau régional et national. Une marge de manœuvre importante existe pour l'accueil des visiteurs en itinérance, en proposant des services, équipements et accueil performants et de qualité. Par ailleurs, les espaces fluviaux arrivent à saturation et les conditions environnementales et sécuritaires méritent une amélioration globale pour redonner un nouveau souffle au territoire et s'inscrire dans une démarche d'excellence à tous points de vue.

Le potentiel de développement économique de la filière fluviale y est donc important et s'appuie sur deux vecteurs complémentaires que sont :

- l'industrie fluviale avec des objectifs de renforcement, pérennisation et orientation des activités vers l'avenir en matière d'excellence technologique et environnementale (*Comment conserver ce rôle de leader de l'industrie fluviale française ?*)

-
- Le tourisme fluvestre avec des objectifs de développement de ce « hub touristique », carrefour d'itinérance au cadre privilégié et authentique en bord de Saône (*Comment exister et se différencier au niveau touristique en tant que destination d'itinérance fluvestre ?*)

3 AMBITIONS ET OBJECTIFS

La Charte Fluviale de Territoire, à travers un projet structurant d'avenir, vise à rendre le territoire de Rives de Saône attractif en s'appuyant sur l'atout que représente la filière fluviale, marqueur identitaire historique et économique fort, en s'inscrivant dans la modernité et l'excellence, en tirant profit de son histoire passée et en se projetant vers l'avenir.

Les orientations stratégiques et objectifs de la Charte Fluviale de territoire reposent sur :

- Un important travail d'état des lieux et un diagnostic multithématiques de la filière fluviale, qui a conduit à la définition de besoins partagés par les acteurs locaux (les questions qui se posent pour le territoire)
- L'analyse de la dynamique de projets publics et privés au sein du pôle fluvial
- Les ambitions exprimées par les représentants des collectivités locales impliquées dans le projet, à travers des exercices de concertation dédiés (6 Comités de Pilotage et 4 Comités techniques en l'espace d'un an)
- Une expertise terrain, enrichie par les retours des acteurs locaux qui ont pu s'exprimer sur les besoins du territoire et l'avenir souhaitable pour le pôle fluvial (10 ateliers thématiques participatifs, du stade stratégique à la rédaction du plan d'actions)

LES AMBITIONS POUR LE TERRITOIRE

- Révéler et valoriser les deux atouts du territoire : tourisme et industrie pour pérenniser et développer « le premier pôle fluvial de France » avec plus de 600 bateaux. Le contexte socio-économique permet d'envisager une gestion globale (Communauté de Communes) du pôle fluvial sous la forme d'un B.I.E.F. (Bassin d'Intérêt Économique Fluvestre)
- Se retourner vers la Saône : créer des liens forts (circulation, offre marchande, évènementiel, etc.), mettre en réseau les capacités d'accueil et fiabiliser l'activité en cas de rupture de navigabilité sur les canaux
- Intégrer dans les stratégies de développement les sites associés avec des liens concrets et fonctionnels
- Réinventer et redéfinir la nature des partenariats pour créer de nouvelles formes de collaboration pour renforcer les ressources humaines et financières
- Faire du pôle fluvial une entité et destination touristique à part entière
- Mettre en réseau et connecter le pôle fluvial et ses sites associés avec les pôles touristiques majeurs que sont Dole, Dijon et Beaune
- Préparer et consolider l'avenir de l'offre industrielle : modernisation, diversification, innovation et solutions environnementales en se tournant vers de nouveaux métiers pour de nouvelles clientèles

LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

- Mettre en œuvre un modèle de gouvernance et d'animation spécifique et pérenne
- Construire une base de concertation et d'information pérenne (multi-acteurs)
- Communiquer pour expliquer et accompagner une nouvelle étape de l'histoire du pôle

- Initier une nouvelle dynamique de projets
- Renforcer les capacités de formation pour les métiers du fluvial
- Sur la base des acquis, développer l'offre et la compétitivité tourisme et industrie du pôle pour répondre aux enjeux concurrentiels (diversification, innovation...)
- Faire émerger la notion de port fluvial « propre » avec une nouvelle dimension économique et touristique (plan d'amarrage qui intègre la Saône et les sites associés) et une excellence environnementale (objectif : pavillon bleu)

Le pôle fluvial de « Saint-Jean-de-Losne » est composite, avec de multiples activités et clientèles qui ne permettent pas toujours de disposer d'une perception exhaustive et juste du fonctionnement et des enjeux du site.

Le parti pris est donc de segmenter l'approche par thème (selon les thèmes définis dans le diagnostic), même si in fine, la logique stratégique est celle d'un « B.I.E.F. ». Ainsi, des objectifs sont définis pour chaque thème :

 **« Industrie »**

- Renforcer et pérenniser le pôle de « services » avec un savoir-faire connu et reconnu (lisibilité du savoir faire, des segments d'activité et connaissance des limites (ex. électronique et hybridation ou encore gabarits <38.5m) à courts et longs termes)
- Faire évoluer le pôle de services vers plus de technologie, dans le respect des normes environnementales (amélioration qualitative de l'existant)
- Mutualiser les compétences et des équipements pour une nouvelle dynamique de développement basée sur 3 axes : diversification, innovation et valorisation du savoir faire (animation, communication, formation, performance environnementale)
- Evaluer les possibilités d'extension en dehors de la gare d'eau stricto sensu pour acquérir une nouvelle dimension et favoriser la diversification

 **« Tourisme fluvestre »**

- Donner une « couleur », une personnalité et une lisibilité au territoire pour faire émerger une « entité touristique » partagée (pôle d'itinérance ou pôle de confluence ?) – accès / image / accueil / signalétique
- Structurer et animer le territoire pour répondre aux enjeux du tourisme (mise en valeur des points d'intérêt en complémentarité avec les sites alentours, évènementiel, offre adaptée aux courts séjours, choix de clientèles cibles (ex. logique post et pré-séjours), modernisation de certains produits, etc.)
- Créer un pôle de mobilités douces, mis en sécurité et lien avec les pôles touristiques significatifs alentours
- Créer une offre « tourisme industriel » en valorisant le savoir faire technique local
- Intégrer les habitants dans la démarche de valorisation « faire aimer sa ville et ses voies d'eau »
- Accueillir, informer et valoriser les visiteurs (dont professionnalisation des acteurs touristiques)

 **« Le Port »**

- Faire évoluer la mission de base des ports du réseau, avec une démarche plus qualitative que quantitative (les ports modernes sont devenus des lieux de vie et d'animation – fin des ports parkings)
- Proposer des équipements pour assurer la gestion environnementale du port : déchetterie, traitement des eaux de carénage et des eaux de ruissellement, bateau dépollueur, faucardage (Les ports et les inter-lands sont des vitrines de la qualité environnementale et des sites structurants de l'urbanisme et de la vie des canaux et des fleuves et rivières)
- Proposer un nouveau schéma de circulation et de stationnement spécifique à la gare d'eau et au bief du canal de Bourgogne pour désengorger et sécuriser les déplacements de tous les usagers
- Augmenter les capacités d'intervention des services de sécurité (intégration plan départemental, bateau pompe, équipements plus légers, etc.)
- Donner une bonne perception / image du port (Les ports sont des support de communication et des vecteurs d'image pour les activités d'itinérance)
- Mutualiser la gestion et l'exploitation des ports de la communauté de communes Rives de Saône (La mise en réseau et la mutualisation des charges publiques et privées sont désormais incontournables)

 **« Cadre de vie & Environnement »**

- Repenser le plan de circulation et de stationnement à l'échelle du pôle fluvial : véhicules à moteur et mobilités douces
- Formaliser une confluence / interconnexion cyclable et piéton en lien avec les projets cyclables en cours (sécurisation, signalétique, aménagements, services associés)
- Reconnecter les deux rives de Saône en matière de mobilités douces
- Renforcer la capacité et la qualité d'accueil et d'hébergements (lits marchands)
- En lien avec l'ORT, conforter le développement des rives de Saône comme cœur battant du pôle fluvial, et créer une nouvelle image et attractivité des centre-bourg traditionnels
- Renforcer la présence de la nature, améliorer la qualité environnementale et paysagère des milieux dans tous les secteurs (urbains, champêtres et industriels) et les sites remarquables (gare d'eau avec ses îles, arboretum, points de vue, quais, places des villages, etc.)

4 FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route de la Charte Fluviale de Territoire est construite autour de 14 fiches actions, dont 3 fiches actions transversales et 11 fiches actions thématiques.

L'ensemble des actions et projets en découlant sont susceptibles d'évolution sur la durée de mise en œuvre de la charte, notamment s'agissant des partenariats et des financements.

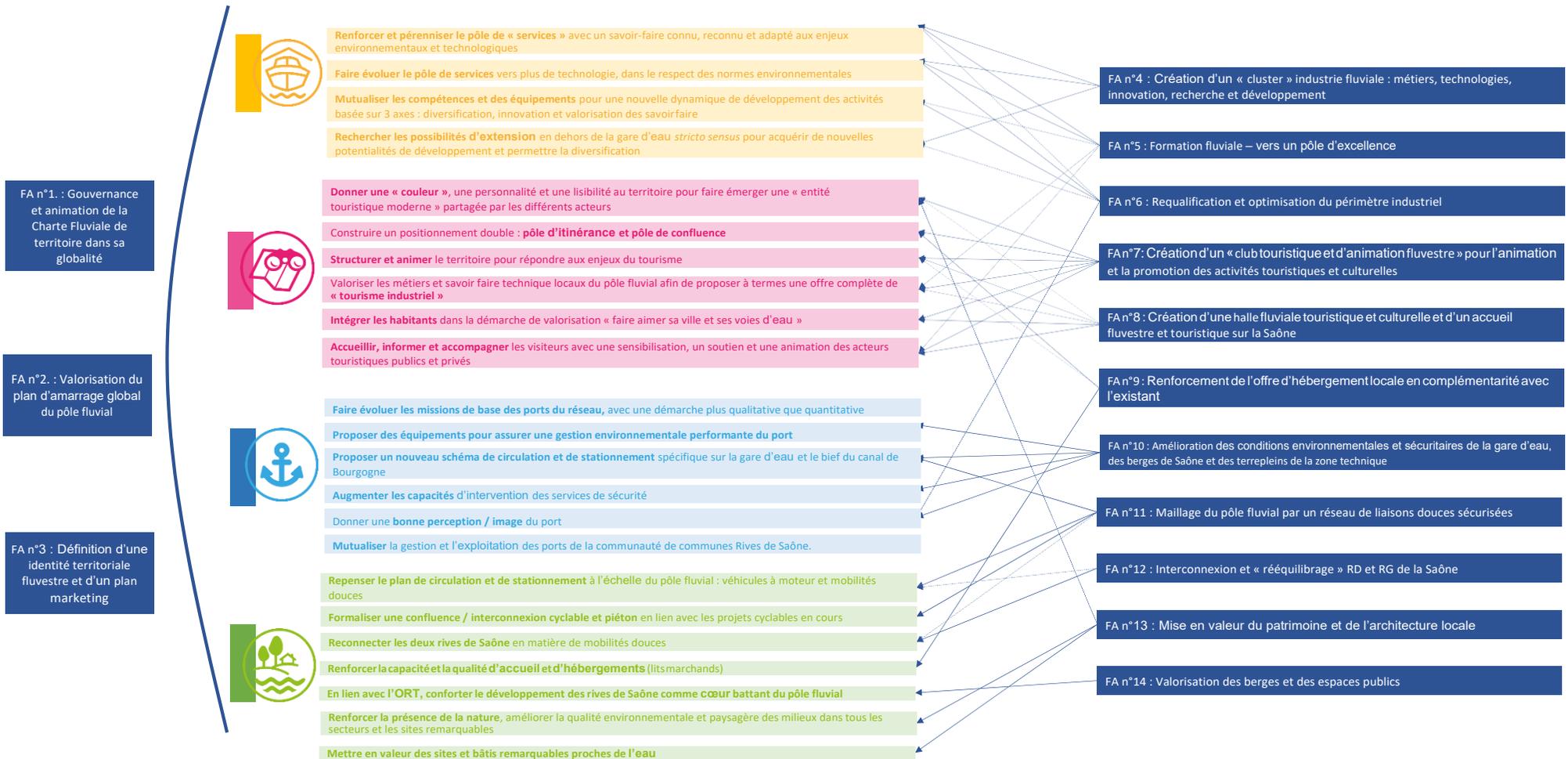
Les fiches projets, figurant en annexe de la charte, le sont à titre indicatif et ne constituent en aucun cas, ni un engagement juridique ni engagement financier.

Le synoptique du plan d'actions est présenté à la page suivante.

Fiches actions transversales

Objectifs stratégiques

Fiches actions thématiques



FICHE ACTION N° 1 : GOUVERNANCE ET ANIMATION DE LA CHARTE FLUVIALE DE TERRITOIRE DANS SA GLOBALITE

Contexte

Les activités commerciales, industrielles et surtout touristiques liées aux voies d'eau ont amorcé depuis la crise de 2008 et 2009 une mutation de la demande liée à une évolution des modes de consommation, mais surtout à un renouvellement générationnel, et, en parallèle, un changement des comportements et des modes de consommation des activités de tourisme sur et autour de l'eau.

Pour les activités industrielles :

Globalement on assiste à :

- Une augmentation sensible de la moyenne d'âge des propriétaires de bateaux
- Une baisse des jours de navigation pour la plaisance privée
- Des contraintes de navigation difficiles à gérer (manque d'eau avec fermeture de canaux, plantes invasives)
- Vieillesse de l'offre (équipements et contenus) des bateaux à passagers

Mais aussi :

- D'une part le poids grandissant des pratiques d'itinérance autour de la voie d'eau (chemin de halage), la recherche de sites naturels pour les loisirs ou séjours (hébergement insolites)
- d'autre part de nouveaux usages des bateaux (location entre particuliers, multi propriété, logements) modifient déjà l'approche du marché par les prestataires.

Au regard de ces évolutions, qui se traduisent par une baisse quantitative de la demande, il est inéluctable que le niveau concurrentiel et l'émergence de nouveaux chantiers (Nivernais à Champvert, Sambre à Hautmont et Arles pôle fluvial multidisciplinaire) modifient structurellement l'économie de la filière.

Le pôle fluvial reste une référence européenne en termes de savoir-faire technique ou de négoce de bateaux (mais est absent sur les grosses unités de plus de 40 m). Il doit faire face à trois défis pour aborder une nouvelle phase de développement :

- Adapter et faire évoluer son offre technique (nouvelles technologies, formation)
- Moderniser, adapter et fiabiliser (plantes aquatiques) les installations et sites de production
- Retrouver un potentiel de développement avec un « marketing » de groupe et des capacités, notamment portuaires, qualitativement et quantitativement plus performantes

En résumé, la concentration des prestataires (et des savoir-faire) industriels sur le site est une force mais la CFT doit permettre d'anticiper les évolutions du marché pour que le pôle fluvial conserve, voire renforce son niveau d'activité actuel.

Pour le tourisme :

Le tourisme fluvial, initialement avant tout un tourisme de navigation, évolue en tourisme « fluvestre ». Forme d'itinérance très en vogue et plébiscité par les destinations « vertes » qui placent le territoire en concurrence avec d'autres.

Les voies d'eau, les sites riverains (urbains et touristiques) sont devenus des destinations à part entière avec les enjeux et les défis « marketing » d'un produit touristique confronté au contexte concurrentiel du marché.

D'une manière globale, les clientèles sur l'eau et autour de l'eau, (y compris celles du tourisme urbain ou de pleine nature) sont en attente de produits et de services performants et compétitifs.

Le pôle fluvial, véritable hub touristique d'itinérance, carrefour de 5 voies d'eau et de plusieurs itinéraires cyclables, a besoin d'identité, de lisibilité avec des services performants et des opérateurs impliqués dans une démarche de mise en réseau autour du fluvestre.

Le tourisme fluvial évolue désormais dans un contexte concurrentiel de destinations que ce soit pour les longs et courts séjours ou pour les escales des croisiéristes ou des péniches hôtels.

FICHE ACTION N° 1 : GOUVERNANCE ET ANIMATION DE LA CHARTE FLUVIALE DE TERRITOIRE DANS SA GLOBALITE

Objectifs recherchés	<p><u>Pour le tourisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire une image et une base de communication partagée sur plusieurs années pour la valorisation et le développement du pôle touristique - Bien identifier et donner de la lisibilité aux deux « métiers » de base du pôle : tourisme et industrie - Etudier le potentiel de mise en tourisme du territoire - Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et aux techniques de la commercialisation d'une destination touristique - Travailler « ensemble » sur les objectifs et les stratégies à mettre en œuvre - Positionner la destination « Rives de Saône »¹ dans le paysage touristique départemental et régional, à minima et clarifier la communication et la promotion de ce positionnement touristique <p><u>Pour l'industrie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire une image et une base de communication partagée sur plusieurs années pour la valorisation et le développement du pôle fluvial - Bien identifier et donner de la lisibilité aux deux « métiers » de base du pôle (tourisme et industrie) - Moderniser et développer l'offre pour s'assurer de la pérennité et du développement des entreprises - Rendre le pôle « attractif » et compétitif pour de nouvelles entreprises - Jouer un rôle de « démonstrateur » pour la mise en place d'un marketing « tourisme industriel » <p><u>De manière transversale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser le parcours contractuel et stratégique de la Communauté de Communes Rives de Saône dans le cadre de la CFT et de la réhabilitation du bâtiment CBV - Clarifier, définir et harmoniser les conditions d'exploitation et/ou des compétences de gestion du domaine DPF ou communal en vue de la mise en œuvre de la CFT et de la mise en exploitation de la halle CBV - Mettre en place une expérimentation juridique et partenariale des compétences du foncier DPF de la gare d'eau et des autres pôles fluviaux du périmètre - Bénéficier d'un appui juridique au démarrage de la CFT pour acquérir des compétences spécialisées dans les domaines de compétences de la CFT (droit des collectivités, domanialité public, droit de l'environnement, etc.)
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p><u>Étape préliminaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire de la CFT un outil « programme » pérenne et consensuel, pour l'ensemble des acteurs publics et privés, sur une durée de 6 ans avec clause de revue de contrat au bout de 3 ans - Formaliser une « identité » pour le pôle en tenant compte de ses facettes multiples qui en font sa spécificité, avec ses composantes : 1/ industrie (cluster), 2/ tourisme - cadre de vie - itinérance (Destination « Rives de Saône » par exemple ?) - Donner à l'OT les objectifs et les outils pour une promotion et animation du territoire fluvestre de l'entité « Destination Rives de Saône » - Contractualiser avec un groupement de juristes pluridisciplinaires spécialisés les domaines de compétences juridiques essentiels pour accompagner la CCRdS en vue de créer une structure de gestion et d'exploitation mutualisée et un cadre partenarial expérimental de gestion partagée des compétences, de la domanialité, du foncier et des équipements d'exploitation.

¹ Cette dénomination est vouée à évoluer lors du travail qui sera fait sur la marque de territoire (cf. fiche action n°3).

FICHE ACTION N° 1 : GOUVERNANCE ET ANIMATION DE LA CHARTE FLUVIALE DE TERRITOIRE DANS SA GLOBALITE

Etape 1 : pré-configuration : mise en place des organes de gouvernance et prolongement de la dynamique d'élaboration de la CFT

Schéma de gouvernance envisagé :

- Un **comité de pilotage** (CCRdS, Etat, Région, VNF, Conseil Départemental, Banque des Territoires, Pays Beaunois, représentant du GIE / cluster, associations locales, etc.) avec un élu référent pour piloter et orienter les décisions de mise en œuvre du plan d'actions et assurer sa pérennité et son financement.

Fréquence de rencontre : une rencontre par an au minimum

Un **comité local** (« de direction ») sera constitué afin de disposer d'un organe de décision local dont la mobilisation sera plus souple, plus informelle et plus fréquente. Il sera chargé d'orienter les décisions et de préparer les réunions du comité de pilotage avec le référent technique.

Fréquence de rencontre : une rencontre par trimestre au minimum

Un **comité fluvial des maires**, regroupant tous les maires de la communauté de communes Rives de Saône, convoqué par l'élu référent, se réunira 1 à 2 fois par an pour être informé de l'avancée de actions de la CFT et émettre des avis consultatifs sur la stratégie et les actions à mener.

- Un **comité technique organisé en groupes de travail thématiques**, animés par un technicien référent pour programmer, mettre en œuvre, suivre, animer et évaluer le plan d'actions. Ce référent à la fois chargé du volet tourisme, industrie et cadre de vie et environnement (1 poste dans les premiers temps de vie de la CFT).

Ses missions de base sont détaillées ci-dessous :

Profil du référent : animateur, coordinateur avec une expérience de développeur, de gestionnaire de projets publics et privés (investissements, financement et gestion)

Les objectifs de sa mission :

- Assurer l'animation, la mise en œuvre et la gestion des fiches actions actées ou des opérations associées dans le cadre de la CFT
- Assurer un appui et un accompagnement à l'élu référent (en concertation avec le service tourisme) dans la représentation et la vulgarisation de la CFT et des intérêts « fluvestres » multithématiques du territoire (ex : salons touristiques, nautiques...), notamment auprès des différents financeurs ou donneurs d'ordre et dans les instances opérationnelles de la filière fluviale
- Assurer la dynamique et l'équilibre entre les deux volets de la CFT
- Proposer au comité de pilotage, sous la forme d'un projet annuel de territoire, la programmation et les modalités de mise en œuvre des actions de la CFT

Les volets opérationnels de sa mission :

- Volet 1/« Cluster Pôle fluvial Industrie »
 - o Gérer, mettre en œuvre et évaluer les impacts commerciaux ou économiques des actions mises en œuvre
 - o Représenter le cluster aux côtés des professionnels : gestion du site internet, des contacts, présence aux salons et organisations professionnelles (ex : F.I.N, Entreprises fluviales de France, CCI, France Cluster, etc.)
 - o Dynamiser le cluster : ateliers de travail et partenariats avec les entreprises et organismes de soutien (ex : formation)
 - o Développer la prospection à l'échelle européenne pour de nouvelles entreprises, nouveaux marchés, suivi des donneurs d'ordre
 - o Évaluer et optimiser les incidences économiques et sociales (bilan d'activités et des projets)
 - o Participer à l'organisation du Salon Fluvial
 - o Etablir en partenariat avec VNF les bases réglementaires ou contractuelles pour une gestion des espaces d'amarrage, ports haltes, quais du périmètre de la CCRdS

FICHE ACTION N° 1 : GOUVERNANCE ET ANIMATION DE LA CHARTE FLUVIALE DE TERRITOIRE DANS SA GLOBALITE

<p>Périmètre</p> <p>Maîtrise d'ouvrage et partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Volet 2/ « Pôle fluvial Tourisme – Cadre de vie - Itinérance » <p>Gouvernance organisée sur la base d'une entité informelle (club) destination « Rives de Saône » regroupant les services de la communauté de commune (tourisme, etc.), le Pays Beaunois, La Région, VNF tourisme, les associations de professionnels (restaurateurs, commerçants, hébergeurs). Le référent s'appuie sur les moyens et les savoir-faire, les réseaux et les fichiers de l'OT. Son rôle est celui d'un animateur et d'un développeur, en concertation avec les services communautaires. Dans ce cadre, les missions de base du référent sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Co-piloter la mise en œuvre et veiller à l'application du volet tourisme fluvestre de la CFT, à son suivi et plus particulièrement à la cohérence et à la synergie entre les opérations de promotion et/ou d'information proposées par l'OT et celles issues de la CFT o Participer ou organiser le cas échéant, les actions de représentation et d'animation o Veiller à la coordination et à la cohérence des projets en cours sur le pôle fluvial dont réhabilitation du bâtiment CBV et la création de l'accueil fluvestre et touristique en bords de Saône o Représenter les intérêts « fluvestres » de la CFT auprès des instances de l'ORT o Lancement d'appels à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt pour des projets touristiques en lien avec la voie d'eau ou plus largement le territoire fluvestre <p><u>Etape 2 : Constitution de la structure porteuse - Étape opérationnelle de mise en exploitation</u></p> <p>Au regard du projet de la CFT, de la diversité des acteurs impliqués dans la démarche et de la diversité des compétences auxquelles le projet fait appel, il est proposé de se pencher à court terme sur la formalisation d'une structure juridique d'exploitation, d'investissement et de fonctionnement mutualisée. Les premières réflexions et investigations menées conduisent à préconiser la mise en place d'une SEM (Société d'Economie Mixte) ou d'un Syndicat, qui intégreront le référent technique animateur de la CFT.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formalisation des statuts et du modèle économique et des relations partenariales (ex : transfert de domanialité et de compétences suivant la pertinence du projet et si le site ne constitue pas une nécessité de fonctionnement pour VNF) - Constitution du Conseil d'Administration - Rédaction des lettres de mission pour les opérateurs (salariés) - Recrutement de personnels (développement, gestion, exploitation portuaire et gestion environnementale).
	<p>Territoire de la CCRdS (pour la stratégie, le développement, les investissements) et national et européen (pour la promotion, la représentation et la prospection)</p> <p>Maître d'ouvrage : CCRdS, avec délégation possible aux communes, VNF, une structure spécialisée (SEM, syndicat, ...)</p> <p>Partenaires : OT, socio-professionnels du tourisme, ADT, industries, VNF, CCI, ...</p>
<p>Échéancier de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Janvier 2021 pour la communication et la prise de poste du référent de la CFT. Le poste étant considéré nécessaire pour toute la durée de vie de la CFT. - Début 2021 : <ul style="list-style-type: none"> o volet opérationnel des missions du référent, installation des organes de gouvernance et de consultation o Expertises juridiques pour le montage de la structure porteuse et autres analyses juridiques
<p>Fiches projets associées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - FP 1.1 « Animation de la CFT » - FP 1.2 « Etude et mission d'assistance et de conseil juridiques pour la mise en œuvre et la gestion des projets ou partenariats de la CFT »
<p>Suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un référent en charge de faire vivre la CFT - Mise en place des organisations de gouvernance prévues pour les deux volets « Industrie » et « Tourisme - Cadre de vie - itinérance » - Réalisation d'un bilan annuel des actions de la CFT pour présentation au comité exécutif et technique et plus largement, aux partenaires - Création de la structure juridique d'exploitation, d'investissement et de fonctionnement mutualisée

FICHE ACTION N° 2. : VALORISATION DU PLAND'AMARRAGE GLOBAL DU POLE FLUVIAL

NB : Cette fiche action est assortie d'un dossier annexe qui présente différents scénarii envisageables pour augmenter les capacités d'amarrage sur le pôle fluvial (prémices d'analyse multicritère et coût d'ordre associés).

Contexte	<p>Les ports fluviaux doivent répondre à deux enjeux touristiques mais aussi économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir : mise en sécurité, accueil des bateaux de passage, hivernage, services techniques - Valoriser et animer : les ports sont devenus des véritables lieux de vie et d'animation <p>Désormais, l'offre portuaire n'est plus essentiellement quantitative, mais aussi et surtout qualitative : les usagers recherchent certes des conditions d'accostage performantes (mission de base), mais aussi un cadre valorisant (cadre de vie, respect des normes environnementales, etc.) et un niveau de services touristiques performant (animation, cadre de vie, qualité des offres proposées, proximité des offres et services, etc.)</p> <p>Le pôle fluvial n'est pas dans cette dynamique de valorisation touristique et de compétitivité avec la gare d'eau telle qu'elle existe aujourd'hui et est limité en capacité d'accueil, en particulier de grosses unités (péniches hôtels et paquebots fluviaux), pourtant porteurs des plus importantes retombées économiques potentielles pour le territoire.</p> <p>Ainsi, la reconquête d'image et de performance touristique mais aussi la consolidation du positionnement technique de la gare d'eau qui en fait un lieu unique en son genre, passe par un repositionnement de l'offre portuaire et des services à l'échelle de l'intégralité du pôle fluvial et de ses sites associés.</p>
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser une entité portuaire lisible, même (et surtout) pour les non-initiés : le « port fluvial » du pôle fluvial : combien de places réservées aux passages ? quel site Internet ?, quel n° de téléphone joindre ?, quel accueil touristique ?, quelles activités proposées ? etc. - Développer l'attractivité du pôle fluvial et assurer des retombées économiques plus importantes pour le territoire, notamment en captant davantage de clientèles de passage - Réorganiser l'offre d'amarrage pour répondre aux enjeux d'un développement durable des activités touristiques et techniques du pôle fluvial en 4 volets (économique, environnemental, touristique et sécuritaire), en lien avec les sites associés - Créer un niveau de service compétitif : <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité de navigation et des bateaux - Qualité environnementale des sites et de leurs abords - Qualité des prestations à terre - Offre touristique - Augmentation du nombre de places pour le passage, l'escale sur la Saône - Association des professionnels à une politique globale d'accueil et de services - Mise en réseau des sites « fluviaux » et portuaires du pôle fluvial
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les capacités d'accueil sur la Saône pour sécuriser l'accès des bateaux en cas de difficulté de navigation sur les canaux, construire une nouvelle carte postale « fluvestre » pour le pôle fluvial et augmenter les retombées économiques pour le territoire. Une capitainerie est essentielle à implanter, le plus proche possible de l'eau (peut faire office de totem signal pour le pôle fluvial). Des scénarios d'implantation de nouveaux amarrages sur la Saône ont été proposés dans le cadre de la CFT (document technique en annexe). - Augmenter la capacité d'accueil pour les moyennes et grosses unités (difficulté de navigation actuelle dans la gare d'eau et son chenal) - Construire un concept portuaire de plaisance : <i>port fluvial multi-services des « rives de Saône »</i> sur la base d'une étude de potentialité notamment pour évaluer le potentiel et inclure Le Chatelet, Seurre et Saint Symphorien.

FICHE ACTION N° 2. : VALORISATION DU PLAND'AMARRAGE GLOBAL DU POLE FLUVIAL

	<ul style="list-style-type: none"> - Dédier autant que faire se peut la gare d'eau aux professionnels (chantiers, loueur, associations hivernage) et penser le développement des amarrages sur la Saône en lien avec l'optimisation et le développement des capacités de manutention sur le pôle fluvial (lien fiche action n°6 de la CFT) - Nommer un « Maître de port » en charge de la gestion et du développement des sites portuaires et des missions de police (environnement) - Prévoir une implantation proche de la Saône pour la gendarmerie fluviale de Saint-Jean-de-Losne - Mettre en place une gestion portuaire performante (liste non exhaustive) : - Formaliser un règlement portuaire commun pour optimiser la gestion des places de stationnement et mutualiser les services dans chaque port, tout en prenant compte des spécificités de chaque site avec un règlement de fonctionnement particulier (gestion déchets...) : Saône, Gare d'eau, canal de Bourgogne et autre sites associés éventuels : Seurre, Le Chatelet et Saint Symphorien, ... <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en réseau les informations (VHF, pré-résa, site spécifique et gestion mutualisée des places) - déjà en service pour les croisiéristes par VNF - Organiser l'information sous la forme d'une politique d'Accueil et de Diffusion de l'Information - Proposer un plan d'accostage spécifique pour les péniches hôtels, les croisiéristes et le (ou les à l'avenir) bateaux à passagers, en tenant compte dans le choix de la localisation des futures infrastructures du Schéma de Développement des Services à Terre mené par VNF - Harmoniser les services aux postes (eau et électricité) - Mettre en œuvre un bateau « dépollueur » aspiration à couple des eaux grises et noires (lien avec la fiche action n°10) - Installation de bornes eau et électricité pour les paquebots et les péniches hôtel pour éviter les nuisances sonores pendant l'escale. <p>Les investissements et l'exploitation : quel que soit le scénario et le concept d'aménagement retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'emprise foncière impactera au moins en partie le DPF - Le niveau des investissements impliquera une mutualisation des ressources au sein d'une structure porteuse dédiée (SEM ?) et une réinjection d'une partie des recettes que touche VNF par le biais de ses occupations domaniales pour garantir une durée d'amortissement suffisamment longue dans le cadre de la révision des concessions (mobilisation du DPF dans une contractualisation entre VNF et les collectivités à définir) - L'exploitation peut être déléguée (DSP) à un opérateur privé « sous concessionnaire » après mise en concurrence - Suivant le site retenu, la capitainerie pourrait se situer dans la maison du tourisme, dans la halle CBV, la proximité avec les postes d'amarrage étant un critère incontournable.
Périmètre	<p>Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage et en tant que sites associés : Seurre et suivant étude de potentialités deux ports mis prochainement en DSP : Le Chatelet et Saint Symphorien.</p>
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	<p>Maîtrise d'ouvrage CCRdS et VNF en fonction des projets et pilotage sur la base d'une expertise technique, juridique et de potentialité par le référent de la CFT en concertation avec un « comité de développement portuaire » (avec professionnels, VNF, Région, Communauté de communes Rives de Saône, Mairies, etc.)</p> <p><i>NB : Attention risque d'associer les professionnels au niveau des procédures de marchés public si candidats pour la DSP</i></p>
Échéancier de réalisation	<p><u>Approche court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021/2022 : implantation de pontons « légers » pour augmenter les capacités d'accueil de passage, sur la base des scénarios proposés.

FICHE ACTION N° 2. : VALORISATION DU PLAND'AMARRAGE GLOBAL DU POLE FLUVIAL

	<p><u>Approche moyen/long terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin 2021/début 2022 : phase préparatoire (choix d'un scénario de développement des capacités d'amarrage – aménagement ambitieux des berges de la Saône). Les études de marché VNF sur la plaisance privée et professionnelles seront intégrées dans les réflexions globales qui doivent nécessairement intégrer d'autres segments de clientèles que sont les péniches hôtels et les paquebots fluviaux. - Courant 2022 : phase de définition / conception / financements - Fin 2022 : lancement DSP (si la « SEM » n'exploite pas) et pré-commercialisation - Courant 2023 : lancement des travaux - Été 2024 : suivant nature des travaux, mise en exploitation
Fiches projets associées	<ul style="list-style-type: none"> - FP 2.1 « Définition d'un schéma global d'amarrage sur la Saône » - FP 2.2 « Implantation d'un ponton d'amarrage pour l'accueil saisonnier »
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des études préalables nécessaires à l'implantation de nouveaux sites d'amarrage en Saône - Implantation d'un ou de nouveaux sites d'amarrage en Saône - Mise en place d'une gestion portuaire performante sur le pôle fluvial et les sites associés - Augmentation de la fréquentation du pôle fluvial - Renforcement des équipements d'accueil des PH et PF

FICHE ACTION N° 3. : DEFINITION D'UNE IDENTITE TERRITORIALE FLUVESTRE ET D'UN PLAN MARKETING

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence accrue entre les destinations fluvestres au niveau national et régional - De nombreux atouts à valoriser et une renommée nationale, voire européenne d'un point de vue technique, mais un manque de positionnement identitaire global, qui intègrerait à la fois le volet touristique et le volet industriel - Le pôle fluvial est connu comme une étape mais pas comme une destination de séjour à l'heure actuelle (sauf en cas de relations commerciales avec les chantiers) - Absence de synergie et de lien entre les sites, les produits, les offres et les services touristiques proposés sur le pôle fluvial et les sites associés
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une identité territoriale moderne autour de ses atouts sous la forme d'une « marque et/ou signature de territoire » pour permettre, à terme, l'émergence d'une destination touristique et assurer le développement touristique et économique du territoire - Aider à l'émergence de la destination avec une double dénomination associant à la fois le volet tourisme et le volet industriel du territoire (déclinaison en signatures souhaitable) - Créer et faire vivre une identité visuelle et numérique propre au territoire (déclinaison de la marque de territoire) - Mettre en œuvre et gérer un plan marketing fluvestre dédié et assurer sa mise-en-œuvre sur tout le territoire et envers tous les publics cibles fluvestres - Augmenter l'attractivité du territoire et favoriser les retombées économiques - Développer un sentiment d'appartenance - S'inscrire en complémentarité et synergie avec les dynamiques de marques voisines et la dynamique régionale relative à l'itinérance
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p><u>Etape 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de l'identité et de la marque du territoire (territoire CCRdS + partenariat triangle Dijon-Beaune-Dole) : <ul style="list-style-type: none"> - Travailler, avec l'appui d'une structure spécialisée et de manière concertée, sous forme de brainstorming, pour définir les grandes lignes d'une identité commune à l'échelle du territoire avec les acteurs territoriaux de la CFT en se basant sur les travaux déjà réalisés dans le cadre de l'élaboration de la CFT (ateliers, entretiens, etc.) – prévoir plusieurs sessions de rencontres si nécessaire, pour assurer la pleine et entière adhésion de tous les partenaires, au-delà de la CCRdS - Option : lancer une enquête auprès de la population pour les faire voter sur le nom à retenir, sur la base de choix multiples définis en amont - Réunion spécifique avec l'ADT, le CRT et VNF pour présenter et travailler cette identité et la mettre en synergie et complémentarité avec les autres offres existantes aux échelles départementale, régionale et nationale (notamment sur le volet industriel). Un positionnement dans le plan marketing régional (Nouveau schéma régional de l'itinérance fin 2020) est à anticiper. - Construction, avec l'appui d'une structure spécialisée, des outils et supports de la marque de territoire ou de la ou les signature(s) (prévoir un dépôt INPI) : <ul style="list-style-type: none"> - La dénomination, reflet de l'identité, de l'histoire, des atouts et de la localisation géographique du territoire - Les signatures avec déclinaisons thématiques (patrimoine, industrie, savoir, métiers, Saône, naturalité, etc.) - Les éléments visuels, éléments de langage, support de communication à décliner, actions de promotion adaptés au projet et à la destination (charte graphique, charte web, logo(s), etc.), à décliner selon les points d'intérêt du territoire (Halle CBV, maison du tourisme, gare d'eau, lac de Chour, ports des sites associés, Saône, Eglise de SJDL, etc.) - Les supports rédactionnels de signalétique (privilégier une signalétique commune pour les secteurs clés du territoire) en veillant à tenir compte de l'existant - Le site Web, supports print déclinés, mobilier de communication, campagne de promotion, plan de diffusion de la communication

FICHE ACTION N° 3. : DEFINITION D'UNE IDENTITE TERRITORIALE FLUVESTRE ET D'UN PLAN MARKETING

	<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments nécessaires pour l'animation du réseau (ambassadeurs partenaires comme les loueurs de bateau par exemple, OT, professionnels du tourisme, riverains, etc.). <p>La déclinaison sur le territoire de la marque doit être concertée, un cadre d'implantation et une harmonisation des supports et des contenus sont inclus dans la charte graphique et de signalétique et peuvent faire l'objet d'une convention de « licence de marque » pour garantir l'efficacité et la pérennité de la démarche.</p> <p><u>Etape 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un plan marketing (on et off-line), concerté avec les partenaires clés (offices de tourisme, ADT et CRT), en deux volets et programmé (3 ans) : <ul style="list-style-type: none"> - Vers les acteurs pour fédérer, animer et les accompagner dans leurs activités (professionnels du tourisme et de l'industrie, OT, porteurs de projet) - Vers les clientes fluvestres (navigants, randonneurs, cyclistes, populations riveraines) - Les objectifs du plan marketing sont d'organiser et de structurer les acteurs, valoriser le territoire, animer, communiquer et promouvoir pour créer une rupture d'image et lancer une communication de (re)conquête <p><u>Etape 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une fois le plan marketing mis au point, intégration de ce plan dans la stratégie de l'office de tourisme (développement d'un programme d'actions annuel ou pluriannuel) et présentation auprès de l'ADT et du CRT - Organisation d'un évènement de présentation de l'identité et de la marque de territoire (et de la CFT de manière plus large – lien avec la fiche action n°1)
Périmètre	<p>Périmètre de la CCRdS (dont sites associés) Partenaires du triangle touristique Dole-Dijon-Beaune pour actions de dimension plus large</p>
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCRdS Partenaires : ADT, CRT, CCI, communes, représentants des socioprofessionnels du tourisme (hébergeurs, commerçants, etc.), associations locales, professionnels du fluvial, etc.</p>
Échéancier de réalisation	<p>Mise en œuvre échelonnée des actions : le travail sur l'identité et le positionnement identitaire dans un premier temps permettra d'obtenir le plan marketing associé, dans un second temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque et identité : 1^{er} trimestre 2021. Mise en œuvre très rapide souhaitable, dans les 6 mois après la signature de la CFT - Plan de déploiement de la marque : 1^{er} semestre 2021 + déploiement de la marque (communication et accompagnement des partenaires pour la mise en œuvre) - Evènement de présentation de la marque : juin ou septembre 2021 (pour accompagner la saison touristique et la relance économique locale)
Fiches projets associées	<ul style="list-style-type: none"> - FP 3.1 « Identité – Marketing »
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle identité et marque de territoire pour le territoire (dépôt INPI réalisé à minima) - Réalisation de l'évènement associé à la création de la marque ou la/les signature(s) - Bilans annuels avec évaluation de la performance (enquêtes image, notoriété, fréquentation touristique et économique) - Augmentation de la fréquentation touristique et commerciale / industrielle du pôle fluvial - Réalisation et évaluation du plan marketing

PRECISION SUR LA MARQUE TERRITORIALE

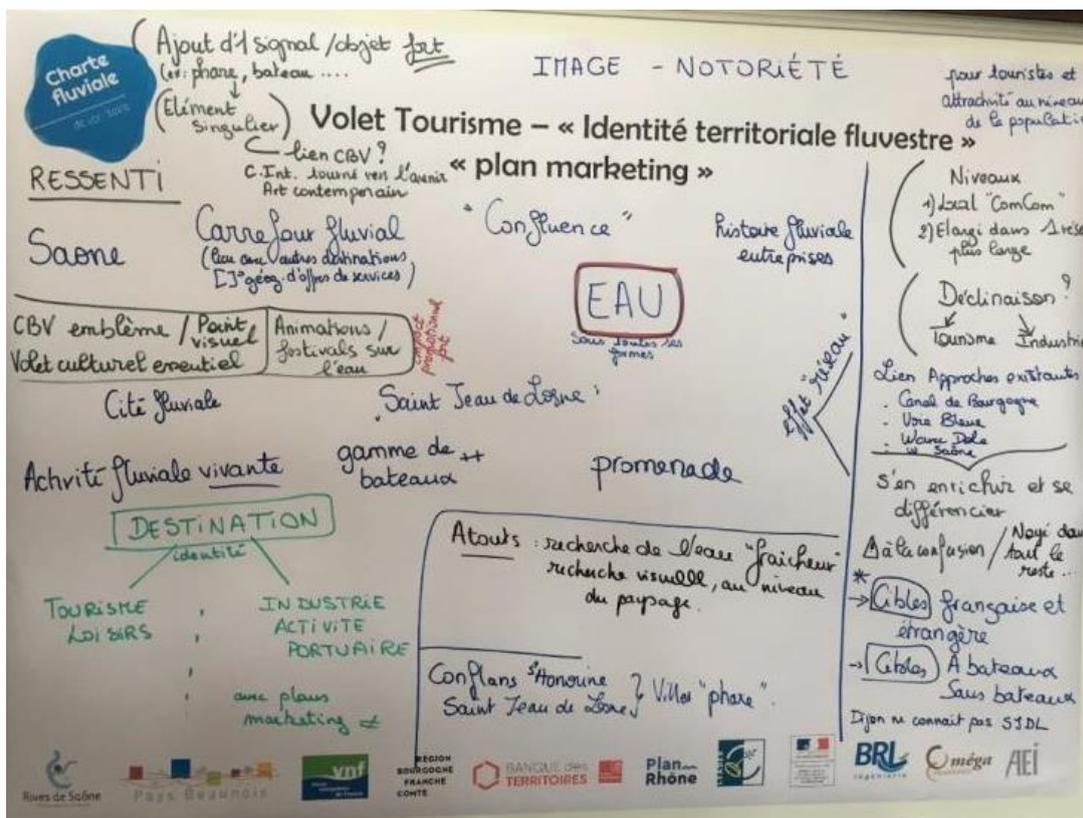
La marque doit refléter la nouvelle identité du territoire, avec les images et les contenus qui lui sont associés et permettre de fédérer les « ambassadeurs » (offices de tourisme, hôteliers, restaurateurs...) avec des labels par exemple.

Si la marque devient, grâce à l'appui des opérateurs touristiques, un « plus » et un vrai moteur de développement avec une augmentation de la notoriété du territoire, les professionnels privés actuels et futurs intégreront la dynamique.

PREMIERS TRAVAUX MENES EN CONCERTATION SUR LES MARQUEURS IDENTITAIRES DU POLE FLUVIAL DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE

Un atelier participatif a été conduit avec certains acteurs locaux en septembre 2020 (élus, associations, CRT, VNF, Pays Beaunois, Industriels du pôle fluvial, Conseil régional). Ils ont été amenés à se prononcer sur les marqueurs identitaires différenciant du pôle fluvial. Les résultats de l'exercice sont présentés à la figure suivante et donne un premier aperçu des idées force mises en avant par les participants

Figure 1 : Résultat d'un atelier de travail consacré à une réflexion sur les marqueurs identitaires du pôle fluvial





FICHE ACTION N°4 : CREATION D'UN CLUSTER INDUSTRIE FLUVIALE : METIERS, TECHNOLOGIES, INNOVATION, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Contexte	<p>La plaisance en général et plus particulièrement la plaisance fluviale privée est confrontée à deux enjeux majeurs qui conditionneront l'activité économique et le développement des entreprises de services de demain (réparation maintenance et fabrication) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le vieillissement des propriétaires de bateaux qui sont de moins en moins navigants- Le vieillissement de la flotte par manque de renouvellement et/ou d'entretien (moyenne d'âge des bateaux 30 ans – cf. Portrait des 8x4 filières VNF) <p>Par contre on assiste lors des changements de propriétaires à des opérations de rénovations ou de transformation importantes (refit).</p> <p>Les unités « professionnelles » péniches hôtel, et croisiéristes après une période de croissance (construction et transformation) abordent logiquement une phase de « consolidation » avec une bonne dynamique commerciale, mais qui reste extrêmement sensibles aux aléas économiques ou sanitaires.</p> <p>Pour les entreprises de la filière, les enjeux de développement sont désormais plutôt qualitatifs (performance environnementale et confort) que quantitatifs. Cela implique pour les prestataires la mise en œuvre de nouvelles compétences.</p> <p>La performance technique, l'innovation, la qualité du service (pré et post intervention) et le respect des normes environnementales sont des nouveaux défis pour le renforcement et le développement et la pérennité des entreprises qui devront trouver les ressources financières et humaines.</p>
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none">- Donner à l'entité industrielle une dimension et une lisibilité à l'échelle européenne- Construire, animer et dynamiser un « environnement porteur de développement » pour accompagner et renforcer les prestataires actuels, mais aussi accueillir de nouveaux opérateurs- Initier, rechercher de nouvelles activités ou opportunités commerciales- Acquérir un bon niveau de performance dans les domaines technologiques (veille, innovations), l'amélioration de l'offre industrielle (mutualisation d'infrastructures) et humaine (formation), la performance environnementale et de la gestion de l'image du pôle (communication, représentation, dimension, etc.)
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p>Structuration des acteurs de l'industrie fluviale (filière dans son intégralité) sous la forme d'un « cluster » structuré autour des différents prestataires et acteurs publics du pôle industriel (dénomination à intégrer dans le processus de création de la marque) élargis au niveau interprofessionnel (exemple : Fédération des industries nautiques, Association des bateaux électriques, Fédération Française des ports de plaisance, Association des Armateurs de péniches hôtel, Entreprises Fluviales de France (E2F), etc.)</p> <ul style="list-style-type: none">- Initiateur et facilitateur autour de problématiques communes : RetD, développement de solutions écologiques, veille et anticipation des métiers de demain (nouvelles formations et qualifications d'avenir), etc.- Mutualisation d'investissements envisagés sur des secteurs clé : engagement sur un démonstrateur, des prototypes, des innovations environnementales et technologiques.- Justification d'achats groupés (ex. dynamique de mise en réseau des Ports d'Azur)- Gestion du Salon Fluvial – participation et animation, RetD et initiation de dynamiques communes et en y associant des ateliers, des séminaires thématiques dans la halle CBV, valorisation de retours d'expériences → ambition de changement de dimension pour le Salon Fluvial <p>La finalité du cluster est d'assurer et de mettre en place la représentativité et le développement de toutes les entreprises actuelles ou à venir du secteur fluvial, y compris les micros activités (sous-traitants).</p> <p>Le cluster participe à la recherche de performance économique de ses membres (mutualisation, coûts partagés, commande du GIE, etc.)</p>



FICHE ACTION N°4 : CREATION D'UN CLUSTER INDUSTRIE FLUVIALE : METIERS, TECHNOLOGIES, INNOVATION, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

	<p><u>Mise en œuvre en deux étapes :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Phase de pré-configuration (comité), avec une dynamique interne et locale (formalisation, structuration, objectifs, organisation, contenus, projets pilotes initiateurs de la dynamique, etc.), en s'enrichissant de retours d'expérience passés pour en tirer des enseignements. Une adhésion à France Clusters ou autre sera à prévoir.- Phase de mise en œuvre : initiation d'actions, communication extérieure et structuration du cluster, adhésions à des associations et groupements en lien avec le sujet <p><i>NB : A titre indicatif, le Cluster Maritime Français comprend 450 adhérents à ce jour.</i></p>
Périmètre	Portée des actions à la fois de dimension locale, régionale ou nationale
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	<p>Pré-configuration et gestion par le comité de pilotage de la CFT, avec conduite opérationnelle du référent CFT, avec l'appui du GIE « Green Cut » (CCRdS, CCI, Région, Pays Beaunois et professionnel(s) représentant les entreprises du pôle fluvial et des sites associés)</p> <p>A terme, intégré dans la future structure porteuse (SEM, syndicat, ...)</p> <p>Un portage par les professionnels du pôle fluvial est à envisagé</p>
Échéancier de réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Pré-configuration du cluster : début 2021- Recrutement d'un animateur dédié au cluster (2022)- Lancement des premiers projets « industrie fluviale » : courant 2022 (avec le projet de bateau dépollueur par exemple – lien fiche action n°10)- Installation physique dans la Halle fluviale CBV : 2024
Fiches projets associées	<ul style="list-style-type: none">- FP 4.1 « Animation du cluster Industrie Fluviale »- FP 4.2 « Mise en œuvre d'une démarche d'innovation et d'expérimentation dans le cadre des actions du cluster fluvial pour renforcer et pérenniser l'offre du pôle industriel »- FP 4.3 « Séminaire thématique / colloque à l'occasion du Salon Fluvial »
Suivi	<ul style="list-style-type: none">- Poste d'animation et de coordination dédié- Existence du cluster sur le pôle fluvial- Nombre d'adhérents au cluster- Nombre d'évènements auxquels le cluster a pu se présenter, se montrer- Nombre de partenariats et contacts créés- Qualité et performance des projets « industrie » initiés ou accompagnés



FICHE ACTION N°5 : FORMATION FLUVIALE - VERS UN POLE D'EXCELLENCE

<p>Contexte</p>	<p>Les professionnels du pôle fluvial assurent des prestations techniques multiples avec un environnement réglementaire complexe (sécurité, environnement) et surtout une grande variété de clientèles avec pour chacune d'entre elles des besoins spécifiques, comme l'entretien, la réparation, ou la construction de bateaux pour les professionnels (péniches hôtels, bateaux à passagers, bateaux en location), mais aussi des unités de taille et d'équipement variable, pour la plaisance privée.</p> <p>Les volumes d'affaires traitées ne sont pas suffisants pour justifier pleinement des process industriels lourds, et les méthodes de production mises en œuvre sont en fait de l'artisanat.</p> <p>Par voie de conséquence, la place des « savoir faire » et les compétences des intervenants (personnel spécialisé) est centrale et est un facteur de performance, donc de pérennité des entreprises. La gestion des ressources humaines est donc essentielle avec une vision à moyen et long termes pour répondre qualitativement et rapidement à la demande et ses évolutions.</p> <p>La formation et l'intégration des entreprises dans les cursus de formation (alternance) est nécessaire pour élargir les domaines de compétences et gérer le renouvellement générationnel.</p> <p>A court terme, le manque de personnel formé et disponible limite le volume de prestations (partiellement limité par le recours à une main d'œuvre extérieure parfois étrangère), mais à plus long terme, pénalise les entreprises pour faire face aux évolutions technologiques (électronique, matériaux composites, etc.).</p>
<p>Objectifs recherchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser et développer localement un pôle de compétence (besoins à court et moyen termes), base d'un cursus de formation orienté vers les « métiers » spécifiques aux activités de service touristique fluvestre, et techniques (dont nouvelles technologies). - Dans l'ambition générale du projet, il s'agit de faire du pôle fluvial la référence nationale en matière de formation fluviale.
<p>Actions - Modalités de mise en œuvre</p>	<p>Prolonger les efforts engagés dans le cadre de la GPECT (Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences) en matière de formation et apprentissage.</p> <p>Avec deux cursus à envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cursus touristique (accueil, langues), personnel de bord (pilotes, matelots, etc.) – lien avec la fiche action n°7 et lien avec un éventuel projet de bateaux à passagers pour petits groupes de visiteurs - Un cursus technique (diésélistes marin, chaudronniers, électronique de bord, propulsion hybride, etc.) <p>L'étape préalable consiste en la mise en place d'un comité de suivi de la formation fluviale, animé par l'animateur de la CFT et intégrant les professionnels de la formation, les entreprises et les partenaires financeurs.</p> <p>1- <u>Stabiliser et renforcer la formation fluviale existante sur le territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des actions de communication percutantes et ciblées pour « donner envie » - Assurer l'existence d'un point contact téléphone privilégié (interlocuteur / contact) référent - Rechercher des solutions innovantes pour loger les élèves confrontés à la problématique de paiement de 2 loyers (lien avec la fiche action n°9, peut être sur la gare d'eau, valorisation des bâtis de maisons éclusières, etc.) <p>2- <u>Etape préparatoire pour cibler les potentialités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse et benchmarck au niveau national des formations existantes dans les domaines identiques ou voisins - Identification des besoins en compétences et mise en perspectives des besoins de la filière au niveau local, régional et national (contenus pédagogiques) - Lien opérationnel à créer avec le cluster



FICHE ACTION N°5 : FORMATION FLUVIALE - VERS UN POLE D'EXCELLENCE

	<p>3- <u>Etape de construction des cursus</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Financement et contractualisation- Structuration des formations (contenus pédagogiques, formateurs internes et externes, modularité des cursus, etc.)- Identification et formalisation des mesures d'accompagnement (hébergements, espaces co-working, locaux, etc.)- Assurer des recrutements à l'échelle nationale- Ingénierie de formation : (mise en place d'un BTS, en lien avec le cluster pour soutenir la dynamique et l'innovation, la production de rapports de stages, ...), travail sur la modularité, voire d'un partenariat avec l'Université de Lille – cursus « tourisme fluvial » – formation en réseau pour que le pôle fluvial (et ses sites associés) soit un territoire d'étude
Périmètre	<ul style="list-style-type: none">- Localisation du module de formation : CCRdS- Niveau de recrutement des élèves ou stagiaires : national
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	Partenaires - Conseil pédagogique : IFPA, OPCO mobilités, GRETA, Région(s), CCI, CCRdS et 1 (ou plusieurs) représentant(s) des professionnels de la filière – représentativité des métiers à respecter,
Échéancier de réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Installation du comité de suivi de la formation fluviale en 2021- Autres actions à partir de 2022
Fiches projets associées	Non définies à ce stade
Suivi	<ul style="list-style-type: none">- Diagnostic des besoins et benchmark réalisé- Réunions dédiées au profilage des cursus- Augmentation du nombre de personnes formées localement- Renouvellement de la main d'œuvre locale



FICHE ACTION N°6 : REQUALIFICATION ET OPTIMISATION DU PERIMETRE INDUSTRIEL

Contexte	<p>La gestion « au fil des besoins » a généré une occupation « complexe » des surfaces de terre-plein et certaines parties des berges et des voies de circulation (quais de canal de Bourgogne RD et RG).</p> <p>Cette situation s'est traduite par des occupations de bateaux en « stationnement de longue durée » qui ne sont ni des hivernages ni des bateaux en chantiers (barges).</p> <p>Les espaces fonciers autour de la gare d'eau sont limités en surface, les contraintes en termes de sécurité (personnel, circulations automobile, piétons), d'environnement (gestion des effluents) ou de nuisances (sablage, carénage) impliquent une remise à niveau des usages des espaces techniques et de certaines portions de berges.</p> <p>Les « labélisations » mais surtout la sensibilité environnementale des usagers des ports et des riverains ont contraint les gestionnaires des espaces techniques en zone portuaire à différencier les zones par usages (zone d'accueil pour les passages ports à flot, parcs à bateaux, hivernages à sec, et les zones de chantiers (carénage, cale sèche; rampes de mise à l'eau zone de grutage, etc.).</p>
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none">- Augmenter les capacités de manutention et de stockage à terre ou à flots pour mieux répondre aux besoins spécifiques des unités jusqu'à 38,5 m ou au-delà en fonction des potentialités (étude de VNF sur l'axe Rhône – Saône est intégrée à la réflexion).- Créer un nouveau pôle ou centre technique fluvial à Saint-Jean-de-Losne ou Saint-Usage pour redonner de la capacité de développement avec l'accueil de nouvelles unités et de nouvelles entreprises industrielles non concurrentielles <p>Les actions d'optimisation ou de développement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Tendre vers un fonctionnement exemplaire de la zone dite « gare d'eau » dans ses différentes composantes- Différenciation des zones techniques, des zones portuaires et /ou concédées- Gestion et prévention des risques liés à l'environnement (zone de carénage cale de mise à l'eau)- Sécurité des circulations et des stationnements (contrôles des accès piétons, véhicules)- Optimisation de surfaces de terre-plein disponibles avec une gestion des bateaux « ventouses » (ex : barges à couple)
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p><u>Objectif :</u></p> <p>Aboutir à un schéma global organisationnel et fonctionnel sous la forme d'un règlement portuaire en trois volets : la zone technique, les espaces concédés et le port de plaisance de Saint-Jean-de-Losne (gare d'eau) incluant les potentialités des sites associés (ex. Pagny, Saint-Symphorien, le Chatelet, Seurre) et mis en cohérence avec l'offre portuaire actuelle et à venir de la communauté de communes Rives de Saône.</p> <p>La réorganisation de la zone technique pour permettre son développement et sa mise en sécurité passe par :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réglementer l'accès au quai du canal de Bourgogne (nouveau plan de circulation avec ajustements des documents d'urbanisme)- Réglementation et diminution des stationnements sur les berges de la gare d'eau et quais du canal de Bourgogne des bateaux (stationnement limité à 3 ou 6 mois ?)- Identification d'un site à proximité (canal de Bourgogne, centre technique sur la Saône, Pagny) permettent une augmentation des capacités d'intervention pour des unités, jusqu'à 38,50 ml avec des équipements associés performants :<ul style="list-style-type: none">o Une cale sèche aux normes 40 ml ?o Une aire de carénage aux normes (typologie d'unités à traiter) ?o Une aire de grutage pour les unités de 38,5 m ou plus ?o Un outil de manutention à définir en fonction de la typologie des bateaux à traiter (Travellift, autre ?)



FICHE ACTION N°6 : REQUALIFICATION ET OPTIMISATION DU PERIMETRE INDUSTRIEL

- Mettre en comparaison sur des critères fonctionnels, environnementaux et économiques trois sites pré-identifiés comme base potentielle de développement avec des structures « mutualisées » pour une meilleure efficacité commerciale, environnementale et économique.
- Regrouper les zones d'activités (terre-pleins, circulations, nouveaux équipements, espaces terrestres du DPF) dans une unité de gestion foncière et immobilière pour une meilleure exploitation et harmonisation des charges d'investissement et locatives ou des redevances domaniales (vers une SEM, Syndicat, ...) : ex. transfert de compétences du domaine public, foncier immobilier communal ou intercommunal, des équipements, de la gestion du périmètre « technique » de la gare d'eau et son accès (dans les limites communales de Losne, Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage).

Approche méthodologique :

- Une évaluation de marché et d'opportunité au niveau de l'axe Rhône Saône et national pour de nouveaux marchés (barges et bateaux de transport, bateaux de croisière de 80/130 M) pour une évaluation objective de la demande, en s'appuyant sur les études antérieures de VNF
- Un inventaire précis des usages et disponibilités des domanialités publiques et privées existantes ou potentielles (acquisition ou mutualisation), sur le pôle fluvial et les sites associés
- Une expertise opérationnelle des équipements « portuaires » (aire de carénage, cale de mise à l'eau, équipement des quais, stationnement, emprise bâtiments, espaces ou infrastructures disponibles ou maîtrisables (recherche sur le pôle fluvial et les sites associés)
- La validation des adéquations entre l'offre et des moyens techniques, fonciers immobiliers et financiers
- Le lancement d'appels à projets ou à manifestation d'intérêt pour rechercher de nouvelles entreprises ou de nouveaux partenariats commerciaux ou industriels, non concurrentiels

Les sites pressentis

- La friche industrielle « UNEDIS » sur le canal de Bourgogne (bâtiments et terreplein) en zone inondable en partie
- Le site « Centre Technique Fluvial » avec un accès à la Saône et une redéfinition de la domanialité ou des occupations des terre-pleins et la mutualisation des outils de levage et/ou de stockage
- Le technoport de Pagny après évaluation des espaces disponibles et leur fonctionnalité (hauteur de quai, etc.)

Les activités à prévoir :

- Une aire de carénage aux normes, en lien avec la fiche action n°10 (typologie à affiner selon les choix du site et de la taille des unités à sortir de l'eau)
- Un équipement de levage pour mettre à sec des unités de 38,5 m (ou plus) pour des hivernages ou des réparations
- Une zone « brico-bateau » pour permettre dans de bonnes conditions de travail et de sécurité (y compris environnementale) aux propriétaires de bateaux (<20 m car pour les unités supérieures les professionnels sont engagés dans une démarche identique) et aux entreprises extérieures de réaliser des travaux de réparation ou d'entretien (limités dans le temps, par exemple : 3 mois).
- Un espace couvert et fermé pour les opérations les plus polluantes de réparation de coques polyester et de peinture, sablage, etc.
- Un bâtiment « pépinière » pour la formation et l'accueil de nouvelles activités

Périmètre

Le réseau navigable de la CCRdS (y compris la Saône)



FICHE ACTION N°6 : REQUALIFICATION ET OPTIMISATION DU PERIMETRE INDUSTRIEL

Maîtrise d'ouvrage et partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise d'ouvrage : CCRdS- Partenaires : VNF, professionnels de l'industrie fluviale, CCI, communes concernées par les sites potentiels d'implantation
Échéancier de réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Etudes préalables et choix stratégiques : courant 2022- Travaux et investissements : 2023-2024
Fiches projets associées	FP 6.1 « Développement et requalification des capacités de stockage et de manutention pour les activités industrielles fluviales »
Suivi	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation des évaluations préalables- Choix du site complémentaire pour manutention et stockage- Implantation des solutions de manutention et stockage à sec



FICHE ACTION N°7 : CREATION D'UN « CLUB TOURISTIQUE ET D'ANIMATION FLUVESTRE » POUR L'ANIMATION ET LA PROMOTION DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES

Contexte	<ul style="list-style-type: none">- Nécessité grandissante de donner une lisibilité et une identité aux territoires pour exister dans la « cacophonie » de la communication touristique. Se positionner en tant que destination fluvestre- La qualité, la technicité et la taille critique en termes d'offres et de budget sont des enjeux incontournables qui demandent une mutualisation au niveau d'un territoire- Les OT présents dans la CCRdS doivent trouver des appuis, et une stratégie globale de marketing pour dépasser leur fonction d'accueil et de prescripteurs pour devenir des développeurs touristiques et économiques- La mise en réseau des opérateurs publics et privés est une démarche structurante et incontournable surtout pour les territoires axés sur l'itinérance (tourisme de randonnée, tourisme fluvial ...)
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre et renforcer les actions liées au tourisme ou à la communication de la CFT- Favoriser et pérenniser des échanges réguliers dans le cadre des actions proposées pour la mise œuvre et le suivi de la CFT- Elaborer des actions d'animation et de développement touristique ou culturel au sein du territoire communautaire, mais aussi du bassin « touristique » (triangle Dôle, Dijon Beaune) sous la forme de partenariats- Apporter aux acteurs institutionnels (OT) une vision fluvestre et des initiatives de « terrain »
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p><u>Cadre d'intervention :</u></p> <p>Sous la forme d'un « club touristique et d'animation fluvestre » informel, consultatif, et animé par un référent élu et technique regroupant les acteurs touristiques (OT, représentants des filières touristiques (restaurateurs, hébergeurs, loueurs de vélo ou de bateaux, associations de commerçants, culturelles ou sportives, etc.)). Ses objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Assurer la pérennité de la marque de territoire- Développer localement une culture du fluvial et assurer sa promotion auprès des riverains et des visiteurs- Proposer un espace d'échange, de partage, de travail en commun, de retour d'expérience et d'animation autour de l'objet « destination fluvestre »- Accompagner le développement, renforcement et la création d'offres touristiques fluvestres loisirs et découverte sur le pôle fluvial et les sites associés <p>Le Conseil d'Exploitation du service tourisme de la CCRdS reste l'acteur institutionnel pour la mise en marché et l'OT légitime pour la représentativité du territoire et la commercialisation des produits.</p> <p><u>Modalités d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Instituer le « club touristique et d'animation fluvestre » (structure ad hoc) et le faire vivre, autour d'un projet pluriannuel établi en concertation autour de l'objet « destination fluvestre » <p>Fréquence de réunion indicative : 4 réunions d'orientation par an</p> <ul style="list-style-type: none">- Proposer un cadre de rencontre et d'échange entre collectivités et professionnels du tourisme ou de l'animation commerciale via une plateforme numérique d'échanges (site collaboratif pour favoriser le « travailler ensemble », créer de la confiance et un sentiment d'appartenance)- Construire et mettre en œuvre une stratégie de territoire touristique à l'échelle du territoire de la CCRdS et travailler sur un positionnement plus large au sein du pôle touristique « Dijon-Beaune-Dôle ». Des liens avec le tourisme de nature, le slow tourisme et le tourisme rural/agricole sont à créer et plus largement développe sur le pôle fluvial



FICHE ACTION N°7 : CREATION D'UN « CLUB TOURISTIQUE ET D'ANIMATION FLUVESTRE » POUR L'ANIMATION ET LA PROMOTION DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES

- Prolonger l'adhésion au comité itinérance du CRT Bourgogne-Franche Comté et représenter la nouvelle destination touristique fluvestre (lien fiche action n°3) dans les organismes et structures régionales liées au tourisme et aux manifestations culturelles ou sportives
- Au sein du territoire intercommunal englobant l'OT et les professionnels, élaborer et formaliser, dans un cadre collaboratif, des actions portant sur :
 - la dynamique de déclinaison de la signature touristique ou marque du territoire
 - l'élaboration de manifestations ou d'événements touristiques et culturels mettant en valeur la voie d'eau, les métiers et le patrimoine fluvial local
 - l'accompagnement et le conseil (administratif, juridique, financier, etc.) de porteurs de « projets fluvestres » (ex. Vagabondo, Aster, musée de la batellerie « nouvelle génération : Centre d'interprétation », nouveaux hébergements, guinguette bar et/ou spectacle au bord de l'eau, etc.) qui souhaiteraient s'installer ou se renforcer sur le pôle fluvial et ses sites associés
- Définir et gérer des actions de promotion commerciale pour chaque filière et mutualiser les charges financières ou autres
- Entamer des réflexions avec les professionnels de l'industrie du pôle fluvial et sites associés pour étudier les possibilités (dont opportunités et contraintes associées) de valorisation des métiers techniques et de la vie des entreprises locales du fluvial dans la stratégie touristique globale du pôle fluvial – lien avec les fiches actions n°8 et 13 (halle fluviale CBV et Centre d'Interprétation)
- Définir un vrai projet de valorisation de la péniche Aster, intégré au centre d'évocation, mais aussi dans une logique de tourisme industriel (évolutions des savoir-faire et des techniques de construction du bois au polyester en passant par l'acier).

NB : il existe sur le terre-plein de la gare d'eau l'une des premières péniches acier (construite en Lorraine)
- Accompagner le renouvellement du musée de la batellerie vers un Centre d'interprétation « vivant » tourné vers l'avenir et un centre de ressources sur le fluvial de dimension nationale - lien avec les fiches action n°8 et 13
- Renforcer (créer ?) une offre qualitative de bateau à passagers pour proposer différents formats et thématiques de découverte
- Proposer une base de location de bateaux électriques sur le pôle fluvial
- Elaborer des partenariats pour renforcer l'offre touristique locale (exemple clé : Cité Internationale de la gastronomie et du vin à Dijon )
- Soutenir l'installation d'un bateau type guinguette, bar à vins, spectacle sur l'eau qui s'installerait en saison sur le pôle fluvial, en lien étroit avec les produits proposés au sein de la halle fluviale CBV, dans une optique de complémentarité
- Développer les services vélos sur le territoire de la CCRdS : location, vente, réparation, customisation pour répondre à une demande actuelle en augmentation constante
- Création d'une aire de stationnement pour les camping-cars et services associés
- Apporter des contenus thématiques et des formations de professionnalisation aux opérateurs privés ou publics (ex : Vagabondo, hôteliers, ...)

Périmètre

- Le périmètre de la CCRdS pour les actions spécifiques au territoire
- Le bassin touristique élargi (incluant le triangle, Beaune-Dijon-Dole) pour les actions de partenariat

Maîtrise d'ouvrage et partenaires

Maîtrise d'ouvrage (fonction des projets) : CCRdS, club touristique, communes
Partenariat : OT, professionnels du tourisme, industriels, ADT, CRT et OT des territoires voisins



FICHE ACTION N°7 : CREATION D'UN « CLUB TOURISTIQUE ET D'ANIMATION FLUVESTRE » POUR L'ANIMATION ET LA PROMOTION DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES

Échéancier de réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Installation du club : courant 2021- 1ères actions de développement ou création d'offre touristiques : saison touristique 2022 et au fil de l'eau, selon les opportunités et des actions proposées dans le projet pluriannuel
Fiches projets associées	<ul style="list-style-type: none">- FP 7.1 « Création du "club" touristique et d'animation fluvestre »- FP 7.2 « Evènementiel autour du fluvial »- FP 7.3 « Base de données photos sur la voie d'eau et les métiers du fluvial »
Suivi	<ul style="list-style-type: none">- Création effective du club touristique et d'animation fluvestre- Bilan des activités touristiques de l'OT et des opérateurs de référence (port, hébergeurs, restaurateurs, etc.)- Augmentation de la fréquentation touristique du pôle fluvial- Meilleure connaissance de la marque de territoire créée à la fiche action n°3



FICHE ACTION N°8 : CREATION D'UNE HALLE FLUVIALE TOURISTIQUE ET CULTURELLE ET D'UN ACCUEIL FLUVESTRE ET TOURISTIQUE SUR LA SAONE

NB : Cette fiche action est assortie d'un dossier annexe qui présente des extraits de l'étude de pré-programmation de réhabilitation de la halle CBV et du Centre d'Interprétation (réalisée en 2020)

Contexte	<p>Dans un contexte de restructuration de l'ensemble du pôle fluvial, la question d'un repère sur la Saône à destination des habitants et des touristes itinérants (sur et autour de l'eau, dont croisiéristes et péniches hôtels) a été validée :</p> <ul style="list-style-type: none">- Souhait d'avoir un repère sur le territoire et un accueil/services pour les touristes- Opportunité de réhabilitation d'une friche industrielle, la halle CBV, dont le foncier est maîtrisé par la ville de Saint-Jean-de-Losne, en lien direct avec le fleuve et à proximité d'infrastructures existantes (pontons)- Offrir un espace touristique et culturel accessible aux habitants du pôle fluvial- Une étude sur la réhabilitation de la halle CBV a été réalisée d'octobre 2019 à janvier 2021 par le groupement AEI, BRLingénierie, Omega, Soplo afin de définir un scénario de réhabilitation et un pré-programme.- Développer un « hub de mobilités douces » à la croisée de la Voie bleue Moselle Saône à Vélo, du Canal de Bourgogne, de la Saône et de l'Eurovélo 6 <p>Un accueil fluvestre est également en cours de réalisation sur la Saône. Il accueillera la nouvelle maison du tourisme et bénéficiera du label accueil vélo.</p>
Objectifs recherchés	<p>L'étude sur la halle CBV a permis de dégager les grands objectifs du projet CBV, un pré-programme, une enveloppe financière ainsi que les grandes étapes de mises en œuvre sur 2021 et les années suivantes en lien avec le calendrier de la CFT :</p> <ul style="list-style-type: none">- Donner une nouvelle image qualitative du pôle fluvial dans sa vocation touristique (requalifier et valoriser la carte postale)- Créer une polarité de services touristiques en lien avec la réorganisation du pôle fluvial- Recentrer et rééquilibrer entre la RD et RG les activités touristiques et culturelles en bordure de la Saône- Créer un lieu de rencontre et accueil des touristes navigants autour de trois vocations principales liées au fluvial :<ul style="list-style-type: none">o Un lieu de vie et d'animation pour les visiteurs et les locaux sous la forme d'une « agora » (intérieur et extérieur) modulable pour permettre plusieurs activités d'animation et de rencontre (congrès, séminaire, spectacles). Une offre de restauration sera liée à cette agora.o Une vitrine des activités économiques et du clustero Un centre d'interprétation des métiers de la voie d'eau- Réhabiliter un bâtiment industriel, selon les critères suivants :<ul style="list-style-type: none">o Une exemplarité architecturale et de développement durable : une sobriété de moyens déployés, un signal visuel sur la Saône, une mise en valeur de l'architecture industrielle (conservation d'éléments du bâtiment)o Un point d'échange intermodal (consigne vélo)o Une fonctionnalité tournée vers tous les publics : les habitants, les professionnels, les visiteurs régionaux, nationaux, étrangerso Une multifonctionnalité et polyvalence des fonctionso Une évolutivité du bâtimento Une animation des quais, de la ville et des rives de Saôneo Une vitrine et porte d'entrée du territoire dédiées notamment à l'accueil des paquebots fluviaux, péniches hôtels et bateau à passagers



FICHE ACTION N°8 : CREATION D'UNE HALLE FLUVIALE TOURISTIQUE ET CULTURELLE ET D'UN ACCUEIL FLUVESTRE ET TOURISTIQUE SUR LA SAONE

	<ul style="list-style-type: none">- Faire de la Halle un « événement de navigation », un marqueur d'identité et un lieu d'accueil et d'animation pour les clientèles locales et les touristes « fluvestres ». La halle est considérée comme une porte d'entrée sur le pôle fluvial. <p>Le projet de halle nécessite la mise en place de la structure porteuse commune à celle de la CFT (cf. fiche action 1)</p>
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- Définir une offre de services marchands (accostages, restauration, offre culturelle et de loisirs) génératrice de retombées économiques (exploitation et territoire)- Assurer la complémentarité de l'offre des deux sites (halle CBV et accueil fluvestre et touristique) avec un lien physique au travers du réseau de liaisons douces sur les quais (lien fiche action n°11) <p><u>Sur la halle CBV :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Création d'une structure porteuse de type SEM ou Syndicat à l'échelle du pôle fluvial- Réalisation d'investigations complémentaires obligatoires (étude pollution plus poussée sur le périmètre de la halle+ relevé de géomètre + diagnostics complémentaires : réseaux, amiante, plomb) (fiche projet 8.1) – <i>NB : estimation financière à 18 K€</i>- Déplacement du transformateur devant la halle sur le côté ou sur parking et des poubelles (en lien avec l'ORT)- Lancement d'une étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à approfondir le pré-programme de l'étude réalisée par AEI/BRL/ Omega en 2020 et conduisant au lancement d'un marchés de maîtrise d'œuvre (réhabilitation du bâti de la halle+ aménagement des espaces extérieurs +scénographie). <i>NB : estimation financière à 15 K€</i>- <i>En parallèle du marché : Travail sur la muséographie dans une logique de réseau sur le territoire (associer VNF, l'association Aqua et l'Office du tourisme mais aussi d'autres associations locales qui connaissent bien le patrimoine local et la vie des bateliers)</i>- Réalisation des marchés de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la halle, CBV de la place Molière en lien avec le bâtiment CBV, la qualification des parcours le long des quais + ORT. <i>NB : estimation financière à 2,73 M€ pour la réhabilitation de la halle + 440 K€ d'aménagements extérieurs</i> <p><u>Sur l'accueil fluvestre et touristique :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Aménager les abords du futur accueil en lien avec la fiche action n°14 afin de l'inscrire dans le parcours entre les quais de Saône et la gare d'eau. <p><i>NB : Pour les 4 pôles d'accueil (Gare d'eau, accueil fluvestre et touristique - Maison du tourisme à SJDJL, Halle CBV, OT de Seurre), bien intégrer la notion de réseau, et clarifier l'offre (ex : location de vélos type de restauration, informations, tarifs, horaires d'ouverture, etc.) : ces pôles d'accueil et d'animation sont les acteurs de la même marque territoriale (signature identitaire). Leur performance et leur lisibilité passent par la mise en œuvre d'une qualité d'accueil et d'un niveau de service communs ou du moins concertés.</i></p>
Périmètre	<p>Se référer à l'étude pour la réhabilitation de la halle CBV réalisée par AEI/BRL/ Omega en 2020</p>
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Ville de Saint-Jean-de-Losne: Réhabilitation/ construction de la Halle CBV- Privés : à définir dans le cadre d'un appel à projet (restaurant, cellule commerciale...)- Association Aqua, VNF, Communauté de Communes, ... <p>A terme structure porteuse ou d'exploitation (future SEM)</p>



FICHE ACTION N°8 : CREATION D'UNE HALLE FLUVIALE TOURISTIQUE ET CULTURELLE ET D'UN ACCUEIL FLUVESTRE ET TOURISTIQUE SUR LA SAONE

Échéancier de réalisation	<p><u>Halle fluviale CBV (échéancier donné à titre indicatif conditionné par la mise en place de la SEM) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 1er semestre 2021 :<ul style="list-style-type: none">o Validations techniques complémentaires début 2021 (toutes les études devront être réalisées avant de lancer le marché de maîtrise d'œuvre)o Création de la structure de gouvernance (SEM, Syndicat, ...) : début 2021. La Ville de Saint-Jean-de-Losne portera le projet le temps de la mise en place de la structure porteuse.o Mi-mars : Lancement de l'étude de programmation + assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation : 2 moiso Lancement éventuel d'appels à projets pour valider la pertinence touristique et économique des différents modules d'exploitation (amarrages, restauration ou autre)o Mi-avril : lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre : 4 mois- 2ème semestre 2021 :<ul style="list-style-type: none">o Été 2021 : Lancement des études de MOEo Automne 2021 : Dépôt du permis de construireo Fin 2021 : Consultation des entreprises- 2022 : Travaux- 2023 : Inauguration : faire un événement à l'échelle du pôle fluvial (inauguration pour le printemps ou été 2023) <p><u>Accueil fluvestre et touristique / maison du tourisme</u> : Travaux en cours de réalisation</p>
Fiches projets associées	FP 8.1 « Etudes et diagnostics complémentaires à réaliser sur la halle CBV » FP 8.2 « Réalisation des travaux de réhabilitation de la halle CBV » FP 8.3 « Aménagement des espaces extérieurs à la halle CBV »
Suivi	Réalisation (immédiat) : <ul style="list-style-type: none">- 1er semestre 2021 : création de la structure porteuse, réalisation des études complémentaires et étude programmation- 2022 : lancement des travaux de réhabilitation de la halle Résultat : <ul style="list-style-type: none">- Inauguration de la halle : printemps 2023 Suivi régulier : <ul style="list-style-type: none">- Bilans touristiques et niveau de fréquentation impacts économiques et financiers (compte de résultat de la structure porteuse)- Bilan annuel des actions du cluster et du centre d'interprétation



FICHE ACTION N°9 : RENFORCEMENT ET DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'HEBERGEMENT LOCALE, EN COMPLEMENTARITE DE L'EXISTANT

Contexte	<ul style="list-style-type: none">- Un territoire clé pour le tourisme d'itinérance, véritable « hub fluvestre »- Des hébergements touristiques présents sur le pôle fluvial et plus généralement en Rives de Saône (hôtels, chambres d'hôtes, campings) mais des capacités d'accueil et une offre limitées (seuls 1 hôtel et 1 camping étoilés)- Des potentiels de clientèles limités pour des structures importantes ou de haut de gamme- Plusieurs hébergements insolites en lien direct avec la voie d'eau et au positionnement différenciant (cottage flottant à Saint-Jean-de-Losne et à Seurre) et un manque d'hébergements de type « gîtes de groupes accessibles » et/ou accueil des itinérants comme les pèlerins et les groupes (vélo en particulier)- De belles surfaces en eau en berges de Saône et du foncier disponible sur le pôle fluvial et les sites associés (ex. le Châtelet ou Saint Symphorien)- Une demande de plus en plus tournée vers la recherche d'« expérience » et d'authenticité dans une ambiance « nature et d'authenticité »- Une problématique d'hébergement adapté pour les stagiaires ou élèves à l'échelle du pôle fluvial et des sites associés. Une réflexion est en cours sur les locaux disponibles au centre-ville
Objectifs recherchés	<p>Diversifier et développer l'offre d'hébergement sur le pôle fluvial et les sites associés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Créer des hébergements permettant d'accueillir des groupes de visiteurs itinérants le long des voies cyclables et/ou des stagiaires/élèves en lien avec les formations proposées actuellement ou à l'avenir (lien fiche action n°5) sur le pôle fluvial et les sites associés- Créer de nouveaux hébergements insolites ou de nature sur et autour de la voie d'eau pour attirer de nouvelles clientèles, au plus proche de l'eau et dans la logique d'accueil de courts et moyens séjours- Augmenter le niveau d'attractivité du pôle fluvial et lui donner une image plus dynamique et plus « nature »- Présenter une offre d'hébergements encore en phase de développement qui se démarque de l'offre déjà existante sur le périmètre
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p>Création d'hébergements adaptés à l'accueil de groupes et d'hébergements insolites ou de nature, si possible sur ou au plus proche de l'eau (par exemple hébergements sur pieux et berges semi-flottants ou flottants (ex. Saumur sur la Loire)), labellisés « Accueil Vélo » ou « gîte de randonnée » et répondant aux demandes de « grande capacité ». Une réflexion spécifique sur l'accueil d'élèves / stagiaires est à prévoir en milieu urbain.</p> <ul style="list-style-type: none">- Étape 1 : sur la base de deux axes de recherche (tourisme et logements étudiants ou personnel des entreprises locales), animé par le référent (CFT) un « atelier » de travail regroupant les ressources internes de la CCRdS (service environnement, tourisme, patrimoine, urbanisme, P.L.U.I.H) et avec l'appui des compétences associées au programme C.F.T (juristes, services région, département, Pays et VNF) identification de sites potentiels. <p>Des solutions semi flottantes sur la gare d'eau peuvent être envisagées (mais contraintes techniques fortes), notamment pour de l'hébergement d'élèves et/ou stagiaires à la recherche de logements, dans une logique « immersive », proche des ateliers de la zone technique.</p> <ul style="list-style-type: none">- Étape 2 : lancement d'un appel à projets ou manifestations d'intérêt pour présélectionner les porteurs de projets et apprécier la pertinence des sites prédéfinis. Préconisations techniques (réseaux), architecturales et paysagères, via une expertise dédiée d'architecte-paysagiste, pour déterminer des critères identitaires reproductibles afin d'homogénéiser le plus possible les réalisations à l'échelle du pôle fluvial. Les codes de marque (lien fiche action n°3) devront être intégrés au cahier des charges.



FICHE ACTION N°9 : RENFORCEMENT ET DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'HEBERGEMENT LOCALE, EN COMPLEMENTARITE DE L'EXISTANT

	<ul style="list-style-type: none">- Étape 3 : validation réglementaire, juridique et économique à l'échelle de chaque site pressenti (revue documentaire et conseils auprès des services compétents des EPCI et de VNF). Élaboration d'un cadre conventionnel pour faciliter ou aider à la mise en œuvre de chaque projet (soutien financier ou mise à disposition de foncier ou de bâtiment). Un travail partenarial entre VNF, les communes et la CCRdS sera nécessaire pour la valorisation du foncier disponible et le lancement d'appels à projets VNF-collectivités-privés.- Etape 4 : construction des modules ou adaptations de bâtis existants- Etape 5 : accompagnement des porteurs de projets dans la conquête des labellisations liées à l'itinérance « accueil vélo » et « gîte de randonnée » et dans la commercialisation de leur offre, en lien avec la signature fluvestre déployée dans le cadre de la CFT <p><i>NB : Pré-ciblage des sites valorisables du point de vue des hébergements insolites et de nature : Bords de Saône à privilégier, ports de Le Chatelet et Saint Symphorien, espaces naturels sur sites associés (étangs, lac du Chour, base de loisirs de Seurre ?) ou en flottant ou semi flottant.</i></p>
Périmètre	Pôle fluvial, sites associés et foncier privé
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	Maîtrise d'ouvrage : Porteurs privés, Communes, CCRdS Partenaires : VNF (DPF), ORT
Échéancier de réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Recherche préalable de sites adaptés et de porteurs potentiellement intéressés + mission prospective et étude architecte-paysagiste : 2021- Lancement appels à projets : à partir de fin 2021
Fiches projets associées	Non définies à ce stade
Suivi	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'hébergements accueillant des groupes en itinérance- Nombre d'hébergements insolites ou de nature créés le long ou sur les voies d'eau et la gare d'eau- Fréquentation des hébergements en taux d'occupation et nombre de semaines ou de nuitées de réservation- Niveau de satisfaction des personnes hébergées (enquête satisfaction à prévoir)- Augmentation de la fréquentation touristique du pôle fluviales et des emplois locaux dans le secteur de l'hébergement touristique



FICHE ACTION N°10 : AMELIORATION DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SECURITAIRES DE LA GARE D'EAU, DES BERGES DE SAONE ET DE TERREPLEINS DE LA ZONE TECHNIQUE

<p>Contexte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dérive sécuritaire et environnementale des zones de terre-pleins, de manutention et de transport au sein du périmètre en l'absence de règlement de zone (type règlement portuaire) et de matérialisations des zones par usagers (manutention travaux sur quai stationnements, etc.) - Envasement et prolifération des plantes aquatiques envahissantes (gare d'eau et les canaux à proximité) - Fréquentation accrue des espaces riverains (pêche, randonnée pédestre et cycliste, terrasses de restaurants, etc.) - Perception par les visiteurs non navigants d'un site certes authentique, mais non géré (îles, circulation sur les quais) - Une ambition de viser l'exemplarité environnementale sur le pôle fluvial et les sites associés - Le site de la gare d'eau et ses accès ont fait l'objet d'une expertise (bathymétrie) et d'une analyse physico-chimique. Les résultats ont mis en évidence deux éléments majeurs : 1) un coût financier direct peu compatible avec une gestion raisonnée du projet de valorisation du site et 2) le dragage sur l'ensemble de la surface n'apportera pas de solutions fiables pour contenir la prolifération des plantes aquatiques envahissantes (cf. CR COPIL de l'étude scientifique)
<p>Objectifs recherchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les zones de chantier et les circulations autour de la gare d'eau - Gérer les pollutions visuelles, sonores et les rejets des activités industrielles (référence aux normes « Pavillon bleu ») - Optimiser les capacités d'accostage et de circulation dans et autour de la gare d'eau pour « dé-densifier » le plan d'eau, notamment pour la circulation des bateaux professionnels et les actions de faucardage. - Réorganiser et les emplacements de stationnement bateaux et voitures
<p>Actions - Modalités de mise en œuvre</p>	<p><u>Volet environnemental</u></p> <p>L'objectif est de tendre, sur tous les sites fluviaux du pôle fluvial et des sites associés, à vers le respect des exigences environnementales de l'écolabel « Pavillon Bleu » en matière de gestion du milieu, gestion des déchets, gestion des sites et éducation à l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base d'un bilan-diagnostic, élaborer un programme pluriannuel de reconquête environnementale des sites portuaires en reprenant les objectifs spécifiques de l'écolabel « Pavillon bleu » (marges d'actions, priorités, etc.). Une attention spécifique sera apportée à la zone de chantier avec les pollutions spécifiques associées. - Evaluer les coûts induits des actions d'entretien environnemental des espaces portuaires du pôle fluvial – actuels et à venir - Participer aux réflexions du S.D.I.S sur le bilan des risques en fluvial (pollutions (hydrocarbures, etc.), secours aux personnes, incendies) sur les zones concernées pour définir les équipements et les procédures à mettre en œuvre en cas d'incendie ou de secours aux personnes (chutes avec risques de noyade) - Participer aux réflexions sur le plan hors sec fluvial (pollutions, transport de matières dangereuses, etc.) avec les services de la gendarmerie fluviale de Saint Jean de Losne - Valoriser la démarche « faucardeuse » avec une communication grand public pour transformer un inconvénient en avantage sous la forme d'une communication valorisante (signalétique, événements, etc.) - Optimiser l'usage de la faucardeuse par un partenariat étroit avec le GIE Greencut : concertation et bilans opérationnels (ex : traitement des résidus) - Participer aux réflexions et aux actions de lutte contre la prolifération des plantes aquatiques dans le cadre de l'étude scientifique menée par la sous-préfecture. La gare d'eau du pôle fluvial a été désigné « site pilote » pour plusieurs actions test, notamment pour le test de lutte physico-chimique (bactéries). - Bilan-vérification du raccordement au réseau d'assainissement sur le secteur gare d'eau et du canal de Bourgogne



FICHE ACTION N°10 : AMELIORATION DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SECURITAIRES DE LA GARE D'EAU, DES BERGES DE SAONE ET DES TERREPLEINS DE LA ZONE TECHNIQUE

- Coordonner les programmes d'entretien des espaces verts et des axes de circulation (voiture, piétons, vélo) des différentes communes
- Se doter d'un cadre opérationnel et de financement des actions d'entretien et/ou d'aménagement (élargissement des compétences et des moyens du GIE Greencut ?)
- Améliorer l'organisation et la performance de la gestion des déchets pour les visiteurs en bateau : mise en place de poubelles, conteneurs de tri adaptés aux différentes clientèles du pôle fluvial et des sites associés
- Investir dans un bateau pompe dépollueur (multifonctionnel : lutte contre les incendies, remorquage, élagage, etc.). Ce bateau pourrait être construit localement à Saint-Jean-de-Losne (premier projet du cluster, cf. fiche action n°4).
- Suivant les résultats que donnera le traitement expérimental pour la lutte contre les plantes aquatiques, la pertinence d'actions de dragage de la gare d'eau et de ses accès fluviaux pourra être discutée et envisagée sous la forme d'un programme cadencé et ponctuel pour maintenir un usage et un coût « raisonné » (besoins fonctionnels (tirant d'eau) et besoins vis-à-vis des plantes aquatiques)
- Envisager à termes la mise en place d'équipements industriels mutualisés respectant les normes environnementales (aire de carénage, bâtiment couvert pour opérations de sablage, zones de tri, etc.) – lien avec la fiche action n°6
- Réaliser des campagnes de sensibilisation sur les avancées du pôle fluvial en matière de gestion environnementale exemplaire, accompagnement/sensibilisation des professionnels et des professionnels du tourisme

Volet sécuritaire

- Participer aux réflexions du S.D.I.S sur le bilan des risques liés aux activités fluviales (pollutions (hydrocarbures, etc.), secours aux personnes, incendies) sur les zones concernées pour définir les équipements et les procédures à mettre en œuvre en cas d'incendie ou de secours aux personnes (chutes avec risques de noyade)
- Participer aux réflexions sur le dispositif ORSEC fluvial (pollutions, transport de matières dangereuses, etc.) avec les services de la gendarmerie fluviale de Saint Jean de Losne
- Faciliter les moyens d'actions pour la gendarmerie fluviale de Saint-Jean-de-Losne (localisation de locaux au plus proche de l'eau, équipements spécifiques dans le cadre du dispositif ORSEC à venir)
- Sécuriser les plans d'eau et berges via l'achat de matériels de sécurité légers (gardes corps, bouées, défibrillateurs, extincteurs, etc.)
- Sécuriser les zones d'amarrage (accès contrôlé des pontons, bateau pompiers, etc.)
- Sécuriser les zones de chantier pour les visiteurs (accès contrôlé, signalétique de guidage plus performante, etc.)
- Etablir un règlement de zone pour les stationnements et les circulations touristiques et de stationnement voitures (règlement de voirie) pour identifier les axes occupés par les chantiers temporairement (grutage) ou en permanence) pour canaliser les flux (notamment entre Saint-Usage et Saint-Jean-de-Losne)

Ces actions s'inscrivent dans l'objectif plus large d'établir un règlement portuaire intégrant les spécificités de la « zone technique » pour les professionnels dans le cadre d'une démarche collective et concertée et celles des bateaux à flot (ex places réservées au passage, obligation de déplacement, avertir si départ pour une longue durée, etc.). Ce règlement sera adapté au sein du périmètre portuaire qui resté à définir pour le Pôle fluvial A termes, un référent « sécurité et environnement » sera nommé (Maître de port assermenté) pour coordonner les actions en la matière.

Périmètre

Pôle fluvial et sites associés : Gare d'eau et autres ports de la CCRdS, canal, berges de Saône, zone de chantiers, terre-pleins, voirie et stationnement de proximité et autres zones d'accostage à venir

Maîtrise d'ouvrage et partenaires

Maîtrise d'ouvrage (fonction des projets) : CCRdS + VNF + Professionnels de l'industrie fluviale + GIE + communes + gendarmerie fluviale + SDIS + CD21



FICHE ACTION N°10 : AMELIORATION DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SECURITAIRES DE LA GARE D'EAU, DES BERGES DE SAONE ET DE TERREPLEINS DE LA ZONE TECHNIQUE

	Partenaires : Pavillon Bleu - pavillonbleu@teragir.org – 01 73 77 12 13 (peuvent organiser des « pré-visites de sites avant dépôt de candidature »)
Échéancier de réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Bilan et plan d'actions « objectif Pavillon Bleu » : 2021-2022- Equipements sécurité légers : 2021-2022- Mise en sécurité de la zone de chantier : 2021- Investissement dans un bateau pompe : 2021-2022- Rédaction d'un règlement portuaire (lien avec fiche action n°2) : 2022- Equipements lourds mutualisés pour les professionnels de l'industrie fluviale (lien avec fiche action n°6) : 2023-2024- Candidature à l'écolabel « Pavillon Bleu » en 2026
Fiches projets associées	<ul style="list-style-type: none">- FP 10.1 « Lutte contre les plantes aquatique invasives »- FP 10.2 « Objectif « Pavillon Bleu » »- FP 10.3 « Raccordement et assainissement gare d'eau/Canal »- FP 10.4 « Définition et sécurisation de la zone de chantier fluvial »- FP 10.5 « Elaboration et mise en œuvre d'un plan portuaire de sécurité »- FP 10.6 « Mise en place d'un bateau dépollueur multifonctions »
Suivi	<ul style="list-style-type: none">- Bilan des actions entreprises dans le cadre du plan de reconquête environnementale des espaces fluviaux- Mise en place d'équipements et services dédiés sécurité et environnement (conteneurs déchets, bateau pompe dépollueur, équipements légers de sécurité, etc.)- Candidature au label « Pavillon Bleu » effective (résultat ambitieux)- Retours satisfaction des usagers (prévoir des questionnaires de satisfaction)



FICHE ACTION N°11 : MAILLAGE DU POLE FLUVIAL PAR UN RESEAU DE LIAISONS DOUCES SECURISEES

Contexte	<ul style="list-style-type: none">- Certaines liaisons douces existent sur le territoire du pôle fluvial, mais les polarités (gare, gare d'eau) sont mal reliées et parfois cachées- Des séquences structurantes peuvent être dangereuses, comme le pont où la sortie de la gare, sans trottoir
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none">- Relier les polarités du pôle à pied ou à vélo de manière sécurisée à l'échelle du pôle fluvial depuis ou vers les stationnements repérés, la gare ou les quais.- Inviter à la promenade, attirer le chaland depuis des flux importants (Eurovélo 6/Voie Bleue Moselle-Saône à Vélo vers le centre de Saint-Jean et voie verte le long du Canal de Bourgogne par exemple)- Pacifier les voies de circulation pour un espace public plus agréable- Faire de l'usage du vélo un moyen alternatif aux déplacements motorisés (résidents, mais aussi navigants ou excursionnistes en escale)- Canaliser les flux pour des raisons de sécurité ou d'intérêt touristique ou patrimonial <p>Les réflexions sont à mettre en cohérence avec les projets, dispositifs et démarches des collectivités compétentes en matière de mobilité, envisagés à partir de 2021.</p>
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p><u>Etape 1</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Elaborer (sur la base de la présente étude), partager et acter un circuit pédestre et cyclable spécifique au pôle fluvial « Découverte des Rives de Saône », qui permette sa découverte au plus près de l'eau et de ses atouts, aisée et sécurisée.<ul style="list-style-type: none">• Cet itinéraire de découverte pourra être dissocié des itinéraires dits « quotidiens », plutôt à destination des habitants et reliant des services, qui sont en cours de réflexion dans le cadre de l'ORT. Cet itinéraire doit s'inscrire dans le maillage existant en vue d'une inscription au PDIPR potentiellement• Cet itinéraire devra intégrer la promenade des Mariniers réinventée• Cet itinéraire doit permettre de connecter les véloroutes aux sites touristiques situés à proximité des grands axes itinérants (ex : Lac de Chour)• Un temps de réflexions en commun est à organiser entre les acteurs concernés (Département / CCRdS / mairies / Région / ORT/ VNF). L'objectif de la concertation est de mutualiser les réflexions en cours sur le territoire sur le plan général des mobilités douces.• Anticiper les futurs points bloquants liés à la révision du plan d'amarrage- Définir une signalétique de guidage et d'information harmonisée en complément ou en remplacement sur l'ensemble des cheminements. La signalétique de guidage prendra la forme de panneaux directionnels implantés au niveau de intersections et points d'arrêts. Cette signalétique devra être en lien avec la création de la marque de territoire (Fiche action n°3) et s'intégrer dans les différentes chartes de signalisation en vigueur : Canal de Bourgogne, Voie Bleue, etc. La signalétique devra permettre d'identifier les entrées sur le pôle fluvial. Des éléments complémentaires tels que des panneaux d'informations (ou autre support interactif) seront implantés judicieusement en intégrant et réinventant la promenade des Mariniers. <p><u>Etape 2.1 : Aménager ou améliorer des connexions piétonnes et cyclables identifiées ci-dessous :</u></p> <p>1 – Liaison Gare-Canal de Bourgogne (environ 1400m)</p> <ul style="list-style-type: none">• Matérialisation d'une bande cyclable sur l'Avenue de la Gare entre la gare de Saint-Jean-de-Losne et les bords de Saône• Sécurisation d'un cheminement piéton• Signalisation des bords de Saône comme étant le parcours piéton/cyclable structurant (signalétique commune au pôle fluvial) <p>2 – Liaison Canal de Bourgogne (écluse)- Place de la Délibération via le quai Lafayette (environ 430m)</p> <ul style="list-style-type: none">• Matérialisation d'une bande cyclable sur le quai Lafayette depuis la place de la Délibération jusqu'à l'avenue de la Gare



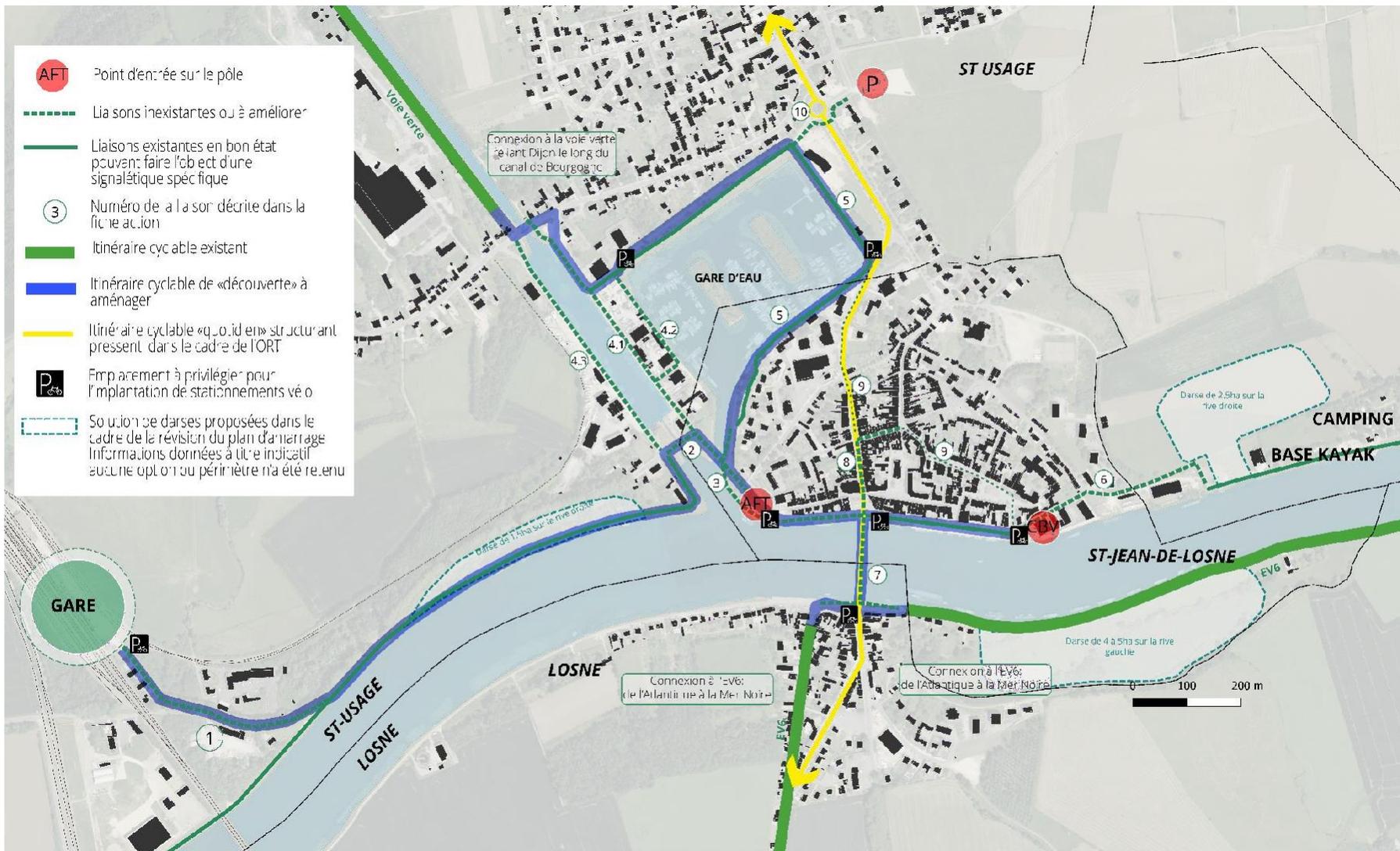
FICHE ACTION N°11 : MAILLAGE DU POLE FLUVIAL PAR UN RESEAU DE LIAISONS DOUCES SECURISEES

- Installation de 3 panneaux directionnels pour la signalisation du parcours piéton/vélos au niveau de l'embouchure du canal de Bourgogne : indiquer aux piétons et aux cyclistes l'itinéraire pour rejoindre la gare d'eau et/ou le centre de Saint Jean de Losne via les ponts.
- 3 – Liaison entre l'Accueil Fluvestre et Touristique (AFT) et la promenade du Port Saint Jean (environ 150ml)
- Création d'un aménagement piéton le long de l'eau en passant sous le pont : création d'un chemin
 - Partenaire identifié à ce stade : étude VNF
- 4 – Liaison voie verte venant de Dijon- embouchure du canal de Bourgogne (écluse)
- Aménagement d'une liaison piétonne entre l'embouchure du canal de Bourgogne et le canal de Bourgogne (sécurisation de la section sur la gare d'eau - chantiers) ayant l'objectif de « fermer » la boucle de la gare d'eau et de valoriser l'activité d'un point de vue pédagogique (point d'étape du parcours touristique lié au centre d'interprétation de la halle CBV). Les contraintes liées au chantier peuvent entraîner une fermeture de la voirie (feux à installer aux extrémités des tronçons concernés).
 - Un cheminement piéton parmi ces propositions est à matérialiser afin d'offrir une lisibilité dans les cheminements à l'échelle du pôle :
 - 4.1 : Quai du Canal de Bourgogne (Est) - 480ml
 - 4.2 : Quai du Canal de Bourgogne (Est) puis Promenade du port Saint Jean : peut-être plus aisément sécurisé que le tronçon 4.1 et permet d'assurer le lien avec l'arboretum+ gare d'eau - 400ml
 - 4.3 : Quai du Canal de Bourgogne (Ouest) - 480ml
 - Cette liaison est en lien avec la fiche action n°10 sur le volet sécurisation des abords de la gare d'eau et de la fiche projet associée.
- 5 – Tour de la gare d'eau
- Matérialisation d'un itinéraire cyclable autour de la gare d'eau. Un aménagement cyclable existe au niveau de l'arboretum. Au niveau du reste de la promenade du port Saint Jean il s'agira de matérialiser une bande cyclable (790ml).
 - Réfection de la voirie à intégrer à une réflexion sur le contrôle du stationnement autour de la gare d'eau par un barriérage
- 6 – Liaison halle CBV-camping (environ 700ml)
- Signalisation du parcours au niveau de la halle CBV vers le camping : le chantier fluvial interrompt le cheminement le long de la Saône obligeant le piéton/ vélo à emprunter le quai Molière. Aucune signalétique n'indique actuellement la présence d'un camping et d'activités de loisir. La signalisation et l'aménagement de cette liaison entre la halle et le chantier naval est incluse dans le projet de réhabilitation de la halle CBV. Le projet prévoit également l'implantation d'une consigne vélo.
 - Réfection de la voirie au Port Bernard
- 7 – Liaisons Saint-Jean-de-Losne/Losne via le pont
- Sécurisation de la traversée pont (solutions proposées dans la fiche action n°12)
 - Assurer la continuité du cheminement le long des quais en passant sous le pont :
 - Côté Saint Jean de Losne : le piéton sur le trottoir côté Saône du quai national ne peut pas traverser vers le quai Lafayette : aménager et signaler une continuité cyclable et piétonne sous le pont
 - Côté Losne : signaler la continuité cyclable et piétonne sous le pont permettant d'éviter la traversée du carrefour en tête de pont
 - Point de vigilance : la liaison sous le pont est inondable. Il faut prévoir l'entretien et la remise en état après une inondation



FICHE ACTION N°11 : MAILLAGE DU POLE FLUVIAL PAR UN RESEAU DE LIAISONS DOUCES SECURISEES

	<p>8 – Liaison rue de la Liberté</p> <ul style="list-style-type: none">• Réflexion piétonne et cyclable à intégrer à l'ORT pour les itinéraires dits « quotidiens » <p>9 – Traversée de Saint Jean de Losne entre halle CBV et gare d'eau</p> <ul style="list-style-type: none">• Réflexion piétonne à intégrer à l'ORT <p>10- Liaison parking gare d'eau et la gare d'eau</p> <ul style="list-style-type: none">• Signalétique de la traversée du rondpoint et de la départementale à lier avec l'espace public 7 identifié dans la fiche action n°14 ayant vocation à devenir la vitrine de la gare d'eau. <p><u>Etape 2.2 : Mettre en valeur les polarités mobilité dans un plan de déplacement général :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Réflexion globale sur les points de stationnement principaux à l'échelle du pôle fluvial dans une logique de points d'échanges intermodaux (déplacement bus/voiture/train vers déplacement vélo/piéton):• Projet de parking de la Gare d'eau (travaux 2020) pour les visiteurs et les loueurs de bateaux : porte d'entrée sur la gare d'eau, création d'un grand nombre de stationnements voitures + bus permettant le déplacement (partiel ?) des stationnements sur les berges de la gare d'eau (mise en place de bornes pour en restreindre l'accès, valorisation paysagère, lisibilité du stationnement)• Recherche d'un site sur la commune de Losne, entrée sud• Parking de la halle CBV• Stationnement dans Saint-Jean-de-Losne → place des Halles ou/et place des Armes ?• Création de stationnements vélos sécurisés au niveau des stationnements principaux : gare, parking gare d'eau, AFT, Halle CBV (place Molière), quai national (au niveau des restaurants ?). Des équipements vélo électrique et services aux cyclotouristes sont prévus à l'AFT.
Périmètre	Voir carte associée
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Communes pour l'aménagement de leurs espaces publics :<ul style="list-style-type: none">o Ville de Saint-Jean-de-Losne : liaisons 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8o Ville de Losne : liaison 7o Ville de Saint-Usage : liaisons 4, 5, 6, 9- VNF pour le Domaine Public Fluvial- CCRdS- CD 21 > le long des routes départementales- Partenaires : ORT
Échéancier de réalisation	Echéancier global aménagement des espaces publics : 9-12 mois d'études pour définir le tracé et maîtriser le foncier transfert de compétence ou superposition d'exploitation (DPF), 10-16 mois de travaux
Fiches projets associées	<ul style="list-style-type: none">- FP 11.1 « Aménagement de deux liaisons douces prioritaires »- FP 11.2 « Implantation d'équipements vélos »
Suivi	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de liaisons cyclables / pédestres aménagées- Chiffres de trafic (comptages à prévoir) – augmentation de la fréquentation cyclable du pôle fluvial- Niveau de satisfaction des usagers suite aux aménagements réalisés (enquêtes de satisfaction à prévoir)- Existence d'une signalétique spécifique respectant les codes de marque





FICHE ACTION N°12 : INTERCONNEXION ET « REEQUILIBRAGE » RD ET RG DE LA SAONE

Contexte	<p>La traversée du pont sur la Saône est aujourd'hui un point noir dans les liaisons quotidiennes. Le pont est étroit, la circulation est dense et dangereuse. Néanmoins, il est important de permettre la traversée des villages par tous les usagers.</p> <p>Entre un réaménagement du pont, la construction d'une passerelle piéton/vélo et/ou une traversée en bateaux (via une navette fluviale), plusieurs voies ont pu être évoquées et étudiées dans le cadre de la CFT.</p> <p>Au-delà des aménagements il est important de retrouver une animation côté Losne et redonner envie aux habitants de se retourner sur le fleuve.</p>
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none">- Pacifier la traversée du pont et de la RD 968 pour les modes doux- Faciliter les liaisons entre Losne et Saint-Jean-de-Losne- Rééquilibrer les activités et attirer plus de monde sur Losne.- Attirer le flux de cyclistes de l'Eurovélo 6 et de la Voie bleue Moselle Saône à vélo sur Saint-Jean-de-Losne- Sécuriser les liaisons et les intersections- Faciliter les déplacements quotidiens des riverains et permettre une structuration urbaine cohérente et renforcée
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- Révision des aménagements des entrées de village/têtes de pont : lien avec la liaison 7 décrite dans la fiche action n°11 et les espaces publics 1 et 2 identifiés dans la fiche action n°14- Le scénario qui a fait consensus au cours de l'élaboration de la CFT est la réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable sur la Saône. Cette passerelle devra être implantée de manière à capter les flux quotidiens mais également se positionner le long de l'itinéraire de l'Eurovélo 6 et permettre un lien fort avec la future halle fluviale une fois réhabilitée (halle CBV).- Mise en place d'animation commune : étude systématique des liens possibles entre les 2 rives (quais à gradins) lors d'évènements, développement d'un lieu de vie sur la place de la Marine
Périmètre	<ul style="list-style-type: none">- Le périmètre des aménagements inclus le pont, ses têtes de pont ainsi que la place de la Délibération et la place de la Marine- Le périmètre de réflexion pour la construction d'une potentielle passerelle est étendu aux communes de Saint-Usage, Losne et Saint-Jean-de-Losne. L'implantation de la passerelle sera définie dans le cadre de l'étude préliminaire- Le périmètre pour les actions d'animation inclus l'ensemble des quais de Losne et Saint-Jean-de-Losne ainsi que les sites associés (logique d'animation multi-sites sur la filière fluviale)
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Création d'une passerelle sur la Saône : CD21 + CCRdS + communes + VNF- Aménagement des têtes de pont : Ville de Losne et ville de Saint Jean de Losne- Animation : Acteurs du tourisme et communes
Échéancier de réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Franchissement de la Saône : 2021-2024- Animation : dès 2021
Fiches projets associées	FP 12.1 « Réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable sur la Saône »
Suivi	<ul style="list-style-type: none">- Création d'une passerelle sur la Saône- Amélioration et sécurisation des liaisons piétonnes et cyclables entre les deux rives (touristique et riveraine)- Mise en place d'une animation commune sur les deux rives- Augmentation de l'attractivité du pôle fluvial et des liens entre les deux rives de la Saône



FICHE ACTION N°13 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE LOCALE

Contexte	<p>Le patrimoine (matériel et immatériel) et l'architecture du pôle fluvial constituent sa richesse et son attrait. Il contribue à la création d'une image « carte postale ». Cependant le bâti est souvent en mauvais état. Une intervention sur un linéaire ciblé de nettoyage, rénovation du bâti ou mise en lumière permettront une amélioration de l'image globale du pôle fluvial.</p>
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none">- Amélioration de l'image du pôle fluvial pour participer à son attractivité dans le cadre de l'objectif plus large de « reconquête du pôle fluvial »- Entretien et valorisation du patrimoine (matériel et immatériel)- Incitation d'actions privées par des dispositifs publics
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p><u>Prérequis</u> : Mutualiser les réflexions entre l'ORT et la mise en œuvre des actions de la CFT</p> <p><u>Mise en valeur du patrimoine bâti et de l'architecture locale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Définition d'un plan lumière (et la possibilité de projections sons et lumières lors d'événements) et mise en valeur des bâtis remarquables sur le périmètre Saône (de la halle CBV à l'embouchure du canal de Bourgogne et côté Losne) avec un accent mis :<ul style="list-style-type: none">• 1- Sur le linéaire bâti le long des quais (image carte postale) + quais à gradins• 2- Le long de la rue de la Liberté• 3- Sur les éléments remarquables : les deux églises, le pont sur la Saône, la halle CBV <p>Un budget de 30 K€ est estimé pour l'élaboration de ce plan.</p> <ul style="list-style-type: none">- Suivi du dispositif d'incitation au ravalement dans le plan façade de l'ORT (mené avec la fondation patrimoine) et à la rénovation du logement (voir ANAH, OPAH ou autre, en lien avec l'ORT)- Aménagement et matérialisation de points de vue sur les plus belles vues du pôle (valorisation, points clés de visites du pôle fluvial, etc.), en lien avec un mobilier urbain « léger » (lien avec la Fiche action n°14)- Intégration de linéaires bâtis à protéger dans le cadre de l'élaboration d'un PLUi (en lien avec l'ABF) <p><u>Mise en valeur de la voie d'eau</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Création d'une base de données nationale sur la voie d'eau (Association Aqua, VNF, etc.)- Formalisation d'un Centre d'Interprétation sur les métiers de la voie d'eau dans le cadre de la halle CBV- Création de relais du centre d'interprétation sur le territoire dans une logique multi sites <p><u>Mise en valeur du savoir-faire et du patrimoine industriel (en lien avec les parcours définis dans la fiche action n°11)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mise en valeur de la péniche Aster (vitrine de l'évolution du savoir-faire industriel)- Mise en valeur du patrimoine industriel des chantiers sur le pôle fluvial dans une démarche de tourisme industriel- Potentiel de valorisation des épaves (prestations artistiques)
Périmètre	CCRdS
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Communes de Losne, Saint-Usage, Saint-Jean-de-Losne et CCRdS- Partenaires publics : VNF, ORT et ABF- Péniche Aster : Association Aqua- Partenaires privés : industriels
Échéancier de réalisation	2021-2025 en fonction des actions à mener



FICHE ACTION N°13 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE LOCALE

Fiches projets associées

- FP 13.1 « Formalisation et création d'un centre de ressources fluviales »
- FP 13.2 « Formalisation et création d'un centre d'interprétation de la voie d'eau »
- FP 13.3 « Connaissance et valorisation de l'Aster »

Suivi

- Participation du référent CFT aux réunions ORT pertinentes pour favoriser les synergies
- Existence d'un plan lumière et mise en valeur des sites clés du pôle fluvial
- Nombre de façades rénovées
- Création de la base de données nationale sur la voie d'eau
- Implantation d'un Centre d'interprétation sur les métiers de la voie d'eau sur le pôle fluvial pour valoriser le patrimoine local (et national)



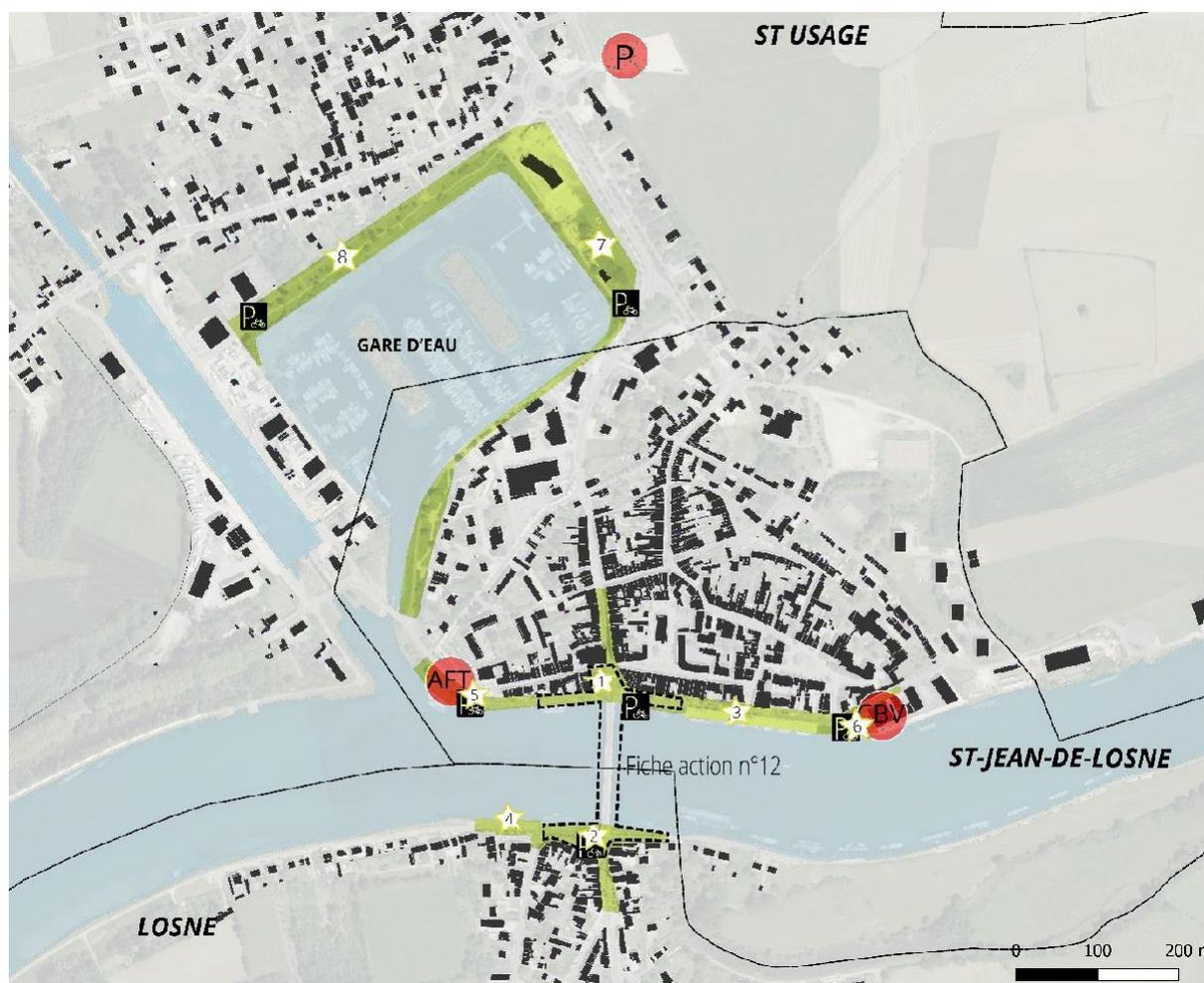
FICHE ACTION N°14 : VALORISATION DES BERGES ET DES ESPACES PUBLICS

Contexte	<p><u>Côté urbain</u>, les espaces publics sur le quai national, les quais à gradins à Losne font l'animation et la vie sur le pôle fluvial. Certains sont très fréquentés en saison, mais il manque parfois une cohérence sur l'ensemble du linéaire qui renforcerait une image de marque. Par ailleurs, des espaces au fort potentiel mériteraient un traitement qualitatif.</p> <p><u>Côté champêtre</u>, la proximité des berges plus rurales qui font également l'attrait du pôle fluvial est un aspect à valoriser. Ces berges sont parfois très maçonnées ou artificialisées : une renaturation permettrait à la fois une amélioration de l'état environnemental, ainsi qu'un cadre de vie plus agréable pour les promeneurs.</p>
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none">- Amélioration qualitative et d'image des espaces publics urbains, adaptés à de nouveaux usages- Amélioration de la qualité environnementale du milieu, contribuant à un confort thermique et au côté bucolique du pôle fluvial
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p><u>Mise en valeur des espaces publics :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Installation de mobilier urbain « léger » homogénéisé sur les espaces publics clés à l'échelle du pôle fluvial qui respecte une charte graphique et un fil rouge « fluvestre »- Mise en valeur des espaces publics centraux et travaux spécifiques identifiés ci-dessous (en lien avec la fiche action n°11):<ol style="list-style-type: none">1 - Place de la Délibération à Saint Jean de Losne : aménagement de la place2 - Place de la Marine à Losne : aménagement de la place en réorganisant le stationnement3 - Mise en place d'une charte des enseignes et terrasses (y compris extensions sur le quai à gradin) pour les restaurants et commerces du Quai national étendue au quai Lafayette4 - Réhabilitation des quais à gradins de Losne dans la même logique que les quais à gradins de Saint Jean de Losne5 - Création d'un aménagement autour de l'AFT : comme la place Molière crée un ancrage pour la halle CBV il est important de revoir les aménagements autour de l'AFT pour une véritable polarité et de créer un lien avec la liaison 3 de la fiche action n°116 - Aménagement de la place Molière en lien avec la réhabilitation de la halle CBV7 - Aménagement d'une porte d'entrée au nord de la gare d'eau comme une vitrine (en lien avec le parking) : une partie du foncier identifié appartient à VNF8 - Poursuite de l'aménagement de l'arboretum avec une dimension artistique <p><u>Mise en valeur des berges (en lien avec le nouveau plan d'amarrage et les actions associées)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Aménagement des berges de la gare d'eau et des îles : sécurisation des berges au niveau de l'arboretum- Recherche de solutions environnementales et paysagères pour une amélioration de l'état des berges en lien avec les travaux d'aménagement qui seront effectués dans le cadre de la révision du plan d'amarrage- Mise en place d'une gestion mutualisée des berges de la gare d'eau et de la Saône : Communes, CCRdS, VNF, GIE avec compétences élargies- Appui au renforcement de la mutualisation du pouvoir de police de l'eau pour l'entretien des berges, avec les communes concernées
Périmètre	<p><u>Espaces publics</u> : voir carte</p> <p><u>Berges</u> : Périmètre élargi du pôle fluvial. Action à préciser en fonction du plan d'amarrage et de l'état des berges (berges maçonnées en mauvais état, berges naturelles mais avec potentiel d'amélioration, etc.) comprenant les berges de la Saône et les berges de la gare d'eau (dont berges des îles de la gare d'eau)</p>
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Espaces publics : communes concernées et CCRdS + VNF partenaire associé- Berges : mise en place d'une gestion mutualisée recommandée



FICHE ACTION N°14 : VALORISATION DES BERGES ET DES ESPACES PUBLICS

Échéancier de réalisation	Echéancier global aménagement des espaces publics : 9-12 mois pour la conception et les validations administratives + 10-16 mois de travaux
Fiches projets associées	FP 14.1 « Requalification de l'entrée de la gare d'eau - vitrine »
Suivi	<ul style="list-style-type: none">- Participation du référent CFT aux réunions ORT pertinentes pour favoriser les synergies- Linéaire de berges ou espaces renaturés, revégétalisés, valorisés, repaysagés- Places (ou espaces publics de manière plus large) aménagées et typologie des aménagements réalisés- Augmentation de la fréquentation et de la notoriété du pôle fluvial



5 MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE FLUVIALE DE TERRITOIRE

UN PROJET SUR 6 ANS REVISABLE ET EVOLUTIF

Le déploiement de la Charte Fluviale de Territoire est prévu sur une durée renouvelable de 6 ans à compter de sa signature. Elle comprend en effet des actions à mettre en œuvre à court, moyen et long termes.

Les priorités d'actions seront définies annuellement par le Comité de Pilotage regroupant les signataires. L'évaluation du montant des investissements et des coûts de fonctionnement annuel pour les actions envisagées, accompagnée d'un bilan de l'année écoulée, sera soumis à chaque signataire. Pour chaque sollicitation, en matière d'ingénierie, de fonctionnement et d'investissements, l'accompagnement des signataires sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention, de même qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Le budget de fonctionnement et d'investissement annuel sera soumis à chaque signataires, accompagné d'un bilan de l'année écoulée, qui pourra alors faire part de ses capacités d'accompagnement technique et financier pour chacune des actions proposées. Dans le cadre du Comité de Pilotage, chacun des projets pourra être étudié et chaque partenaire signataire pourra se prononcer sur sa volonté d'instruire le projet et le cas échéant de participer à son financement. A noter que sur la durée de la Charte les co-financements des partenaires sont susceptibles d'évolution.

Un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la Charte Fluviale de Territoire est prévu. Son objectif est de tenir compte des évolutions à l'œuvre sur le territoire et de prendre du recul sur la première partie de vie du projet afin de réorienter certaines actions au besoin.

LA GOUVERNANCE DE LA CHARTE FLUVIALE DE TERRITOIRE

Le schéma de gouvernance de la Charte Fluviale de Territoire est conçu pour poursuivre la dynamique collective et partenariale engagée depuis octobre 2019, afin d'optimiser et de faciliter le lien entre les démarches ascendantes, qui partent des besoins et projets exprimés par les acteurs locaux, et les démarches descendantes qui permettront d'inscrire ce projet dans une stratégie départementale, régionale voire nationale. Elle s'appuie sur différents organes présentés au schéma suivant, avec l'ambition d'impliquer un public le plus large possible autour de la thématique fluviale.

Un élu référent et un animateur technique assurent l'animation et la mise en œuvre de la Charte Fluviale de Territoire.

Les partenaires signataires font le choix d'assurer le suivi et le pilotage de la présente charte sur la base des organes de gouvernance présentés ci-dessous :

LE COMITE DE PILOTAGE

Il est composé des représentants de la Communauté de Communes Rives de Saône, de l'État, de Voie Navigable de France, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil Départemental de Côte-d'Or, la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations), le Pays Beaunois, Le Groupement d'Intérêt Économique « Green Cut » et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or.



Le Comité de Pilotage aura pour mission d'assurer le suivi et le pilotage de la Charte Fluviale de Territoire. Il se réunit une à deux fois par an. L'objectif sera d'étudier en détail le suivi et l'évaluation des actions, d'examiner les perspectives à venir ainsi que les conventions d'applications annuelles.

Afin d'assurer un suivi et une évaluation régulière de chacune des actions et de la présente convention-cadre, des indicateurs de suivi ont été déterminés pour chaque action. En fonction des thématiques abordées le Comité de Pilotage pourra s'appuyer sur des personnes extérieures au comité.

LE COMITE FLUVIAL DES COMMUNES

Il est composé de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes. Il a pour objectif d'être un lieu d'échanges et de co-construction des projets de la Charte Fluviale afin de s'assurer que la portée du projet fluvial irrigue l'ensemble du territoire et intègre les problématiques micro-locales. Il se réunit au moins une fois par an.

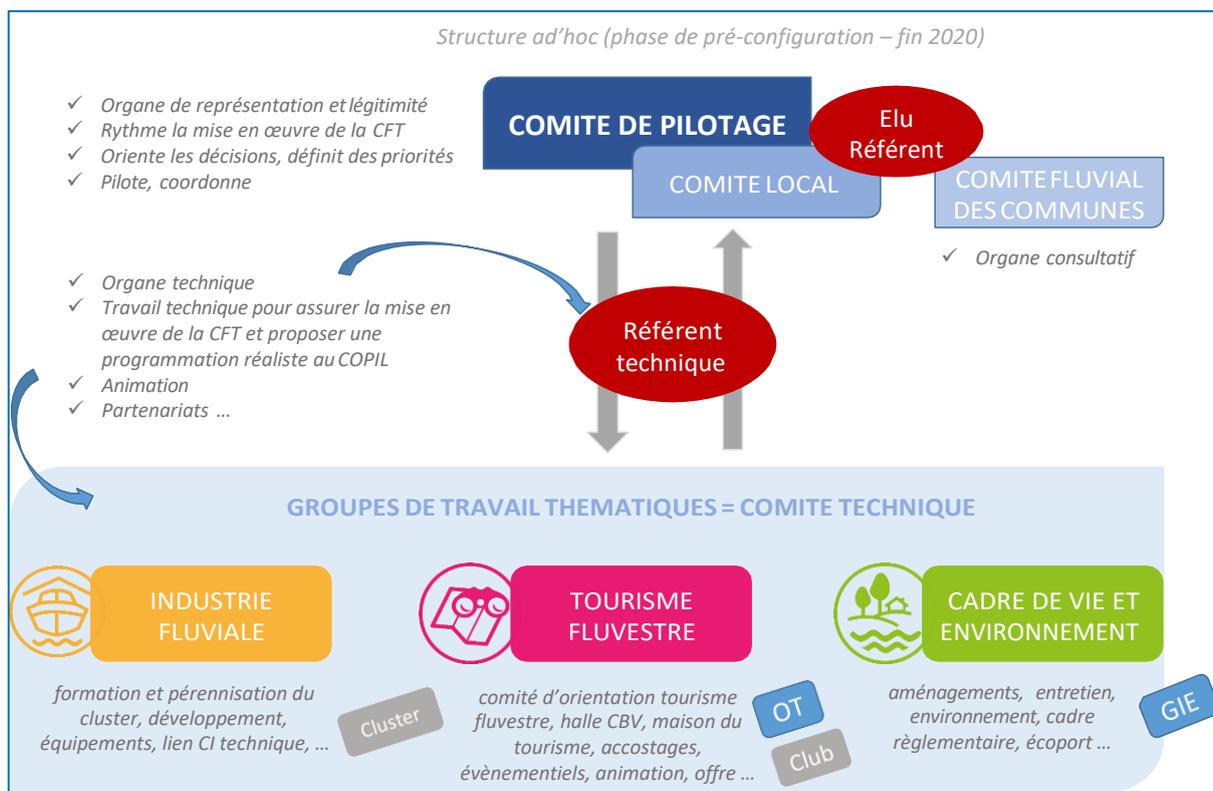
LE COMITE LOCAL

Il est composé d'élus référents et de techniciens de la Communauté de Communes en charge des projets inscrits dans la Charte Fluviale. Ce Comité a une fonction très opérationnelle de mise en œuvre des projets et de préparation des différentes instances.

Il peut associer autant que de besoin, de manière ponctuelle, un ou plusieurs partenaires au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail constituent des instances techniques qui permettent d'associer acteurs locaux, entreprises, élus, techniciens, partenaires, associations, à la préparation d'un projet. Leur composition est libre afin de pouvoir s'adapter aux projets à travailler.



6 ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

La mise en œuvre de la Charte Fluviale de Territoire repose sur un engagement des acteurs de la filière fluviale.

Les partenaires signataires de la présente charte s'entendent sur les modalités de leur collaboration.

Ils décident de coordonner leurs efforts sur des projets communs, par la mise en œuvre d'une organisation partagée et la mobilisation de leurs compétences et moyens propres en fonction des thématiques.

La Communauté de Communes ainsi que les maitres d'ouvrages cités dans les fiches actions s'engagent à suivre conjointement la programmation prévisionnelle pluriannuelle présentée en annexe et à la décliner par des conventions financières spécifiques par thématiques, modes de financement, projets ou porteurs identifiés. Ces conventions particulières préciseront les modalités d'interventions techniques et financières de chacun des partenaires ; elles seront présentées pour validation aux instances décisionnelles compétentes propres à chacun des partenaires.

Les partenaires s'engagent à soutenir les projets dans la limite de leurs capacités budgétaires. Chaque projet devra faire l'objet d'une demande de financement avant tout commencement d'exécution. Les projets seront étudiés au cas par cas dans le cadre des dispositifs et règlements d'intervention concernés en vigueur au moment du dépôt de la demande d'aide.

Le partenariat décrit dans cette charte constitue des principes d'actions partagés et concertés entre les parties. Leur mise en œuvre entraînera des effets concrets et mesurables et permettra de concourir au développement social, culturel et économique de la filière fluviale en Rives de Saône.

Une attention particulière est portée à la mise en œuvre de cette charte, à son pilotage et à son évaluation. Les signataires s'engagent à tout faire pour atteindre les objectifs fixés et à les promouvoir.



ANNEXE

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE PLURIANNUELLE ET FICHES-PROJETS

A titre indicatif et non contractuel, un tableau de suivi de la programmation prévisionnelle pluriannuelle est annexé au présent document.

Les projets ont été classés conformément au plan d'action et thématiques associées. Un grand nombre de projets ont pu être déclinés en fiches-projets (allant pour certaines jusqu'à la rédaction d'un cahier des charges).

Les fiches projets sont annexées à titre indicatif et non contractuel car elles sont susceptibles de connaître des évolutions. Chaque projet devra faire l'objet d'une délibération spécifique, notamment les projets comportant des engagements à co-financements (conventions financières spécifiques précisant les interventions techniques et financières de chacun des partenaires qui seront présentées pour validation aux instances décisionnelles compétentes propres à chacun des partenaires).

Parmi ces 27 fiches-projets, un certain nombre pourra être mené dès l'année 2021. Un travail de conventionnement prioritaire sera engagé sur les projets prévus en 2021. A noter que certains projets ont d'ores et déjà fait l'objet de contractualisation ou d'attribution de financements par des partenaires de la Charte en amont de sa signature.

Fait à Saint Usage, le 23 avril 2021, en 12 exemplaires

Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône
Préfet coordonnateur du Plan Rhône-Saône
Pascal MAILHOS



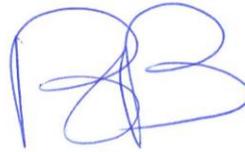
Communauté de Communes Rives de Saône
Jean-Luc SOLLER, Président



Pour le Préfet de la Région Bourgogne
Franche Comté, Préfet de Côte d'Or
Myriel PORTEOUS, Sous-Préfète de Beaune



GIE Green Cut
David BLANQUART, Président



Région Bourgogne Franche Comté
Patrick AYACHE, Vice-Président

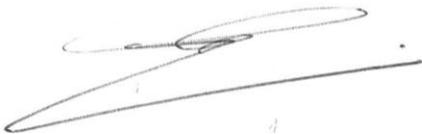


Voies Navigables de France
Thierry GUIMBAUD, Directeur Général



Conseil Départemental de Côte d'Or
François SAUVADET, Président

FD



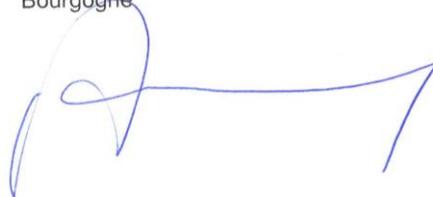
Pays Beaunois,
Emmanuelle COINT, Co-Présidente



CCI Côte d'Or Dijon Métropole
Patrick GRANDAY, élu en charge du Pays
Beaunois



Banque des Territoires
Antoine BREHARD, Directeur Régional
Bourgogne





Programmation prévisionnelle pluriannuelle - Charte Fluviale de Territoire - 23/04/2021

FA considérée	Sous-action ou fiche projet	Maitrise d'ouvrage et partenaire(s) envisagé(s)	Budget prévisionnel	Financement(s) potentiel(s)								Echéancier prévisionnel			
				CD 21	CPIER / Plan Rhône Saône	Région BFC	"Etat" (DETR, DSIL, Plan de relance, ..)	Banque des Territoires	VNF	CCRDs	Commune(s)	Autre(s)	Année(s) de réalisation	Durée - temps de réalisation	
Fiche action n°1 : Gouvernance et animation de la Charte Fluviale de territoire dans sa globalité	<u>FP 1.1.</u> 1-Animateur Charte Fluviale 2-Installation des organes de gouvernance et de consultation	CCRDs (à terme SEM)	53,800 €	-	46,5% 25 000€/an (2022 à 2025)	-	-	-	-	27,9% (2022 à 2025) 15 000 €	20% - 10 760€ (2021) 25,6% - 13 800 € (à partir de 2022)	-	LEADER 80% en 2021 (43 000€)	2021/2027	6 ans
	<u>FP 1.2.</u> 1-Création d'une structure de gestion, d'exploitation et d'un cadre contractuel expérimental de gestion partagée des compétences, du foncier et des équipements d'exploitation 2-Appui juridique pour la mise en œuvre et la gestion des projets ou partenariats de la CFT	CCRDs	40,000 €	-	-	-	-	-	45% 18 000 €	-	55% 22 000 €	-	-	2021	1 an
Fiche action n°2 : Valorisation du plan d'amarrage global du pôle fluvial	<u>FP 2.1.</u> 1-Prospections techniques et règlementaires pour le développement et l'optimisation des capacités d'amarrages sur la Saône 2-Choix et définition d'un scénario avec programmation	CCRDs	70 000	-	FNADT (23%) 16 000 €	Règlement "Etudes/Aide au conseil" 50%, max 20 000 €	-	-	-	28,5% 20 000 €	20% 14 000 €	-	-	2022	1 an
	<u>FP 2.2.</u> Travaux d'extension à court terme des possibilités d'amarrage sur la Saône 1-Ponton à vocation saisonnière pour la plaisance privé 2-Equipements légers pour le passage PH et PF (DSP 2021=1 poste PF+2 postes PH+alimentations eau/electricité)	VNF (ou délégation maîtrise d'ouvrage CCRdS si plus favorable aux financements)	700,000 €	-	FNADT relance (crédits 2021 projets réalisés avant fin 2022) (Ponton = FNADT "classique")	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé)	-	-	-	A définir	A définir	-	-	2021-2022	-
	Travaux d'extension à moyen terme des possibilités d'amarrage sur la Saone en fonction de l'étude de marché, du scénario et de la programmation retenus	VNF - SEM	Dépendant du scénario retenu	-	FNADT	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé)	-	-	-	A définir	A définir	-	-	2024	-
	Recrutement d'un maître de port	SEM	55,000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-
Fiche action n°3: Définition d'une identité territoriale fluvestre « bicéphale » et définition d'un plan marketing	<u>FP 3.1.</u> 1-Création de la marque 2-Plan marketing 3-Organisation d'un événementiel 4-Site Internet et productions d'outils	CCRDs	60,000 €	Aide à l'organisation d'évènements contribuant à l'attractivité des territoires (à définir)	-	Règlement "Etudes/Aide au conseil" max 50%, max 20 000€ Voir AAP attractivité	-	-	-	-	20% 12 000 €	-	LEADER 46,7% 28 000€	2021	6 mois
Fiche action n°4 : Création d'un cluster industrie fluviale : métiers, technologies, innovation, RetD	Pré-configuration d'un cluster "industrie fluviale" (objectifs, partenaires, projet)	CCRDs + GIE Green Cut	-	Associer SGAR BFC (Anne-Marie GARCIA)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	1 an
	<u>FP 4.1.</u> Recrutement d'un Animateur Cluster	Cluster + FIN	55,000 €	-	-	A définir avec service éco.	-	-	-	-	-	-	-	2022	5 ans
	<u>FP 4.2.</u> Innovations fluviales: hydrogène - motorisations propres (embryon d'innovation fluviale) - démonstrateur - prototype	Cluster + FIN + VNF	(Cote part prévi du cluster : 50000 / an)	A définir	-	-	A définir avec service éco.	A définir	-	A définir	-	-	-	2022	5 ans
	<u>FP 4.3.</u> Organisation d'un séminaire thématique en lien avec le fluvial lors du Salon Fluvial	CCRDs + VNF (2021) + Cluster (à partir de 2022)	10,000 €	Aide à l'organisation de congrès et salons Max 25 % - Max 20 K€	-	-	-	-	-	A définir	A définir	-	-	Sep-21	événement récurrent



Programmation prévisionnelle pluriannuelle - Charte Fluviale de Territoire - 23/04/2021

FA considérée	Sous-action ou fiche projet	Maîtrise d'ouvrage et partenaire(s) envisagé(s)	Budget prévisionnel	Financement(s) potentiel(s)									Échéancier prévisionnel			
				CD 21	CPIER / Plan Rhône Saône	Région BFC	"Etat" (DETR, DSIL, Plan de relance, ..)	Banque des Territoires	VNF	CCRDs	Commune(s)	Autre(s)	Année(s) de réalisation	Durée - temps de réalisation		
Fiche action n°5 : Formation fluviale - vers un pôle d'excellence	Installation d'un comité de suivi de la formation fluviale intégrant les entreprises, les professionnels de la formation, les partenaires financeurs	CCRDs + Région + SGAR + GRETA + IFPA + OPCO + FIN + Cluster	Animateur CFT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	
	Stabiliser et renforcer la formation fluviale existante sur le territoire (communication, définition d'un point contact, recherche de solution de logements pour les élèves)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Identification des besoins et des potentialités : analyse et benchmark au niveau national (voire européen), création de liens avec le cluster, etc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Construction des cursus : financement / contractualisation / structuration des formations / recrutements . Ingénierie de formation, etc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Fiche action n°6 : Requalification et optimisation du périmètre industriel	FP 6.1. 1-Prospections techniques,règlementaires et financière pour le développement et la requalification des capacités de stockage et de manutention pour les activités industrielles fluviales = étude 2-Choix et définition d'un scénario avec programmation	CCdS + Cluster	80,000 €	-	-	A définir avec service éco.	A définir	A définir	A définir	A définir	-	-	ADEME AER DREAL	2022	-	
	Développement du site et investissements sur des équipements mutualisés en fonction scénario et programmation retenus	-	Dépendant du scénario retenu	-	CPIER : friches industrielles	A définir avec service éco.	A définir	Intervention sous forme de prêt	-	-	-	-	-	2023-2024	-	
Fiche action n°7 : Création d'un « conseil touristique et d'animation fluvestre » pour la l'animation et la promotion des activités touristiques et culturelles	Mission d'accompagnement, de soutien et de conseil à l'OT pour le développement du tourisme fluvial - animateur CFT à intégrer à la démarche pour la dimension fluvestre	OT	10,000 €	-	-	-	-	-	-	20% 2 000 €	-	-	LEADER 80% 8 000 €	2021	6 mois	
	FP 7.1. Création du "club" tourisme fluvial + comité d'orientation et d'animation fluvestre Communication sur la destination : professionnels, acteurs partenaires (notamment d'autres territoires), etc. Réappropriation par les acteurs locaux des enjeux de la marque (professionnels du tourisme)	CCRDs	Animateur CFT + OT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	6 mois
	FP 7.2. Evènementiel récurrent autour du fluvial : touristes et habitants (concours d'artistes, résidence d'artistes)	"Club"	15,000 €	A définir	-	Fond intervention régional	-	-	-	-	A définir	A définir	-	2022	événement récurrent	
	FP 7.3. Récup base de données photos existantes (amateurs, pro, collectif Pandart), sélection photos en comité et "diffusion" sur le territoire (de manière large)	CCRDs + communes	40,000 €	-	-	-	-	-	-	-	20% 8 000 €	15% 6 000 €	LEADER 65% 26 000€	2021	-	
Fiche action n°8 : Création d'une halle fluviale touristique et culturelle et d'un accueil fluvestre et touristique sur la Saône	Etude pré-programmation réhabilitation bâtiment CBV	Commune de Saint-Jean-de-Losne	85,000 €	-	-	Contrat de Territoire (40%) 32 000 €	-	-	-	-	20% 16 000 €	ADEME (étude sol) LEADER 40% 32 000€	2020-2021	-		
	FP 8.1. Etudes et diagnostics complémentaires (géomètre, diagnostic amiante/plomb,/réseaux) et étude dépollution et étude de programmation et 'assistance à maîtrise d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-de-Losne	33,000 €	-	-	-	DETR (45%) 14 850 €	-	-	-	-	55% 18 150€	ADEME	2021	-	
	FP 8.2 Réhabilitation de la halle CBV : dépollution du site, démolition petites halles, travaux halle CBV, mobilier et maîtrise d'œuvre	Commune de Saint-Jean-de-Losne (à terme SEM)	2,970,000 €	CAP 100% Côte d'Or 20 à 50% plafond dépense 1M€	FNADT : financement des surfaces à vocation touristique	A définir pour cibler le règlement d'intervention le plus favorable (DAT + éco-friches ind + tourisme :PAIR)	A définir dans le cadre du plan de relance	Intervention sous forme de prêt	-	10% 300 000 €	10% 300 000 €	ADEME DREAL ...	2021/2022	1 an		
	FP 8.3 Aménagement des espaces extérieurs, en interface de la halle CBV	Commune de Saint-Jean-de-Losne, CCRdS, VNF (à terme SEM)	210,000 €	-	-	-	A définir	-	-	A définir	A définir	A définir	ADEME DREAL ...	2022	1 an	



Programmation prévisionnelle pluriannuelle - Charte Fluviale de Territoire - 23/04/2021

FA considérée	Sous-action ou fiche projet	Maitrise d'ouvrage et partenaire(s) envisagé(s)	Budget prévisionnel	Financement(s) potentiel(s)									Echéancier prévisionnel		
				CD 21	CPIER / Plan Rhône Saône	Région BFC	"Etat" (DETR, DSIL, Plan de relance, ..)	Banque des Territoires	VNF	CCRDs	Commune(s)	Autre(s)	Année(s) de réalisation	Durée - temps de réalisation	
Fiche action n°9 : Renforcement et diversification de l'offre d'hébergement locale, en complémentarité de l'existant	Définition des sites potentiels d'implantation + mission prospective d'architecte	CCRDs + communes	25,000 €	-	-	Règlement "Etudes/Aide au conseil" max 50%, max 20 000€	-	-	-	-	A définir	A définir	-	2022-2023	-
	Lancement de l'appel à projet « Hébergements insolites » (bien rappeler le soutien de la marque)	CCRDs + communes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022-2023	-
	Travaux d'intégration du projet (la CFT peut aider à la réalisation des travaux (ex. réseau, eau, gaz ...+ accompagnement) - provision pour accompagnement suivant hypothèse d'implantation :4 secteurs d'implantation de 5 unités	CCRDs + communes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022-2023	-
	Ouverture des hébergements – commercialisation (accompagnement de la marque pour le lancement)	CCRDs + communes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022-2023	-
Fiche action n°10 : Amélioration des conditions environnementales et sécuritaires de la gare d'eau, des berges de Saône et des terrepleins de la zone technique	FP10-1 Lutte contre plantes aquatiques invasives: 1-Etude + expérimentation nationale biotraitement 2-Création et renforcement du GIE (compétences techniques et opérationnelles + plus d'acteurs) 3-Communication spécifique 4-Valorisation des déchets plantes aquatiques (solutions de reconversion des déchets)	VNF + GIE Green Cut+ CCRDs + Etat	1- 110 000 € 2- 194 647,63 € 3- En cours d'évaluation	-	-	1- _ 2- 25 % (hors cadre - 49 898€) 3- _	-	-	-	1- 100 % - 110 000 € 2- Fonctionnement 25 000€/an 3- A définir	1- _ 2- 20% -38 929,54€ 3- _	1- _ 2- _ 3- A définir	55% 107 056€	2020-2026	-
	FP 10.2. Objectif "Pavillon Bleu": 1- Diagnostic et plan d'action (2021-2022) 2-Candidature (2026)	CCRDs + VNF + Cluster + communes	15,000 €	-	-	-	-	-	-	-	A définir	-	ADEME Agence de l'eau	2021-2022	-
	FP 10.3. Raccordement et assainissement Gare d'eau/Canal	CCRDs (Service environnement)	Dépendant du scénario retenu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021-2022	-
	FP 10.4. Définition et sécurisation de la zone de chantier fluvial	Commune de Saint-Usage	19,000 €	-	-	Contrat Canal de Bourgogne (40%)	DETR (35%) 6 650 €	-	-	-	-	25% 4750 €	-	2021	-
	FP 10.5. Elaboration et mise en œuvre d'un plan portuaire de sécurité	CCRDs + communes + VNF + SDIS + gendarmerie fluviale + professionnels de	37,000 €	-	-	-	A définir	-	A définir	A définir	A définir	A définir	-	2022	?
	FP 10.6. Mise en place d'un bateau dépollueur multifonctions: eaux grises, déchets, ...	GIE Grenn Cut	300,000 €	-	-	CPIER Plan Rhône/Saône	RI PAIR itinérances	-	-	A définir	-	-	ADEME DREAL	2021/2022	-
	Construction d'une aire de carénage réservée aux opérations les plus polluantes (sablage, carénage des vieilles peintures) aux normes (2 péniches 38,5 + brico-bato ?)	Cluster	Estimation en cours	-	-	CPIER	-	-	-	-	-	-	ADEME DREAL	2023-2024	-



Programmation prévisionnelle pluriannuelle - Charte Fluviale de Territoire - 23/04/2021

FA considérée	Sous-action ou fiche projet	Maitrise d'ouvrage et partenaire(s) envisagé(s)	Budget prévisionnel	Financement(s) potentiel(s)									Echéancier prévisionnel		
				CD 21	CPIER / Plan Rhône Saône	Région BFC	"Etat" (DETR, DSIL, Plan de relance, ..)	Banque des Territoires	VNF	CCRdS	Commune(s)	Autre(s)	Année(s) de réalisation	Durée - temps de réalisation	
Fiche action n°11 : Maillage du pôle fluvial par un réseau de liaisons douces sécurisées	FP 11.1. Travaux d'aménagement de liaisons douces (2 tracés prioritaires) : -Batiment d'accueil --> gare d'eau (2021) -Passage sous pont (2022)	CCRdS + communes	33 000 € (2021) 57 000 € (2022)	Programme Création aménagement et valorisation touristique taux max 50 % Plafond dépenses : 80 K€	-	Contrat Canal de Bourgogne 40% - 13 200€ en 2021	-	-	2021=MO terrassment + escalier 2022= A définir	A définir	A définir	-	2021-2022	-	
	FP 11.2. Implantations équipements vélos	CCRdS + communes	32,500 €	-	-	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé)	-	-	-	A définir	A définir	-	2021-2022	-	
	Poursuite travaux d'aménagement de liaisons douces (lien ORT)	CCRdS + communes	-	A définir en fonction des projets	-	-	A définir	-	-	-	A définir	A définir	-	2021/2027	-
Fiche action n°12 : Interconnexion et « rééquilibrage » RD et RG de la Saône	Evènementiel/animation « multi-sites » (lien Losne et Saint-Jean-de-Losne)	Communes + CCRdS	5,000 €	A définir en fonction des projets	-	-	-	-	-	A définir	A définir	-	Evènement récurrent	-	
	FP 12.1. Réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable sur la Saône	CD 21	3,000,000 €	portage en MO CD21 2,5 M€	A définir avec comité d'itinéraire Voie Bleue	A définir	A définir	-	-	A définir	A définir	Fonds europ.	2021-2024	3 ans	
	Mise en circulation d'une navette fluviale	SEM	Dépendant du scénario retenu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022-2023	-	
Fiche action n°13 : Mise en valeur du patrimoine et de l'architecture locale	FP 13.1. Formalisation et création d'un Centre de ressources fluviales	CCRdS (à terme SEM) + VNF + Aqua + Cluster + ...	50000€ invest 8000 fonct/an	A définir	-	A définir avec service Patrimoine	A définir	-	-	A définir	A définir	A définir	Aqua	2021-2022	-
	FP 13.2. Formalisation et création d'un Centre d'interprétation de la voie d'eau	CCRdS + VNF + OT + Aqua + ...	440 000€ invest 40 000 € fonct/an	A définir	FNADT possible	AAP Tourisme & Patrimoine 250 000 € max	A définir	-	-	A définir	A définir	-	Aqua	2021-2022	-
	FP 13.3. Connaissance et valorisation de l'Aster : 1- Etat des lieux réglementaire et mise aux normes 2- Développement de scénarios multifonctionnels 3- Localisation et investissements associés au projet (couverture/auvent)	Association Aqua	30,000 €	A définir	-	-	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé)	-	-	-	-	-	Aqua	2021-2022	-
	Etude « plan Lumière » - Lien ORT avec le « plan façade »	CCRdS (lien ORT)	30,000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022	-
Fiche action n°14 : Valorisation des berges et des espaces publics	FP 14.1. Requalification entrée – vitrine de la gare d'eau	CCRdS + communes de Saint-Usage et Saint-Jean- de-Losne	337,000 €	-	FNADT (6,3%) 21 100€	Plan d'accélération à l'investissement DAT (50%) 168 500 €	-	-	-	10% 33 700 €	10% 33 700€	LEADER 23,7% 80 000€	2021-2022	-	
	Aménagement d'un parking sécurisé à l'entrée de la Gare d'eau	CCRdS	415,504 €	-	-	Contrat de Territoire 23,8% - 99 000 €	DSIL (31%) 128 806,24€	-	-	18,06% 75 032,90€	6,64% 27 664,86€	LEADER 20,5% 85000€	2020-2022	-	
	Réhabilitation quais à gradins et place de la Marine à Losne	CCRdS + commune de Losne	Estimation en cours	A définir	-	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé à ?)	A définir	-	-	A définir	A définir	-	2022-2024	-	

Code couleur	
	Projet lancé
	Projet finalisé et programmé en 2021
	Projet finalisé et programmé après 2021
	Projet issu des fiches actions à construire et contractualiser
	Rédaction en cours

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°7

« Création d'un « club touristique et d'animation fluvestre » pour la l'animation et la promotion des activités touristiques et culturelles »

Fiche projet n°7.1 : « Création du "club" touristique et d'animation fluvestre »

Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter aux acteurs institutionnels (OT) une vision fluvestre et des initiatives de « terrain » - Valoriser le patrimoine fluvial local et le réseau de proximité connecté (canal de Bourgogne, port d'Auxonne, aval du canal du Centre, etc.) - Mettre en œuvre, renforcer et pérenniser les actions liées au tourisme ou à la communication de la CFT - Favoriser et pérenniser des échanges réguliers dans le cadre des actions proposées pour la mise œuvre et le suivi de la CFT - Elaborer des actions d'animation et de développement touristique ou culturel au sein du territoire communautaire, mais aussi du bassin « touristique » (triangle Dôle, Dijon Beaune) sous la forme de partenariats - Proposer des événements touristiques récurrents autour de la thématique fluviale (volet tourisme et industrie) - Augmenter la visibilité du pôle fluvial comme destination « fluvestre » - Créer une dynamique et des synergies touristiques (offre) entre les acteurs institutionnels et privés
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p><u>Rappel du cadre d'intervention :</u></p> <p>Sous la forme d'un « club touristique et d'animation fluvestre » informel, consultatif, et animé par un référent élu et technique regroupant les acteurs touristiques (OT, représentants des filières touristiques (restaurateurs, hébergeurs, loueurs de vélo ou de bateaux, associations de commerçants, culturelles ou sportives, etc.)). Ses objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité et le développement de la marque de territoire - Développer localement une culture du fluvial et assurer sa promotion auprès des riverains et des visiteurs - Proposer un espace d'échange, de partage, de travail en commun, de retour d'expérience et d'animation autour de l'objet « destination fluvestre » - Accompagner le développement, renforcement et la création d'offres touristiques fluvestres loisirs et découverte sur le pôle fluvial et les sites associés <p>Le conseil d'Exploitation du service tourisme de la CCRdS reste l'acteur institutionnel pour la mise en marché et l'OT légitime pour la représentativité du territoire et la commercialisation des produits.</p> <p><u>Modalités d'actions pour la mise en place du club :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Instituer le « club touristique et d'animation fluvestre » (structure ad'hoc) et le faire vivre, autour d'un projet pluriannuel établi en concertation autour de l'objet « destination fluvestre »

Fiche projet n°7.1 : « Création du "club" touristique et d'animation fluvestre »

	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur la démarche auprès de tous les acteurs concernés (institutionnels, professionnels du tourisme, industriels, etc.) : flyers, mails, rencontres individuelles, etc. Un effort particulier devra être fait envers les acteurs qui n'ont pas participé à l'élaboration de la CFT. - Organisation d'une réunion de présentation de la démarche en plénière et présentation de la marque de territoire et de son plan de déploiement - Constitution du club avec les acteurs intéressés (signature d'un engagement moral par exemple autour d'une charte ou autre) <p>- Proposer un cadre régulier de rencontre et d'échange entre collectivités et professionnels du tourisme ou de l'animation commerciale via une plateforme numérique d'échanges (site collaboratif pour favoriser le « travailler ensemble », créer de la confiance et un sentiment d'appartenance).</p> <p>La fréquence de réunion (physique) indicative du club en rythme de croisière est de 4 réunions d'orientation par an</p> <p>- Construire et mettre en œuvre une stratégie de territoire touristique à l'échelle du territoire de la CCRdS autour du projet pluriannuel et travailler sur un positionnement plus large au sein du pôle touristique « Dijon-Beaune-Dôle ».</p> <p>Des liens avec le tourisme de nature, le slow tourisme et le tourisme rural/agricole sont à créer et plus largement développe sur le pôle fluvial</p> <p>- Prolonger l'adhésion au comité itinérance du CRT Bourgogne-Franche Comté et représenter la nouvelle destination touristique fluvestre (lien fiche action n°3) dans les organismes et structures régionales liées au tourisme et aux manifestations culturelles ou sportives</p>
Périmètre	Pôle fluvial et sites associés
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	CCRdS et Club
Budget estimé	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation de l'animateur de la CFT et de l'OT - 3 000 euros/an pour des actions ponctuelles de communication ou frais logistiques spécifiques (location de salle par exemple)
Échéancier de réalisation prévisionnel	2021
Suivi	<p>Réalisation (immédiat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contact des personnes pressenties à intégrer le club - Organisation de rencontres <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution du club et organisation de rencontres régulières - Intégration au site Web de la marque - Définition d'un projet pluriannuel d'actions autour de la thématique fluvestre <p>Impact (au-delà de la période de contractualisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'attractivité du territoire et accroissement de la fréquentation touristique (dont riveraine et régionale) - Implication de la population locale dans le projet de territoire « fluvial » que représente la CFT - Réappropriation par les riverains et visiteurs du patrimoine fluvial

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°7

« Création d'un « club touristique et d'animation fluvestre » pour la l'animation et la promotion des activités touristiques et culturelles »

Fiche projet n°7.2 : « Évènementiel autour du fluvial »	
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le patrimoine fluvial local et national - Favoriser la réappropriation de la thématique fluviale par les riverains du pôle fluvial et des sites associés - Proposer des événements touristiques récurrents autour de la thématique fluviale (volet tourisme et industrie) - Augmenter la visibilité du pôle fluvial comme destination « fluvestre »
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p>Sous la supervision du « club touristique fluvestre » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un événement sur le pôle fluvial qui valorise le patrimoine de la voie d'eau et de ses métiers <ul style="list-style-type: none"> - Évènement récurrent chaque année, à l'image du Salon Fluvial (mais davantage destiné aux professionnels) - Évènement grand public - Évènement qui permette de mettre en valeur tout le pôle fluvial et certains sites associés (dont sites « abandonnés » qui pourraient retrouver une seconde vie) - Évènement qui fait le lien et s'enrichit des bases de données du Centre de ressources et du Centre d'interprétation de la Halle CBV (Fiches projets 13.1 et 13.2) et de la base de données photo (fiche projet 7.3) - Constituer des partenariats avec des artistes (multi-thèmes) et organiser un concours d'artistes pour faire découvrir le site et ses atouts - Recherche de thématiques porteuses, contenus, expositions, partenaires, etc. pour chaque événement - Constituer des partenariats avec les autres sites touristiques de la Région pour proposer des événements « multi-sites » (Beaune, Dijon, Chalons, Dole...) - Mise en place d'une résidence d'artistes basée sur le pôle fluvial pour faire vivre une dynamique à l'année - ...
Périmètre	Pôle fluvial et sites associés
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	« Club tourisme » et partenaires de territoires voisins

Fiche projet n°7.2 : « Evènementiel autour du fluvial »

Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - 15 000 euros par an - Financement : Communes, CCRdS, Région BFC, CD 21
Échéancier de réalisation prévisionnel	2022
Suivi	<p>Réalisation (immédiat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un évènementiel (année 2022, puis chaque année ensuite) - Choix de thématiques, scénographies, expositions, contenu artistique pour chaque année - Couverture des évènements sur tout le pôle fluvial et sur certains sites associés - Installation d'une résidence d'artistes sur le pôle fluvial <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation accrue des artistes sur le pôle fluvial (intérêt, notoriété, etc.) - Création de partenariats pérennes autour de la thématique fluviale et des thématiques associées (ex. gastronomie, œnologie, nature, etc.) <p>Impact (au-delà de la période de contractualisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'attractivité du territoire et accroissement de la fréquentation touristique (dont riveraine et régionale) - Implication de la population locale dans le projet de territoire « fluvial » que représente la CFT - Réappropriation par les riverains du patrimoine fluvial

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES – SAINT JEAN DE LOSNE – RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°7

« Création d'un « conseil touristique et d'animation fluvestre » pour l'animation et la promotion des activités touristiques et culturelles »

Fiche projet n°7.3 : « Bases de données photos sur la voie d'eau et les métiers du fluvial »	
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le patrimoine local et mettre en valeur des clichés de qualité et témoins d'une culture, d'une histoire et savoir-faire locaux autour des métiers de la voie d'eau - Favoriser la réappropriation de la thématique fluviale par les riverains du pôle fluvial et des sites associés - Disposer de bases de données numériques et de clichés imprimés pour organiser des expositions dédiées ou renforcer la tenue d'expositions en lien avec la thématique fluviale (volet tourisme et volet industrie) - Augmenter la visibilité du pôle fluvial comme destination « fluvestre »
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire de toutes les bases de données de photographies existantes sur le pôle fluvial en lien avec la voie d'eau et les métiers du fluvial (amateurs, associations professionnels, collectif Pandart, etc.) - Numérisation des clichés et constitution d'une base de données, en lien avec le Centre d'Interprétation de la voie d'eau - Sélection et tri des photographies en comité en lien avec le club touristique et d'animation fluvestre mis en place dans le cadre de la CFT (lien fiche projet 7.1) - Impression des photographies retenues pour être exposées (intérieur / extérieur). Une attention toute particulière sera accordée à un travail de valorisation et de réhabilitation de la « Balade des Mariniers ». - Mise en valeur des travaux photographiques via des expositions sur tout le territoire (exposition photo dédiée ou participation à des expositions plus larges (touristiques ou industrielles)) - Organisation d'un concours photo pour disposer de clichés actuels <p><i>NB : un lien avec le Centre de ressources et le Centre d'interprétation (fiches projets 13.1 et 13.2) est primordial dans un souci de cohérence et pérennité des actions</i></p>
Périmètre	Pôle fluvial et sites associés
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	CCRdS (Direction du Tourisme – « Club touristique et d'animation fluvestre ») + communes Partenaires : Associations locales + Collectifs d'artistes + VNF
Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - 40 K€ - Financements : CCRdS + Communes + LEADER + ...

Fiche projet n°7.3 : « Bases de données photos sur la voie d'eau et les métiers du fluvial »

Échéancier de réalisation prévisionnel	2021
Suivi	<p>Réalisation (immédiat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des photographies existantes - Création d'une base de données photographiques sur le fluvial et les métiers de la voie d'eau <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impressions en formats variés des clichés sélectionnés - Réalisation d'expositions valorisant les clichés sélectionnés - Organisation d'un concours photo <p>Impact (au-delà de la période de contractualisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'attractivité du territoire et accroissement de la fréquentation touristique (dont riveraine et régionale) - Implication de la population locale dans le projet de territoire « fluvial » que représente la CFT - Réappropriation par les riverains du patrimoine fluvial

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES – SAINT JEAN DE LOSNE – RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°8

« Création d'une halle fluviale touristique et culturelle et d'un accueil fluvestre et
touristique sur la Saône »

Fiche projet n°8.1 : « Etudes et diagnostics complémentaires à réaliser sur la halle CBV »

<p>Objectifs recherchés</p>	<p>Sur la base de l'étude de faisabilité réalisée par le groupement AEI (architectes), BRLingénierie/OMEGA Consultants (consultants experts en développement fluvial et touristique), Soplo (scénographe) en 2020, des études et diagnostics sont nécessaires pour compléter la connaissance du bâti, affiner les coûts de travaux, les éléments de programme et les éléments liés à la pollution du site.</p> <p>3 études sont à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une étude de programmation pour la rédaction d'un programme technique détaillé (PTD) portant sur la réhabilitation de la halle CBV et la requalification de ses abords y compris la démolition des petites halles. Ce PTD devra servir de base au cahier des charges technique de la consultation de MOE. - Une étude environnementale comprenant des investigations complémentaires sur les sols et des diagnostics amiante et plomb. - Des relevés de géomètre comprenant un relevé topographique de l'ensemble du périmètre et la détection des réseaux. <p>Un diagnostic environnemental - investigation sur les sols a été réalisé dans le cadre de cette étude par le bureau EnvirEauSol en juin 2020 sur la base de 30 sondages. Cette étude a mis en évidence de risques d'exposition potentiels liés à la présence d'hydrocarbures et de composés organiques volatils dans les remblais et le terrain naturel et de manière diffuse de métaux lourds (plomb, mercure...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inhalation de vapeurs dans l'état actuel, en cas de travaux et pour l'usage futur - Inhalation de poussières et ingestion des sols dans l'état actuel et en cas de travaux
<p>Actions - Modalités de mise en œuvre</p>	<p><u>Un programme technique détaillé</u></p> <p>Une étude de programmation devra être réalisée afin d'approfondir le pré-programme défini dans l'étude AEI-BRLi-OMEGAConsultants-Soplo contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une validation du pré-programme - La rédaction d'un programme technique détaillé comprenant les exigences générales et les exigences spécifiques et environnementales du projet - La rédaction de fiches techniques particulières par programme - La rédaction du cahier des charges pour le marché de MOE

Fiche projet n°8.1 : « Etudes et diagnostics complémentaires à réaliser sur la halle CBV »

Une étude environnementale

Sur la base de l'étude AEI et en tenant compte du diagnostic environnemental d'EnvirEauSol :

- Réalisation d'investigations complémentaires :
 - sur les sols pour déterminer latéralement et verticalement les contaminations mises en évidence
 - sur les eaux souterraines pour évaluer l'impact sur la nappe des alluvions ;
 - sur les gaz souterrains pour quantifier au droit des sources de contamination identifiées, le dégazage des sols vers l'air ambiant.

Ces investigations complémentaires devront permettre l'évaluation de l'acceptabilité du risque sanitaire par rapport aux seuils de référence. L'acceptabilité sera déterminée en fonction des dimensions des programmes, du type de public exposé et du temps d'exposition.

La méthode est la suivante : réalisation de prélèvement de gaz souterrain permettant de modéliser par la suite sur la base du programme projeté les taux de gaz potentiellement inhalables. Sur la base des résultats un bilan coût/avantage sera réalisé pour déterminer la ou les solutions techniques à mettre en place en phase conception ou pendant les travaux afin soit de contenir la pollution soit de dépolluer partiellement ou totalement le site.

- Réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux (DAAT) et un diagnostic plomb avant travaux sur l'ensemble :

- du bâtiment de la halle CBV en vue de sa réhabilitation complète : isolation complète des façades, dépose et réalisation d'une nouvelle toiture (en curant la charpente existante), démolition de l'ensemble des cloisons intérieures, revêtements de sol et de murs.
- des petites halles qui seront démolies en totalité
- des enrobés sur la parcelle en vue de la requalification des espaces extérieurs
- les réseaux et éventuelles canalisations (pour le plomb)

Il est demandé, en fonction des résultats, de définir les mesures à prendre en compte en phase chantier.

Ces deux diagnostics doivent permettre de prévoir en amont les impacts sur le projet en termes de coûts de désamiantage/ déplombage et de délais.

Réalisation de relevés de géomètre :

- un relevé topographique de l'ensemble du périmètre précisé ci-dessus avec l'ensemble des éléments apparents (aménagements, arbres, réseaux divers apparents, etc.) et données altimétriques
- la détection des réseaux avec une classe de précision A sur l'ensemble du périmètre précisé ci-dessus
- un relevé complet du bâtiment halle CBV comprenant les plans intérieurs, les façades ainsi que les coupes du bâtiment, les raccordements aux réseaux

Une seconde phase d'études pourra être réalisée au besoin ultérieurement, dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre :

- Diagnostic structure
- Sondages géotechniques G1 puis G2 au besoin
- Diagnostic nuisibles (notamment dans les éléments bois)

Périmètre

Périmètre d'étude : parcelle de la halle, bords de Saône, place Molière, quai Molière

Fiche projet n°8.1 : « Etudes et diagnostics complémentaires à réaliser sur la halle CBV »	
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	Commune de Saint Jean de Losne
Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de programmation : 15K€ (coût indicatif à consolider sur la base de plusieurs devis) - Etude environnementale : 13 K€ (coût indicatif à consolider sur la base de plusieurs devis) - Relevés de géomètre : 5 K€ (coût indicatif à consolider sur la base de plusieurs devis) - Financements : DETR + ADEME + Commune
Échéancier de réalisation prévisionnel	1 ^{er} semestre 2021
Suivi	Réalisation (immédiat) : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des études et diagnostics cités sur la halle CBV Résultats : <ul style="list-style-type: none"> - Engagement des travaux sur la halle CBV en fonction des résultats des études et diagnostics complémentaires et de l'étude de programmation de début 2021

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES – SAINT JEAN DE LOSNE – RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°8

« Création d'une halle fluviale touristique et culturelle et d'un accueil fluvestre et
touristique sur la Saône »

Fiche projet n°8.2 : « Réalisation des travaux de réhabilitation de la halle CBV »	
Objectifs recherchés	<p>Des études de MOE devront conduire à la réalisation du projet de réhabilitation de la halle CBV, sur la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étude de faisabilité réalisée par le groupement AEI (architectes), BRL/Oméga (consultants experts en développement fluvial et touristique), Soplo (scénographe) en 2020 - de l'étude de programmation pour la rédaction d'un programme technique détaillé (PTD) portant sur la réhabilitation de la halle CBV et la requalification de ses abords y compris la démolition des petites halles (FP 8.1) - une étude environnementale comprenant des investigations complémentaires sur les sols et des diagnostics amiante et plomb (FP 8.1) - des relevés de géomètre comprenant un relevé topographique de l'ensemble du périmètre et la détection des réseaux (FP 8.1)
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une consultation de MOE sur la base du cahier des charges rédigé lors de l'étude de programmation - Réalisation des études de MOE. Ces études comprendront également la conception de la scénographie du centre d'interprétation concernée par la fiche projet 13.2 - Dépôt d'un permis de construire à l'automne 2021 - Lancement des travaux en 2022
Périmètre Maîtrise d'ouvrage et partenaires	<p>Périmètre : parcelle de la halle CBV</p> <p>Commune de Saint-Jean-de-Losne (à terme SEM)</p>
Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Budget total estimé : 2.97 M€ HT <p><u>Estimation du coût des travaux de la halle CBV : 2.75M€HT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Estimation dépollution du site*: 30K€ HT + Aléas de 20% > 36K€ HT - Estimation démolition des petites halles*: 45K€ HT + Aléas de 20% > 54K€ HT - Estimation travaux sur la halle CBV*: 1,83M€ HT + Aléas de 20% > 2,2M€ HT - Honoraires de maîtrise d'œuvre de 10% sur l'ensemble des travaux : 0,2M€ HT - Frais autres (études géotechniques, SPS, contrôles, raccordement concessionnaires...) : 30K€ HT - Estimation coût de création mobilier pour l'agora : 0.23M€ HT (y compris honoraires de maîtrise d'œuvre à 25%) <p>* hors plus-value désamiantage, déplombage, dépollution</p>

Fiche projet n°8.2 : « Réalisation des travaux de réhabilitation de la halle CBV »

	<p>Estimation réalisée avec des prestations qualitatives au niveau des performances environnementales (isolation performante au niveau des façades et toiture, remplacement de l'ensemble des menuiseries en double vitrage, installation de panneaux photovoltaïques)</p> <p><u>Estimation du coût des aménagements extérieurs de la parcelle halle : 0.22M€HT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - y compris 20 % d'aléas et les honoraires de maîtrise d'œuvre (10%) - hors plus-value désamiantage, déplombage, dépollution - Comprend la reprise de l'ensemble des revêtements + mobilier urbain fixe + aménagements temporaires (estimés à 15K€ HT) <p><u>Financement :</u> Commune de Saint-Jean-de-Losne + CCRdS + Etat + Région+ CD21 + ... <i>NB : Le coût de réalisation de la scénographie est inclus dans la FP 13.2 « Centre d'Interprétation »</i></p>
Échéancier de réalisation prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} semestre 2021 : consultation MOE - 2^{ème} semestre 2021 : études de MOE jusqu'au PRO/DCE en fin d'année - 2022 : travaux
Suivi	<p>Réalisation (immédiat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement des travaux sur la halle CBV en fonction des résultats des études et diagnostics complémentaires et de l'étude de programmation de début 2021 (FP 8.1) <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Halle CBV réhabilitée comprenant les fonctions attendues <p>Impact (au-delà de la période de contractualisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'attractivité du territoire et accroissement de la fréquentation touristique (dont riveraine et régionale) et techniques (industries)

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES – SAINT JEAN DE LOSNE – RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n° 8

« Création d'une halle fluviale touristique et culturelle et d'un accueil fluvestre et touristique sur la Saône »

Fiche projet n°8.3 : « Aménagement des espaces extérieurs à la halle CBV »	
Objectifs recherchés	<p>Sur la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étude de faisabilité réalisée par le groupement AEI (architectes), BRL/Oméga (consultants experts en développement fluvial et touristique), Soplo (scénographe) en 2020 - de l'étude de programmation pour la rédaction d'un programme technique détaillé (PTD) portant sur la réhabilitation de la halle CBV et la requalification de ses abords y compris la démolition des petites halles. - Une étude environnementale comprenant des investigations complémentaires sur les sols et des diagnostics amiante et plomb - Des relevés de géomètre comprenant un relevé topographique de l'ensemble du périmètre et la détection des réseaux <p>Des études de MOE devront conduire à la réalisation du projet de réhabilitation de la halle CBV.</p> <p>Le projet de réhabilitation de la halle conduit à retravailler les espaces extérieurs y compris ceux qui ne font pas parti de la parcelle de la halle. Sont concernés : la place Molière et les quais au droit du projet afin d'assurer une cohérence et une continuité d'ensemble.</p>
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une consultation de MOE sur la base du cahier des charges rédigé lors de l'étude de programmation - Réalisation des études de MOE - Dépôt d'un permis de construire à l'automne 2021 - Lancement des travaux en 2022
Périmètre	Périmètre : Place Molière, Quai Molière et quais de Saône au droit du projet (cf. étude)
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	Commune de Saint-Jean-de-Losne, CCRdS, VNF (à terme SEM)
Budget estimé	<ul style="list-style-type: none"> - Budget total estimé : 21 K€ HT - Financement : Commune + CCRdS + Région + Etat + VNF
Échéancier de réalisation prévisionnel	<p>Ces aménagements devront être réalisés en même temps que les travaux d'aménagement des extérieurs sur la parcelle halle CBV.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} semestre 2021 : consultation MOE - 2^{ème} semestre 2021 : études de MOE jusqu'au PRO/DCE en fin d'année - 2022 : travaux

Fiche projet n°8.3 : « Aménagement des espaces extérieurs à la halle CBV »

Suivi

Réalisation (immédiat) :

- Réalisation des travaux d'aménagement des espaces extérieurs

Impact (au-delà de la période de contractualisation) :

- Augmentation de l'attractivité du territoire et accroissement de la fréquentation touristique (dont riveraine et régionale)

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n° 10

« Requalification des espaces fluviaux et urbains pour l'amélioration des conditions environnementales et sécuritaires de la gare d'eau, des berges de Saône et des terrepleins de la zone technique »

Fiche PROJET n°10-01 :

« Lutte contre les plantes aquatiques invasives – gare d'eau de saint jean de Losne »

Historique

Une plante aquatique (myriophylle hétérophile – analyse génétique en attente) prolifère depuis 2016/2017 sur l'intégralité de la surface de gare d'eau de Saint-Jean-de-Losne.

Cette plante aquatique est qualifiée de « plante exotique envahissante », inscrite depuis 2017 sur la liste des espèces préoccupantes pour l'Union Européenne.

En France, la plante est restée méconnue jusqu'en 2012. Les données scientifiques la concernant sont rares. En quelques années seulement, la situation sur le réseau nord-est de VNF s'est très rapidement dégradée, en particulier sur le canal « entre Champagne et Bourgogne » et le canal de Bourgogne (en connexion avec le port de Saint Jean de Losne) où l'envahissement est à présent généralisé. Les

Des analyses ADN sont actuellement en cours pour déterminer si la myriophylle hétérophylle est présente sur d'autres station de la DTRS

Les campagnes de faucardage à raison de 2 à 3 passages par an ont débuté en 2017 pour lutter contre la propagation.

Contexte

Le port de Saint Jean de Losne, situé dans le département de la Côte d'Or, est envahi depuis quelques années par cette plante aquatique exotique envahissante du genre Myriophyllum (Myriophylle).

Ce fort développement implique notamment des nuisances pour les usages nautiques. Pour résoudre le problème à court terme, des opérations de faucardages sont menées par VNF, le GIE « Green Cut » et les usagers.

En parallèle à ces opérations de gestion qui semblent insuffisantes, VNF a décidé de mener une réflexion globale sur les mesures curatives et préventives à mener afin d'endiguer la prolifération. Un COPIL a été mis en place fin 2019 sous la présidence de la sous-préfecture de Beaune.

Ainsi, l'étude écologique AQUASCOP, réalisée en 2020, a permis d'identifier la plante, d'établir un état initial du milieu et d'identifier les facteurs mis en œuvre dans la prolifération végétale et de proposer des actions préventives, curatives et alternatives.

Objectifs recherchés	<p>Mise en œuvre du plan d'actions avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite et l'amélioration des opérations de faucardage - Une expérimentation de traitement avec mise en place par VNF d'un suivi scientifique en partenariat avec l'Université de Lorraine pour l'établissement d'un état initial et le suivi scientifique de l'expérimentation.
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat à établir entre VNF et l'Université de Lorraine pour l'établissement d'un état initial du plan d'eau, fondement du suivi scientifique de l'expérimentation. Cet état initial sera réalisé entre mars et octobre 2021. Un suivi sera également réalisé lors de la phase expérimentale en 2022. - Organiser une réunion entre VNF, le GIE « Green Cut » et l'Université de Lorraine en mars 2021 permettant de fixer les paramètres possibles de suivi de l'activité de faucardage et ainsi réaliser une remontée de données ; de définir les modalités de faucardage et de traitement/évacuation de la plante. - Déterminer des méthodes de faucardage stimulant aussi peu que possible la croissance de la plante. D'ores et déjà, sont recensés : <ul style="list-style-type: none"> • Test d'une campagne de faucardage à l'automne (<i>campagne unique</i>) • Pas de faucardage précoce de janvier à avril, voire mai – retarder autant que possible la 1^{ère} intervention • Approfondir la coupe autant que possible, une coupe de 80 cm est contre-productive • Eviter le relargage des jus de séchage dans le plan d'eau quand le stockage est réalisé en haut de berge ou en zone imperméabilisée avec un retour par le réseau d'eaux pluviales. - Conduite par VNF d'une expérimentation de lutte contre la myriophylle, cette dernière étant prévue en mars-octobre 2022 et incluant <ul style="list-style-type: none"> • Isolation du plan d'eau par des rideaux de bulles • Mise en place de bioadditifs (bactéries fermentaires) • Réalisation d'une aération et de brassage par rideaux de bulles • Mise en place d'occultant / reflétant anti-photosynthèse
Périmètre	<p>Gare d'eau de Saint jean de Losne</p>
Maîtrise d'ouvrage	<p>Voies Navigables de France</p>
Budget estimé et financements potentiels	<p>30 K€ environ : Etude (état des lieux initial et suivi) / 80 K€ environ : Expérimentation pour 2022</p> <p><i>Subvention Agence de l'Eau à solliciter</i></p> <p>Faucardage : Part GIE : à définir, Part VNF : 25 K€</p>
Échéancier de réalisation prévisionnel	<p>Etude : de 2021 à 2022, 2023 à étudier à l'issue de l'expérimentation</p> <p>Expérimentation : à partir de 2022</p>
Suivi	<p>COPIL sous la présidence de Mme la Sous-Préfète de Beaune, ayant pour participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCRDS - Le département de Côte d'Or - Communes - La région BFC - Le GIE et les industriels de la gare d'eau - L'Agence de l'eau

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°10

« Requalification des espaces fluviaux et urbains pour l'amélioration des conditions environnementales et sécuritaires de la gare d'eau, des berges de Saône et des terrepleins de la zone technique »

Fiche projet n°10.2 : « Objectif Pavillon Bleu »	
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - Pallier dans le cadre d'une démarche progressive « Pavillon bleu », le déficit de gestion environnementale des sites portuaires de la CCRdS - Approcher / Atteindre un niveau d'excellence environnementale sur les activités fluviales 
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p>Sur la base d'un bilan-diagnostic, élaborer un programme pluriannuel de reconquête environnementale des sites portuaires en reprenant les objectifs spécifiques de l'Eco-label « Pavillon bleu », basé sur 4 familles de critères fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Education à l'environnement - Gestion du milieu - Gestion des déchets - Gestion du site <p>Cf. critères de l'écolabel : https://www.pavillonbleu.org/criteres/port-de-plaisance.html</p> <p>Localement, dans le cadre de la CFT, ces critères sont atteignables, des actions significatives sont déjà entreprises (faucardage) et les actions programmées dans le cadre de la CFT participent à la mise en œuvre de ce programme.</p> <p>Dans ce cadre il convient cependant de prévoir en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une politique lisible de gestion des déchets industriels - Une gestion rigoureuse des effluents (carénage, stationnements des bateaux et des voitures) - Traitement des nuisances sonores ou autres - Réglementation de la circulation sur le port et plus particulièrement, la zone de chantier - Accès et circulations PMR
Périmètre	Pôle fluvial et sites associés
Maîtrise d'ouvrage	<p>CCRdS + communes + VNF + industriels (GIE) + ADEME</p> <p>Partenaires : Pavillon Bleu - pavillonbleu@teragir.org – 01 73 77 12 13 (peuvent organiser des « pré-visites de sites avant dépôt de candidature »)</p>

Fiche projet n°10.2 : « Objectif Pavillon Bleu »

Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Budget de fonctionnement annuel associé au poste d'animateur CFT pour un appui à la réalisation du bilan préparatoire avec préconisations techniques, environnementales, réglementaires et fonctionnelles : 15 000 € - Gestion dans le cadre de la CFT et de la gestion portuaire (mission du maître de port) - Financements : ADEME + CCRdS
Échéancier de réalisation prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan et plan d'actions : 2021/2022 - Candidature en 2026
Suivi	<p>Réalisation (immédiat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme pluriannuel de reconquête sur les 4 critères de Pavillon Bleu avec actions prioritaires <p>Résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en conformité du périmètre portuaire avec les critères d'attribution de l'écolabel « Pavillon bleu » - Obtention du label en 2024 <p>Impact (au-delà de la période de contractualisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité environnementale des sites ciblés (gare d'eau, ports des sites associés, bief du canal de Bourgogne, Saône)

2

PRECISIONS DES CRITERES « PAVILLON BLEU »

Gestion des déchets

Le Pavillon Bleu prend en compte la collecte sélective d'au moins 3 types de déchets ménagers et 3 types de déchets spéciaux sur le port, mais aussi :

- Etablissement d'un plan de réception et de traitement des déchets conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2004 et suite à la directive européenne 2000-59
- Niveau d'équipement adéquat et suffisant
- Collecte sélective d'au moins 3 types de déchets ménagers
- Collecte sélective d'au moins 3 types de déchets spéciaux
- Existence d'une déchetterie portuaire
- Sensibilisation des plaisanciers à l'utilisation des installations portuaires

Gestion du milieu

Tous les ports Pavillon Bleu doivent être équipés d'une pompe de récupération des eaux usées des bateaux (eaux grises/noires) et mettre en oeuvre une politique de récupération et de traitement des eaux usées des aires techniques avant rejet dans le milieu (aires de carénage). Ils doivent également respecter les critères suivants :

- Répartition et entretien des équipements sanitaires conformes à la réglementation départementale
- Absence de rejets directs d'eaux usées dans le port
- Propreté du plan d'eau garantie en permanence
- Politique de résorption à la source des pollutions
- Politique de réduction des dépenses en énergie et en eau
- Gestion des boues de dragages
- Pour les ports de plus de 1000 anneaux, récupération et traitement des liquides polluants des cales
- Analyses régulières des eaux du port et des sédiments
- *Absence de pollution sonore et olfactive*
- *Récupération et traitement des liquides polluants des cales pour les ports de moins de 1000 anneaux*
- *Incitation à l'utilisation de produits et techniques respectueux de l'environnement*

Gestion du site

Un port Pavillon Bleu doit avoir un niveau d'équipement satisfaisant ainsi que des équipements de secours et de sécurité adaptés à la taille du port. Il doit également répondre aux critères suivants:

- Affichage d'un plan du port (avec légende et pictogrammes)
- Bonne gestion des bâtiments
- Réglementation de la circulation sur le port
- Accueil et information satisfaisants
- Affichage des consignes de sécurité et des plans de secours en 2 langues
- Accès et facilités pour les personnes à mobilité réduite

Education à l'environnement

Un port Pavillon Bleu s'engage à mettre en place 3 activités d'éducation à l'environnement sur le port, dont au moins 2 pendant la saison, mais il doit également respecter les critères suivants:

- Mise en oeuvre d'un programme de management environnemental
- Existence d'informations relatives aux sites naturels à respecter, aux espèces animales et végétales protégées
- Diffusion et relais de la Charte des Plaisanciers Pavillon Bleu
- Affichage des critères, coordonnées de Teragir et code environnemental de bonne conduite
- *Sensibilisation du personnel portuaire*
- *Incitation des touristes à utiliser des moyens de locomotion doux (vélos, marche à pied, transports en communs...)*

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°10

« Requalification des espaces fluviaux et urbains pour l'amélioration des conditions environnementales et sécuritaires de la gare d'eau, des berges de Saône et des terrepleins de la zone technique »

Fiche projet n°10.4 : « Définition et sécurisation de la zone de chantier fluvial »	
Objectifs recherchés	<p>L'un des volets de la fiche action n°10 concerne la sécurisation de la gare d'eau et de la zone de chantier fluvial. L'objectif à termes est que la gare d'eau soit piétonnée, qu'elle redevienne un site attractif au sens cadre de vie, lieu de visite et de promenade, de découverte des savoir-faire locaux et un lieu bucolique.</p> <p>La zone de chantier est l'un des points centraux de l'activité industrielle sur le pôle de Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage. Les chantiers en activité lui confèrent un intérêt économique mais également touristique comme une vitrine du pôle industriel et du cluster.</p> <p>L'aménagement d'une liaison piétonne entre l'embouchure du canal de Bourgogne et le canal de Bourgogne (sécurisation de la section sur la gare d'eau - chantiers) a pour objectif de « fermer » la boucle de la gare d'eau et de valoriser l'activité d'un point de vue pédagogique (point d'étape du parcours touristique lié au centre d'interprétation de la halle CBV).</p> <p>Les contraintes liées au chantier peuvent entraîner une fermeture de la voirie (feux à installer aux extrémités des tronçons concernés).</p>
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p><u>Mise en sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en accès contrôlé de la Promenade du Port Saint Jean, côté ateliers à Saint Usage via une barrière pivotante avec clé (route fermée avec accès limité aux professionnels et marquage d'une voie réservée piétons – vélos), suppression du stationnement sauvage - Matérialisation d'un cheminement piéton (fiche action n°11, liaison 4) sur le bord de la voirie. Cette zone d'une largeur de 1,5 m devra rester libre de tout stationnement ou autre élément sauf durant les manœuvres signalées au préalable par le feu clignotant. Il est envisageable d'élargir la zone sans véhicules le week end (organisation des entreprises pour dégager le quai du canal de Bourgogne le week end). - Annoncer le démarrage des réflexions sur la piétonisation de la gare d'eau pour favoriser une prise en conscience des usagers – réflexions en lien avec le futur parking, rondes de police plus fréquentes, etc. <p><i>NB : La mise en sécurité de la zone chantier n'est que la première étape de la sécurisation de la gare d'eau</i></p>
Périmètre	Quai de Bourgogne – Promenade du port Saint Jean au sud de l'arboretum
Maîtrise d'ouvrage	CCRdS + Communes de Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage
Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Coût travaux estimé : 19 K€ <ul style="list-style-type: none"> - Matérialisation d'une bande piétonne (coût travaux HT) avec peinture résine sur enrobé : 25€/m² : 12 K€ (1.5m de large x 480m)

Fiche projet n°10.4 : « Définition et sécurisation de la zone de chantier fluvial »

	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de deux barrières à ouverture manuelle d'une longueur de 3m : 2 x 1500 à 2 000€ HT - Installation d'un feu rouge clignotant : 2 x 1 500€ HT <p>- Financements : Région + DETR + commune de Saint-Usage</p>
Échéancier de réalisation <u>prévisionnel</u>	2021
Suivi	Réalisation (immédiat) : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux de sécurisation de la zone de chantier Résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la lisibilité du site et de la sécurité de la zone de chantier

EXEMPLE DE TRAITEMENT PROPOSE



Exemple de matérialisation au sol à réaliser au niveau du Quai du canal de Bourgogne (côté est). La photo est une référence : la signalisation est à reprendre pour le piéton. Le choix de la couleur pourra être différent.

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES – SAINT JEAN DE LOSNE – RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°10

« Requalification des espaces fluviaux et urbains pour l'amélioration des conditions environnementales et sécuritaires de la gare d'eau, des berges de Saône et des terrepleins de la zone technique »

Fiche projet n°10.5: « Elaboration et mise en œuvre d'un plan portuaire de sécurité »	
Objectifs recherchés	Sensibiliser les acteurs locaux et mettre place des équipements légers en vue d'améliorer le niveau de sécurité (des biens et des personnes) des zones d'amarrage du territoire communautaire
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux réflexions du S.D.I.S sur le bilan des risques en fluvial (pollutions (hydrocarbures, etc.), secours aux personnes, incendies) sur les zones concernées pour définir les équipements et les procédures à mettre en œuvre en cas d'incendie ou de secours aux personnes (chutes avec risques de noyade) - Participer aux réflexions sur le plan ORSEC fluvial (pollutions, transport de matières dangereuses, etc.) avec les services de la gendarmerie fluviale de Saint Jean de Losne - Transposer les composantes ou recommandations des plans dans un règlement portuaire à destination des entreprises industrielles ou commerciales de la zone et des plaisanciers en escale ou sous contrats de moyenne et longue durée (bateaux logement) - Nommer et former un référent « sécurité et environnement » (futur maitre de port) - Sensibiliser les occupants des sites et les professionnels sous la forme d'un exercice biannuel de lutte (bateaux à flot ou terre-plein) - Définir et mettre en œuvre des équipements spécifiques <ul style="list-style-type: none">   ○ Bouées couronnes sur quai et berges et échelles de sécurité - En théorie installation de 13 bouées ○ Extincteurs sur les zones d'accostage et de travaux (par exemple en bout de pannes)  ○ Equipements en défibrillateurs à proximité directe de la gare d'eau ○ Pose de garde-corps simples sur les 2 escaliers côté arboretum (actuellement non sécurisés) ○ (Barrage anti-pollution Saône (mission du S.D.I.S))
Périmètre	Les sites fluviaux sous compétence communautaire : communes de Losne, Saint-Usage Seurre et Saint-Jean-de-Losne
Maîtrise d'ouvrage	CCRdS, communes, S.D.I.S., gendarmerie fluviale, VNF, industriels du site, CD21
Budget estimé	<ul style="list-style-type: none"> - Budget estimé total : 37 000 K€ - Bouées avec coffre et ligne de vie 250 € /pièces (3 Seurre - 6 berges de Saône (RD et RG) - 4 gare d'eau et canal – répartir Arboretum, H2O, Le Boat) : 5 K€ – - Installation de 10 échelles de survie : 10 K€ (hors pose) - Achat de 2 défibrillateurs (2 X 1 K€ HT)

Fiche projet n°10.5: « Elaboration et mise en œuvre d'un plan portuaire de sécurité »

	- Pose de grade corps simples côté arboretum (100 à 150 €HT/ml de chaque côté de l'escalier)
Échéancier de réalisation prévisionnel	2022
Suivi	Réalisation (immédiat) : <ul style="list-style-type: none"> - Bilan risques et plan ORSEC fluvial existants - Achats et installation d'équipements de sécurité légers sur le pôle fluvial Résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des accidents et risques d'incendies et pollutions - Amélioration de la rapidité et de la facilité d'intervention des services de sécurité Impact (au-delà de la période de contractualisation) : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'image et de la perception « sécuritaire » des riverains et visiteurs

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n° 10

« Requalification des espaces fluviaux et urbains pour l'amélioration des conditions environnementales et sécuritaires de la gare d'eau, des berges de Saône et des terrepleins de la zone technique »

Fiche projet n°10.6 : « Construction et mise en service d'un « bateau dépollueur » multifonctions »	
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre sur l'ensemble du pôle fluvial (Gare d'eau, canal de Bourgogne et la Saône (communes de Losne et Saint-Jean-de-Losne) un équipement mobile de pompage des eaux usées, de ramassage des embâcles et de gestion (confinement et collecte) des pollutions, notamment hydrocarbures - Mettre à disposition du gestionnaire des sites d'amarrage de la SEM (y compris Seurre), et des professionnels du pôle fluvial (GIE), un bateau spécialisé dans le traitement des pollutions accidentelles (versements d'hydrocarbures, confinement des zones d'échouages ou avaries) ou régulières (relevage des eaux noires ou grises des bateaux présents sur site) - Donner une crédibilité et les moyens de mettre en œuvre une démarche de qualification environnementale (objectif Pavillon Bleu, FP 10.2) en incitant à la dépollution - Permettre aux organismes de formation de bénéficier d'un outil pédagogique, de sensibilisation et de pratique aux techniques de gestion des pollutions portuaires - Permettre la mise en place d'un règlement portuaire performant et incitatif sur le plan financier (ex. remises sur nuitées ou abonnements) - Optimiser l'usage des équipements de pompage actuels - Sur la base d'un outil performant (et innovant) initier une communication ciblée génératrice d'image « propre et innovante » pour le pôle fluvestre et ses acteurs.
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1- Transfert de compétences de la CCRdS au GIE Green Cut en ce qui concerne les eaux grises (gestion des pompes existantes à l'échelle de la communauté de communes) 2- Définition d'un projet (démonstrateur du Cluster par exemple) sur la base des besoins exprimés ou non dans deux domaines : <ul style="list-style-type: none"> - La performance environnementale (motorisation électrique, relevage des eaux usées des bateaux de plaisance et péniches hôtel si non équipées de station de d'épuration à bord) - La gestion des risques embâcles et des pollutions accidentelles (barrage flottant) 3- Lancement d'un appel à projet sur la base d'un cahier des charges et réalisation d'un APS
Périmètre	Pôle fluvial et sites associés
Maîtrise d'ouvrage	GIE

Fiche projet n°10.6 : « Construction et mise en service d'un « bateau dépollueur » multifonctions »

Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - 250 K€ - Financements : GIE + Région + CPIER R/S + VNF + ADEME + ...
Échéancier de réalisation prévisionnel	2021/2022
Suivi	Réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Construction effective du bateau dépollueur Résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des relevages d'eaux usées sur le pôle fluvial et les sites associés - Bateau multi-usages utilisé au maximum de ses possibilités Impact (au-delà de la période de contractualisation) : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'image environnementale et de la perception des riverains et visiteurs

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n° 11 « Maillage du pôle fluvial par un réseau de liaisons douces sécurisées »

Fiche projet n°11.1 : « Aménagement de deux liaisons douces prioritaires »

Objectif recherché	<p>Dans le cadre de la fiche action 11 plusieurs liaisons piétonnes et cyclables ont été identifiées dans une logique de parcours structurant le pôle fluvial.</p> <p>L'objectif de cette fiche projet est de mettre en évidence les premières liaisons qui peuvent d'ores et déjà être aménagées et qui permettent d'améliorer de manière significative les déplacements piétons et vélos.</p> <p>Les réflexions sont à mettre en cohérence avec les différents projets, dispositifs et démarches des collectivités compétentes en matière de mobilité à l'échelle de la CCRdS envisagés à partir de 2021.</p>
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la liaison 3 « Accueil Fluvestre et Touristique (AFT) - promenade du Port Saint Jean (environ 150ml) » <ul style="list-style-type: none"> o Création d'un aménagement piéton le long de l'eau en passant sous le pont o Partenaire identifié à ce stade : étude VNF - Aménagement des liaisons 7 « Continuité des cheminements sur les quais de Losne et Saint-Jean-de-Losne en passant sous le pont » <ul style="list-style-type: none"> • Côté Saint Jean de Losne (580m²): <ul style="list-style-type: none"> o Aménagement d'une continuité cyclable en enrobé (pour une durabilité face à l'inondation) + signalétique horizontale (logo vélo) o Entretien de la cale à bateau : désherbage. o Signalisation du passage par l'implantation d'un poteau directionnel spécifique au pôle fluvial à chaque extrémité (selon la charte de signalétique commune au pôle fluvial) • Côté Losne : <ul style="list-style-type: none"> o Réfection de la voirie existante o Mise en valeur de la signalisation des itinéraires cyclables nationaux (fond blanc avec mentions en vert) existante + implantation d'un poteau directionnel spécifique aux parcours du pôle fluvial à chaque extrémité • Point de vigilance : les liaisons sous le pont sont inondables <ul style="list-style-type: none"> o Prévoir l'entretien et la remise en état après une inondation o Bien indiquer les autres itinéraires alternatifs si la liaison est inondée
Périmètre	Linéaires identifiés (se référer à la carte de la fiche action n°11)
Maîtrise d'ouvrage	Liaison 3 : VNF + Ville de Saint Jean de Losne + CCRdS Liaison 7 : Ville de Losne et Ville de Saint Jean de Losne + CCRdS
Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Coût travaux estimé : 90 K€ <ul style="list-style-type: none"> - Liaison 3 : 33 K€ (réalisation d'un chemin) - Liaison 7 : 57 K€ dont 40K€ (côté Saint Jean de Losne) + 13K€ (côté Losne) + 4K€ (panneaux directionnels) - Financement : CCRdS + Communes + CD21 + Région + VNF...
Échéancier de réalisation prévisionnel	2021 : liaison 3 2022 : liaison 7

Fiche projet n°11.1 : « Aménagement de deux liaisons douces prioritaires »

Suivi

Réalisation:

- Aménagement des 2 liaisons citées

Résultat :

- Disposer de liaisons sécurisées pour les piétons et vélos
- Augmentation du nombre de déplacements en vélo et à pied à visée de découverte et de promenade

Impact (au-delà de la période de contractualisation) :

- Accroissement de la fréquentation touristique du pôle fluvial et des retombées économiques engendrées par les clientèles d'itinérance cyclable

Suivi régulier :

- Comptages vélos (à terme une fois toutes les liaisons mises en place)

PHOTO SITUANT LA LIAISON 3



Liaison 3 : aménagement d'un chemin piéton au bord de l'eau entre l'AFT et la promenade du Port Saint Jean

PHOTOS SITUANT LA LIAISON 7



Liaison 7 à aménager côté Saint Jean de Losne



Liaison 7 à reprendre côté Losne

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°11

« Maillage du pôle fluvial par un réseau de liaisons douces sécurisées »

Fiche projet n°11.2 : « Implantation d'équipements vélos »	
Objectifs recherchés	Dans un objectif de développer les circulations cyclables et capter les cyclotouristes au niveau de l'Eurovélo il est primordial de leur offrir un niveau de service correspondant, de qualité.
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation de stationnements vélo : <ul style="list-style-type: none"> o Inventaire des stationnements vélos existants et du matériel disponible au sein de la CCRdS o Définition d'un modèle unique sur les trois communes de Losne, Saint Jean de Losne et Losne pouvant se décliner en rack de plusieurs dimensions (stylisés si possible pour rappeler l'ambiance fluvestre, déclinaison des éléments de la marque). o Implantation de nouveaux stationnements vélos à minima au niveau des emplacements mis en évidence dans la carte de la fiche action n°11 à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du quai national de Saint Jean de Losne et des restaurants - Au niveau de la Place de la Marine et du pont côté Losne - Au niveau des accès à la gare d'eau - Au niveau de l'accueil fluvestre (à mettre en cohérence avec l'aménagement des espaces extérieurs au projet) - Au niveau de la halle CBV (stationnements à intégrer au projet d'espace public du projet de la halle) - Développement de services associés. Le préalable au développement de services est une concertation au niveau des trois communes afin d'implanter les éléments suivants de manière cohérente (et choix du même matériel) : <ul style="list-style-type: none"> o Mise en place de bornes réparation de vélo extérieures (emplacements possibles : place de la Délibération, place de la Marine, gare d'eau). o Mise en place d'une consigne vélo (emplacements possibles : AFT, halle CBV, parking de la gare d'eau, gare de Saint Jean de Losne)
Périmètre	Le long des parcours cyclables structurants identifiés dans la fiche action n°11 de la CFT
Maîtrise d'ouvrage	CCRdS + commune concernée par les emplacements sélectionnés
Budget estimé et financements potentiels	Budget total : 32.5K€ <ul style="list-style-type: none"> - pour l'implantation des stationnements vélos : 5K€ (pour une dizaine de racks) - pour la mise en place de bornes réparation de vélos : 7.5K€ (pour trois bornes) - pour l'installation de consignes vélos) : 20K€ (pour quatre consignes) Financement : CCRdS + communes + CD 21 + Région

Fiche projet n°11.2 : « Implantation d'équipements vélos »

Échéancier de réalisation prévisionnel	Fin 2021 - 2022
Suivi	<p>Réalisation (immédiat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stationnements vélos créés - Nombre d'emplacements services créés <p>Résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation cyclable du pôle fluvial <p>Impact (au-delà de la période de contractualisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des durées de séjour de cyclotouristes sur le pôle fluvial - Accroissement de la fréquentation touristique du pôle fluvial et des retombées économiques engendrées par les clientèles d'itinérance cyclable <p>Suivi régulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'état du matériel mis en place - Enquête permettant de rendre compte de la fréquence d'utilisation du matériel et de la satisfaction des usagers

EXEMPLE DE SERVICES VELOS PROPOSES (REPARATION, CONSIGNES, ETC.)



Exemple de station de réparation de vélo installée à Paris. Fourniture des outils utiles aux cyclistes, possibilité d'y intégrer une pompe de gonflage. Conçu pour une utilisation intérieure ou extérieure.
Modèle en photo : Modèle Deluxe de Abriplus



Exemple de consigne vélo collective ou individuelle -Modèle en photo : Parc Vélo -Metz (à gauche), Aubevoye (27) (à droite)

EXEMPLES DE RACKS A VELOS



Rack à vélo « classique »



Exemple de rack à vélo qui pourrait être travaillé sur le pôle

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet « « Réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable sur la Saône » - en lien avec la fiche action n°12 « Interconnexion et rééquilibrage RD et RG de la Saône »

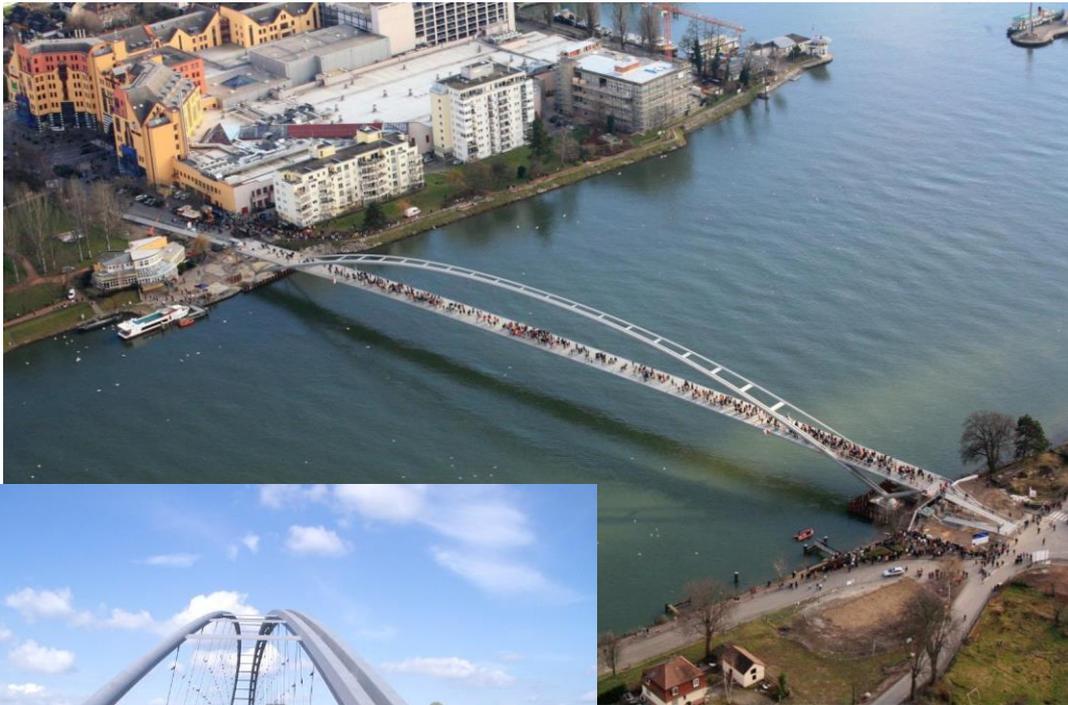
Fiche projet n°12.1 : « Réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable sur la Saône »

Objectifs recherchés	<p>La traversée du pont sur la Saône est aujourd'hui complexe et dangereuse. Elle constitue un véritable point noir dans les circulations quotidiennes et touristiques, dans un contexte de hub d'itinérance que représente le pôle fluvial. Néanmoins, il est important de permettre la traversée des villages par tous les usagers (voitures, camions, vélos, piétons). Entre un réaménagement du pont, la construction d'une passerelle piéton/vélo et/ou une traversée en bateaux, plusieurs voies ont été évoquées et étudiées lors de l'élaboration de la CFT.</p> <p>La création d'une passerelle uniquement piétonne/vélo est la solution qui a fait consensus sur le territoire. Elle permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer un itinéraire privilégié et de compléter ainsi les parcours existants. - d'offrir un nouveau regard sur la Saône et ses paysages depuis un point de vue sur l'eau. - De faciliter les mobilités des populations riveraines - De structurer le territoire avec une cohérence urbanistique forte entre les deux rives de Saône <p>Enfin, elle peut représenter un signal « totem » fort sur le pôle fluvial, qui marque les esprits, en lien avec la destination touristique et la marque de territoire à créer.</p> <p><u>Données d'entrée pour une passerelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Portée totale : 165m (largeur moyenne de la Saône) pouvant être divisée dans le cas d'un appui dans la Saône - Tirant d'air minimal : correspondant au pont existant - Largeur minimale pour le passage de vélos + piétons : 4m - Surface minimale (portée x largeur) : 660m² <p><u>Enjeux d'intégration architecturale et paysagère</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la passerelle dans le linéaire afin de conserver l'image « carte postale » souhaitée sur le pôle fluvial - Implantation en cohérence avec le tracé de l'EuroVélo 6 afin de capter le flux de cyclotouristes - Intégration des accroches au contexte urbain - Conservation du tirant d'air pour la navigation sur la Saône
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Etape 1 : Réalisation d'une étude de diagnostic et pré-programmation de la passerelle incluant les éléments ci-après. Un prestataire devra être sélectionné. Il pourra être un assistant à maîtrise d'ouvrage technique (AMOT) pour conseiller la MOA. Cette étude a pour objectif de vérifier l'opportunité de réalisation d'une passerelle et la faisabilité technique, réglementaire et environnementale : <ul style="list-style-type: none"> o Le choix d'une implantation : analyse environnementale des sites potentiels (contexte urbain, qualité architecturale, intégration paysagère, faisabilité juridique...) o La définition d'une enveloppe prévisionnelle en fonction du programme et des capacités financières

Fiche projet n°12.1 : « Réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable sur la Saône »

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le programme fonctionnel (des scénarios pourront être faits) puis programme technique détaillé <p><u>A la suite de cette étude sera validée l'implantation de la passerelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etape 2 : Consultation de maîtrise d'œuvre : en concours ou en conception-réalisation - Etape 3 : Etudes de MOE + dossiers réglementaires (dont loi sur l'eau) - Etape 4 : Consultation des entreprises + Travaux
Périmètre	Traversée de la Saône sur les communes de Losne, St Usage et/ou Saint Jean de Losne. Implantation à définir lors de l'étude préliminaire
Maîtrise d'ouvrage	Département de la Côte d'Or en partenariat avec CCRdS + communes concernées (en fonction de la solution d'implantation retenue)
Budget estimé	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes préliminaires : 60K€ + 15K€ d'études complémentaires (levés topo, sondages géotechniques, diagnostics autres) > Ces études sont à la charge de la MOA - Coût travaux + honoraires MOE : 2,5 M€ > Des financements européens, régionaux et départementaux pourront être demandés au titre des liaisons douces - Financements : Plans de relance + CD21
Échéancier de réalisation prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes complémentaires, programmation et consultation de maîtrise d'œuvre : 2021-2022 - Réalisation des travaux : 2023-2024
Suivi	<p>Réalisation (immédiat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la passerelle sur la Saône <p>Résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facilitation et sécurisation des traversées de la Saône pour les piétons et les vélos - Disposer d'un point de vue unique sur le pôle fluvial <p>Impact (au-delà de la période de contractualisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution du risque d'accident pour les modes de déplacements doux - Accroissement de la fréquentation touristique du pôle fluvial via le signal « totem » que représente la passerelle

REFERENCES DE PASSERELLES DANS DES CONTEXTES SIMILAIRES



Pont en arc :
Passerelle des Trois-Pays,
Dietmar



Feichtinger Architectes (2006), longueur totale 248m, portée de l'arc 230m, largeur de 5m - 9M€



Pont en arc sur le Rhône: Passerelle de la Paix, Dietmar Feichtinger Architectes (2014), Communauté Urbaine de Lyon, 220m²- 9.8M€

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°13 « Mise en valeur du patrimoine et de l'architecture locale »

Fiche projet n°13.1 : « Formalisation et création d'un centre de ressources fluviales »

Objectifs recherchés	<p><u>Des ressources à valoriser sur le pôle fluvial</u></p> <p>La volonté de valoriser le patrimoine fluvial et les témoignages autour du pôle est issue d'une démarche initiée en 1990 à Saint-Jean-de-Losne avec le Musée de la Batellerie.</p> <p>Depuis, le pôle fluvial s'est également développé autour de projets privés dont les connaissances et le savoir-faire sont reconnus au niveau national. Il est donc apparu important de capitaliser sur les connaissances sur le pôle et de les centraliser dans une base de données commune pouvant autant servir dans la création d'un centre d'interprétation que sur le volet formation promu dans le cadre de la CFT.</p> <p>La création du centre d'interprétation dans le cadre du projet CBV (fiche projet 13.2) propose une transformation du Musée de la Batellerie vers un centre de ressources ayant pour trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner à l'archivage et la numération des données de l'actuel musée d'une grande richesse - Créer un espace de stockage durable et adapté pour les ressources (données, objets, etc.) - Faire vivre les données au travers de la mise en valeur de certains objets, savoir-faire, témoignages dans le centre d'interprétation, avec la possibilité d'organiser des expositions temporaires visant une thématique très spécifique et d'animation (y compris avec les membres de l'association) <p>En parallèle de la mise en avant d'un patrimoine local l'enjeu est de faire rayonner le pôle fluvial au niveau national avec l'engagement de VNF de faire partie intégrante à la fois du projet de centre d'interprétation et du centre de ressources.</p>
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une base de données sur la voie d'eau sous forme de centre de ressources <ul style="list-style-type: none"> - Définir la forme de ce centre de ressources (physique et/ ou numérique), les partenariats associés pour la mise à disposition des données et le public ciblé pour la consultation des données. L'ensemble de ces éléments dépendent du rayonnement souhaité pour ce centre de ressources (départemental, régional, axe Saône/Rhône national, etc.) - Trouver un lieu adapté pour ce centre de ressources (dépend du volume à stocker et des conditions d'accueil souhaitées pour le public) : soit dans l'actuel bâtiment du musée de la Batellerie mais restructuré/réhabilité soit dans un autre bâtiment communal soit dans une nouvelle construction - Mettre en place une contractualisation avec VNF pour encadrer leur participation : mise à disposition de données, gestion de l'archivage... - Mettre en place un partenariat éventuellement avec les acteurs économiques du pôle fluvial - Mise en place d'un lien avec le centre d'interprétation qui sera créé dans le projet de halle CBV. Le projet de la halle CBV prévoit au stade préprogramme une salle de documentation afin de pouvoir consulter la base de données. - Accompagner la transformation du Musée de la Batellerie

Fiche projet n°13.1 : « Formalisation et création d'un centre de ressources fluviales »

- Valider la proposition de transformation du Musée de la Batellerie vers le centre de ressources et une participation à la réalisation et l'animation du centre d'interprétation par l'association Aqua lors d'une AG.
- Recourir à un prestataire de service spécialisé dans l'archivage de données pour dans un premier temps réaliser l'inventaire (et numérisation dans une base de données adaptée) puis pour organiser les archives. Les archives départementales ont été contactées et peuvent à priori fournir un accompagnement à la collectivité (elles n'ont pas vocation à accompagner directement une association) :
 - Cette prestation entre dans leur mission de service public mais il faut que cela soit porté par une collectivité : ville de Saint-Jean-de-Losne ou CCRdS future maîtrise d'ouvrage du centre de ressources ou par VNF.
 - Il est nécessaire de réaliser une visite préalable afin de définir les besoins plus précisément
 - Pour la partie archive (documents), il sera possible de faire intervenir un prestataire (cout à définir en fonction du volume de la prestation) qui pourra être issu d'une des deux formations sur l'archivage présente sur Dijon (Master 2 université de Dijon ou licence pro pour archive du patrimoine à l'IUT) en stage ou en alternance.
 - Pour la partie conservation des objets : les archives départementales ne sont pas compétentes sur la partie stockage mais ils peuvent se mettre en relation avec le Musée de la vie Bourguignonne qui pourrait éventuellement conseiller.
- Mettre en place une collaboration entre l'association Aqua et le futur gestionnaire du centre d'interprétation ou celui de la halle CBV afin que l'association puisse participer à l'élaboration du centre d'interprétation en leur dimension d'expert sur les sujets traités (muséographie), à l'animation du lieu (visites guidées, animations, démonstrations...) et à la création d'expositions temporaires

Périmètre

Le centre de ressource aura une implantation physique sur le pôle fluvial (localisation à définir) mais vise un rayonnement plus large à définir

Maîtrise d'ouvrage et partenaires

Maîtrise d'ouvrage : CCRdS (à terme SEM, syndicat, ...)
Partenaires : Association Aqua (à valider), VNF, acteurs économiques

Budget estimé et financement potentiels

- Création / réhabilitation d'un espace d'archivage (étagères, caissons, isolation, etc.) : 50 K€
- Recrutement d'un stagiaire niveau Master pour accompagnement à l'archivage du Musée de la Batellerie et autres ressources documentaires : 10 K€
- Budget de fonctionnement : 8 K€
- Financements : VNF + Région + CD21 + CCRdS + ...

Échéancier de réalisation prévisionnel

Accompagnement pour la création du centre de ressources dès 2021 puis 2022 pour la création du centre d'interprétation selon le calendrier du projet de Halle CBV

Suivi

- Réalisation (immédiat) :
- Validation de la proposition par l'association Aqua. Si validation Mise en place de l'accompagnement avec les archives départementales.
 - Réalisation d'un inventaire et archivage du Musée de la Batellerie.
- Résultats :
- Disposer de collections correctement archivées avec un centre de ressources et une base de données fluviale / voie d'eau de dimension nationale et locale

Fiche projet n°13.1 : « Formalisation et création d'un centre de ressources fluviales »

- Base de données à disposition pour alimenter la scénographie du centre d'Interprétation au sein de la halle CBV avec sites satellites associés + expositions temporaires

Impact (au-delà de la période de contractualisation) :

- Accroissement du rayonnement du pôle fluvial en termes de savoir faire

Suivi régulier :

- Vérification du bon fonctionnement du centre de ressources, des consultations des données et du rayonnement conféré au pôle

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°13 « Mise en valeur du patrimoine et de l'architecture locale »

Fiche projet n°13.2 : « Formalisation et création d'un centre d'interprétation de la voie d'eau »

Objectifs recherchés

Un centre d'interprétation dans la halle CBV :

La halle CBV, ancien chantier naval fermé en 2010 et aujourd'hui en friche, représente un des points d'intérêt identifié par la charte fluviale. Située en bord de Saône sur la commune de Saint-Jean-de-Losne, la charte présente la halle comme une opportunité pour le développement touristique fluvial et fluvestre du territoire.

Le projet de reconversion de la halle CBV en pôle touristique et culturel propose un programme multifonctionnel accueillant des vocations distinctes présentant toutes une attache à la question de la voie d'eau. Ce nouvel équipement au sein d'un bâtiment dont le patrimoine architectural est directement lié à la vie du fleuve et des canaux, souhaite se faire la vitrine du territoire en révélant son patrimoine vivant et son dynamisme.

Le centre d'interprétation de la voie d'eau participera de cette vitrine et prendra place dans une partie de la halle. Il s'attachera particulièrement à la diffusion de la culture, du patrimoine et de l'innovation liée à la voie d'eau. Attaché à présenter « le hier, le aujourd'hui et le demain » ce centre sera un point d'entrée sur les métiers (aspects) de la voie d'eau déclinés sur le territoire.

Révéler le patrimoine de la voie d'eau, une démarche de longue date à Saint-Jean-de-Losne :

La volonté de valoriser le patrimoine fluvial et les témoignages autour du pôle est issu d'une démarche initiée en 1990 à Saint-Jean-de-Losne avec le Musée de la Batellerie.

L'office du tourisme est à l'origine de la création de cet équipement en cœur de bourg dans une maison datant du XVème siècle. Le Musée de la Batellerie s'appuie sur des collections mises à disposition par différents prêteurs et donateurs. Il est organisé autour d'une exposition qui « présente aujourd'hui deux siècles d'histoire technique, économique, humaine. Histoire des hommes ayant+ construit et utilisé tous les ouvrages d'art aux services de la navigation.

Les locaux actuels du musée non accessibles à tous les publics, la gestion associative ainsi que le souhait d'un élargissement du propos au-delà de l'histoire de la batellerie, ont poussé les acteurs locaux à interroger le devenir du Musée de la Batellerie et la valorisation des collections au travers de l'opportunité de la requalification de la halle CBV.

L'étude sur la réhabilitation de la halle a mis en exergue la dimension culturelle et touristique dans le projet. Les réflexions ont conduit à penser un centre d'interprétation de la voie d'eau. Le centre d'interprétation traduit cette volonté des acteurs locaux de valoriser une histoire, un passé, des Hommes mais aussi de tourner le récit vers le futur, l'innovation.

Fiche projet n°13.2 : « Formalisation et création d'un centre d'interprétation de la voie d'eau »

Le projet de centre d'interprétation de la halle inclus dans la CFT se base sur la mise en place de plusieurs partenariats à approfondir :

- Le projet propose la transformation du Musée de la Batellerie en un centre de ressources, en une mise en avant des témoignages et la participation de l'Association Aqua dans le montage d'expositions et d'animations. Cette hypothèse de travail présentée dans ce document est proposée à l'association Aqua qui devra la valider. L'objectif est de faire vivre les données au travers de la mise en valeur de certains objets, savoir-faire, témoignages dans le centre d'interprétation, avec la possibilité d'organiser des expositions temporaires visant une thématique très spécifique et d'animation (y compris avec les membres de l'association).
- VNF a également manifesté le souhait d'être intégré au projet pour mettre en avant ses collections et son rôle
- Les acteurs économiques du pôle potentiellement pour des démonstrations ou des contenus plus techniques sur l'innovation

Une porte d'entrée qui renvoie sur le territoire :

Implanté au cœur du pôle touristique et culturel de la halle CBV, le centre d'interprétation sera la porte d'entrée sur le patrimoine à découvrir tout au long des voies d'eau qui ont façonnés les paysages urbains, ruraux, fluviaux, etc. du territoire et la vie de ses habitants.

Le centre d'interprétation souhaite offrir aux visiteurs les premières clés de lecture de ce patrimoine fluvial à la fois historique, technique, scientifique et humain pour leur permettre de partir ensuite à la découverte des sites parsemés le long des voies d'eau. A travers cette fonction de renvoi, le centre d'interprétation participera de la vitrine de territoire souhaitée au sein du pôle de la halle CBV.

La présentation proposée dans le centre d'interprétation ne doit pas être « encyclopédique », mais proposer une première approche permettant de comprendre les principaux sujets et données scientifiques fondamentaux à la compréhension du territoire. La volonté est de pouvoir transmettre ces fondamentaux dans une expérience de visite à vivre, à ressentir plutôt que dans un contenu trop fourni.

Actions - Modalités de mise en œuvre

- Créer un centre d'interprétation dans la halle CBV (intégré au projet CBV)
 - Création d'une muséographie et scénographie innovante et différenciante dans le projet de halle
 - Mise en place d'un espace relais vers le centre de ressources (espace documentation et accès au catalogue de données)
 - Affectation d'un ETP (de l'office du tourisme ?) pour l'accueil du public + 1 médiateur en saison permettant d'animer le lieu (*peut être ponctuel hors saison à destination de groupes ou de scolaires - association Aqua ?*)
 - Définition des modalités de réalisation d'expositions temporaires et le portage de ces expositions (associations, collectifs d'artistes....)
- Création et/ou revalorisation des parcours découvertes
 - Définition des sites relais/satellites pour mettre en valeur la diversité des métiers de la voie d'eau. Chaque site doit pouvoir mettre en avant l'un des aspects de la voie d'eau. Une première étape consiste donc à dresser une liste des sites à valoriser sur le territoire et d'y associer une thématique unique. Cette démarche doit s'inscrire dans la dynamique de valorisation touristique et culturelle du pôle fluvial porté par la CFT.
 - Définition d'un parcours touristique liant les différents sites listés (en lien avec le marketing territorial) et la halle CBV
 - Mise en place d'un événement estival (dont aspect spectacle vivant) chaque année soit sur un site soit en multi-site. Chaque année l'une des thématiques peut être mise en avant afin de l'explorer plus en profondeur (exemple : l'eau et les chantiers navals)

Fiche projet n°13.2 : « Formalisation et création d'un centre d'interprétation de la voie d'eau »	
	<ul style="list-style-type: none"> - Travail artistique à mener sur les sites abandonnés : iles / péniches / friches du territoire
Périmètre	<ul style="list-style-type: none"> - Halle fluviale CBV avec sites satellites pour un Centre d'Interprétation vivant « hors les murs »
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	<p><u>Centre d'interprétation</u> : Ville de Saint-Jean-de-Losne + CCRdS (à terme SEM, syndicat, ...) dont une des missions sera la gestion future de la halle.</p> <p><u>Sites relais</u> : Structure porteuse de la CFT + CCRdS (Direction du Tourisme)</p> <p>Partenaires : VNF (intégré à la structure porteuse de la CFT), Association Aqua (partenariat à valider), Communes concernées par les sites relais identifiés, acteurs économiques (si pertinent).</p>
Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la scénographie du centre d'interprétation : 0.44M€HT * <p>* Estimation de la scénographie pour le centre d'interprétation selon une fourchette basse de 1500€/m² et des honoraires de maîtrise d'œuvre de 25%</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une petite exposition temporaire annuelle : 40 K€ HT - Financements : Région + CD21 + FNADT, VNF, CCRdS, ...
Échéancier de réalisation prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Centre d'interprétation selon le calendrier du projet de la halle CBV : <ul style="list-style-type: none"> - 2021 : études de MOE avec un groupement incluant un scénographe - 2022 : travaux - Identification des sites et d'un parcours touristique : 2021.
Suivi	<p>Réalisation (immédiat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de sites relais liés au fluvial sur le territoire <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Centre d'Interprétation au sein de la halle CBV avec sites satellites associés <p>Impact (au-delà de la période de contractualisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la fréquentation touristique du pôle fluvial ainsi que du chiffre d'affaires des entreprises et commerces du secteur (lien avec le cluster dans la halle CBV) <p>Suivi régulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un bilan annuel des actions de la CFT pour présentation au comité de pilotage et technique et plus largement, aux partenaires

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet - en lien avec la fiche action n°13 « Mise en valeur du patrimoine et de l'architecture locale »

Fiche projet n°13.3 : « Connaissance et valorisation de l'Aster »

Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre ce patrimoine et lui donner une place dans le schéma de développement touristique et économique du pôle fluvial - Proposer à l'association propriétaire des solutions et perspectives pour la valorisation de la péniche - Donner à ce bateau les conditions optimales pour sa valorisation et sa préservation dans les meilleures conditions possibles - En faire un témoin de la vie des canaux/voies d'eau et des mariners
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p><u>Etape préparatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer ses capacités réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> o Pour la navigation sur avis de la commission de surveillance (centre instructeur sécurité fluviale) o Pour le transport de passagers titre de transport et attestation spéciale passagers pour un ou plusieurs membres d'équipage (seuil des 50 passagers) - Evaluer les conditions de sécurité (nombre de passerelles quai, nombre de personnes admises pour pontons flottants, etc.) - Evaluer la fiabilité et facilités de déplacement et de manœuvres - Avis Commission de sécurité comme un établissement recevant du public <p>Au regard des différents avis et contraintes déterminer les hypothèses de conservation à flot ou à sec (structure bois) de la péniche.</p> <p><u>Recherche des axes de valorisation et d'animation de la péniche : scénarios multifonctionnels à déterminer au regard des contraintes et opportunités de l'étape préparatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Scénario 1 : chantier socio-éducatif et/ou ludique (chantier école avec intégration dans le schéma de formation général du pôle fluvial - terrain d'apprentissage, lieu de sensibilisation écologique et environnemental du fluvial, bateau école, intégration du simulateur dans l'Aster, etc.) - Scénario 2 péniche spectacle (limité en nombre de spectateurs ou autre possibilité : association avec une barge, à couple pour permettre l'accueil de plus grands groupes) → exemple : https://www.lyonne.fr/auxerre-89000/loisirs/des-spectacles-de-theatre-sur-l-eau-une-nouvelle-peniche-debarque-vendredi-sur-les-quais-d-auxerre_13678214/ - Scénario 3 péniche expo (photo films) → exemple : http://maison-nougaro.fr/programmation-artistique/ - Scénario 4 péniche bar (thématique : vin, fromages, chocolat, etc.) → exemples : https://www.bienpublic.com/edition-dijon-ville/2019/06/14/la-bougeotte-une-nouvelle-peniche-au-port-du-canal https://www.petitfute.com/v6551-dijon-21000/c1169-s-amuser-sortir/c182-bar-cafe/c189-bar-a-musique-a-spectacle/366253-peniche-cancale.html

Fiche projet n°13.3 : « Connaissance et valorisation de l'Aster »

	<ul style="list-style-type: none"> - Scénario 5 : lieu d'évocation multimédia en liaison avec le centre d'interprétation (halle CBV) pour faire un lien thématique et pédestre avec la gare d'eau ou le canal → https://museebatellerieposes.com/ <p>Suivant l'objectif retenu, un appel à projet sera probablement nécessaire pour formaliser un partenariat (exploitant de bar, société de spectacles, association, etc.)</p> <p>Le nombre de spectateurs admis sur la péniche sera peut-être insuffisant. Un prolongement à terre ou à flots sera à envisager (barge)</p> <p>La réflexion doit également porter sur la localisation optimale de l'Aster sur le pôle fluvial.</p> <p style="text-align: center;"><u>Réalisation des travaux et investissements associés au scénario retenu</u></p>
Périmètre	Péniche Aster à quai sur le pôle fluvial + berges du pôle fluvial
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : Association Aqua, propriétaire du bateau - Partenaires : CCRdS (Direction tourisme) + VNF (partenaire et conseil technique et réglementaire)
Budget estimé	<ul style="list-style-type: none"> - Suivant scénario retenu après étude de faisabilité scénographique : 30 K€ - Financement : VNF + Région + CD21
Échéancier de réalisation prévisionnel	<p>Phase préparatoire et choix du ou des scénarios : mi 2021 (6 mois)</p> <p>Travaux / adaptation / investissements : Fin 2021- début 2022 (ou échéance de l'ouverture du centre d'interprétation pour le scénario 5)</p>
Suivi	<p>Réalisation (immédiat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux réglementaire, juridique et technique objectif de l'Aster et des potentialités de développement au sein du pôle fluvial (vocation, fonction(s), localisation(s), etc.) <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipements et adaptations éventuelles de la péniche pour le scénario de découverte retenu - Mise en valeur de l'Aster via un projet intégré à la CFT / Centre d'interprétation permettant de faire découvrir ce patrimoine (vivant ?) aux visiteurs et aux riverains - L'Aster comme un site satellite du Centre d'interprétation et/ou du Cluster Impact (au-delà de la période de contractualisation) : - Accroissement de la fréquentation touristique et de la notoriété du pôle fluvial ainsi que du chiffre d'affaires des entreprises et commerces du secteur (lien avec le centre d'interprétation et le cluster dans la halle CBV)

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES – SAINT JEAN DE LOSNE – RIVES DE SAONE

Fiche projet - en lien avec la fiche action n°14 « Valorisation des berges et des espaces publics »

Fiche projet n°14.1 : « Requalification de l'entrée de la gare d'eau – vitrine »

Objectifs recherchés	<p>La Communauté de communes Rives de Saône fédérant 38 communes et les communes de Saint-Usage et de Saint-Jean-de-Losne s'investissent depuis plusieurs années pour le développement des activités fluviales autour de la Saône et du Canal de Bourgogne aux côtés des entreprises du secteur.</p> <p>La gare d'eau située à cheval sur les deux communes, est le lieu de la vie économique et touristique de la filière fluvial. Mais la gestion « au fil des besoins » de la gare d'eau de Saint-Jean-de-Losne/Saint-Usage, caractérisée par une absence de concertation et de pilotage, a généré une occupation « complexe » des surfaces de terre-plein et certaines parties des berges et des voies de circulation de la gare d'eau.</p> <p>Plusieurs entreprises sont installées autour de la gare d'eau et ont développé une activité de location de bateaux à la semaine. Cette activité engendre une fréquentation de la gare d'eau et un phénomène de stationnement envahissant, sur un lieu qui n'est pas adapté et qui dévalorise son caractère touristique. Cet espace, qui pourrait constituer un lieu de détente pour les habitants et une véritable vitrine pour les touristes, s'est dégradé au fur et à mesure des occupations d'entreprises, du développement de zones de stationnement privées, de zone de stockage de matériel industriel.</p> <p>Conscientes de la situation, communes et communautés de communes travaillent ensemble depuis plusieurs mois pour créer un parking public sécurisé permettant le stationnement longue-durée situé à 200 m de la gare d'eau en retrait de la route.</p> <p>Ce projet permettra de retirer complètement les voitures de la gare d'eau, et ainsi de réinvestir les espaces libérés et de redonner sa place aux promeneurs tout en offrant un service adapté aux attentes des clientèles.</p> <p>Les objectifs du projet de requalification de l'entrée de la gare d'eau sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager un espace public dégradé pour la population locale et les clientèles touristiques. - Améliorer l'image des deux communes et du pôle fluvial pour participer à son attractivité résidentielle dans le cadre du projet d'ORT (Opération de revitalisation du territoire) et touristique dans le cadre de l'objectif plus large de « reconquête du pôle fluvial ». - Améliorer la qualité environnementale du milieu, contribuant à un confort thermique et en améliorant la biodiversité sur le pôle fluvial. - Pacifier les voies de circulation, canaliser les flux de véhicule pour laisser la place aux mobilités douces dans l'espace public.
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p>Ce projet s'appuie sur une expertise technique menée par un cabinet d'urbanisme (AEI) mais également sur une large concertation auprès des acteurs locaux (ateliers de travail, réunion terrain, etc.).</p> <p>Les grands principes retenus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des-imperméabilisation des sols (suppression du parking provisoire en concassé tassé et bicouche pour une remise en herbe et plantation d'arbres) pour faciliter l'infiltration et lutter contre la chaleur d'été.

Fiche projet n°14.1 : « Requalification de l'entrée de la gare d'eau – vitrine »

	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression des véhicules roulants sur la voie le long de la gare d'eau (implantation de bornes d'accès sécurisé permettant uniquement une dépose minute au début de la voie pour les clients de l'entreprise Le Boat). - Suppression d'une zone de friche (stockage de matériel industriel) pour la rendre aux promeneurs - Réfection de la chaussée existante pour sécuriser la circulation vélo - Re-paysagement de l'espace : création d'îlots de fraîcheur avec plantation d'arbres, création de haies favorisant la biodiversité - Installation de mobilier urbain permettant de créer un lieu de promenade et de vie pour les habitants
Périmètre	Une partie des contours de la gare d'eau de Saint-Usage Saint-Jean-de-Losne
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCRdS + communes
Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Budget global : 337 K€ (travaux : 300 K€ + études 37 K€) - Financement : CCRdS + communes + Région + LEADER + FNADT
Échéancier de réalisation prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes préalables : début 2021 - Avant-projet définitif : mai 2021 - Démarrage des travaux : Fin 2021 - Fin des travaux : mi 2022
Suivi	Réalisation (immédiat) : <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de requalification effectifs Résultats : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration qualitative des abords de la gare d'eau (paysagère, environnementale, etc.) - Fréquentation accrue de la gare d'eau par les riverains et les clientèles touristiques Impact (au-delà de la période de contractualisation) : <ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la notoriété du pôle fluvial



Rives de Saône
Communauté de Communes

CAHIER DES CHARGES

ASSISTANCE ET CONSEILS JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE FLUVIALE DE TERRITOIRE ET DES PROJETS ASSOCIES AU SEIN DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE SAONE

1. CONTEXTE

Le tourisme fluvestre : Un enjeu de développement territorial

Au travers de ses communes « mouillées », dont Seurre, Pagny, Losne, Saint Jean de Losne et Saint-Usage, la communauté de communes Rives de Saône est devenue par sa situation géographique, et surtout la présence d'entreprises de dimension nationale et européenne le premier pôle fluvial de France et probablement d'Europe (600 places).

Cette prédominance des activités de services et de maintenance, courtage et de construction/réparation a généré un déficit qualitatif et quantitatif d'offre touristique qui oblige désormais la collectivité à mettre en place un programme ambitieux de développement pour inscrire ce territoire dans une dynamique moderne autour du tourisme fluvestre (synergie politique, économique des activités touristiques et de loisirs sur l'eau et autour de l'eau) et de l'industrie fluviale.

Une ambition politique confirmée avec partenaires autour de la Charte Fluviale de Territoire

La charte fluviale de territoire, issue d'une phase intense de concertation, implique, des actions et des enjeux multiples qui portent à la fois sur le développement touristique (marque territoriale, plan marketing) mais aussi des aménagements (infrastructure fluviales bâtiment) à vocation commerciales mises en exploitation directe ou déléguée.

La CCRdS et ses partenaires (VNF, Pays Beaunois, Région Bourgogne Franche Comté, CCI et les services instructeurs de l'Etat) sont des acteurs fortement impliqués dans l'élaboration du contenu de la charte et sa mise en œuvre, doivent être consultés au cours de cette mission pour rechercher notamment des solutions ou schémas innovants et fiables en termes d'exploitation ou de compétences.

Le périmètre d'intervention comprend le territoire communautaire, et, principalement les communes de Seurre, Pagny, Losne, Saint Jean de Losne et Saint Usage.

Actions de développement territorial ou d'animation validées dans le cadre de la CFT
Fiche action n°1 : Gouvernance et animation de la Charte Fluviale de territoire dans sa globalité
Fiche action n°2 : Valorisation du plan d'amarrage global du pôle fluvial
Fiche action n°3 : Définition d'une double identité territoriale fluvestre et définition d'un plan marketing
Fiche action n°4 : Création d'un cluster industrie fluviale : métiers, technologies, innovation, RetD
Fiche action n°5 : Formation fluviale - vers un pôle d'excellence
Fiche action n°6 : Requalification et optimisation du périmètre industriel
Fiche action n°7 : Création d'un « conseil touristique et d'animation fluvestre » pour la l'animation et la promotion des activités touristiques et culturelles
Fiche action n°8 : Création d'une « halle fluviale » touristique et culturelle et d'un accueil fluvestre et touristique sur la Saône
Fiche action n°9 : Renforcement et diversification de l'offre locale d'hébergement, en complémentarité de l'existant
Fiche action n°10 : Amélioration des conditions environnementales et sécuritaires de la gare d'eau, des berges de Saône et des terre-pleins de la zone technique
Fiche action n°11 : Maillage du pôle fluvial par un réseau de liaisons douces sécurisées
Fiche action n°12 : Interconnexion et « rééquilibrage » RD et RG de la Saône
Fiche action n°13 : Mise en valeur du patrimoine et de l'architecture locale
Fiche action n°14 : Valorisation des berges et des espaces publics

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet de désigner le prestataire ou le groupement de prestataires spécialisés chargés pour la première période (trois ans) de mise en œuvre de la **charte fluviale de territoire** (C.F.T.) d'assister pour l'ensemble des domaines juridiques, réglementaires la communauté de communes Rives de Saône (CCRdS).

Le territoire communautaire concerné par cette démarche, principalement les communes de Seurre, Pagny, Losne, Saint Jean de Losne et Saint-Usage par sa spécificité géographique, historique , environnementale et surtout la nature et la consistance des fiches actions de la mise en œuvre de la CFT se trouve confronté à des enjeux juridiques et réglementaires majeurs relevant de plusieurs branches du droit :

- Le droit des collectivités territoriales (transfert de compétences, domanialité)
- Le droit de la commande publique (partenariats public privé concessions, DSP)

- Le droit des affaires (structures d'exploitation, évaluation et sécurisation des contrats)
- Le droit de l'environnement

Une présence sur site est demandée soit sous forme d'entretiens individuels ou de réunions avec le maître d'ouvrage ou les responsables de la mise en œuvre de la CFT

Volet 1 - Mission de pré- configuration (prestation forfaitaire)

Cette mission d'expertise est à programmer sur 6 / 9 mois

OBJECTIF : Clarifier et harmoniser les conditions d'exploitation et/ou des compétences de gestion du domaine DPF ou communal en vue de la mise en œuvre de la CFT et de la mise en exploitation de la halle CBV.

Sont attendus :

- Un inventaire du foncier et un cadre contractuel expérimental de gestion partagée du foncier et des équipements d'exploitation
- La création d'une structure d'exploitation et de gestion mutualisée

Inventaire - Etat des lieux

- 1. Qualifier et quantifier et visualiser le DPF concerné par l'activité fluviale de la CCRdS (4 communes)
- 6. Identifier les acteurs, titulaires ou occupants des unités foncières ou bâties du DPF, ou des domaines publics ou privés des différentes communes impactés par l'activité industrielle ou touristique fluviale, en lien avec les données existantes au sein des services de VNF
- 3. Analyser les éléments contractuels émis (VNF, communes, CCRdS (échéances, redevances ...))
- 4. Etablir un bilan fonctionnel et une analyse critique des différents titres d'occupation ou d'exploitation identifiés au sein du territoire impacté.

NB : La collecte des données sur site ou au niveau de la direction régionale de VNF sera menée par le maître d'ouvrage ou son représentant en charge de l'animation de la CFT.

Définition des modalités d'une réorganisation des compétences et occupations, et création d'une structure d'exploitation et de gestion mutualisée

- 7. Analyser les conditions d'exploitation publiques ou privées ou d'occupation (y compris des servitudes des différents sites identifiés et description de la nature et des fonctions des différentes unités identifiés (concession, AOT/COT, superposition d'affectation, occupation sans titre, futures conventions de gouvernance éventuelles, etc.)
- 8. Identification des unités foncières, bâties, berges, ouvrages impactés par le projet CFT et CBV susceptibles d'intégrer une structure commune d'exploitation.
- 9. Définir une stratégie de gestion directe ou déléguée dans le cadre d'un partenariat entre les collectivités, les structures d'exploitation à créer et VNF en vue d'une gestion ou d'une exploitation partagée.

- 10. Définir les modalités et objectifs : évaluation et réajustements statutaires ou contractuels associés
- 11. Proposer des modalités de mise en œuvre opérationnelle et juridique par usages (privés, publics) et par nature (baux emphytéotiques, conventions de gouvernance, fermages, AOT, COT, superpositions d'exploitation, déclassement du Domaine Public ...)
- 12. Évaluer les incidences financières (redevances, fermage etc.) au fonctionnement de la CFT, du projet CBV et des sites associés (gare d'eau, parkings, chemin de halage).

Volet 2 - Mission d'accompagnement : (bons de commande)

La mission du ou des prestataires doit être la fois une démarche d'expertise, de sécurisation juridique, et de formalisation des actions entreprises, mais également de conseil (avis juridiques auprès des différents acteurs concernés par la mise en œuvre opérationnelle de la CFT).

La communauté de communes Rives de Saône souhaite bénéficier d'une expertise et d'une assistance portant sur l'ensemble des problématiques, mais également la recherche de préconisations et des schémas innovants notamment pour la gestion et l'exploitation du domaine public fluvial (dont le suivi et la mise en œuvre des conventions de gouvernance initiées par VNF pour bénéficier d'un retour d'expérience).

Cette mission forfaitaire porte sur une période reconductible de trois ans (2024).

6. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats doivent comprendre :

- Une note présentant la réflexion stratégique sur la mission proposée
- Une présentation de la méthodologie envisagée et du calendrier pour répondre au mieux au cahier des charges
- Une présentation de l'équipe en charge du projet (ainsi que les éventuels sous-traitants), et un contact qui sera l'interlocuteur privilégié durant la mission
- Une présentation des expertises et références de moins de 5 ans, pertinentes avec la mission proposée et plus particulièrement celles portant sur la domanialité et le transfert de compétences (DPF)
- Le budget détaillé par étapes et postes

7. BUDGET

Le montant de la prestation sera précisé dans le devis détaillé. Les prix sont fermes et non révisables.

Un DPGF et un DQE sont à compléter.

La méthodologie devra être en capacité de s'adapter aux évolutions de la crise sanitaire.

8. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

- Connaissance contexte et enjeux de la mission : 15 %
- Composition et expérience des membres de l'équipe projet, notamment sur les territoires fluviaux significatifs (canaux et/ou rivières) : 40%
- Planning volet 1 : 5 %
- Méthodologie proposée pour les 2 volets : 20 %
- Le prix (prix détaillé par étape / tâches) : 20%

9. DELAI

6 ou 9 mois en volet 1 et 3 ans en volet 2

10. COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage animera ce projet. Il est constitué a minima de la Communauté de Communes Rives de Saône, Office de tourisme mais aussi de partenaires tels que : ADT, CRT, communes, VNF, représentants des socioprofessionnels du tourisme (hébergeurs, commerçants, etc.), associations locales, professionnels du fluvial).

Le comité de pilotage sera réuni à minima à trois reprises au cours de l'étude.

11. PLANNING PREVISIONNEL DU PROJET (*proposition à voir avec la CCRdS*)

- Début 2021 : diffusion du présent cahier des charges
- Février : date limite de réception des offres, par mail, à la CCRdS
- Fin février : jugement/notation des offres
- Mars : réunion de lancement

Conformément à l'article R2161-23 du CCP, après réception et analyse des offres, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'engager des négociations ou des auditions avec tous les soumissionnaires ou d'attribuer le marché.

12. CLAUSES ADMINISTRATIVES

• Les délais à respecter

Le prestataire retenu s'engage à respecter les délais mentionnés dans son offre pour une restitution des travaux commandés, **au plus tard fin d'année 2021 pour le volet 1.**

• Les clauses de cession des droits

La Communauté de Communes Rives de Saône gardera la propriété intellectuelle de l'ensemble des réalisations effectuées.

Par conséquent, le prestataire retenu devra remettre à la Communauté de Communes Rives de Saône, tous documents ayant servi à la réalisation du document, ainsi que le fichier numérique contenant l'intégralité des réalisations, enregistrées aux formats informatiques modifiables.

Le prestataire retenu cède tous les droits à titre exclusif à la Communauté de Communes Rives de Saône, ainsi que la totalité des droits de reproduction, de représentation et d'adaptation.

• **Les pénalités en cas de non-respect des délais**

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule suivante en :

$V \times R$

$P = \frac{V \times R}{1000}$, dans laquelle :

1 000

P=le montant de la pénalité

V=La valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable.

R=le nombre de jours de retard

• **Les tribunaux compétents en cas de litiges**

Pour toute contestation résultant de l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent contrat, il est fait expressément attribution de la compétence exclusive au tribunal administratif de Dijon. La présente convention est soumise au droit français.

Toute modification au présent contrat devra être constatée par écrit.

• **Les modalités de paiement**

Le règlement interviendra à la livraison de la commande. Il sera effectué par virement administratif dans un délai de 3 semaines après réception de la facture accompagnée d'un RIB.

Création de postes d'amarrage sur la Saône

**PRÉCONISATIONS D'IMPLANTATION ET APPROCHE
STRATÉGIQUE DE MISE EN OEUVRE**

**Charte Fluviale de Territoire
Annexe fiche projet 2.1.**

Stratégie de mise en œuvre d'une nouvelle offre d'accostage : une offre programmée

Le contexte : la gare d'eau concentre aujourd'hui l'essentiel de l'offre d'amarrage et de stationnements à sec, au détriment des places dédiées aux passages et aux escales touristiques de courte durée. Les projets à vocation touristique (Halle CBV, Maison du Tourisme) donnent une nouvelle dimension qualitative au linéaire de la Saône au sein du pôle fluvial (Communes de Saint Jean de Losne et Losne). Les clientèles navigantes, plaisance privée, péniches hôtel doivent logiquement s'inscrire dans cette démarche de développement avec des équipements valorisants.

Le projet d'amarrage doit répondre aux spécificités du marché de la plaisance privée et des activités commerciales (BAP, PH et croisiéristes) qui se caractérisent par une faible progression de la demande, mais avec des besoins en termes de services, et d'offre touristique en pleine évolution.

Deux phases sont proposées pour un développement durable :

Une phase de positionnement pour une nouvelle offre dans l'axe Rhône/ Saône pour créer un «événement» de navigation et faire émerger une vraie dynamique de développement du tourisme fluvestre avec la Halle et la maison du tourisme.

Une phase de développement, pour donner au site une dimension suffisante (nombre de places) pour viser la taille critique tant sur le plan économique (impacts) que financiers (taille critique)

2 - PHASE DE DEVELOPPEMENT

(proposition – non validée au stade d'élaboration de la CFT)

Darse de 1,5 ha environ créée en creusant la berge le long de l'avenue de la Gare, à l'abri d'un ponton flottant lourd (béton) de 400 ml permettant d'accueillir à l'année de 80 à 100 bateaux dans la darse + 30 bateaux (ou une petite dizaine de péniches) le long du bord extérieur du ponton (en usage estival)

Cercle évitage

1 PHASE DE POSITIONNEMENT

Linéaire de 100 ml de pontons permettant l'amarrage de 7 à 8 bateaux en long ou 30 bateaux amarrés entre catways, en usage estival seulement

400 ml de pontons pour l'accueil de péniches-hôtels

Déplacement plus à l'amont des postes des péniches logements et de commerce

↓ 1/9 Numéro de parcelle

Recherche adresse à Saint-Jean-de-L...

Vue cartographique

Vue satellite

Bâtiments

Parcelles

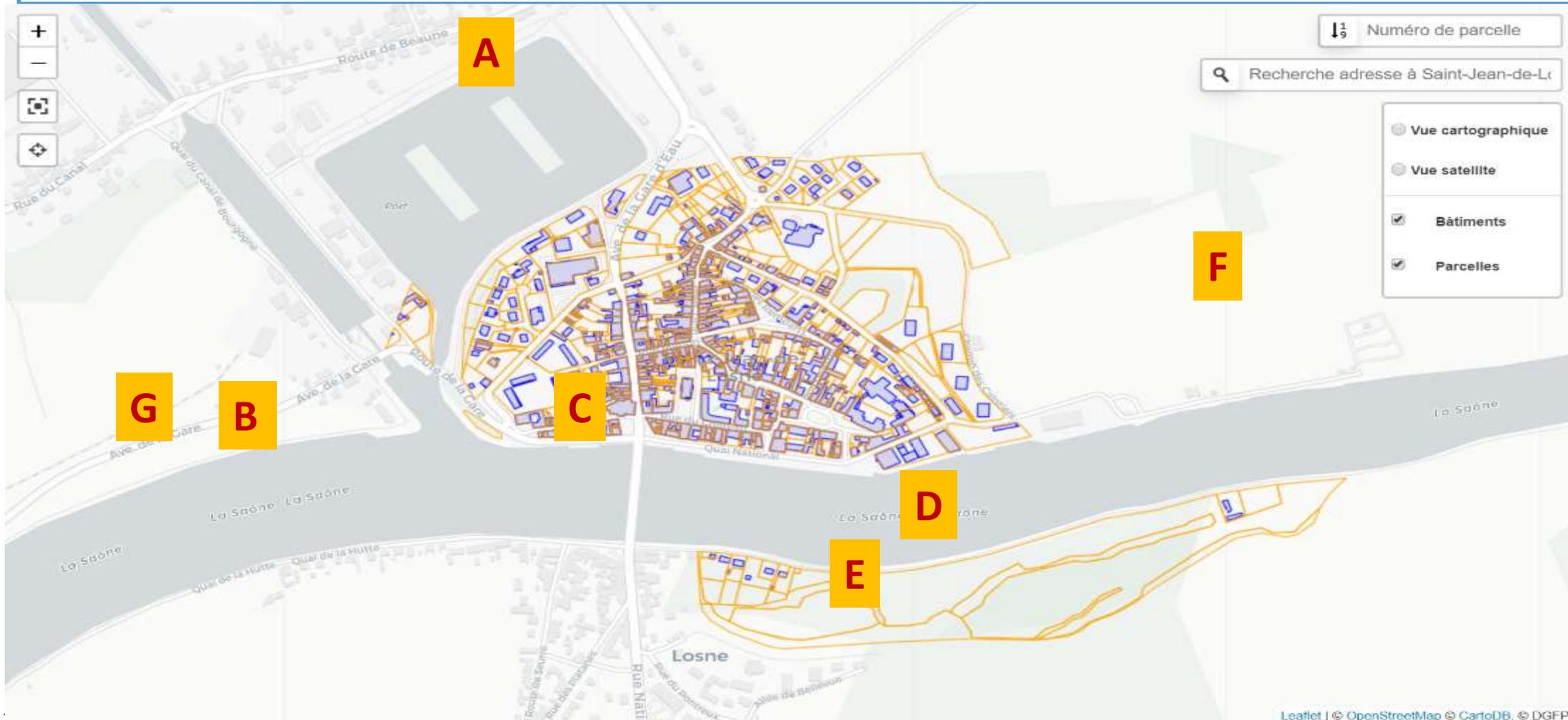
Evaluations financières des deux phases d'aménagement

Phases d'aménagement	Evaluations
<u>Phase de positionnement</u> Ponton de 100 ml en RD, entre le pont et la station d'avitaillement (solution C)	0,7 M €HT
<u>Phase de développement (<i>proposition – non validée politiquement</i>)</u> Darse en RD protégée par un ponton lourd brise-clapot, à l'aval de l'écluse du canal de Bourgogne, le ponton lourd permettant aussi l'amarrage de bateaux de 20 à 40 m sur son bord extérieur. Ponton de 400 ml en RG à l'amont du pont et déplacement plus à l'amont des péniches-logements (solution D)	6,5 M €HT 2,4 + 0,7 = 3,1 M €HT
TOTAL	10,3 M €HT

NB : Ces évaluations sont indicatives en l'absence d'expertises préliminaires (géologiques, environnementales ...)

ANNEXES ÉLÉMENTS D'EXPERTISE ET RECHERCHE D'OPPORTUNITÉ

Localisation des sites proposés pour les différentes solutions A à G



Plan d'amarrage Charte Fluviale de Territoire

Lors de la réunion tenue à Saint-Jean-de-Losne le 22 juillet 2020, le groupement BRLi-OMEGAConsultants-AEI a présenté plusieurs solutions pour créer de nouvelles places d'amarrage en plus de celles existantes dans la gare d'eau:

Solution pontons dans la Saône :

B : Ponton de 400 ml (RD en aval de l'écluse du canal de Bourgogne);

C : Ponton de 100 ml (RD entre la station d'avitaillement et l'aval du pont);

D : Ponton de 400 ml (RG, en amont du pont, à l'emplacement des postes des bateaux logements et reconstruction de 10 postes similaires plus à l'amont pour les bateaux logement;

Solution nouvelles darses creusées dans les berges :

E : Darse en RG en amont du pont et suppression d'un poste bateau logement à reconstruire plus à l'amont;

F : Darse en RD, à l'amont du slipway de l'Atelier Fluvial et conduite + pompage pour renouveler l'eau jusqu'à la gare d'eau actuelle;

Solution mixte :

G : Darse en RD protégée par un ponton lourd brise-clapot, à l'aval de l'écluse du canal de Bourgogne, le ponton lourd permettant aussi l'amarrage de bateaux de 20 à 40 m sur son bord extérieur.

Plan d'amarrage Charte Fluviale de Territoire

Aménagement proposé	Coût d'ordre
Darse mixte (1,5 ha), protégée par ponton lourd de 400 ml, en RD aval écluse Canal de Bourgogne (Solution G)	6,5 M€HT
Ponton de 100 ml en RD, entre le pont et la station d'avitaillement (solution C)	0,7 M€HT
Ponton de 400 ml en RG à l'amont du pont et déplacement plus à l'amont des péniches-logements (solution D)	2,4 + 0,7 = 3,1 M€HT
Ponton de 100 ml en RD, entre le pont et la station d'avitaillement (solution C bis)	0,7 M€HT

Commentaires:

Les détails des chiffrages sont donnés ci-après en annexe.

Le total correspond à un montant de l'ordre de 11 M€HT.

Pour mémoire, le dragage de la gare d'eau représente à lui seul 8,1 M€HT (montant approximatif à confirmer, ou à corriger, après connaissance du levé bathy du printemps 2020).

Estimation en coûts d'ordre des différents scénarios proposés

Les aménagements ci-après, déjà présentés et décrits dans les pages précédentes, sont maintenant estimés en coûts d'ordre, pour aider à la décision:

Gare d'eau actuelle :

A : Estimation des coûts de dragage de la Gare d'eau existante;

Solution pontons dans la Saône :

B : Ponton de 400 ml (RD en aval de l'écluse du canal de Bourgogne);

C : Ponton de 100 ml (RD entre la station d'avitaillement et l'aval du pont);

D : Ponton de 400 ml (RG, en amont du pont, à l'emplacement des postes des bateaux logements et reconstruction de 10 postes similaires plus à l'amont pour les bateaux logement;

Solution nouvelles darses creusées dans les berges :

E : Darse en RG en amont du pont et suppression d'un poste bateau logement à reconstruire plus à l'amont;

F : Darse en RD, à l'amont du slipway de l'Atelier Fluvial et conduite + pompage pour renouveler l'eau jusqu'à la gare d'eau actuelle;

Solution mixte :

G : Darse en RD protégée par un ponton lourd brise-clapot, à l'aval de l'écluse du canal de Bourgogne, le ponton lourd permettant aussi l'amarrage de bateaux de 20 à 40 m sur son bord extérieur.

Solution A: Dragages de la gare d'eau existante

En 2005, VNF avait évalué le coût des dragages à 6,5 M€TTC pour 33 000 m³ à draguer à l'époque. Quand on disposera des nouveaux levés topo-bathy, on pourra revoir cette quantité, probablement à la hausse, car des sédiments et débris de végétaux ont continué à se déposer au fond depuis ces 14 dernières années. Faisons l'hypothèse qu'on passe par exemple de 33 000 à 40 000 m³.

Toujours en 2005, VNF avait estimé que les quantités qui devraient être transportées et stockées en CET Classe 2 et cela conduisait à un prix moyen de l'ordre de 200 €TTC/m³ pour l'ensemble des dragages (6,5 M€/33000 m³). Si on garde les hypothèses de VNF et qu'on fait de simples règles de 3, on peut actualiser assez simplement les coûts de dragages.

Pour actualiser les prix, il est proposé de prendre en compte l'indice INSEE TP06b qui correspond à des travaux de dragages fluviaux. Cet indice valait 102,3 en août 2015 et sa valeur actualisée en août 2019 est de 109,2, d'où une augmentation moyenne de tels travaux de dragages fluviaux de 6,7% en 4 ans.

Si on extrapole sur 14 ans, l'augmentation serait de +23,5%. C'est-à-dire que les 6,5 M€TTC estimés par VNF en 2005, passeraient à environ 8 M€TTC en 2019, si la quantité globale de 33 000 m³ restait inchangée. Si par précaution, on adopte non pas 33 000 m³, mais 40 000 m³ à présent – hypothèse à vérifier lorsqu'on disposera des nouveaux levés topo-bathy – on arriverait à un coût actualisé de $8 \times 40/33 = 9,7$ M€TTC, soit 8,08 M€HT, **arrondi à 8,1 M€HT**

Solution B: Ponton de 400 ml dans la Saône en RD, à l'aval du canal de Bourgogne

Description des travaux	Montants estimés
Installations de chantier, amenée-repli du matériel, démolition ancien quai existant en palplanche, rectification et protection de la berge en enrochements ou matelas Reno	0,6 M€HT
Pieux de maintien des pannes flottantes	0,5 M€HT
Equipements portuaires: pannes flottantes (400 ml), bouclier-défecteur amont, catways (à démonter hors saison estivale), passerelles (4U) , kit sécurité, bornes eau et électricité	0,7 M€HT
Réseaux divers	0,2 M€HT
Divers et non métrés (12%)	0,12 M€HT
Total ponton de 400 ml solution B:	2,12 M€HT, arrondi à 2,15 M€HT

Solution C: Ponton de 100 ml dans la Saône en RD en amont de la station avitaillement

Description des travaux	Montants estimés
Installations de chantier, amenée-repli du matériel,	0,05 M€HT
Pieux de maintien des pannes flottantes	0,2 M€HT
Equipements portuaires: pannes flottantes (100 ml), bouclier-défecteur amont, catways (à démonter hors saison estivale), passerelles (2U) , kit sécurité, bornes eau et électricité	0,3 M€HT
Réseaux divers	0,05 M€HT
Divers et non métrés (12%)	0,07 M€HT
Total ponton de 100 ml solution C:	0,67 M€HT, arrondi à 0,7 M€HT

Solution D: Ponton de 400 ml dans la Saône en RG à l'amont du pont

Description des travaux	Montants estimés
Installations de chantier, amenée-repli du matériel, démolition des 10 postes existants pour les péniches-logements, rectification et protection de la berge en enrochements ou matelas Reno	0,75 M€HT
Pieux de maintien des pannes flottantes	0,5 M€HT
Equipements portuaires: pannes flottantes (400 ml), bouclier-défecteur amont, catways (à démonter hors saison estivale), passerelles (4U) , kit sécurité, bornes eau et électricité	0,7 M€HT
Réseaux divers	0,2 M€HT
Divers et non métrés (12%)	0,25 M€HT
Total ponton de 400 ml solution D:	2,4 M€HT, arrondi à 2,4 M€HT

NB: A ce montant, il faut ajouter la reconstruction des 10 postes péniche-logement qui devront être déplacés plus à l'amont pour un coût de travaux estimé à 0,7 M€ environ (ducs-d'albe ou écoires, passerelles, bollards, bornes)

Solutions Darses: Estimation des volumes à extraire - Commentaires sur les terrassements

Selon les implantations proposées, les volumes des déblais à extraire représentent 67500 m³ (solution G) à 120000 m³ (solution E) la solution F étant intermédiaire avec un volume à extraire de l'ordre de 75000 m³. Ces volumes sont estimés en considérant une altimétrie du TN ou terrain naturel (estimée sur Google-earth) de 180 m NGF pour les solutions E et F, et 181,50 m NGF pour la solution G.

En considérant un niveau moyen du niveau de la Saône à 179 m NGF, le creusement des darses des solutions E et F concernera une épaisseur de 1 m de terrains hors d'eau, alors que dans le cas de la darse mixte G, l'épaisseur sera plus importante, de l'ordre de 2,50 m. Ensuite, en retenant une hypothèse de 2 m de profondeur d'eau dans les 3 darses, il y aura 2 m de terrassements sous l'eau pour les 3 darses.

Un des points fondamentaux de la faisabilité technico-économique du creusement d'une darse dans les berges de la Saône est d'assurer un équilibre global entre:

- Les déblais issus du creusement;
- Les remblais nécessaires à la réalisation des ouvrages, qui représentent généralement une faible quantité;
- La capacité d'accueil des excédents de remblais dans des filières de ré-emploi, comprises dans le périmètre de l'opération.

Solution E: Darse en RG, en amont du pont

Description des travaux	Montants estimés
Installations de chantier, amenée-repli du matériel, débroussaillage, décapage, désouchage, déblais hors d'eau, déblais sous l'eau, évacuation des déblais, ouvrages de soutènement, protection des talus, etc. pour une darse d'une superficie de 4 ha: 120 000 m3 de déblais	3,0 M€HT
Ouvrages métalliques (pieux, palplanches,)	2,0 M€HT
Equipements portuaires: pannes flottantes, catways, passerelles, kit sécurité, bornes eau et électricité	1,1 M€HT
VRD (déviation route pour contourner la darse) et réseaux divers	1,0 M€HT
Divers et non métrés (12%)	0,85 M€HT
Total darse solution E:	7,95 M€HT, arrondi à 8,0 M€HT

NB: A ce montant, il faut ajouter la reconstruction d'un poste péniche-logement pour remplacer celui qui sera supprimé à l'emplacement de la passe d'entrée, soit de l'ordre de 75 k€ environ

Solution F: Darse en RD, en amont du slipway de l'Atelier fluvial

Description des travaux	Montants estimés
Installations de chantier, amenée-repli du matériel, débroussaillage, décapage, désouchage, déblais hors d'eau, déblais sous l'eau, évacuation des déblais, ouvrages de soutènement, protection des talus, etc. pour une darse d'une superficie de 2,5 ha: 75 000 m3 de déblais	1,8 M€HT
Ouvrages métalliques (pieux, palplanches,)	1,2 M€HT
Equipements portuaires: pannes flottantes, catways, passerelles, kit sécurité, bornes eau et électricité	0,7 M€HT
VRD (déviation route pour contourner la darse) et réseaux divers	0,6 M€HT
Divers et non métrés (12%)	0,5M€HT
Total darse solution F:	4,8 M€HT, arrondi à 5,0 M€HT

NB: Si on souhaite profiter du creusement de cette darse pour renouveler l'eau dans la gare d'eau existante, il est possible de mettre en œuvre une conduite (longueur 650 ml environ) et un pompage pour 700 k€HT environ.

Solution G: Solution mixte – Darse en RD aval, protégée par ponton lourd

Description des travaux	Montants estimés
Installations de chantier, amenée-repli du matériel, déconstruction d'un ancien appontement existant en palplanches, débroussaillage, décapage, désouchage, déblais hors d'eau, déblais sous l'eau, évacuation des déblais, ouvrages de soutènement, protection des talus, etc. pour une darse d'une superficie de 1,5 ha: 67500 m3 de déblais et soutènement du talus de l'avenue de la gare	2,5 M€HT
Ouvrages métalliques (pieux, palplanches,), y compris pieux dans la Saône du ponton lourd	1,8 M€HT
Equipements portuaires: pannes flottantes, catways, passerelles, kit sécurité, bornes eau et électricité + ponton lourd en béton en protection de la darse permettant accostage péniches sur son bord extérieur	1,2 M€HT
Réseaux divers	0,3 M€HT
Divers et non métrés (12%)	0,7 M€HT
Total darse mixte solution G:	6,5 M€HT, arrondi à 6,5 M€HT

Synthèse des coûts de travaux selon les solutions proposées

	Description	Coûts M€.HT	Commentaires, capacité d'accueil
A	Dragages de la Gare d'eau existante	8,1	
B	Ponton de 400 ml dans la Saône en RD, à l'aval du Canal de Bourgogne	2,15	30 bateaux en long ou 120 bateaux entre catways, en usage estival uniquement
C	Ponton de 100 ml dans la Saône en RD, à l'amont de la station d'avitaillement	0,7	7 bateaux en long ou 30 bateaux entre catways, en usage estival uniquement
D	Ponton de 400 ml dans la Saône en amont du pont, après déplacement des bateaux logements	3,1	30 bateaux en long ou 120 bateaux entre catways en usage estival uniquement
E	Darse de 4 ha en RG en amont du pont	8,1	300 bateaux à l'année
F	Darse en RD de 2,5 ha en amont Atelier Fluvial	5,7	180 bateaux à l'année
G	Darse mixte de 1,5 ha en RD, à l'aval de l'écluse du Canal de Bourgogne	6,5	80 bateaux à l'année + 30 bateaux en long en usage estival (ou environ 8 à 9 péniches Freycinets)

Commentaires complémentaires de comparaison des solutions présentées

- Les travaux de la solution A (dragages de la gare d'eau existante) ne créent pas de nouveaux anneaux. Mais ils donneront une meilleure image à ce plan d'eau, ce qui pourrait permettre sa valorisation par création d'immobilier résidentiel le long de la berge de l'arboretum (habitat flottant par exemple) et peut-être même de l'île (habitat sur pilotis);
- Le ponton de la solution B est éloigné de la Halle CBV mais il reste intéressant par sa capacité d'accueil estival;
- Le ponton de la solution C est l'aménagement le plus proche de la Halle CBV. Ce pourrait être un accueil VIP;
- Le ponton de la solution D est éloigné de la Halle CBV, mais il est intéressant par sa grande capacité d'accueil estival et surtout, il offre la meilleure vue sur Saint-Jean-de-Losne. Mais il nécessite de déplacer plus à l'amont les postes existants des péniches logements;
- La darse E offre une grande capacité en accueil à l'année et son prix est compétitif;
- La darse F est proche de la Halle CBV et offre une capacité intéressante en accueil à l'année et elle permet de plus d'améliorer la qualité de l'eau dans la gare d'eau existante;
- La darse mixte G offre une capacité d'accueil à l'année pour la plaisance et permet de plus l'accueil estival sur la Saône. Mais c'est le site le plus éloigné de la Halle CBV

Pour tous les aménagements terrestres, en plus des travaux d'infrastructures portuaires, il faudra tenir compte des acquisitions foncières (non chiffrées ici) et prévoir également une provision financière pour la construction de bâtiments, comme par exemple des sanitaires et peut-être une capitainerie annexe dans le cas des différentes darses. Enfin, il est rappelé que les prix donnés ci-avant sont limités aux coûts des travaux eux-mêmes et ne comprennent pas les honoraires de maîtrise d'œuvre ni de coordonnateur SPS.

Comparaison des différentes longueurs de cheminement piéton-vélo jusqu'à la Halle CBV

Cheminement piéton ou vélo jusqu'à la Halle CBV	Distance
Depuis le ponton de 100 ml implanté dans la Saône en RD, entre la station d'avitaillement et le pont (Solution C)	360 m
Depuis la nouvelle darse creusée en RD, à l'amont de l'Atelier Fluvial (Solution F)	420 m
Depuis le ponton de 400 ml implanté dans la Saône en RG, en amont du pont, ou la nouvelle darse creusée dans la berge à cet endroit (Solutions D ou E)	710 m
Depuis la gare d'eau existante (Solution A)	770 m
Depuis le ponton de 400 ml implanté dans la Saône en RD, à l'aval de l'écluse du canal de Bourgogne ou la darse mixte implanté à cet endroit entre l'avenue de la Gare et la Saône (Solutions B ou G)	840 m



Etude pour la réhabilitation de la halle CBV en pôle touristique et culturel

Document de présentation – COPIL Final – 10/02/2021



SAINT-JEAN
DE-LOSNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Sommaire

- 1. Rappels des grands enjeux sur la réhabilitation de la halle CBV et liens avec la charte fluviale de territoire**
- 2. Présentation des 3 vocations du bâtiment du CBV**
- 3. Scénarios architecturaux**
- 4. Scénarios économiques**

- 1. Rappels des grands enjeux sur la réhabilitation de la halle CBV et liens avec la charte fluviale de territoire**
2. Présentation des 3 vocations du bâtiment du CBV
3. Scénarios architecturaux
4. Scénarios économiques

Rappel des ambitions pour le territoire rappelées dans la CFT

- **Révéler et valoriser les deux atouts du territoire : tourisme et industrie** pour pérenniser et développer « le premier pôle fluvial de France » avec plus de 600 bateaux (*au niveau européen ?*) → logique de B.I.E.F. (Bassin d'Intérêt Economique Fluvestre)
- **Se retourner vers la Saône** – créer des liens forts (circulation, offre marchande, évènementiel, etc.) et mettre en réseau les capacités d'accueil
- **Penser au développement des sites associés** avec des liens concrets et fonctionnels
- Réinventer - redéfinir la nature des partenariats
- Faire du pôle fluvial une **entité et destination touristique à part entière**
- **Mettre en réseau et connecter le pôle fluvial avec les pôles touristiques** majeurs que sont Seurre, Dole, Dijon et Beaune
- **Préparer l'avenir de l'offre industrielle** : modernisation, diversification, innovation et solutions environnementales – se tourner vers de nouveaux métiers pour de nouvelles clientèles

ENJEUX POUR LA HALLE

- **Besoin d'un signal/d'une vitrine sur la Saône** à intégrer dans l'environnement du pôle fluvial pour développer l'image du site
- **Besoin de cohérence dans les actions menées et les sites clés**
- **Coordination avec le programme de la Maison du tourisme (pôle mobilité douce)**

Rappel des enjeux programmatiques - à l'échelle de la halle



UN EQUIPEMENT SIGNAL, VITRINE DU TERRITOIRE

- Un lieu prestigieux d'accueil des navigants, avec un haut niveau de services (coordination OT)

UNE NOUVELLE OFFRE TOURISTIQUE pour les touristes du fluvial, les touristes régionaux et locaux

- **Lieu d'escale** : accueil des touristes en itinérance avec des équipements et des services appropriés et de qualité (alimentation, location de vélos électrique, laveries, douches, etc.)
- **Lieu d'excursion** : accueil des touristes sur plusieurs heures avec des activités diverses (restauration, musée, activités ludiques)
- **Lieu de visite pour les riverains** : offre d'activités pour les riverains et touristes régionaux, restauration, possibilité de découvrir ou de redécouvrir le territoire, événementiel



UN LIEU POUR LES HABITANTS

- Ouvert toute l'année pour faire vivre le coeur de ville aussi hors saison
- Avec des usages socio-culturels (manifestations culturelles) et / ou socio-économiques (fab-lab, espace de coworking...)
- Un lieu qui reste à l'échelle du pôle fluvial



UN LIEU TOTEM DU FLUVIAL



- Accueil des manifestations professionnelles (salon, réunions, séminaires...)
- Un lieu de formation aux métiers du fluvial
- Un lieu d'hébergement pour les saisonniers du fluvial et les personnes assistant aux formations
- Le nouveau musée du fluvial, d'hier, d'aujourd'hui et de demain

1. Rappels des grands enjeux sur la réhabilitation de la halle CBV et liens avec la charte fluviale de territoire
2. **Présentation des 3 vocations du bâtiment du CBV**
3. Scénarios architecturaux
4. Scénarios économiques

Rappel du diagnostic programmatique



TOURISME ET LOISIRS

Accueil + services aux navigants
Espace d'accueil/attente, information, sanitaires, consignes,

Pôle mobilité douce / groupes
> **Privilégier un atelier de réparation des vélos/ vente de vélos, la location se ferait dans la Maison du tourisme**

Musée du fluvial
> **Développement d'un centre d'interprétation autour du fluvial**

Service restauration
> **Offrir des spécialités locales, (vente à emporter ou restauration sur place). Offre adaptée aux touristes itinérants**

Offre commerciale / Activité ludique
Atelier de dégustation, escape-game, centre de soin, salle de sport...
> **Privilégier une offre en lien avec le fluvial pour plus de cohérence**

Hébergement touristique
- Pour les cyclotouristes en itinérance
- Pour l'espace séminaire



SOCIO-CULTUREL

Espace événementiel / Salle de conférence / Salle polyvalente
- Pour les événements publics et culturels, liés ou pas au fluvial : salon fluvial, accueil des concerts, vide-grenier, remise de prix du dragon-boat, marché d'artisanat...

Tiers lieux
- Espace de création et de travail ouvert aux artisans et au public, fab lab



ECONOMIQUE

Espace de séminaire pour entreprises

Espace de gouvernance du fluvial

Espace de formation

Hébergement pour les saisonniers et personnes en formation

FONCTION PHARE

FONCTION OBLIGATOIRE

FONCTION OPTIONNELLE

FONCTION ECARTEE PAR LE COFIL DU 3 MARS

Compléments apportés

↕ JAUGE ADPATEE

Les trois vocations retenues pour la halle sur la base d'une concertation étendue

Des étapes de concertation menées en 2020:

- Les ateliers de concertation de la CFT
- Un éductour
- Un atelier de travail autour d'un centre d'interprétation
- Une enquête en ligne menée sur les croisiéristes et les péniches hôtel

Un bâtiment « signal » aux trois vocations principales:

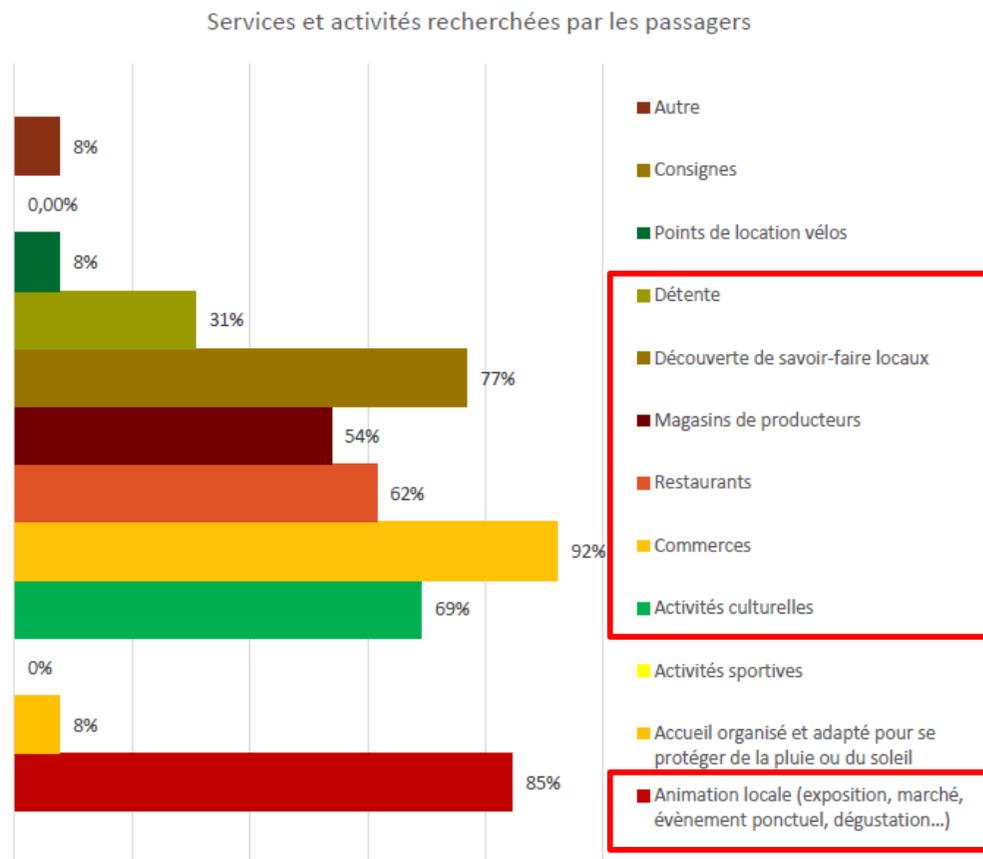
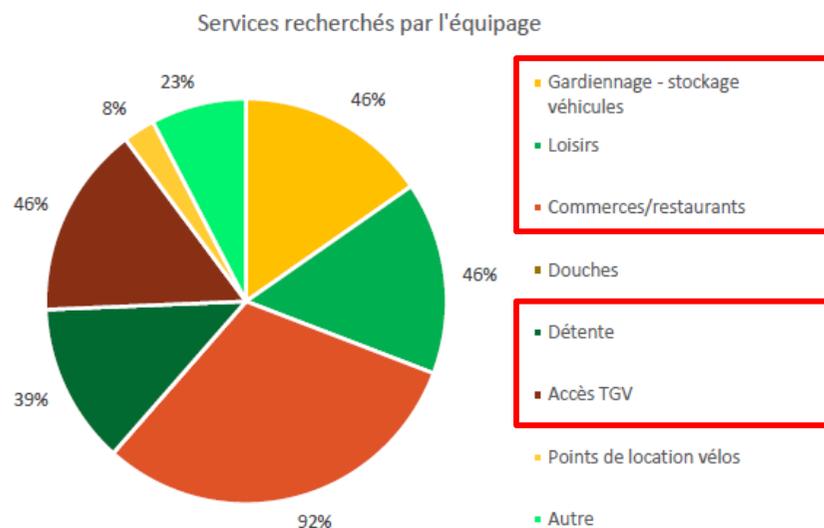
- **Un lieu de vie et d'animation pour les visiteurs et les locaux** : sous la forme d'une « Agora » (intérieur et extérieurs) modulable pour permettre plusieurs activités d'animation et de rencontre (congrès, séminaires, réunions de groupes, spectacles, expositions)
- **Une vitrine pour les activités économiques, les ports, le cluster, la formation**
- **Un centre d'interprétation des métiers de la voie d'eau**

Des éléments associés

- Des nouveaux postes d'amarrage sur la Saône en gestion directe (pontons croisiéristes, postes bateau à passager, péniches hôtel, passages et moyen séjours et quai national)
- Un bateaux taxi « propre »
- Un espace de restauration
- Un pôle mobilité
- Un tiers lieu
- Un lieu de vente
- ...

Focus sur l'enquête croisiéristes/péniche hôtel

- Les croisiéristes et péniches hôtels sont des acteurs essentiels des activités touristiques sur la Saône. Le but de l'enquête (réalisée en septembre 2020) présentée ci-après était donc de **recueillir leurs retours d'expérience et avis sur le site d'escale de Saint-Jean-de-Losne**, ainsi que leurs attentes et suggestions pour améliorer leur accueil et comprendre leurs besoins sur les sites d'escales/tête de ligne de manière générale.
- 13 réponses sur 24 destinataires
- **Les attentes générales concernant les sites d'escales et têtes de lignes sur le réseau Rhône/Saône**



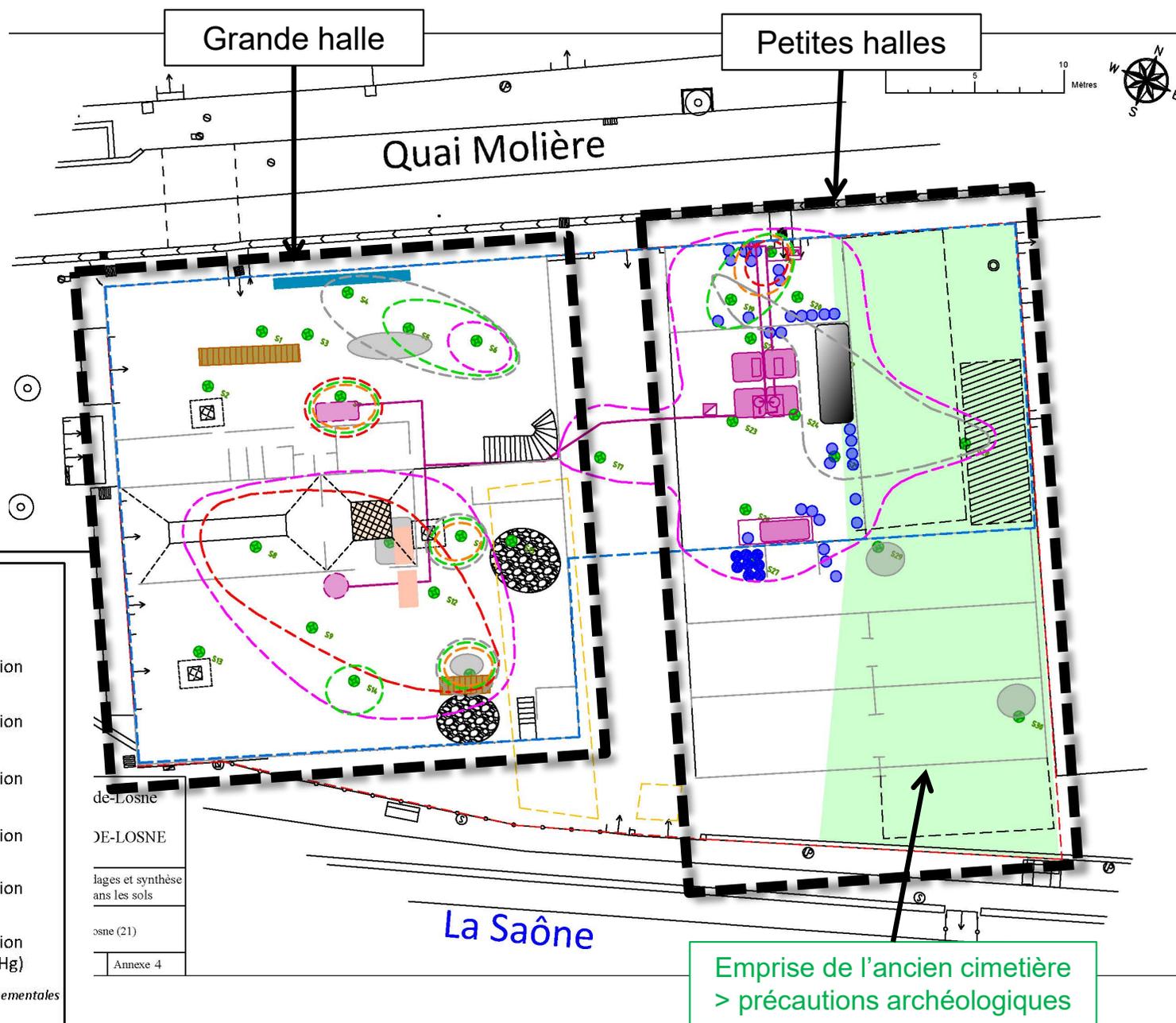
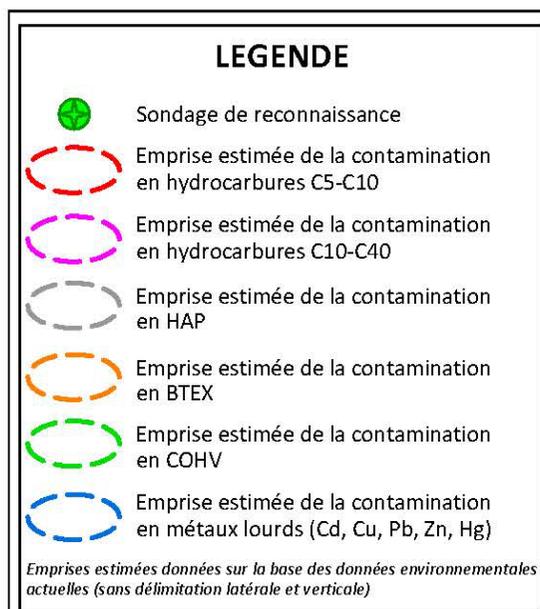
1. **Rappels des grands enjeux sur la réhabilitation de la halle CBV et liens avec la charte fluviale de territoire**
2. **Présentation des 3 vocations du bâtiment du CBV**
3. **Scénarios architecturaux**
4. **Scénarios économiques**

Résultat du rapport de pollution – Identification des contaminations

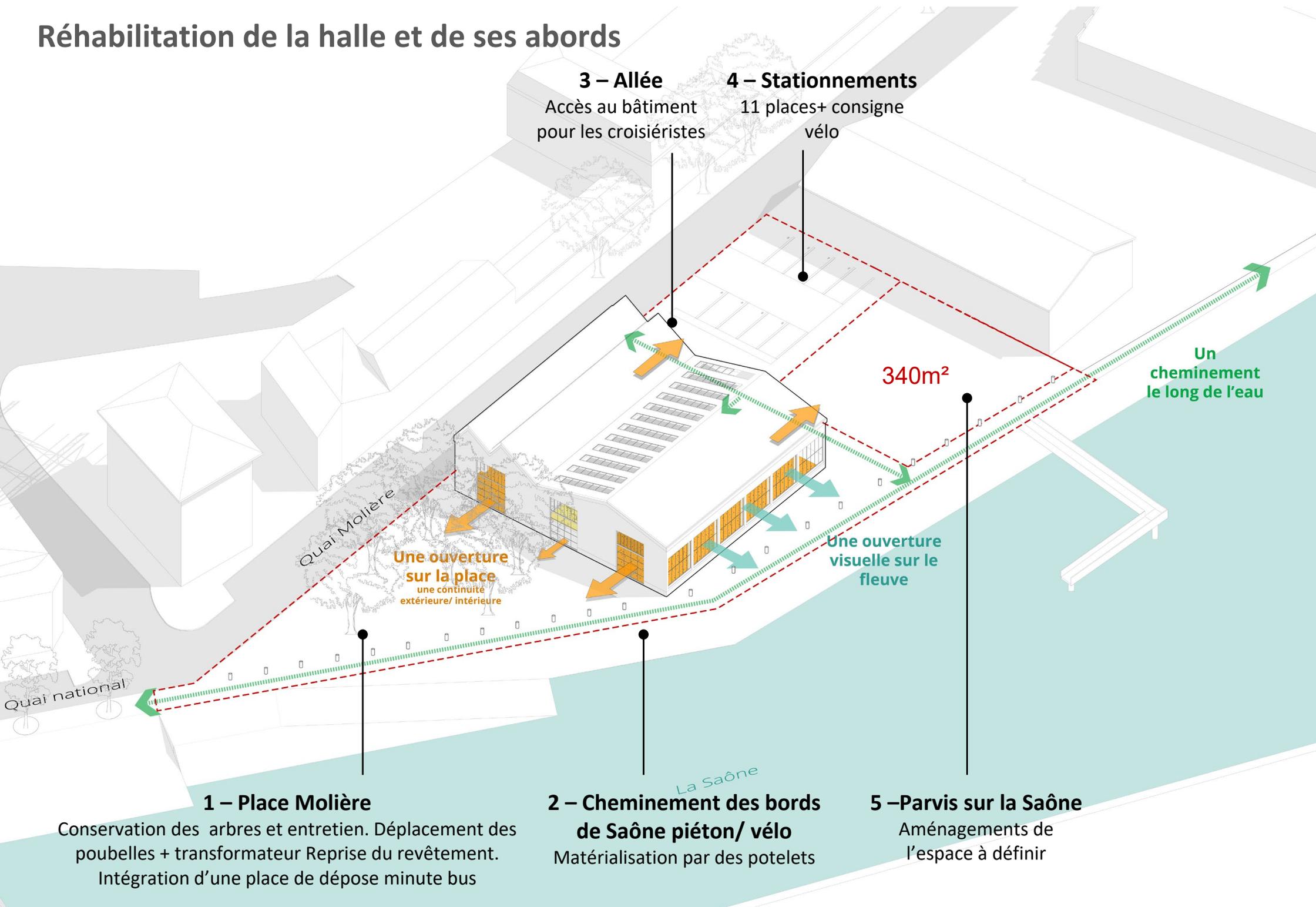
Diagnostic environnemental – investigation sur les sols réalisé par EnvirEauSol (juin 2020):

30 sondages réalisés entre 2,0m et 3,0m

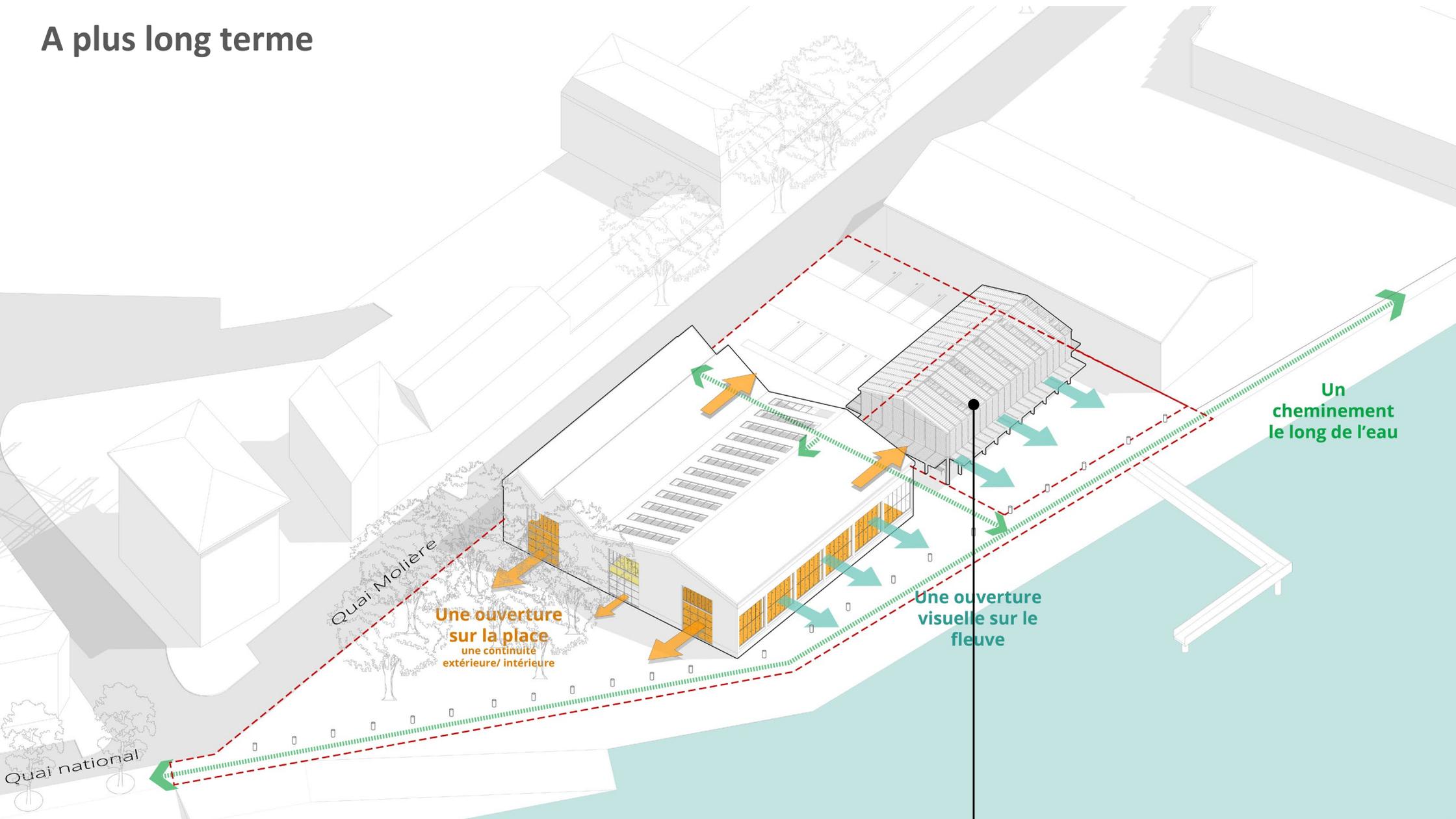
- ✓ Mise en évidence de risques d'exposition potentiels liés à la présence d'hydrocarbures et de composés organiques volatils dans les remblais et le terrain naturel et de manière diffuse de métaux lourds (plomb, mercure...)
- Inhalation de vapeurs dans l'état actuel, en cas de travaux et pour l'usage futur
- Inhalation de poussières et ingestion des sols dans l'état actuel et en cas de travaux



Réhabilitation de la halle et de ses abords



A plus long terme



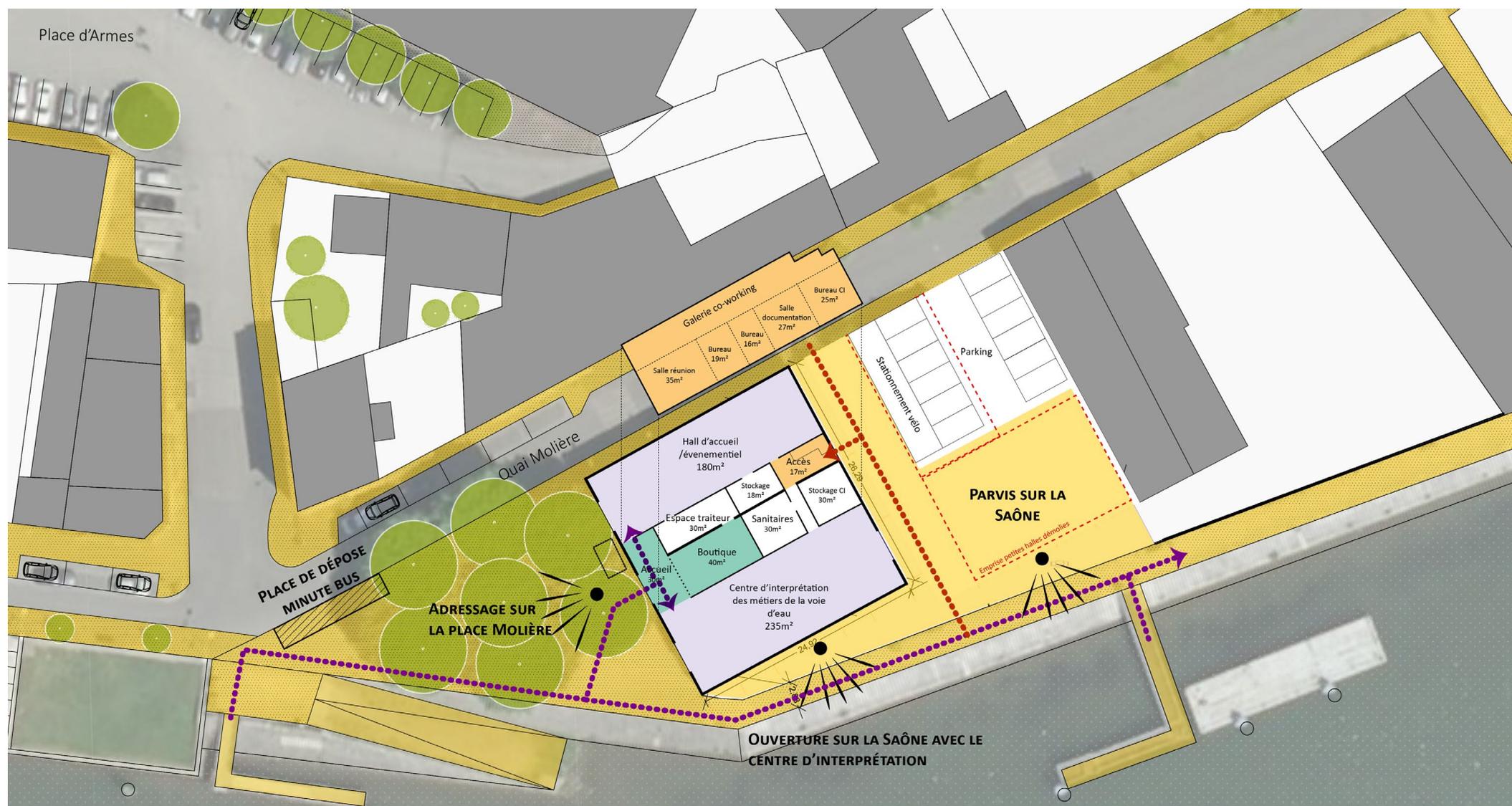
Remarque:

Emprise qui peut faire l'objet d'un appel à projet spécifique ou réserve foncière pour l'implantation de l'accès à la passerelle piétonne projetée dans la CFT

La Saône

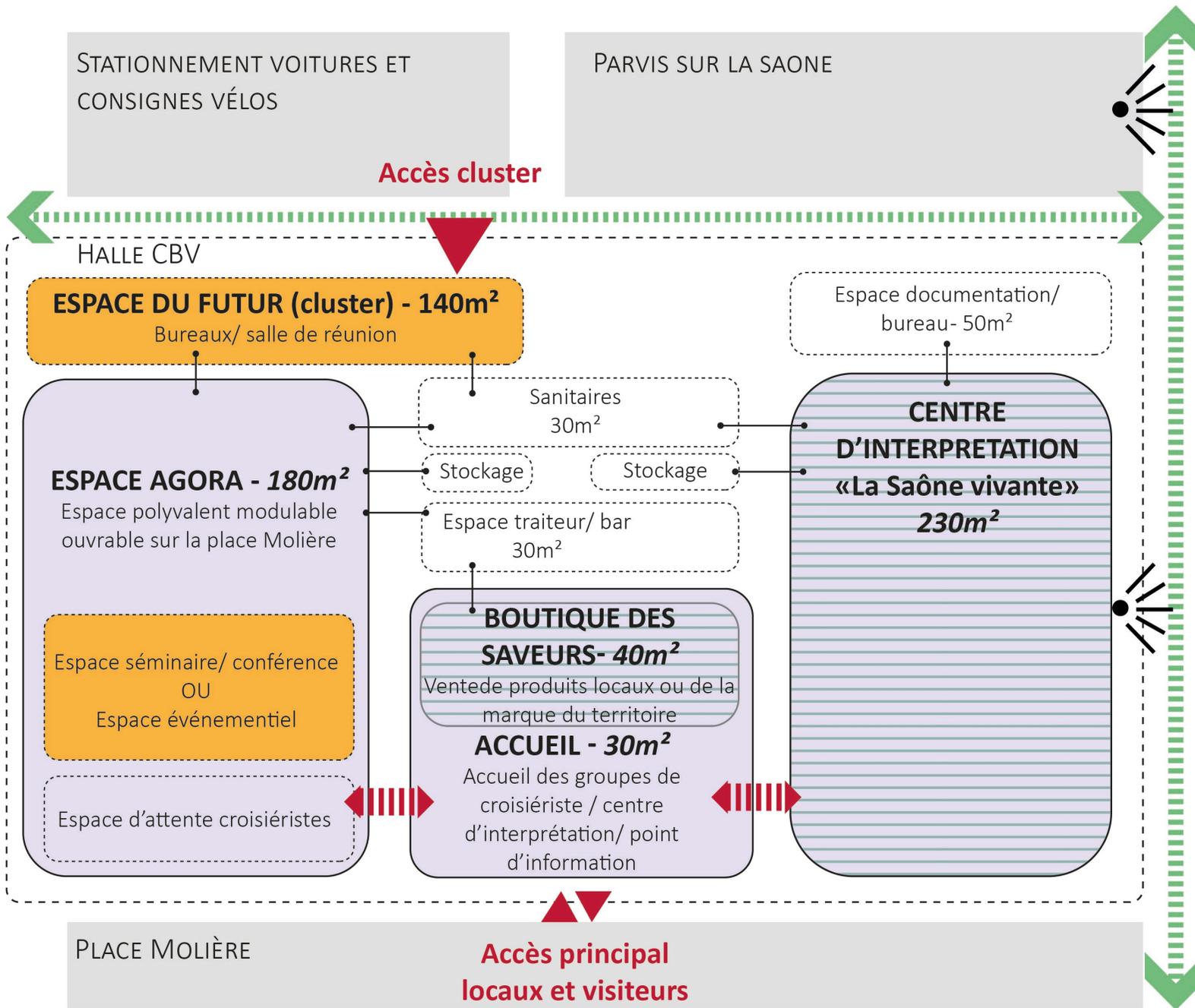
Possibilité d'une nouvelle construction d'environ 180m² d'emprise au sol

- Halle de restauration
- Tiers lieux et/ou réparation vélo

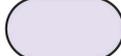


- **Circulations piétonnes/ vélo:** continuité des liaisons douces (repérées dans la CFT +réflexion ORT)
- **Circulations véhicules:** création d'un parking de 11 places destiné au cluster + employés
- **Circulations bus:** emplacement de dépôt minute au niveau de la place Molière + valorisation des emplacements de la place des Armes

Schéma programmatique



* Les surfaces indiquées sont des surfaces utiles qui seront précisées dans le cadre du programme technique détaillé.

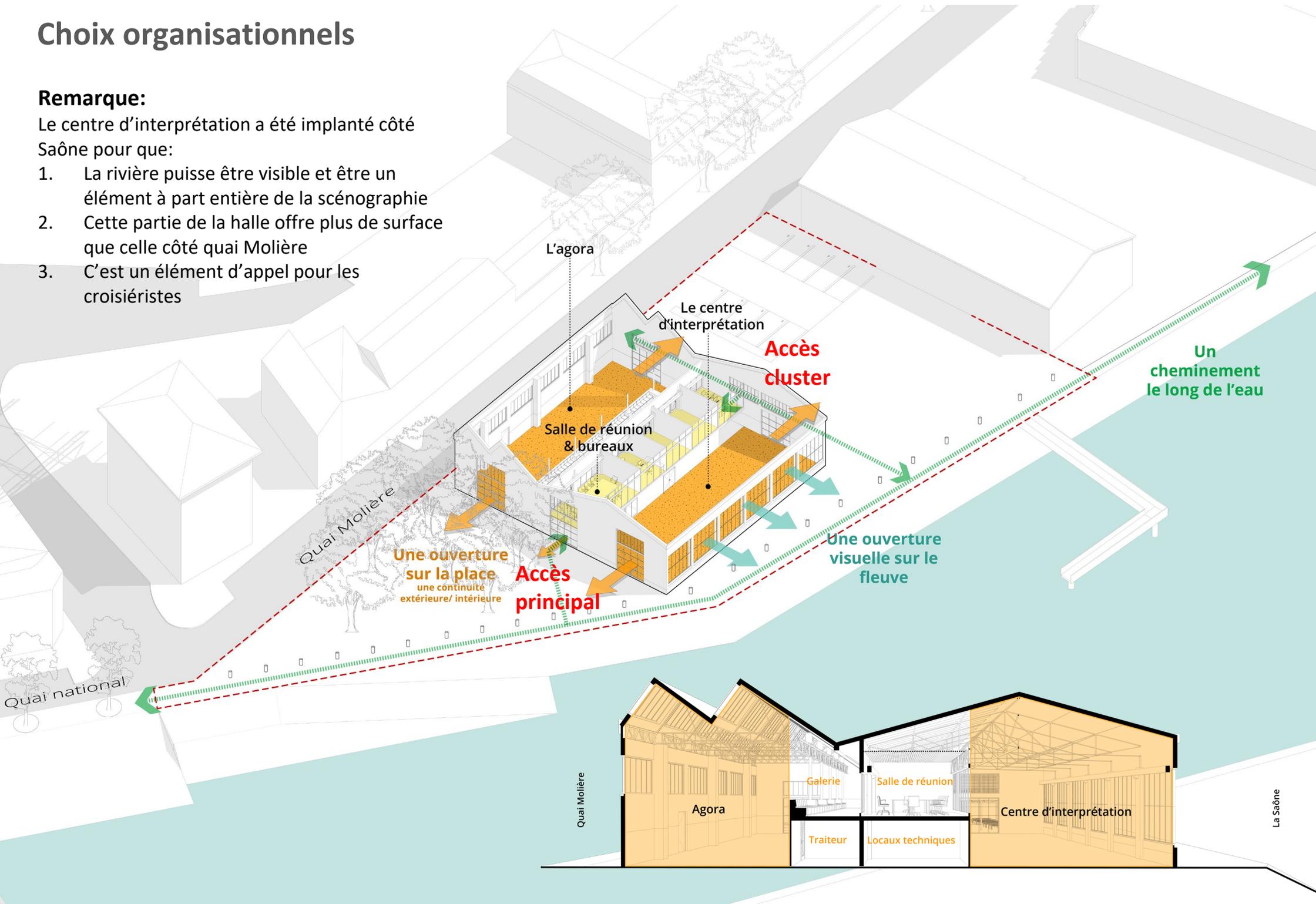
-  Un lieu pour les habitants
-  Un totem pour le fluvial
-  Une nouvelle offre touristique et culturelle

Choix organisationnels

Remarque:

Le centre d'interprétation a été implanté côté Saône pour que:

1. La rivière puisse être visible et être un élément à part entière de la scénographie
2. Cette partie de la halle offre plus de surface que celle côté quai Molière
3. C'est un élément d'appel pour les croisiéristes



Traduction spatiale



L'espace agora

L'AGORA

Hall d'accueil / Espace polyvalent

185 m²

Espace modulable – transformable

LE CENTRE D'INTERPRETATION DU FLUVIAL

230 m² + 50m²

- Espace d'exposition
- Espace documentation

UNE VITRINE POUR LE CLUSTER

140 m²

- Bureau/ Salle de réunion
- Galerie d'exposition

PARVIS SUR LA SAONE

Emprise de 340m²

Polyvalence:

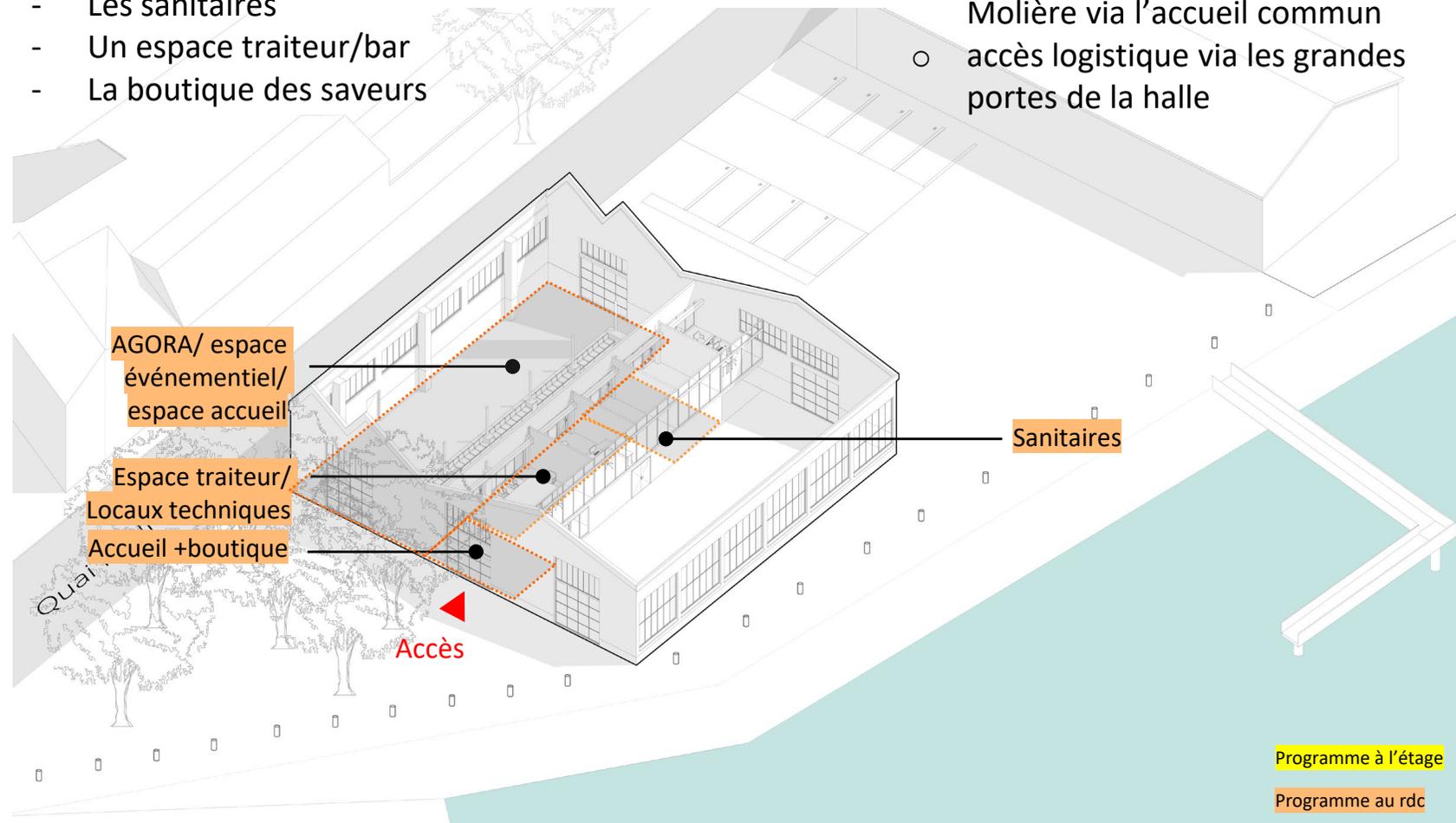
- Espace d'accueil, attente, information navigants
- Evénements socio-culturels
- Salle de conférence et de séminaires

Services mutualisés:

- Le hall
- Les sanitaires
- Un espace traiteur/bar
- La boutique des saveurs

Caractéristiques spatiales

- Grand volume divisible
- Ouverture visuelle et physique (en saison) sur la place Molière
- 2 accès:
 - accès principal sur la place Molière via l'accueil commun
 - accès logistique via les grandes portes de la halle



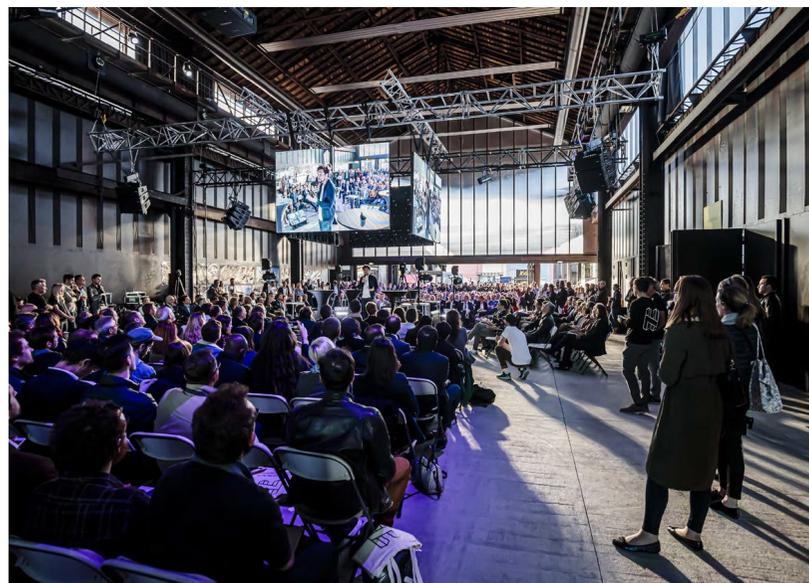
L'agora – références spatiales

L'AGORA

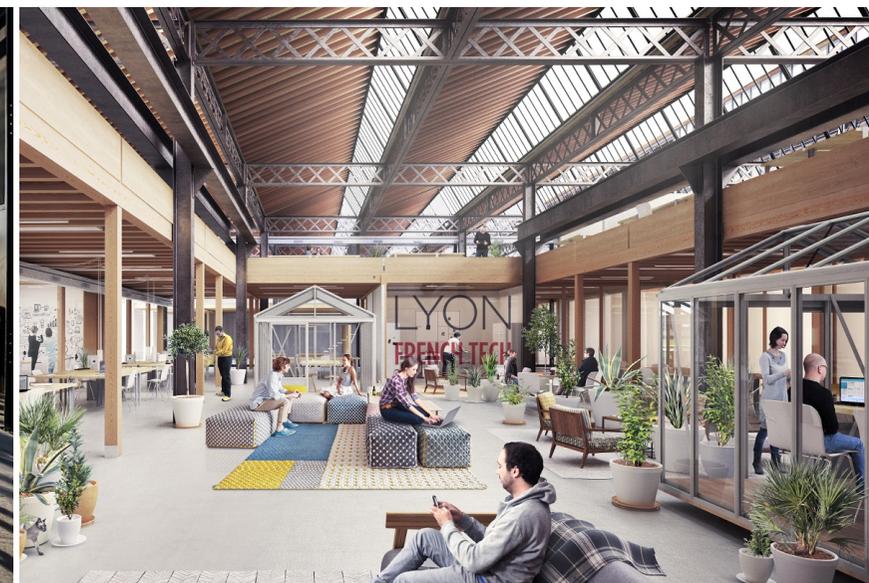
Hall d'accueil / Espace polyvalent

185 m²

Espace modulable – transformable



Halle Girard (Lyon) – Vurpas architectes



LE CENTRE D'INTERPRETATION DU FLUVIAL

230 m² + 50m²

- Espace d'exposition
- Espace documentation

UNE VITRINE POUR LE CLUSTER

140 m²

- Bureau/ Salle de réunion
- Galerie d'exposition



Halle Tropisme (Montpellier) – Renata Aviani



PARVIS SUR LA SAONE

Emprise de 340m²



Image de synthèse – espace projeté pour l'agora

Le centre d'interprétation « La Saône vivante »

L'AGORA

Hall d'accueil / Espace polyvalent

185 m²

Espace modulable – transformable

LE CENTRE D'INTERPRETATION DU FLUVIAL

230 m² + 50m²

- Espace d'exposition
- Espace documentation

UNE VITRINE POUR LE CLUSTER

140 m²

- Bureau/ Salle de réunion
- Galerie d'exposition

PARVIS SUR LA SAONE

Emprise de 340m²

Programmation

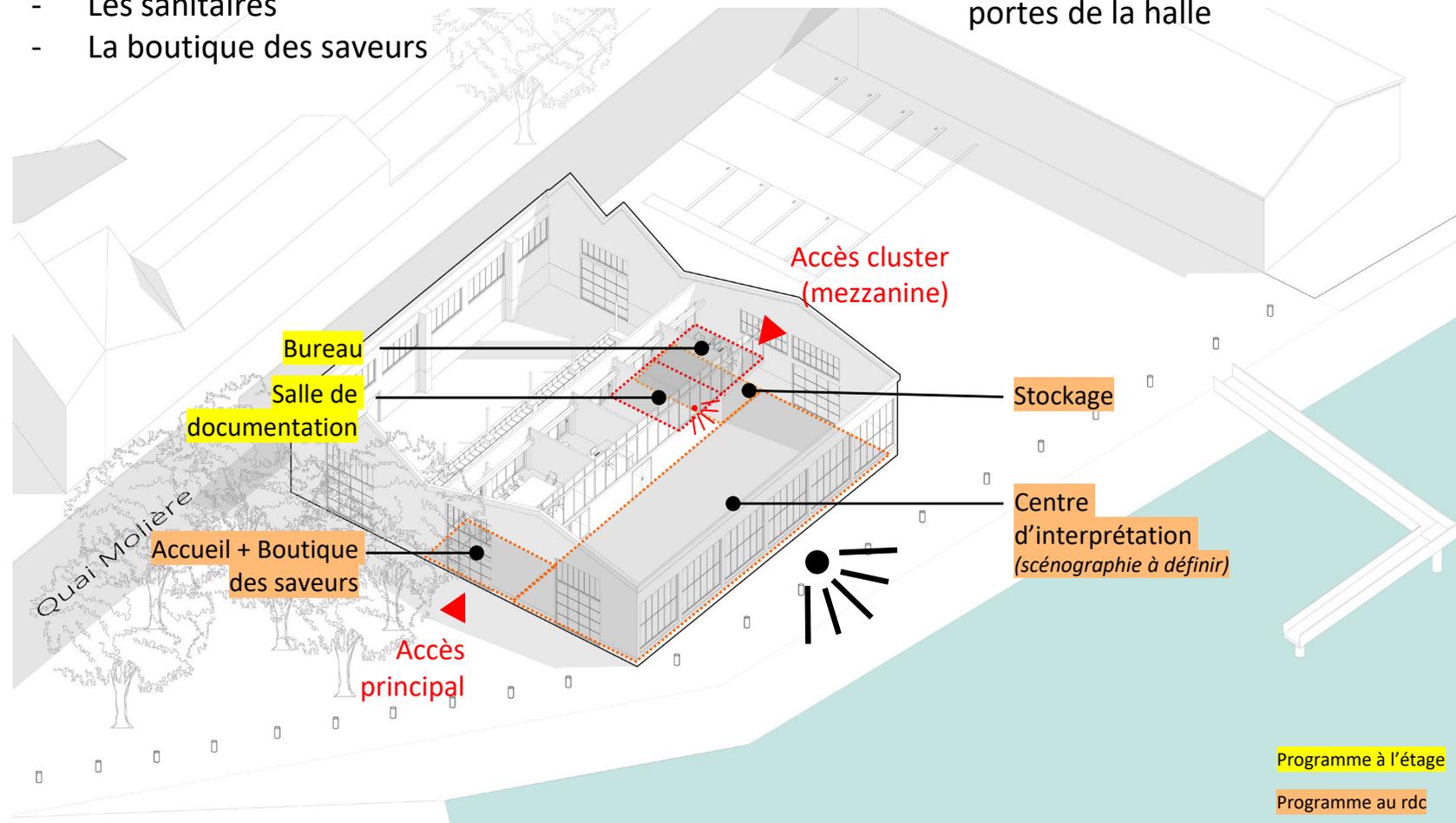
- Espace d'exposition
- Espace documentation à l'étage avec un bureau et une salle de documentation relais vers le centre de ressources

Services mutualisés:

- Les sanitaires
- La boutique des saveurs

Caractéristiques spatiales

- Grand volume ouvert sur la Saône
- 2 accès:
 - accès principal sur la place Molière
 - accès logistique via les grandes portes de la halle



Le centre d'interprétation – Objectifs et synopsis

L'AGORA

Hall d'accueil / Espace polyvalent

185 m²

Espace modulable – transformable

LE CENTRE D'INTERPRETATION DU FLUVIAL

230 m² + 50m²

- Espace d'exposition
- Espace documentation

UNE VITRINE POUR LE CLUSTER

140 m²

- Bureau/ Salle de réunion
- Galerie d'exposition

PARVIS SUR LA SAONE

Emprise de 340m²

Objectifs:

1. Une porte d'entrée qui renvoie vers le territoire
2. Une approche sensible et ludique pour toucher le grand public
3. Un centre d'interprétation dynamique et vivant
4. Une scénographie qui valorise le patrimoine fluvial dans lequel elle s'insère

Le récit:

Le récit du centre d'interprétation évoquera la voie d'eau et dans son prolongement les liens étroits que le territoire des Rives de Saône entretient avec elle. La voie d'eau comme fil « bleu » de l'exposition, viendra conter au visiteur comment ses sillons sont venus construire au fil du temps les paysages, les activités et la vie des habitants qui la côtoient.

L'organisation générale de l'exposition

Pour construire le propos et le rendre lisible au visiteur, l'exposition sera structurée en quatre thématiques :

- Le réseau fluvial
- L'histoire et le patrimoine hérité
- Le développement des techniques et des transports
- L'environnement et le cycle de l'eau

Le centre d'interprétation – Le synopsis

L'AGORA

Hall d'accueil / Espace polyvalent

185 m²

Espace modulable – transformable

LE CENTRE D'INTERPRETATION DU FLUVIAL

230 m² + 50m²

- Espace d'exposition
- Espace documentation

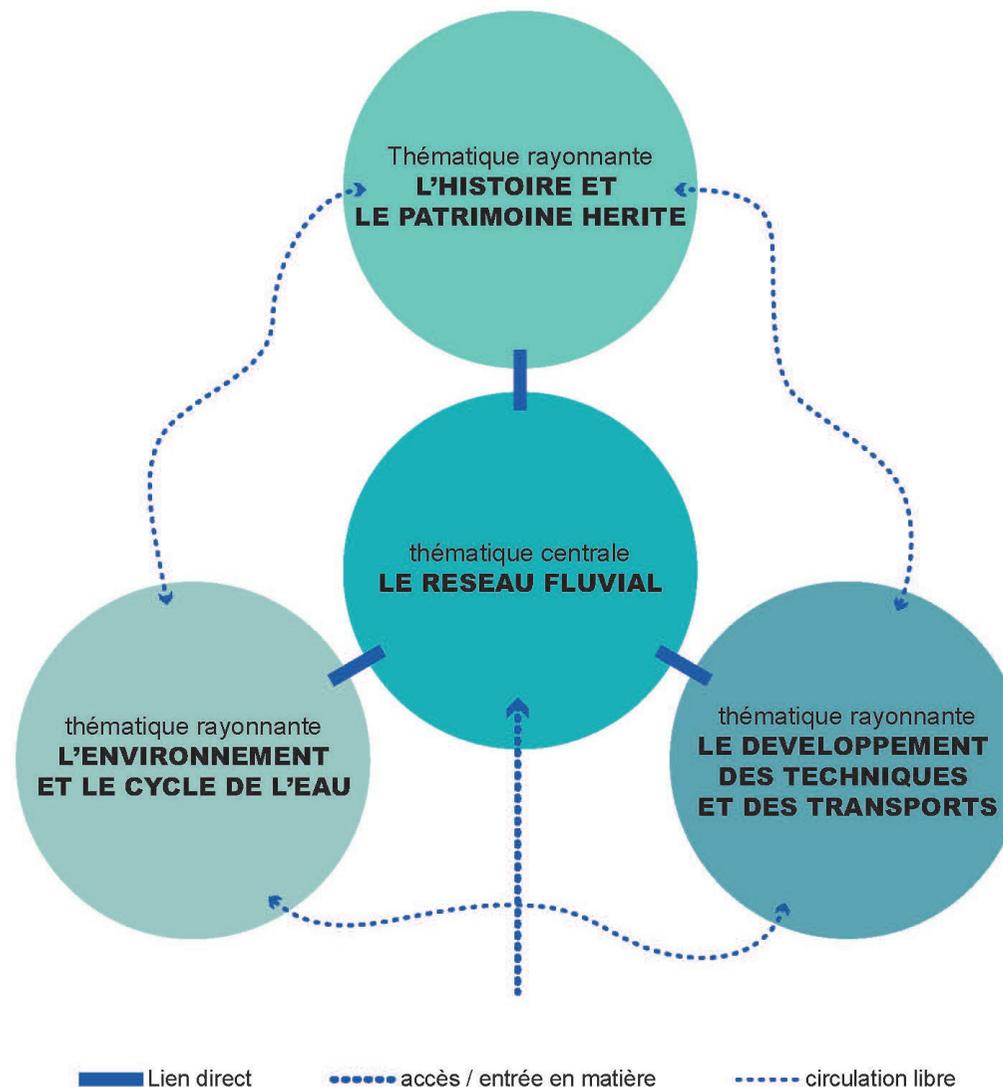
UNE VITRINE POUR LE CLUSTER

140 m²

- Bureau/ Salle de réunion
- Galerie d'exposition

PARVIS SUR LA SAONE

Emprise de 340m²



Les trois parties qui tirent leurs fils du réseau fluvial dévoileront une organisation adaptée au propos à transmettre. Cependant, nous retrouverons dans chacune de ces thématiques des constantes à valoriser qui pourront prendre la forme de focus :

▪ **L'homme** : les métiers aujourd'hui disparus ou en devenir et en lien avec la thématique abordée, témoigneront de la dynamique économique et social du territoire.

▪ **L'avenir** : les enjeux actuels et les innovations à venir proposeront de se projeter sur les évolutions et la durabilité du territoire.

▪ **L'observatoire** : les exemples observables sur le territoire seront les témoins tangibles du propos présenté et susciteront la curiosité des visiteurs.

L'ensemble du synopsis et des outils de médiation sont formalisés dans un document annexe.

Le centre d'interprétation



Image de synthèse – espace projeté pour le centre d'interprétation

L'espace du futur: le cluster

L'AGORA

Hall d'accueil / Espace polyvalent
185 m²

Espace modulable – transformable

LE CENTRE D'INTERPRETATION DU FLUVIAL

230 m² + 50m²

- Espace d'exposition
- Espace documentation

UNE VITRINE POUR LE CLUSTER

140 m²

- Bureau/ Salle de réunion
- Galerie d'exposition

PARVIS SUR LA SAONE

Emprise de 340m²

Programmation

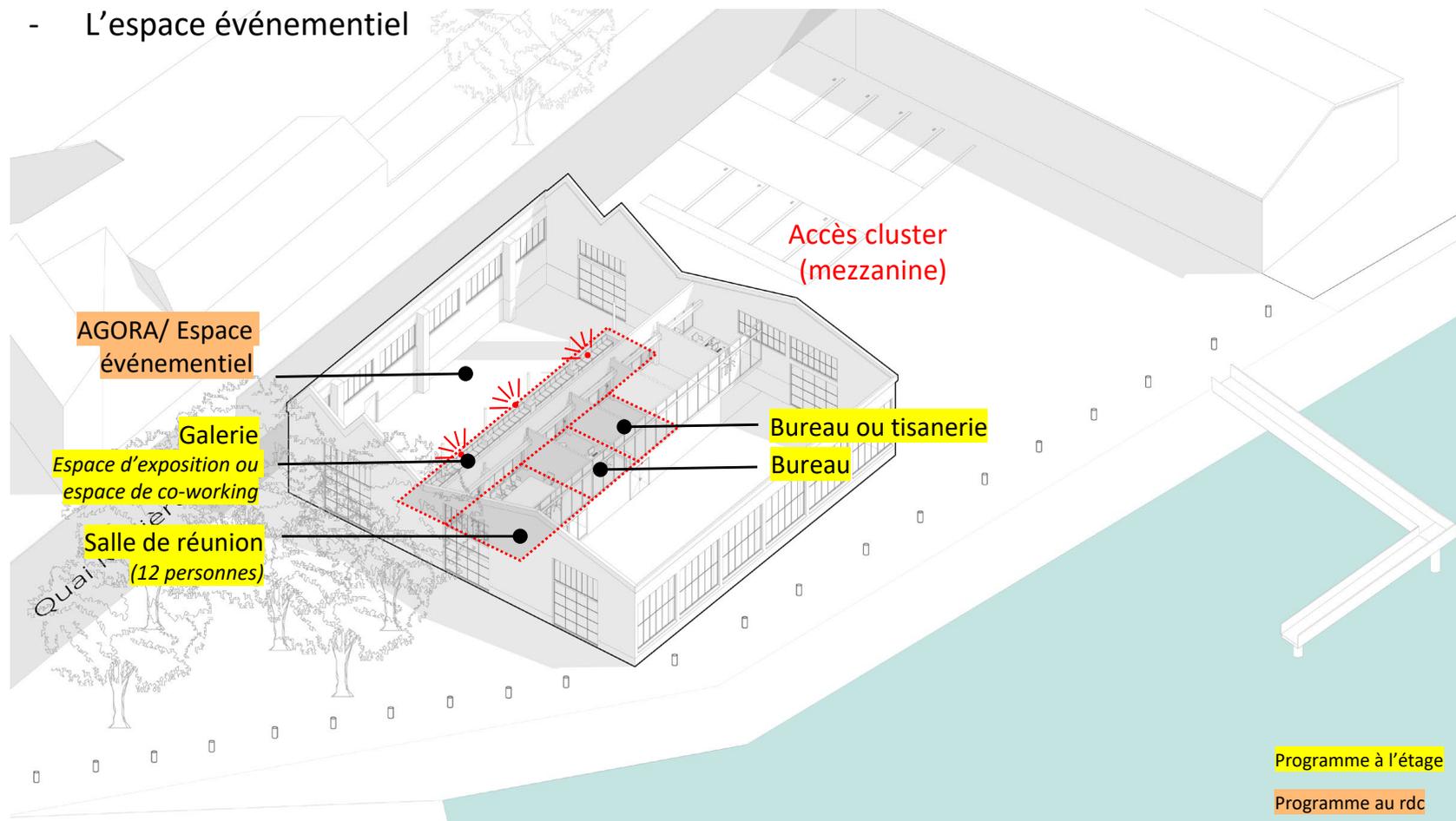
- Salle de réunion 12 personnes
- 1 ou 2 bureaux
- 1 galerie d'exposition /espace de co-working
- A disposition du cluster, formation...

Services mutualisés:

- Les sanitaires
- L'espace événementiel

Caractéristiques spatiales

- Espaces placés en mezzanine ouverts à la fois sur l'espace événementiel (galerie) et sur le centre d'interprétation



La vitrine pour le cluster

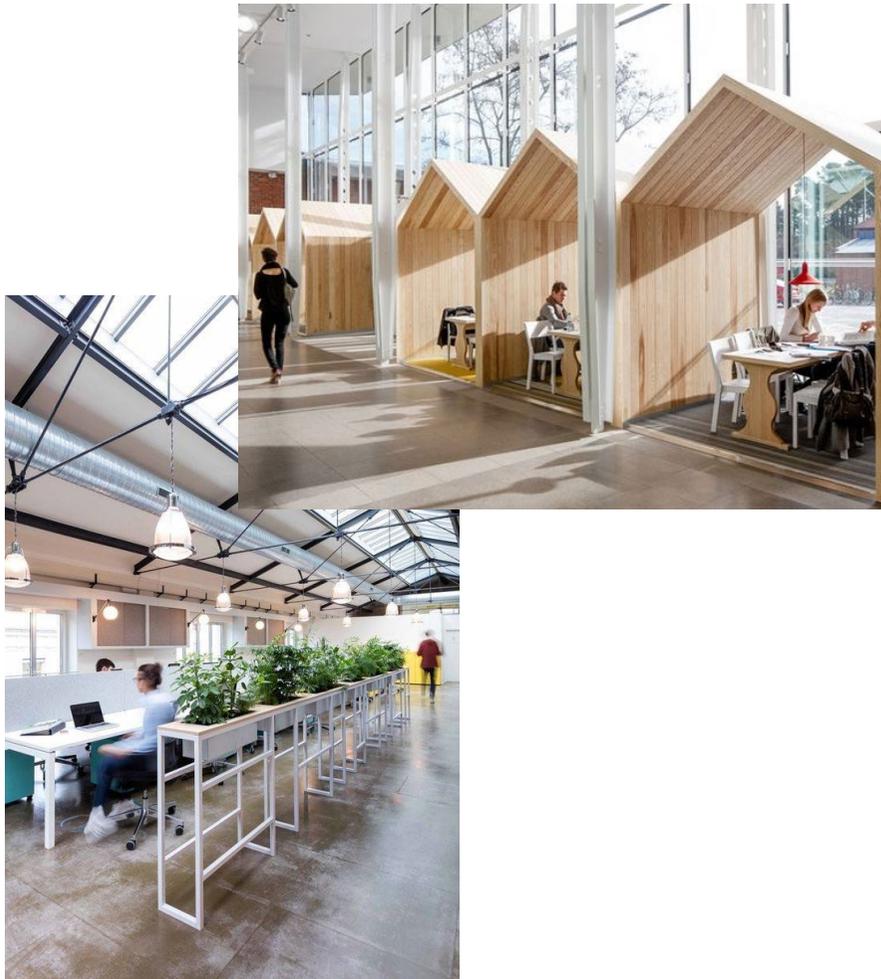


Image de synthèse – ambiance projetée depuis la salle de réunion (vers Place Molière et la Saône via le centre d'interprétation)

La vitrine pour le cluster

La galerie permet d'offrir un lien visuel entre l'agora et les salles de réunion/ bureaux

Cet espace de circulation peut être utilisé à des fins d'expositions (vitrines pour le cluster, panneaux) ou être aménagé en espace de co-working avec des box semi-ouverts.



Référence d'espaces de co-working

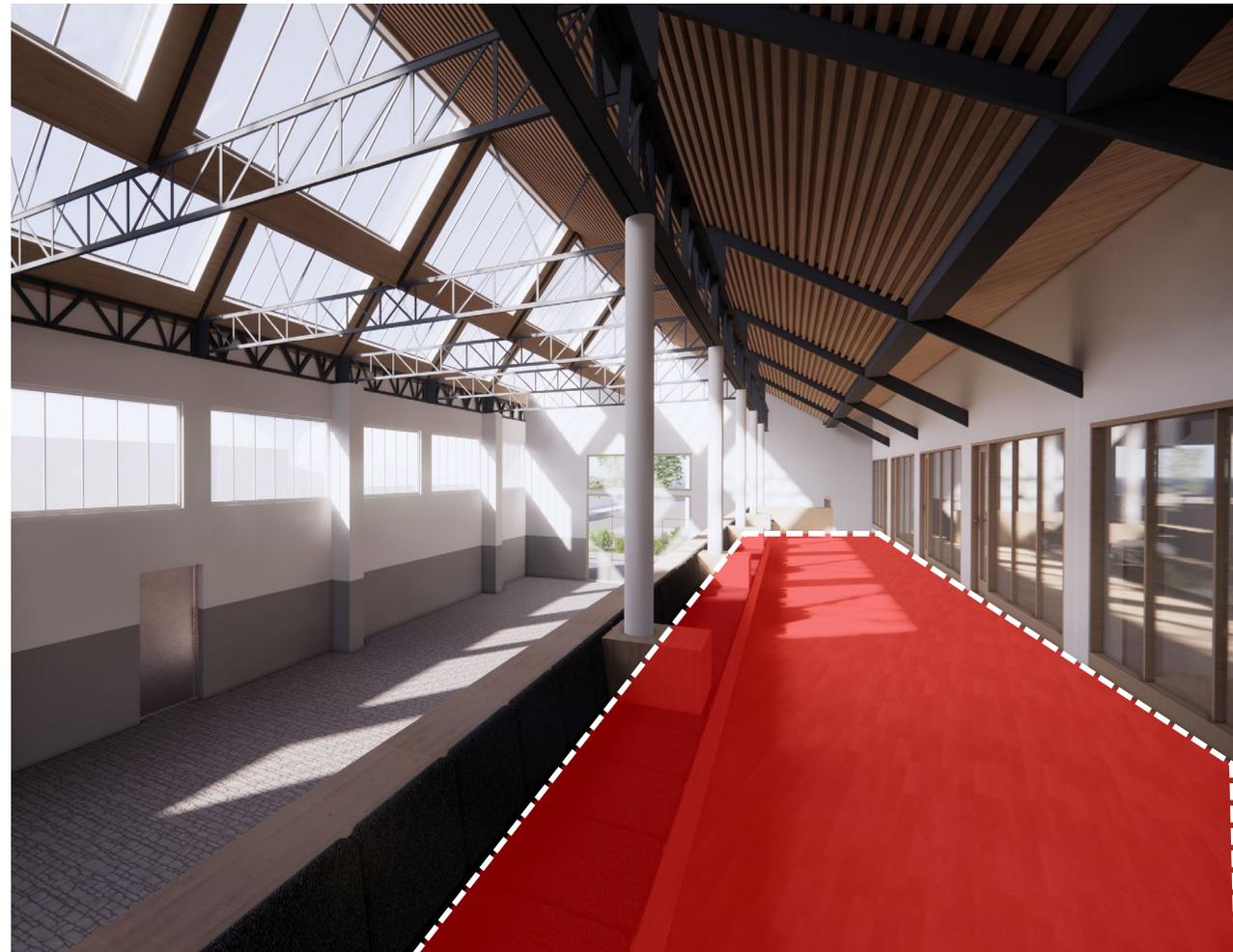


Image de synthèse – ambiance projetée

Aménagements du parvis sur la Saône

L'AGORA

Hall d'accueil / Espace polyvalent
185 m²

Espace modulable – transformable

LE CENTRE D'INTERPRETATION DU FLUVIAL

230 m² + 50m²

- Espace d'exposition
- Espace documentation

UNE VITRINE POUR LE CLUSTER

140 m²

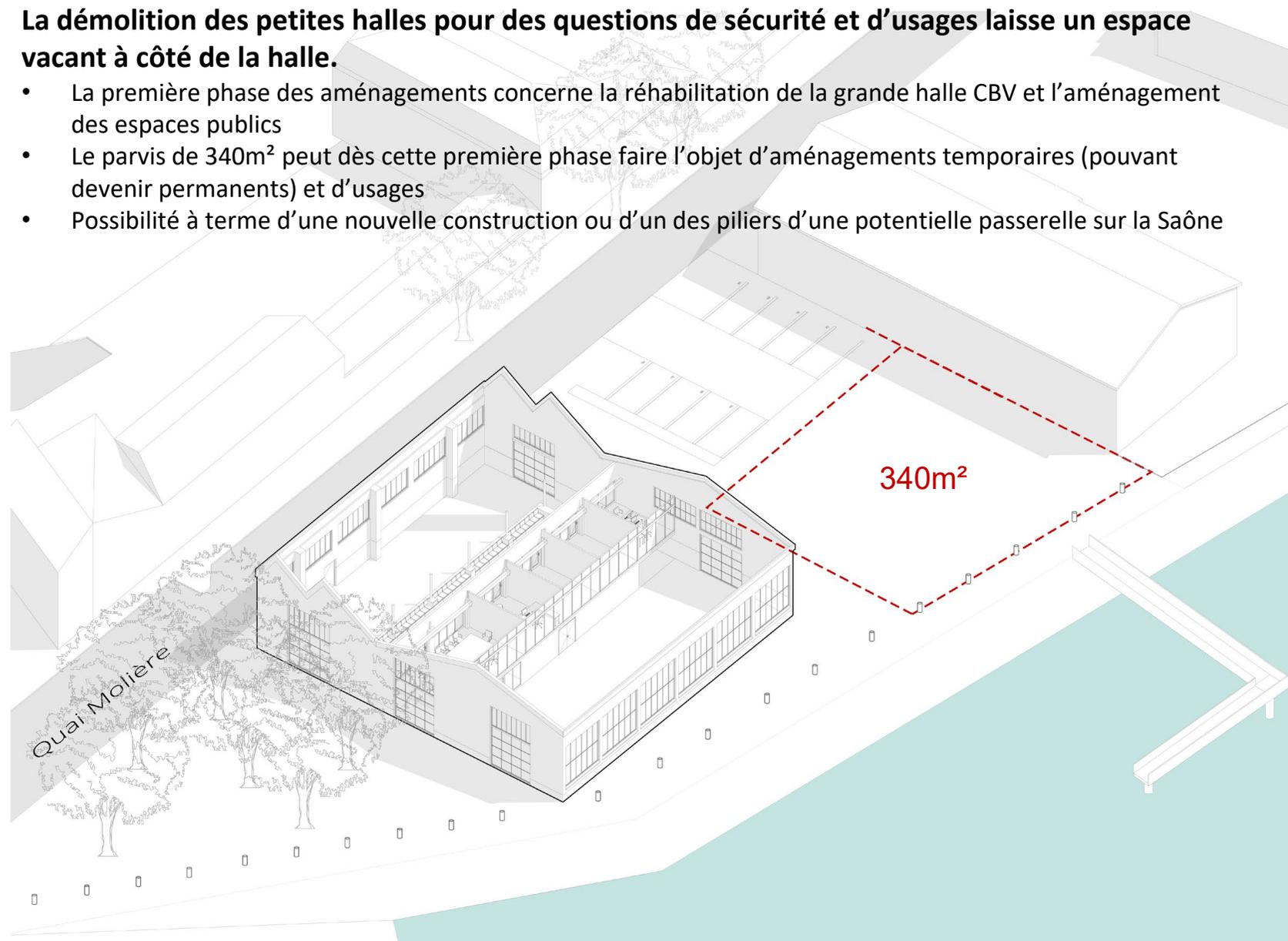
- Bureau/ Salle de réunion
- Galerie d'exposition

PARVIS SUR LA SAONE

Emprise de 340m²

La démolition des petites halles pour des questions de sécurité et d'usages laisse un espace vacant à côté de la halle.

- La première phase des aménagements concerne la réhabilitation de la grande halle CBV et l'aménagement des espaces publics
- Le parvis de 340m² peut dès cette première phase faire l'objet d'aménagements temporaires (pouvant devenir permanents) et d'usages
- Possibilité à terme d'une nouvelle construction ou d'un des piliers d'une potentielle passerelle sur la Saône



Aménagements du parvis sur la Saône – option aménagements publics

L'AGORA

Hall d'accueil / Espace polyvalent
185 m²

Espace modulable – transformable

LE CENTRE D'INTERPRETATION DU FLUVIAL

230 m² + 50m²

- Espace d'exposition
- Espace documentation

UNE VITRINE POUR LE CLUSTER

140 m²

- Bureau/ Salle de réunion
- Galerie d'exposition

PARVIS SUR LA SAONE

Emprise de 340m²

> Appropriation laissée libre aux habitants (mobiliers urbains, installations culturelles/artistiques, guinguette)

Installations temporaires principalement estivales

- En lien avec la halle:
 - extension des expositions du centre d'interprétation sur l'extérieur/ installations mettant en scène la Saône
 - Food truck avec une concession d'occupation temporaire



Aménagements du parvis sur la Saône – option appel à projet

L'AGORA

Hall d'accueil / Espace polyvalent
185 m²

Espace modulable – transformable

LE CENTRE D'INTERPRETATION DU FLUVIAL

230 m² + 50m²

- Espace d'exposition
- Espace documentation

UNE VITRINE POUR LE CLUSTER

140 m²

- Bureau/ Salle de réunion
- Galerie d'exposition

PARVIS SUR LA SAONE

Emprise de 340m²

- Espaces de restauration et/ou tiers lieu et/ou réparation de vélos

Constructions légères de type containers

- Lancement d'un appel à projet avec un cahier des charges précisant les programmes projetés et les prescriptions architecturales, urbaines et paysagères (qualité, belvédère sur la Saône...)
- Durée d'exploitation fixée dans le contrat avec la structure porteuse (terrain mutable)
- Investissement porté par un privé hors de l'aménagement de l'espace initial (en phase 1)



Location de vélo – Architectural group



Exemple de containers aménagés

Aménagements du parvis sur la Saône – option construction d’une halle

L'AGORA

Hall d'accueil / Espace polyvalent
185 m²

Espace modulable – transformable

LE CENTRE D'INTERPRETATION DU FLUVIAL

230 m² + 50m²

- Espace d'exposition
- Espace documentation

UNE VITRINE POUR LE CLUSTER

140 m²

- Bureau/ Salle de réunion
- Galerie d'exposition

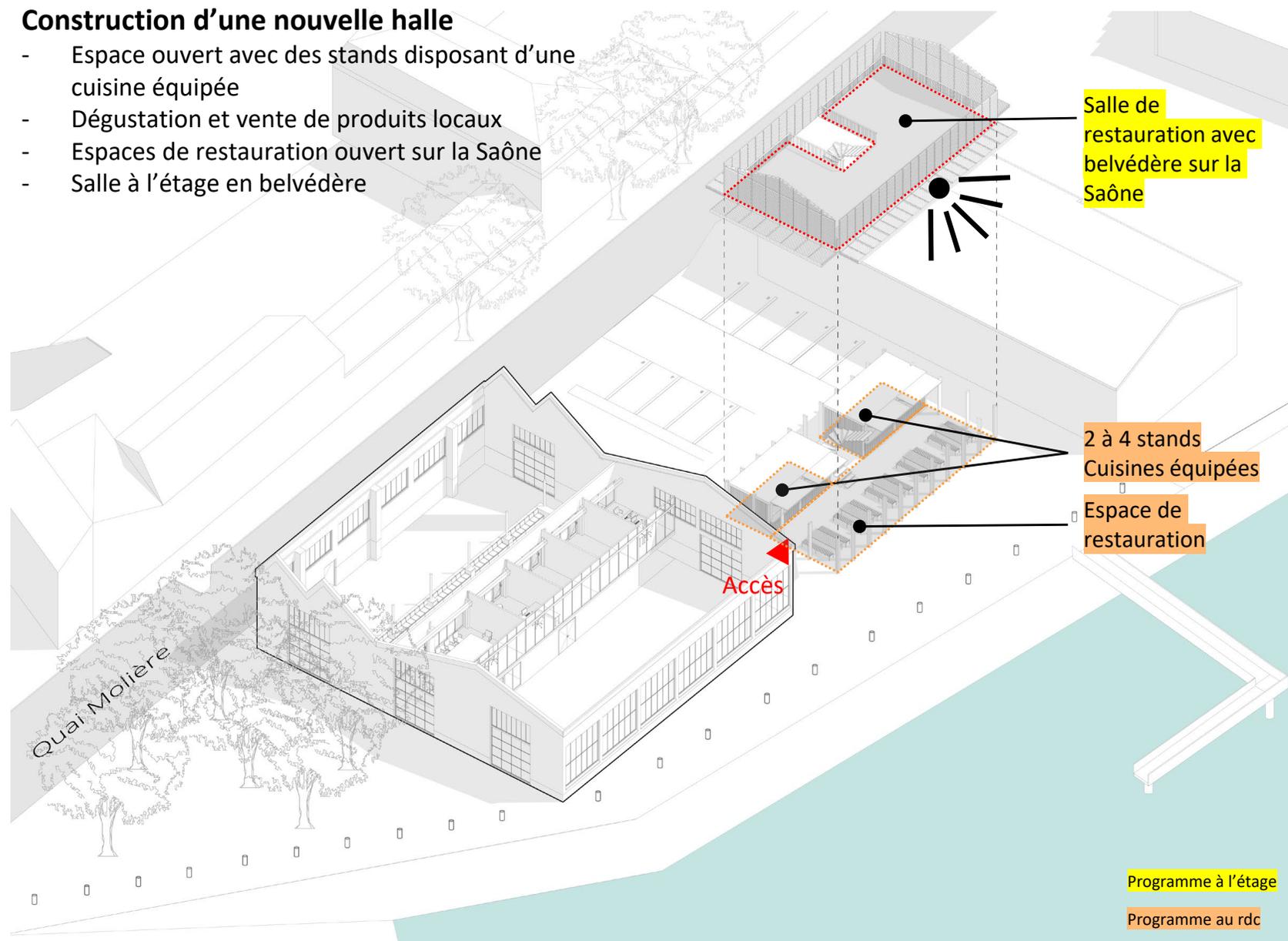
HALLE DE RESTAURATION

180x2 m²

- Vente
- Dégustation et restauration

Construction d'une nouvelle halle

- Espace ouvert avec des stands disposant d'une cuisine équipée
- Dégustation et vente de produits locaux
- Espaces de restauration ouvert sur la Saône
- Salle à l'étage en belvédère



Aménagements du parvis sur la Saône – option construction d’une halle

L’AGORA

Hall d’accueil / Espace polyvalent

185 m²

Espace modulable – transformable

LE CENTRE

D’INTERPRETATION DU FLUVIAL

230 m² + 50m²

- Espace d’exposition
- Espace documentation

UNE VITRINE POUR LE CLUSTER

140 m²

- Bureau/ Salle de réunion
- Galerie d’exposition

HALLE DE RESTAURATION

180x2 m²

- Vente
- Dégustation et restauration



Image de synthèse – ambiance projetée au rdc

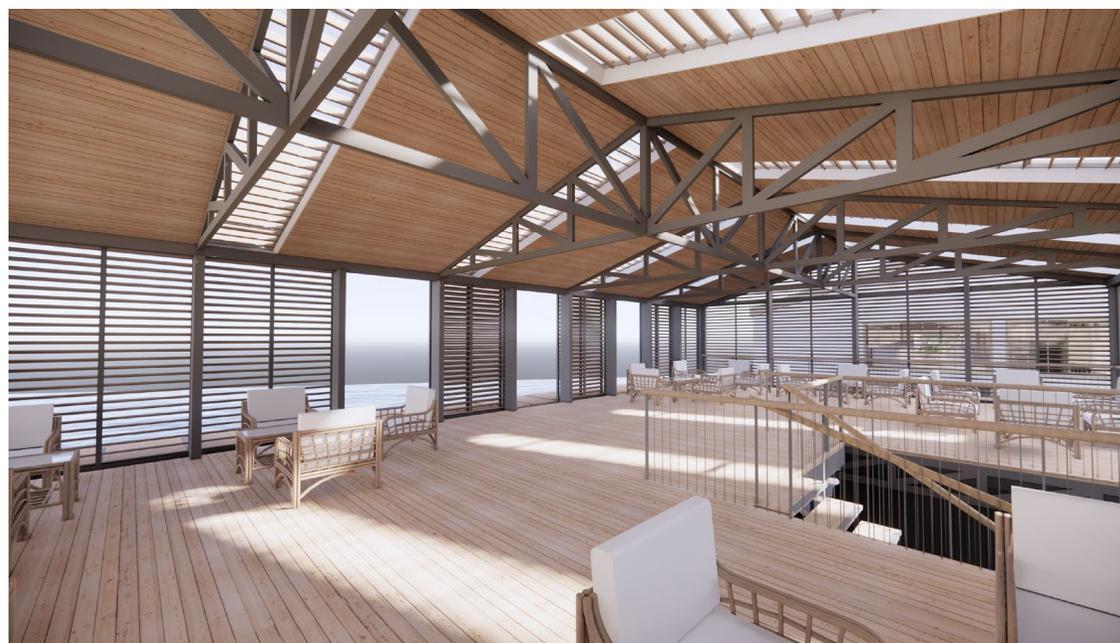
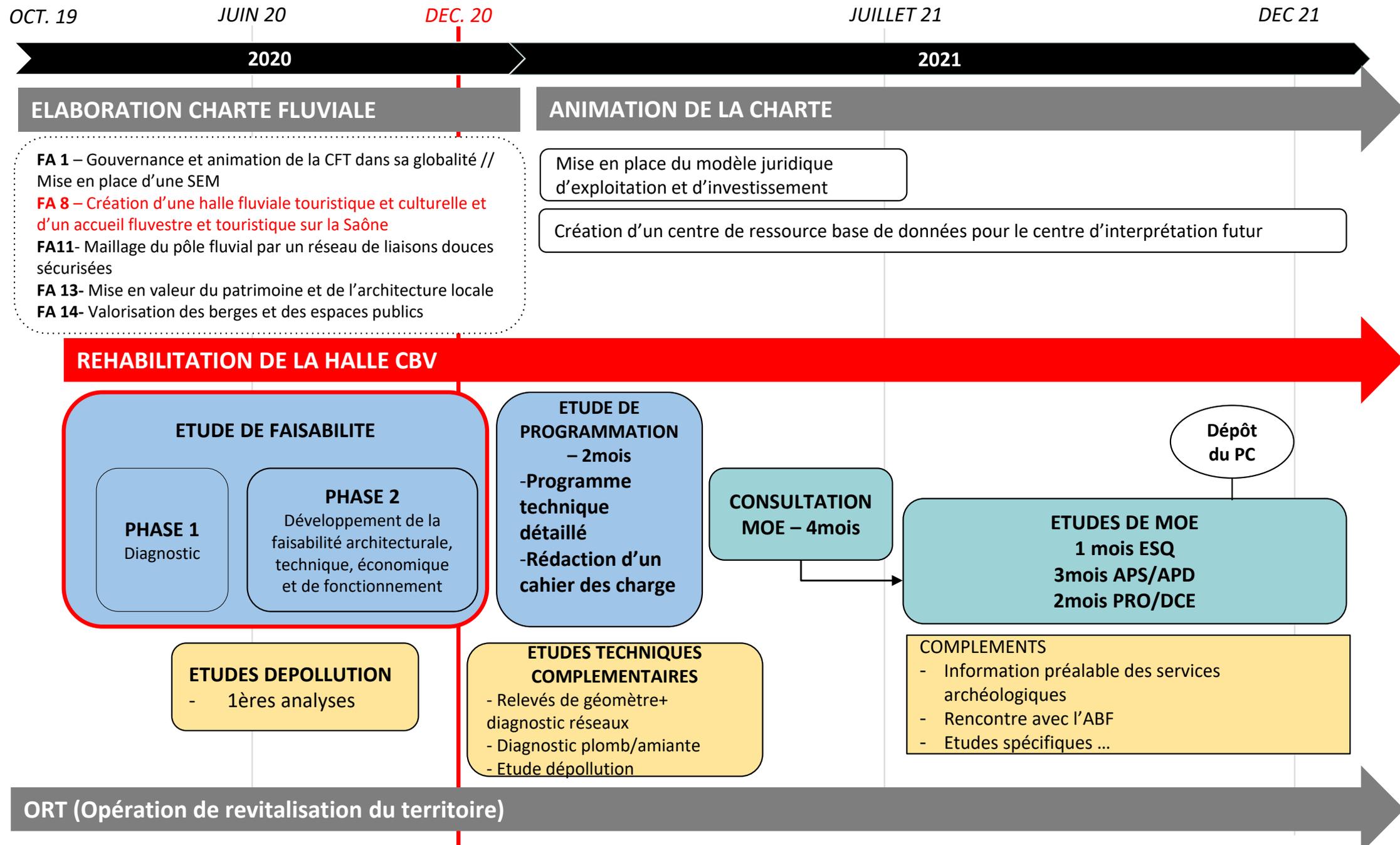


Image de synthèse – ambiance projetée à l’étage

CALENDRIER - Temporalité du projet



Estimation chiffrée

> Etudes et diagnostics préalables:

- *Relevés de géomètre : 3K€*
- *Diagnostic amiante avant travaux : 4K€ (varie en fonction du nombre de prélèvements et de la surface considérée)*
- *Diagnostic plomb avant travaux : 4K€ (varie en fonction du nombre de prélèvements et de la surface considérée)*
- *Etude dépollution : 5K€*
- *Diagnostic réseaux : 2K€*

ESTIMATION ETUDES PREALABLES : 18K€ HT

> Etude de programmation et d'assistance à Maitrise d'ouvrage: **15K€ HT**

ESTIMATION PROCEDURE : 15K€ HT

Estimation chiffrée

> Cout de réhabilitation de la halle : **2,5M€ HT**

- *Estimation dépollution du site: 30K€ HT + Aléas de 20% > 36K€ HT*
- *Estimation démolition des petites halles: 45K€ HT + Aléas de 20% > 54K€ HT*
- *Estimation travaux sur la halle CBV: 1,83M€ HT + Aléas de 20% > 2,2M€ HT*
- *Honoraires de maitrise d'œuvre de 10% sur l'ensemble des travaux: 0,2M€ HT*
- *Frais autres (études géotechniques, SPS, contrôles, raccordement concessionnaires...): 30K€ HT*
- *hors plus value désamiantage, déplombage, dépollution*
- *Estimation réalisée avec des prestations importantes au niveau des performances environnementales (isolation performante au niveau des façades et toiture, remplacement de l'ensemble des menuiseries en double vitrage, installation de panneaux photovoltaïques)*

> Cout d'aménagement des espaces extérieur: **0,44M€ HT**

- *y compris 20% d'aléas et les honoraires de maitrise d'œuvre (10%)*
- *hors plus value désamiantage, déplombage, dépollution*
- *Comprends la reprise de l'ensemble des revêtements + mobilier urbain fixe + aménagements temporaires (estimés à 15K€ HT)*
- *Périmètre: place Molière, bords de Saône, parcelle des halles*

> Cout de la scénographie centre d'interprétation: **0,44M€ HT**

- *Estimation de la scénographie pour le centre d'interprétation selon une fourchette basse (1500€/m²): 0,35M€ HT*
- *Honoraires de maitrise d'œuvre pour le centre d'interprétation (25%): 88K€ HT*

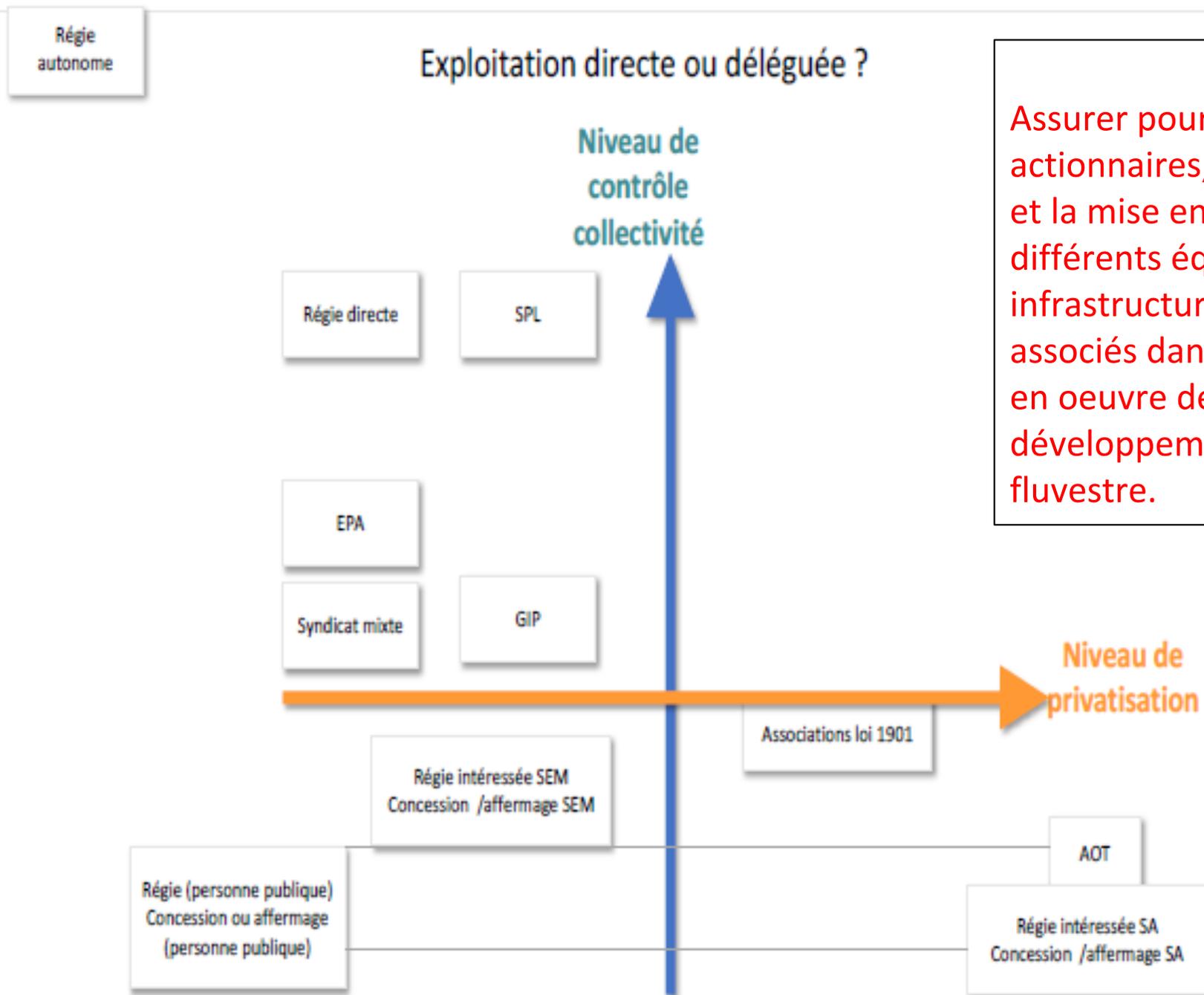
> Cout de la création de mobilier pour l'agora: **0,23M€**

- *Estimation de la création de mobilier pour l'agora (1000€/m²): 0,19M€ HT*
- *Honoraires de maitrise d'œuvre pour l'agora (25%): 47K€ HT*

ESTIMATION TOTALE : 3,6M€ HT

- 1. Rappels des grands enjeux sur la réhabilitation de la halle CBV et liens avec la charte fluviale de territoire**
- 2. Présentation des 3 vocations du bâtiment du CBV**
- 3. Scénarios architecturaux**
- 4. Scénarios économiques**

Quel niveau pour la structure porteuse du projet?



L'enjeu

Assurer pour le compte de ses actionnaires, la mise en marché et la mise en tourisme des différents équipements et infrastructures élaborés ou associés dans le cadre de la mise en oeuvre de la charte de développement du tourisme fluvestre.

Choix du syndicat mixte et fonctionnement

Syndicat mixte dit « ouverts »

(Art. L 5721-2 CGCT)

AVANTAGES

Art. L. 5721-2 du CGCT :

Peuvent comprendre les collectivités territoriales et les chambres consulaires

Les syndicats mixtes ouverts peuvent faire référence à l'article L 5212- 19 du CGCT concernant :

- les contributions des collectivités adhérentes rendues obligatoires par les statuts
- les recettes correspondant à la rémunération d'un service rendu par le syndicat.

- Simplicité de fonctionnement
- Efficacité en termes de coopération et de coordination
- Pérennité de la structure et de la coopération

INCONVENIENTS

Lourdeur à sa création :

- acceptation politique difficile (Equilibres des représentations au sein du comité syndical)
- transfert des équipements, et du personnel...

Sur le plan financier les collectivités membres doivent contribuer au financement des investissements portés par le syndicat à travers des subventions d'équipement, et non par le biais de contributions budgétaires, lesquelles ne sont pas adaptées pour le financement d'un service public à caractère industriel et commercial (gestion portuaire)

Cette structure ne permet pas de retour des bénéfices vers les collectivités publiques participantes, à la différence de la SEML.

La mission du SM

Une structure d'exploitation publique dédiée (structure porteuse et d'exploitation) sous forme d'un Syndicat mixte de développement touristique et économique du pôle nautique de la CCRS.

La mission :

Mutualiser, consolider et développer l'exploitation des différentes entités économiques intégrées dans le champ de compétences du SM

Pôle de compétence 1

Un site d'animation et de valorisation touristique, patrimonial et culturel : **la Halle des Mariniers** et les espaces extérieurs associés à son exploitation

- Un espace d'accueil : l'Agora et esplanade
- La Saône vivante : centre d'interprétation
- La boutique des saveurs (produits locaux)
- Espace du futur (Cluster)
- Parking de l'arboretum
- Parking de la Halle
- Services aux itinérants (aire C-C cyclistes)
- NB : le restaurant panoramique : projet à intégrer dans la définition des accès à la passerelle

Pôle de compétence 2

Un module portuaire : le « **Le port de la confluence** » organisé autour de deux sites sous administration et gestion commune :

- Le port amont (équipements sur les communes de Losne, Saint Jean de Losne et Saint Usage)
- Le port aval (Seurre port et halte)

Le site amont:

- Quai à gradin de Losne - Saint-Jean-de-Losne
- Le nouveau ponton (100ml)
- Les accostages croisiéristes et péniches hôtel (St-Jean-de-Losne et Losne)
- La station d'avitaillement

Le site aval:

- Halte de Seurre
- Le port Raie Mignot

Les objectifs du SM

Une structure d'exploitation publique dédiée (structure porteuse et d'exploitation) sous forme d'un Syndicat mixte de développement touristique et économique du pôle nautique de la CCRS.

Les Objectifs

Donner une nouvelle dimension touristique, économique à l'offre portuaire existante et atteindre un niveau financier suffisant

Consolider l'exploitation actuelle et intégrer, à terme, de nouveaux équipements ou sites à vocation portuaire ou de développement du tourisme fluvestre au sein de la CdCRS

Les compétences du SM:

- Créer, gérer directement ou indirectement les différentes entités économiques en exploitation ou en projet et avec la possibilité de construire, d'acquérir, d'exploiter directement ou par délégation (y compris maitrises d'ouvrages)
- Garantir et optimiser la performance économique et touristique de la Halle des Mariniers
- Développer, gérer et optimiser les capacités d'amarrage (mutualisation de l'offre entre sites)
- initier, développer et pérenniser des partenariats dans les domaines économiques, environnementaux, touristiques et ceux liés à l'innovation ou la formation.

Volet accueil et animation touristique: La halle des Mariniers

Les investissements et les amortissements induits (amortissements linéaires)

Modules d'exploitation	Activités	Modes d'exploitation	Emprises	Amortissements
Espace Agora (avec local vélo)	Accueil (groupes et individuels terrestres et navigants) séminaires show-room commerciaux	Gestion directe	222 m ²	Coût avec mobilier : 30 000 €/an (3348 € m ² x 222 m ² soit 743 256 €) Amortissements sur 25 ans
Centre d'interprétation «la Saône vivante »	L'histoire et les métiers de la Saône modernisée avec une nouvelle scénographie	Espace en location	276 m ²	Bâtiment : 26 000 €/an (2348 € m ² x 276 m ² Soit 648 048 € / 25 ans) Scénographie : 41 400 € /an (1500 € m ² x 276 m ² soit 414 000 €/10 ans)
Boutique des « saveurs »	Produits locaux à emporter et restauration légère	Espace en location	30 m ²	Bâtiment : 4 130 €/an (2 848 € m ² x 29 m ² soit 82 592 €/20 ans) Équipements/mobilier : 4 350 € /an (1500 € x 29 m ² = 43 500 €/10 ans)
Espace du futur (cluster)	Vitrine des projets et salle de réunion	Espace en location	220 m ²	Espace clos : 20 662 €/an (2348 € m ² x 220 m ² soit 516 560 €/25 ans)
Esplanade prolongement, de l'agora	Espace de rencontre, d'animation interface « fluvestre »	Gestion directe	630 m ²	Investissement non amortissable
Parking visiteurs halle et esplanade	Gestion des stationnements en période estivale	Gestion directe		9 393 €/an (281 790 €/30 ans) 23 520 €/an (705 600 €/30 ans)
Parking de « l'arboretum »	Gestion des stationnements en période estivale	Gestion directe	95 places VL et 10 bus	14 000/an (350 000€ / 25 ans)
Aire de camping-cars avec borne de vidange	Accueil des camping-car en création	Gestion directe	5 places	500 €/an (5 000 /10 ans)
Aire de camping-cars avec borne de vidange	Accueil des camping-car En exploitation	Gestion communauté de communes	5 places	Amortie
Total des amortissements				173 955 €/an

Prévisionnel d'activité (CA estimé sur un exercice)

Modules d'exploitation	Activités	Modes d'exploitation	Recettes potentielles
Espace Agora (avec local vélo)	Accueil (groupes et individuels terrestres et navigants) séminaires show-room commerciaux	Gestion directe	Location courte durée de salle ou espace 50 000 €
Centre d'interprétation « la Saône vivante »	L'histoire et les métiers de la Saône modernisée avec une nouvelle scénographie	Espace en location	Objectif :10 000 visiteurs Ticket moyen 25 € 250 000 €
Boutique des « saveurs »	Produits locaux à emporter et restauration légère	Espace en location	Loyer : 7 500 €
Espace du futur (cluster)	Vitrine des projets et salle de réunion	Espace en location	Loyer : 10 000 €
Esplanade prolongement, de l'Agora	Espace de rencontre, d'animation inter-face « fluvestre »	Gestion directe	-
Parking visiteurs halle et esplanade	Gestion des stationnements en période estivale	Gestion directe	-
Parking de « l'arboretum »	Gestion des stationnements en période estivale	Gestion directe	Forfait 25 places loueur 2 500 € Autres : 2500 €
Aire de camping-cars avec borne de vidange	Accueil des c-c en création 5 places	Gestion directe	Forfait (vidange et stationnement) 700 € (7€ x 100 forfaits)
Aire de camping-cars avec borne de vidange	Accueil des c-c en exploitation	Gestion Com de Com	Forfait (vidange et stationnement) 700 € (7 € x100 forfaits)
Espaces communs		Gestion commune	non tarifés
Total des recettes estimées			323 900 €

Estimation des charges d'amortissement et recettes estimées « Port de la confluence »

	Total des amortissements	Recettes estimées	Part des charges d'amortissement	Observations
Halle des Mariniers	174 K€	346 K€	50,3%	Bâtiment et équipement meublants d'exploitation
Port amont hors station avitaillement	28 K€	45 K€	62 %	Hors travaux rénovation postes existants (ex : monétique, bornes sauf station carburants)
Port aval	39 K€	65,5 K€	60 %	
Total fonctionnement du SM	241	456	52,85 %	

Compte tenu du niveau des amortissements, une gestion équilibrée de ce site paraît difficile sauf à alléger les charges d'exploitation par la mise à disposition de personnel pour l'accueil ou la maintenance des équipements ou par une contribution financière sous forme d'une dotation de fonctionnement.

Le volet animation/promotion est associé à la gestion de la marque territoriale

A retenir (1)

Les enjeux financiers

- **Le niveau des investissements à mettre en oeuvre induit des charges de structure importantes avec probablement un déficit d'exploitation (amortissements > 50 % des recettes estimées)**, La faiblesse en terme de gestion des services (fourniture d'eau et d'électricité non tarifée) et surtout l'absence de recettes d'amarrages (quais) sont également un point de faiblesse.
- **Les deux activités majeures en termes de dynamique et de potentialité économique sont gérées par VNF qui bénéficie des redevances.**
- **Une mutualisation de l'exploitation des sites d'exploitation amont et aval semble incontournable pour optimiser l'occupation des plans de mouillage et la gestion des charges** (achats, personnel saisonnier ..) . La délégation de certains services peut être envisagée (accueil par l'office du tourisme ou par le personnel de la Halle des Mariniers).
- La station d'avitaillement est, compte tenu du niveau concurrentiel local, un service public faiblement rémunérateur, donc difficilement déléguable (DSP).
- **Les investissements liés à la Halle des Mariniers supportés par la commune de Saint- Jean-de-Losne pour une mise en oeuvre rapide seront délégués au Syndicat Mixte, après validation, sous forme d'une location longue durée garantie par les actionnaires.**
- **Une dotation au fonctionnement est à envisager pour palier la faiblesse des recettes portuaires et le niveau élevé des investissements**, notamment commerciaux, à mettre en oeuvre notamment pour le lancement de la Halle.

A retenir (2)

Les enjeux touristiques :

- - **La Halle des Mariniers doit acquérir une performance commerciale suffisante pour générer des flux touristiques et, indirectement, assurer le développement des entreprises privées associées** (Vagabondo, boutique des saveurs, etc.).
- Cet enjeu de marketing territorial, mais aussi touristique, mené en concertation dans le cadre de la CFT, est à intégrer au processus de création et d'animation de la marque.
- - **L'augmentation des tarifs n'est envisageable que si on développe le niveau de services et les prestations portuaires et touristiques** (bornes intelligentes multi Pass-tourisme...), mais aussi avec la professionnalisation de la gestion portuaire (accueil, règlement portuaire, etc.).

Les clefs de la réussite :

- Mutualiser et globaliser la gestion des différents sites portuaires.
- Améliorer et professionnaliser l'accueil des navigants pour pallier la perception négative liée aux plantes aquatiques.
- Donner au syndicat mixte des bases financières suffisantes et pérennes pour accompagner les forces d'investissements nécessaires.



Merci de votre attention

ELEMENTS DE PRE-PROGRAMME POUR LE CENTRE D'INTERPRETATION DE LA HALLE CBV

Ce pré-programme a été rédigé dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la halle CBV en halle culturelle et touristique.

Il concerne la réalisation d'un centre d'interprétation dans cette halle. Le contenu du préprogramme a été alimenté par un atelier « centre d'interprétation » qui s'est tenu le 15 octobre 2020.

L'étude a été menée par AEI (architectes), BRL/Oméga (consultants, experts en développement fluvial et touristique) et Soplo (scénographe) en 2020.

Ce pré-programme est une première base et devra être retravaillée en fonction des partenariats réalisés et par le travail du groupement de MOE.

SOMMAIRE

A- le contexte	3
1- La halle CBV, une action de la Charte Fluviale Territoriale.....	3
2- Révéler le patrimoine de la voie d'eau, une démarche de longue date à Saint-Jean-de-Losne 4	4
3- Vers un centre d'interprétation et ses partenaires.....	6
4- Le centre de ressources	6
B- Le centre d'interprétation	8
1- Une porte d'entrée qui renvoie vers le territoire	8
2- Une approche sensible et ludique pour toucher le grand public	8
3- Un centre d'interprétation dynamique et vivant	9
4- Une scénographie qui valorise le patrimoine fluvial dans lequel elle s'insère.....	10
C- LE SYNOPSIS.....	13
1- L'organisation générale de l'exposition	13
2- Le réseau fluvial.....	15
3- L'histoire et le patrimoine hérité.....	15
4- Le développement des techniques et des transports.....	15
5- L'environnement et le cycle de l'eau	16
D- LES PRINCIPES DE MEDIATION.....	17
1- Des contenus variés au service d'une exposition ludique.....	17
2- Les outils de médiation envisagés par thématique	18
3- Des dispositifs annexes à l'exposition	28
E- LES ELEMENTS TECHNIQUES	30
1- Locaux et surfaces.....	30
2- Permanence et durabilité de l'exposition.....	32
3- Typologie de contenus.....	33
4- Maintenance des équipement techniques.....	33
5- Moyens humains.....	34
6- Enveloppe budgétaire.....	34
7- Consultation MOE scénographie.....	35

A-LE CONTEXTE

1- La halle CBV, une action de la Charte Fluviale Territoriale

Le centre d'interprétation de la voie d'eau s'inscrit au sein d'un programme plus large de revalorisation et de redynamisation économique, social et culturel du pôle fluvial de la communauté de communes de Rives de Saône. Les études menées pour l'établissement d'une charte fluviale territoriale, axées autour de quatre thématiques (le port, l'industrie, le tourisme, le cadre de vie et l'environnement), ont révélé différentes actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire.

La halle CBV, ancien chantier naval fermé en 2010 et aujourd'hui en friche, représente un des points d'intérêt identifié par la charte fluviale. Située en bord de Saône sur la commune de Saint-Jean-de-Losne, la charte présente la halle comme une opportunité pour le développement touristique fluvial et fluvestre du territoire.



Vue de la Halle CBV depuis la place Molière

Le projet de reconversion de la halle CBV en pôle touristique et culturel propose un programme multifonctionnel accueillant des activités distinctes présentant toutes une attache à la question de la voie d'eau :

- Lieu d'escale pour l'accueil et les services liés au tourisme fluvial
- Lieu d'accueil et de sensibilisation aux mobilités douces

- Lieu de diffusion de la culture et du patrimoine de la voie d'eau
- Lieu d'animation et de restauration sur les quais en bord de Saône

Ce nouvel équipement au sein d'un bâtiment dont le patrimoine architectural est directement lié à la vie du fleuve et des canaux, souhaite se faire la vitrine du territoire en révélant son patrimoine vivant et son dynamisme.

Le centre d'interprétation de la voie d'eau participera de cette vitrine et prendra place dans une partie de la halle. Il s'attachera particulièrement à la diffusion de la culture et du patrimoine de la voie d'eau.

2- Révéler le patrimoine de la voie d'eau, une démarche de longue date à Saint-Jean-de-Losne

La volonté de valoriser le patrimoine fluvial et les témoignages autour du pôle est issu d'une démarche initiée en 1990 à Saint-Jean-de-Losne avec le Musée de la Batellerie.

L'office du tourisme est à l'origine de la création de cet équipement en cœur de bourg dans une maison datant du XV^{ème} siècle. Le Musée de la Batellerie s'appuie sur des collections mises à disposition par différents prêteurs et donateurs. Il est organisé autour d'une exposition qui « *présente aujourd'hui deux siècles d'histoire technique, économique, humaine. Histoire des hommes ayant construit et utilisé tous les ouvrages d'art aux services de la navigation.*

De nombreux objets, instruments d'époque, maquettes et photos restituent une authenticité patrimoniale recherchée. Maquettes et photos présentent les différents types de bateaux ayant emprunté les voies navigables depuis la traction à voile jusqu'à l'automoteur.¹ »

¹ Voir site internet <http://www.musee-saintjeandelosne.com/historique.htm>



Photographies du Musée de la Batellerie et de quelques éléments de la collection

Depuis la création du Musée les collections s'augmentent. Leur gestion ainsi que la présentation au sein de l'exposition est depuis 2010 confiée à l'association AQUA qui œuvre pour la sauvegarde du patrimoine fluvial. En parallèle, cette association a racheté en 2010 la péniche ASTER au département de la Nièvre. Ce bateau en bois

témoigne d'un patrimoine vivant que l'association souhaite mettre à disposition des visiteurs mais qui aujourd'hui présente encore des problématiques d'accessibilité.

Les locaux actuels du musée non accessibles à tous les publics, la gestion associative ainsi que le souhait d'un élargissement du propos au-delà de l'histoire de la batellerie, ont poussé les acteurs locaux à interroger le devenir du Musée de la Batellerie et la valorisation des collections au travers de l'opportunité de la requalification de la halle CBV.

3- Vers un centre d'interprétation et ses partenaires

L'étude sur la réhabilitation de la halle a mis en exergue la dimension culturelle et touristique dans le projet. Les réflexions ont conduit à penser un centre d'interprétation de la voie d'eau. Le centre d'interprétation traduit cette volonté des acteurs locaux de valoriser une histoire, un passé, des Hommes mais aussi de tourner le récit vers le futur, l'innovation.

Le projet de centre d'interprétation de la halle inclus dans la charte fluviale de territoire (CFT) se base sur la mise en place de plusieurs partenariats à approfondir :

- Le projet propose la mutation du Musée de la Batellerie en un centre de ressources, en une mise en avant des témoignages et la participation de l'Association Aqua dans le montage d'expositions et d'animations et un accompagnement public pour accompagner la transition. **Cette hypothèse de travail présentée dans ce document est proposée à l'association Aqua qui devra la valider.**
- VNF a également manifesté le souhait d'être intégré au projet pour mettre en avant ses collections et son rôle
- Les acteurs économiques du pôle potentiellement pour des démonstrations ou des contenus plus techniques sur l'innovation

4- Le centre de ressources

Le contenu du CI sera basé sur les données d'un centre de ressources réunissant les données (objets et documents) de l'association Aqua (sous réserve de validation), de VNF (partenariat à préciser) et des acteurs économiques (partenariat à préciser).

Le centre ressource est une solution proposée à l'association Aqua pour faire perdurer sous une autre forme le musée de la Batellerie en faisant l'inventaire des collections (identification des propriétaires, numérisation et archivage). Ce centre de ressource devra être créé en deux phases : inventaire puis stockage (lieu dédié à trouver et à dimensionner en fonction de l'inventaire qui sera fait).

Ce centre de ressource poursuit donc trois objectifs :

- Accompagnement à l'inventaire et l'archivage des données du Musée de la Batellerie dont certains documents appartiennent à l'association Aqua et d'autres à divers propriétaires. Cet accompagnement pourra être réalisé dans le cadre d'une mission de service public des archives départementales avec la Ville de Saint Jean de Losne ou la CCRdS.
- Avoir un espace de stockage digne, adapté et accessible pour les collections
- Faire vivre les archives :
 - o Mise en valeur de certains objets dans le centre d'interprétation et création du contenu
 - o Base pour créer une exposition temporaire chaque année sur une thématique spécifique
 - o Consultation des archives par des chercheurs, professionnels ou amateurs
 - o Prêt des collections à des Musées ou autre

B- LE CENTRE D'INTERPRETATION

1- Une porte d'entrée qui renvoie vers le territoire

Implanté au cœur du pôle touristique et culturel de la halle CBV, le centre d'interprétation sera la porte d'entrée sur le patrimoine à découvrir tout au long des voies d'eau qui ont façonnés les paysages urbains, ruraux, fluviaux, etc. du territoire et la vie de ses habitants.

Le centre d'interprétation souhaite offrir aux visiteurs les premières clés de lecture de ce patrimoine fluvial à la fois historique, technique, scientifique et humain pour leur permettre de partir ensuite à la découverte des sites parsemés le long des voies d'eau. A travers cette fonction de renvoi, le centre d'interprétation participera de la vitrine de territoire souhaitée au sein du pôle de la halle CBV.

Des sites clés identifiés sur le pôle

La présentation proposée dans le centre d'interprétation ne doit pas être « encyclopédique », mais proposer une première approche permettant de comprendre les principaux sujets et données scientifiques fondamentaux à la compréhension du territoire. La volonté est de pouvoir transmettre ces fondamentaux dans une expérience de visite à vivre, à ressentir plutôt que dans un contenu trop fourni.

Le centre d'interprétation doit proposer une première découverte du territoire et sera un réel lieu de visite, attractif, dans lequel on choisit de se rendre pour une visite courte de 20/30 min en lien avec l'accueil croisiériste de la halle ou un temps plus long d'une à deux heures. Son rayonnement souhaite être large afin d'offrir une vitrine du pôle fluvial.

2- Une approche sensible et ludique pour toucher le grand public

Pour ouvrir le propos sur les enjeux du fluvial au grand public, le centre d'interprétation proposera une expérience de visite à la fois sensible et ludique. En faisant appel aux sens du visiteur, à son imaginaire et en le positionnant comme acteur, le centre d'interprétation souhaite transmettre son propos à travers une approche pédagogique relevant de l'interactivité.

Le centre d'interprétation s'adressera à un large public. Il proposera des contenus accessibles à tous (enfant, handicap, expert, etc.) avec des niveaux de lectures et d'interactivité adaptés à chacun.

Les visiteurs ciblés ont par ailleurs des pratiques diverses du territoire :

- Touristes navigants/croisiéristes – pratique fluviale
- Cyclotouristes – pratique fluvestre
- Habitants – pratique quotidienne

Les différentes pratiques et les regards singuliers de chaque usager de la voie d'eau seront également considérés dans le propos de l'exposition et le développement de sa scénographie. La volonté étant d'ouvrir les perspectives des visiteurs et de permettre la découverte et/ou redécouverte, vers un lien retrouvé à la voie d'eau qui a structuré et structure encore ce territoire et ses habitants.

Deux entrées de lecture, et non des « niveaux de lecture » afin d'éviter de hiérarchiser les approches, seront proposées aux publics. Ces entrées seront choisies par chaque visiteur plutôt inconsciemment, naturellement :

- L'entrée "ludique-expérimentale-sensorielle", pour un public actif, en demande de participation. Cette approche s'oriente naturellement vers un public familial. Elle doit permettre de comprendre les « fondamentaux » autrement que par du contenu essentiellement visuel et écrit. Des manipulations seront donc à développer dans l'exposition. Cette entrée sera considérée comme majeure dans l'exposition.
- L'entrée "expert", plus informative, pour un public en recherche d'un contenu plus approfondi à travers du texte, des films, de objets issus de collection et des observations. Cette approche, plus « traditionnelle » sera considérée comme complémentaire à la première.

Une attention particulière sera portée à ce que la cohabitation de ces deux entrées de lecture puisse se faire sans gêne. Les activités ludiques génèrent parfois du bruit et du mouvement, elles ne devront pas empêcher une lecture approfondie, le visionnage d'une vidéo ou l'observation d'un objet, qui nécessitent concentration et/ou font appel à l'intime.

La notion de partage-transmission pour le public familial doit être développée pour l'ensemble des entrées, et ne pas être uniquement abordée dans l'entrée ludique vers laquelle les enfants se dirigeront naturellement. Le parent est à considérer comme un médiateur pour l'enfant.

La visite du centre d'interprétation sera possible à la fois de façon autonome et en groupe accompagné par un médiateur (environ 25-30 personnes). Les groupes ciblés sont les passagers naviguant liés au tourisme fluvial qui feront escale dans la halle CBV et les groupes scolaires qui forment actuellement la majorité des visiteurs du musée de la Batellerie. L'aménagement scénographique tiendra ainsi compte de cette contrainte de l'accueil de groupe en proposant des espaces et des largeurs de passages généreux.

3- Un centre d'interprétation dynamique et vivant

Le centre d'interprétation s'attachera à valoriser un patrimoine et des savoir-faire à travers une approche certes historique, au regard des collections et archives disponibles au Musée de la Batellerie, mais également résolument tournée vers l'avenir. La volonté étant de rendre compte d'un patrimoine vivant porteur d'innovations. Le

centre d'interprétation devra traduire le dynamisme du territoire intimement lié aux voies d'eau qui le sillonnent.

Pour accompagner le souhait des acteurs locaux de révéler un territoire vivant auprès du public, le centre d'interprétation devra offrir des contenus renouvelés et actuels. Le musée de la Batellerie propose un fond d'archives et des collections riches qui pourront pour une part permettre ce renouvellement. L'aménagement scénographique devra tenir compte du renouvellement d'une part des contenus.

Le centre d'interprétation proposera également un espace polyvalent pouvant accueillir :

- Une exposition temporaire par an
- Des ateliers de médiation (jauge et fréquence à définir)
- Des conférences et débats (jauge et fréquence à définir)

Envisagé comme un lieu d'échanges et de partage, cet espace convivial fera l'objet d'un traitement scénographique particulier au sein du centre d'interprétation afin de rendre lisible la dynamique souhaitée par les acteurs du territoire.



Exemples de micro-architectures venant marquer l'espace

4- Une scénographie qui valorise le patrimoine fluvial dans lequel elle s'insère

L'implantation du centre d'interprétation dans la halle CBV offre une double opportunité que la scénographie s'attachera à valoriser :

- La proximité avec la Saône, une voie navigable chargée d'histoire
- L'insertion au sein d'un patrimoine architectural industriel et fluvial

Si le centre d'interprétation s'implante dans la halle CBV côté rue, l'aménagement scénographique devra mettre en scène un lien visuel et physique avec la Saône. Le travail de la séquence d'entrée accompagnera le visiteur dans son parcours depuis l'extérieur vers l'espace intérieur et inversement. En ce sens, la ligne scénographique choisie pourra trouver des échos hors du centre d'interprétation et créer du lien entre tous les espaces de la halle CBV, le parvis et la Saône.



Photographie depuis le quai devant la Halle CBV

Le lien à la Saône pourra également trouver écho en exploitant l'Aster. Une péniche réhabilitée par l'association AQUA depuis plusieurs années. Cette péniche installée devant la halle CBV, pourrait permettre de poursuivre la visite sur l'eau en proposant une promenade. Elle pourrait également accueillir des événements ponctuels autour de la voie d'eau (exposition, débats...). Il est à noter que si la péniche réhabilitée permet aujourd'hui sa navigation, l'accueil de public ne pourra se faire que sous réserve d'une transformation supplémentaire pour répondre aux exigences réglementaires qui y sont liées.



Photo de l'Aster

La halle CBV ancien chantier naval présente un patrimoine architectural évocateur d'une vie fluviale passée. La scénographie devra s'emparer de l'histoire du lieu pour lui offrir un nouveau visage tourné vers l'avenir. Une attention particulière sera portée au dialogue entre l'architecture et la scénographie par exemple à travers l'exploitation de la grande hauteur adaptée à la construction de bateaux ou encore en imaginer un point d'appel sur le parvis qui mette en scène les deux pignons typiques d'une halle industrielle.



Vue intérieure de la halle CBV existante

C-LE SYNOPSIS

Le récit du centre d'interprétation évoquera la voie d'eau et dans son prolongement les liens étroits que le territoire des Rives de Saône entretient avec elle. La voie d'eau comme fil « bleu » de l'exposition, viendra conter au visiteur comment ses sillons sont venus construire au fil du temps les paysages, les activités et la vie des habitants qui la côtoient.



Photographies de la gare d'eau de Saint-Jean-de-Losne à différentes époques

1- L'organisation générale de l'exposition

Pour construire le propos et le rendre lisible au visiteur, l'exposition sera structurée en quatre thématiques :

- Le réseau fluvial
- L'histoire et le patrimoine hérité
- Le développement des techniques et des transports
- L'environnement et le cycle de l'eau

La thématique du réseau fluvial sera le point d'entrée de l'exposition. Par cette approche géographique et territoriale, cette partie se pose comme le nœud de l'exposition d'où découle les trois autres thématiques connexes. Elle présente des contenus incontournables pour saisir ce qui sera présenté dans le reste du centre d'interprétation.

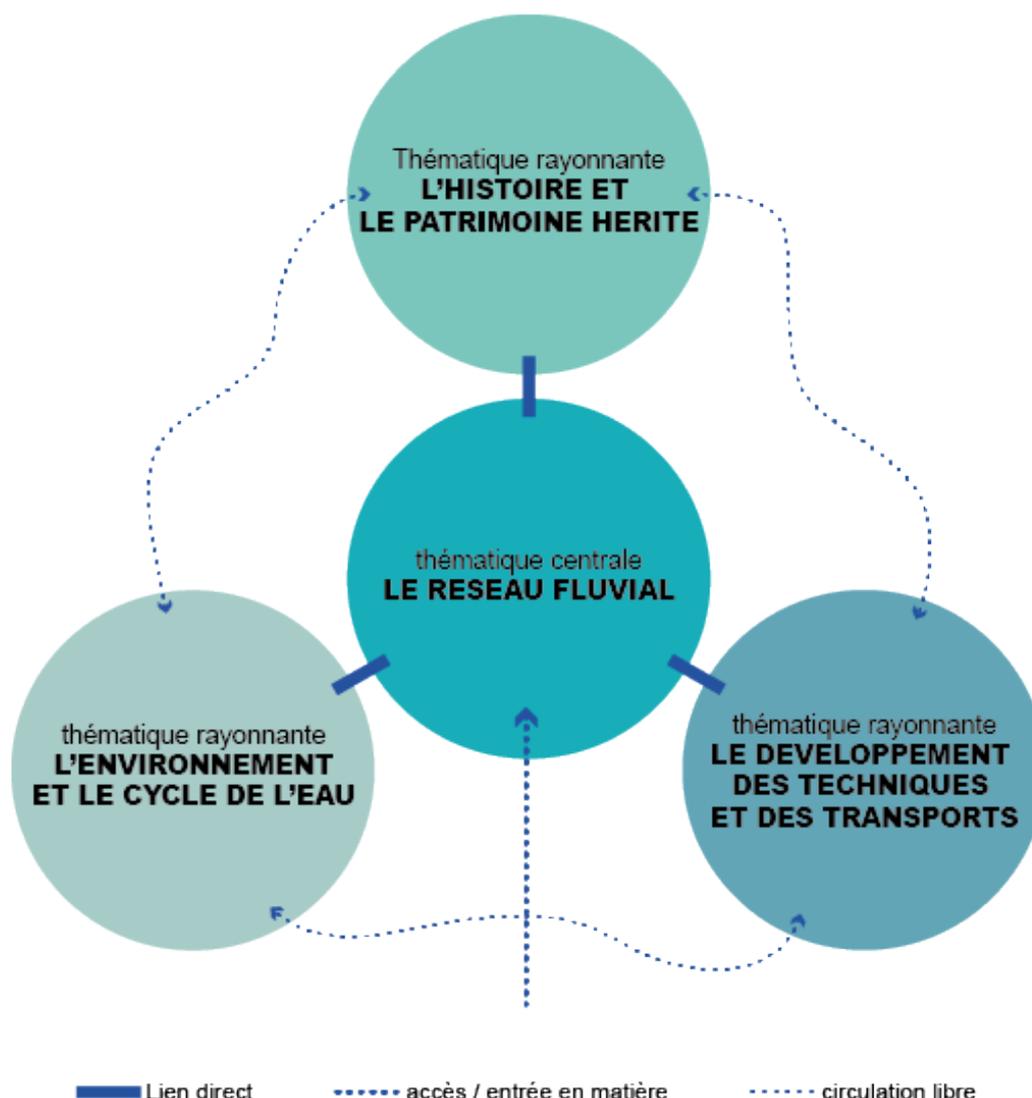


Schéma de l'organisation de l'exposition

Les trois parties qui tirent leurs fils du réseau fluvial dévoileront une organisation adaptée au propos à transmettre. Cependant, nous retrouverons dans chacune de ces thématiques des constantes à valoriser qui pourront prendre la forme de focus :

- L'homme : les métiers aujourd'hui disparus ou en devenir et en lien avec la thématique abordée, témoigneront de la dynamique économique et social du territoire.
- L'avenir : les enjeux actuels et les innovations à venir proposeront de se projeter sur les évolutions et la durabilité du territoire.
- L'observatoire : les exemples observables sur le territoire seront les témoins tangibles du propos présenté et susciteront la curiosité des visiteurs.

Outre le rapport causal entre le réseau fluvial et les trois autres parties, l'idée de séquences successives n'est pas satisfaisante car elle crée naturellement un précédent

et un déséquilibre entre les thématiques. Le principe narratif retenu ne doit pas donner de notion d'ordre des choses. L'organisation de l'exposition devra décloisonner les thématiques pour les articuler de manière transversale, permettant au visiteur de naviguer librement dans un espace ouvert propice à l'échange, à l'image de voies navigables qui ont permis le développement du territoire à travers les échanges commerciaux.

2- Le réseau fluvial

La première entrée par le réseau fluvial devra offrir au visiteur une vision d'ensemble sur la structuration des voies d'eau. Le visiteur sera invité à différencier les voies navigables ou non et les voies naturelles et artificielles, tout en lui apportant les clés de lecture des ouvrages mis en œuvre par les hommes pour permettre la navigation (connexions, franchissement de relief, etc.)

Le visiteur pourra à travers l'approche géographique se situer sur le territoire des Rives de Saône et plus largement sur le territoire national et européen. En accompagnement de cette approche ludique, des exemples remarquables locaux de structuration de la voie d'eau tel que Pagny seront mis à l'honneur.

3- L'histoire et le patrimoine hérité

A travers une approche chronologique, l'exposition offrira au visiteur les clés de lectures des infrastructures disparues et encore observables (barrage, canaux, écluses, etc.). Mises en œuvre par les hommes pour façonner les cours d'eau naturels, qui autrefois formaient des frontières entre les territoires, ces infrastructures ont transformé la vie du territoire et de ses habitants (échanges commerciaux, métropolisation, etc.).

Pour appuyer le propos de l'interconnectivité des territoires, l'histoire de la construction de ces ouvrages sera rapprochée de l'histoire de France.

4- Le développement des techniques et des transports

Cette thématique apportera au visiteur une vue d'ensemble sur les techniques de la batellerie et leur adaptation aux enjeux du transport des marchandises et des personnes au fil de temps.

Dans une approche ludique, le visiteur pourra saisir la façon dont le réseau fluvial a conditionné les gabarits des bateaux et leurs usages. Il sera aussi invité à comprendre le fonctionnement des infrastructures qui permettent leur navigation (écluses, hub, etc.). Cette thématique apportera par ailleurs un éclairage sur les métiers liés à la voie d'eau (construction, transport, logistique, etc.).

5- L'environnement et le cycle de l'eau

En partant toujours de la question du réseau fluvial, cette partie tentera d'apporter au visiteur des éclairages sur la nécessité de maîtrise et de régulation du cycle des voies d'eau (réservoirs, crues, irrigation, etc.). Ainsi, le visiteur sera invité à comprendre la diversité des paysages façonnés par les enjeux de développement du territoire.

Cette thématique sera également l'occasion d'aborder la richesse des espèces de faune et de flore offert par ces paysages façonnés au fil du temps par l'homme.

D- LES PRINCIPES DE MEDIATION

1- Des contenus variés au service d'une exposition ludique

Le musée de la Batellerie dispose d'un fond riche et régulièrement alimenté. Il sera la base essentielle des contenus du centre d'interprétation. Il est constitué pour la plupart de documents d'archives, photographies, cartes, maquettes, objets de batellerie...

Pour les documents d'archives papier et photographiques, un travail de numérisation permettra de présenter des reproductions dans l'exposition afin d'éviter les contraintes de conservation très restrictives, en particulier en matière de niveaux d'éclairage.

Les cartes conservées ou créées par le musée de la Batellerie proposent des présentations visuelles très différentes. Un travail graphique devra permettre d'unifier les informations cartographiques présentées, et offrir une lecture cohérente pour les visiteurs. Des cartes anciennes pourraient éventuellement être présentées sous la forme de reproduction.

Les maquettes ou autres objets liés à l'univers de la batellerie pourront être présentées de façon distincte en fonction des contraintes de conservation. Cependant, hormis pour les objets les plus fragiles, la présentation ne sera pas « sacralisée ». L'intention est de donner vie à ces objets que ce soit à travers la manipulation lorsque cela est possible ou le récit lorsqu'une mise à distance est indispensable. La présence des objets est signifiante dans une volonté d'évocation de la vie des hommes au rythme des voies d'eau. Elle doit servir ce propos et ne pas proposer un inventaire scientifique. Une sélection restreinte et adaptée au propos de l'exposition sera donc à envisager.

Le centre d'interprétation proposera au public une expérience de visite à vivre, à ressentir. Pour cela, Les outils de médiation envisagés seront manipulables et observables, dans un registre ludique et didactique. L'écrit sera restreint à l'essentiel, il est à éviter les textes trop longs qui sont souvent boudés lors d'une visite. Une estimation à 25 000 signes pour l'ensemble de l'exposition paraît répondre à cette demande. La rédaction sera confiée à un muséographe à inclure dans l'équipe de MOE chargée de la réhabilitation de la halle. Le contenu pourra être basé sur des apports de VNF et AQUA. Une traduction en plusieurs langues devra être réalisée.

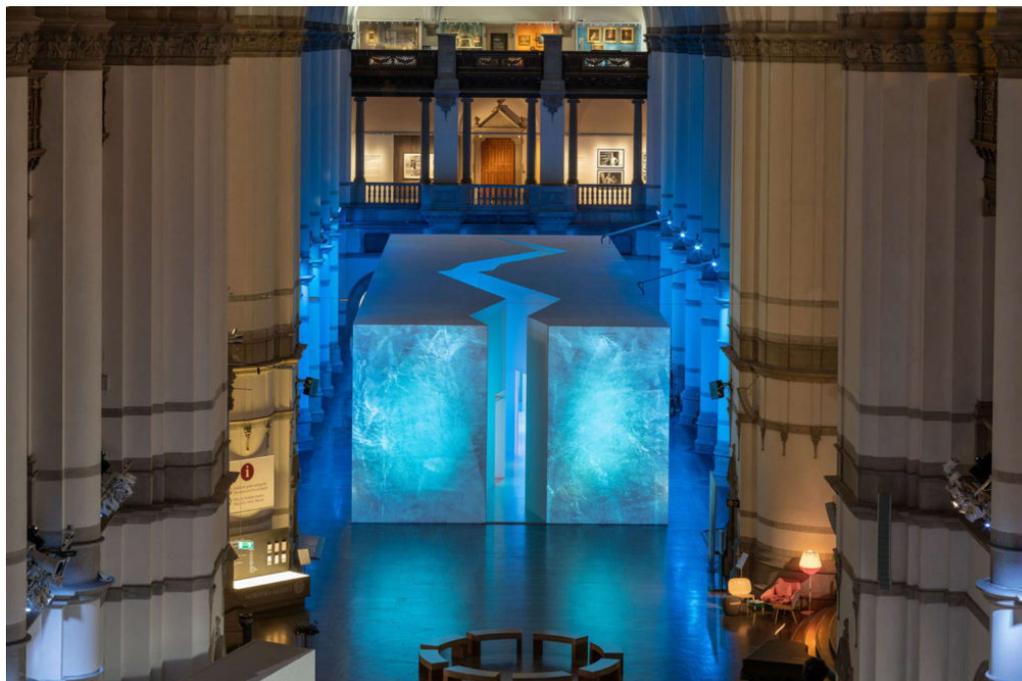
Pour appuyer le souhait d'un lieu vivant et ludique, un espace de médiation et convivial sera installé au cœur du centre d'interprétation. Cet espace modulable pourra accueillir des expositions temporaires et des groupes de visiteur de 25/30 personnes pour des conférences, projections, ateliers...

La proposition scénographique devra pouvoir répondre en termes de mise en œuvre et de relation de ces contenus à une présentation claire du discours auprès du visiteur et à la contrainte de permanence.

Une attention particulière devra être portée sur les relations entretenues entre chaque élément de contenu et leur environnement. L'assemblage d'images, objets, vidéos, etc. entre eux permet de faire appel à l'imagination du visiteur, et le mène vers une évocation narrative de ce qu'il voit. Le visiteur alors en position d'attention peut devenir acteur au sein de l'exposition pour une interprétation personnelle et durable de ce qui lui est montré.

Les contenus envisagés comme interactifs exploiteront avant tout une interaction de type manipulation et devront limiter l'exploitation de systèmes programmés. Les systèmes programmés pour des contenus de type multimédias pourront être mis en place et seront d'une technicité maîtrisable pour faciliter la pérennité de l'exposition et restreindre le recours à des compétences extérieures pour le maintien de ce type d'équipement à niveau.

L'eau sera le « fil bleu » de l'exposition. La scénographie traduira sa présence dans l'ensemble de l'espace d'interprétation pour embarquer le visiteur au cœur des enjeux de la voie d'eau. Cette immersion formera l'ambiance générale de l'exposition et devra trouver des échos à l'extérieur que ce soit aux premiers abords de la halle pour mener vers la Saône ou plus largement dans la ville de Saint-Jean-de-Losne et notamment vers la Gare d'eau.



Exposition Arctique Stockholm – immersion par l'ambiance lumineuse

2- Les outils de médiation envisagés par thématique

Les dispositifs de médiation présentés ci-dessous ne présente pas une liste exhaustive mais un panel d'exemples qui restent à affiner et compléter à l'avancement des études.

I // LE RESEAU FLUVIAL	
<p>Cette thématique représente le cœur de projet. Elle est un pré-requis à la compréhension des contenus abordés dans le reste de l'exposition. Cette entrée en matière géographique donnera une vue d'ensemble sur le fonctionnement et l'évolution du réseau des voies navigables de l'échelle locale à l'échelle européenne.</p>	

I.1 // La carte interactive	
Objectif	<p>Se situer géographiquement</p> <p>Comprendre le réseau des voies navigables à différentes échelles</p> <p>Différencier les voies naturelles et artificielles</p>
Message	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Où suis-je et d'où je viens ? ▪ Saint-Jean-de-Losne se situe au carrefour de plusieurs voies navigables ▪ Les voies navigables permettent la communication et les échanges entre différents territoires ▪ Pour maîtriser les voies d'eau naturelles l'homme a fait preuve d'inventivité face aux contraintes géographiques et façonné les paysages.
Dispositif	<p>Carte interactive</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte en relief ou maquette du réseau des voies d'eau ▪ Doit présenter le territoire des Rives de Saône et le situer au sein du réseau national et européen ▪ Doit différencier les voies navigables ou non et les voies naturelles et artificielles ▪ Doit identifier les ouvrages de connexion entre les différentes voies ▪ Doit donner à voir les grandes évolutions du réseau ▪ De grande dimension (9 à 12m² environ) pour recevoir un groupe de visiteur tout autour. <p>Interactivité : Activer une mise en lumière pour comprendre les différentes couches de la carte en relation avec un contenu écrit ou sonore.</p>

Références



Château des Ducs de Bretagne – Maquette activée par la vidéoprojection

I.2 // Les exemples annexes	
Objectif	Identifier des ouvrages de connexions remarquables
Message	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour connecter les voies navigables entre elles différentes typologies de connexions ont été construites ▪ Certaines d'entre elles sont observables sur le territoire des Rives de Saône
Dispositif	<p>Texte</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagné d'une carte de situation, de schéma sur la typologie et de photographies ▪ Contenu consultable en annexe de la carte interactive ou sur des panneaux distincts de celle-ci

Références

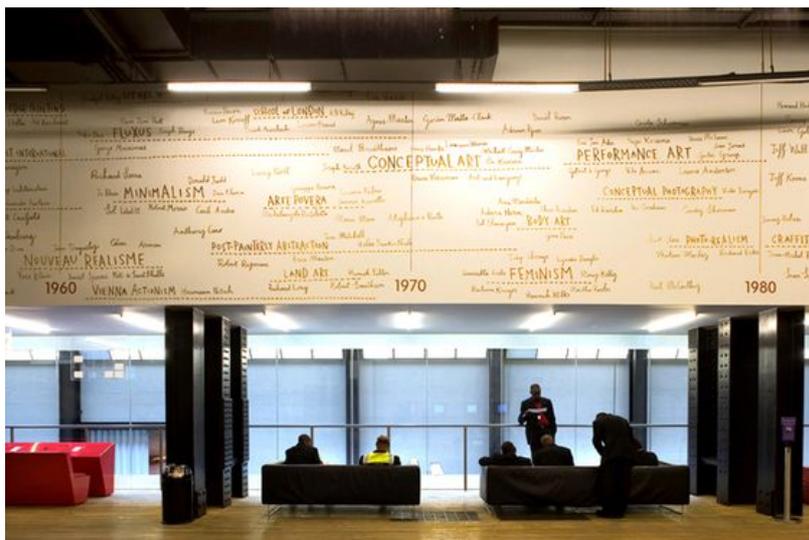


Maison du patrimoine Saint-Lary
Carte relief avec contenu annexe

II // L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE HERITE	
<p>Cette thématique offrira au visiteur les clés de compréhension de l'évolution des voies navigables et de la nécessité de leur aménagement pour la pérennité du territoire. Elle présentera les dates clés de ces évolutions au regard de l'histoire de France ainsi que des récits et témoignages de la vie des habitants.</p>	

II.1 // La frise chronologique	
Objectif	Comprendre les grandes évolutions des voies navigables et le mettre en regard des évènements de l'histoire de France
Message	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par nécessité, les hommes ont apprivoisé les voies d'eau, les ont transformées pour qu'elles deviennent voies de communication et non plus frontière. ▪ Le développement du commerce ou de l'industrie ont participé à l'invention d'ouvrages d'exception.
Dispositif	<p>Frise chronologique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une frise qui fasse évènement dans l'espace ▪ Peut se développer à partir de la carte au sol puis guider le visiteur vers l'espace dédié à la thématique pour le construire ▪ Présenter des contenus très divers tels que texte, image, plan technique, carte...

Références



Tate Gallery – Timeline comme élément de construction de l'espace scénographique



Musée imaginaire de Henri Langlois / cinémathèque
Chronologie associant plusieurs typologies de contenus

II.2 // Les témoignages	
Objectif	Comprendre les évolutions de la vie des habitants au rythme des cours d'eau
Message	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les cours d'eau ont façonné la vie des hommes ▪ Les hommes ont façonné les cours d'eau
Dispositif	<p>Dispositif sonore intime</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion d'un enregistrement sonore d'une voix d'habitant témoignant la vie sur le territoire des Rives de Saône ▪ Les témoignages pourraient être issus d'un travail d'écriture, de récits archivés ou d'entretien ▪ Le son est associé à une image évocatrice pour stimuler l'imaginaire du visiteur

	<ul style="list-style-type: none"> La diffusion sonore se fera à travers un casque ou de façon très directionnelle afin que le témoignage s'adresse à un visiteur pour recréer une sensation d'intimité
--	--

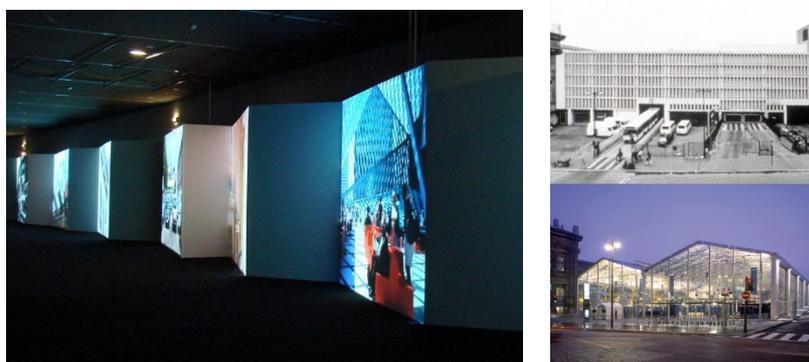
Références



La voix des témoins – mémorial de la Shoah
Cabinet d'écoute associant image et son

II.2 // Les images d'archives	
Objectif	Identifier les ouvrages encore existants et disparus
Message	Les ouvrages construits pour la navigation des bateaux ont évolué au fil des évolutions des techniques de la batellerie
Dispositif	<p>Avant-Après</p> <ul style="list-style-type: none"> Utiliser des images d'archives et contemporaine pour identifier les ouvrages toujours existants, ceux transformés et ceux disparus. En annexe donner à comprendre les raisons de ces évolutions. Utiliser des images grands formats dans un souci d'immersion et rendre compte de l'échelle des ces ouvrages monumentaux.

Références



Exposition Avant-Après l'architecture au fil du temps – cité de l'archi
Images grands formats

III // LE DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES ET DES TRANSPORTS	
<p>Cette thématique aborde pour une grande part des questions techniques. De façon ludique et pédagogique, le visiteur sera amené à comprendre l'évolution de la batellerie, le fonctionnement des ouvrages des voies navigables et les techniques développées pour le transport.</p>	

III.1 // Le cabinet de curiosité	
Objectif	Observer les typologies de bateaux, les outils de batellerie, les moyens de halage, etc.
Message	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La navigation est ses particularités a fait naître nombre de curieux objets ▪ Ces objets ont une histoire à raconter, celle de leur rapport aux hommes qui les ont inventés
Dispositif	<p>Cabinet de curiosité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accumulation d'objets issus des collections du musée de la Batellerie. ▪ Rendre ces objets vivants en ajoutant une couche de récit par l'écrit ou une mise en son et lumière à activer. ▪ Pour donner une impression de foisonnement, le cabinet doit occuper largement l'espace, il pourrait exploiter la grande hauteur offerte par l'architecture

Références



Musée Auguste Grasset Varzy – Objet vivant avec la lumière et le son



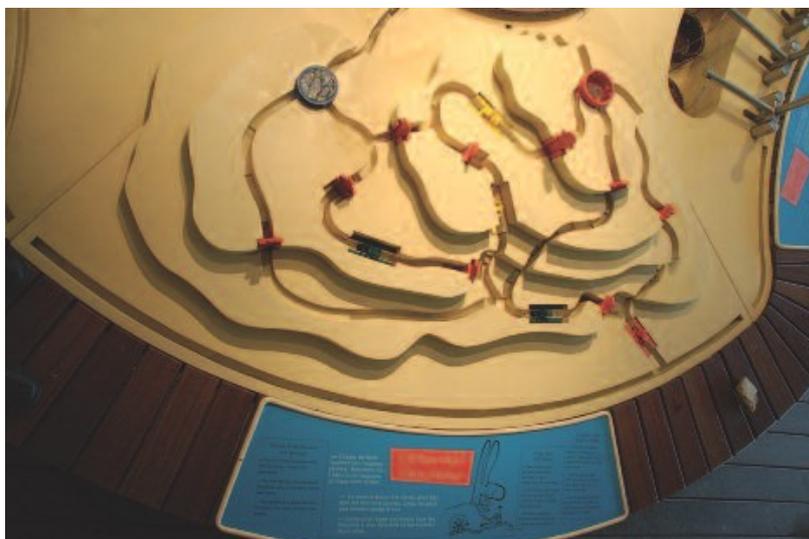
Musée de la chasse – intervention de Sophie Calle
Ajouter du récit aux objets présentés

III.2 // Les maquettes à manipuler	
Objectif	Comprendre le fonctionnement des ouvrages construits pour permettre la navigation des bateaux, les gabarits de bateaux, les méthodes de chargement des bateaux, etc.
Message	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La géographie est une contrainte et l’homme a fait preuve d’ingéniosité pour franchir les reliefs et les cours d’eau. ▪ La batellerie est un secteur qui cherche toujours à innover ▪ Le transport sur les voies navigables a toujours su se renouveler (marchandises, personnes, etc.)
Dispositif	<p>Maquettes à manipuler</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un profil en relief à franchir avec un bateau avec des écluses ▪ Bateau à charger de matières premières avec différents systèmes de chargement ▪ Associer les gabarits de bateaux aux différentes voies navigables ▪ Associer les typologies de bateaux en fonction de ce qu’ils transportent (marchandises, personnes, etc.) ▪ La décomposition sous forme de station/borne permet de saisir un aspect à la fois.

Références



Exposition Feu – Cité des sciences et de l'industrie
La station pour décomposer les phénomènes scientifiques



Ludo – Pont du Gard
Manipulation mécanique sans dispositif programmé

III.3 // L'immersion dans l'atelier de fabrication	
Objectif	Stimuler l'imaginaire du visiteur en le plongeant au cœur d'une atelier de fabrication de bateau
Message	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Derrière la technique la main de l'homme est toujours là. ▪ La fabrication de bateau est une industrie vivante et active sur le territoire des Rives de Saône
Dispositif	<p>Boucle sonore et photographies</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion d'une boucle sonore d'un atelier de fabrication ▪ Associer cet enregistrement à des photographies de gestes des travailleurs.

Références



Photographie de Lewis Hine – l'homme au travail

IV // L'ENVIRONNEMENT ET LE CYCLE DE L'EAU

Cette thématique offrira au visiteur les clés de lecture des paysages induits par la nécessité de gestion de l'eau pour rendre les voies navigables. L'immersion sera l'outil principalement employé pour donner l'envie de poursuivre la visite sur le territoire.

IV.1 // Les techniques de gestion de l'eau

Objectif	Comprendre les différents moyens mis en œuvre pour la gestion de l'eau
Message	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'eau doit être régulée ▪ Sa gestion fait appel à des compétences très diverses (VNF, environnement, etc.)
Dispositif	<p>Schémas explicatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement d'un réservoir ▪ Contrôle des crues ▪ Origine du brouillard en Val de Saône

IV.2 // L'immersion dans les paysages

Objectif	Donner à voir les typologies de paysages engendrée par la nécessité de naviguer
Message	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le paysage est une construction humaine ▪ La nature sait toujours y reprendre ses droits
Dispositif	<p>Grandes photographies immersives</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de photographies de différents paysages ▪ Donner les clés de lecture de ces photographies en fonction de la voie d'eau avec un texte ▪ Apporter des information annexes sur la faune et la flore installée dans ces paysages

Références



Saveurs et lumière de Provence – archives départementales des Bouches-du-Rhône
Immersion dans les paysages par l'image grand format

3- Des dispositifs annexes à l'exposition

Autour de cette exposition, d'autres dispositifs gravitent et seront à intégrer à la proposition scénographique.

Les dispositifs précédents forment le socle permanent de l'exposition. Des contenus renouvelables viendront compléter le propos présenté. Ils seront à intégrer à l'exposition pour faire du centre d'interprétation un lieu vivant ancrer dans les questionnements d'une société actuelle. Les trois focus *l'homme*, *l'avenir* et *l'observatoire* sont ainsi à considérer comme évolutifs. Présents dans chacune des thématiques ces focus pourraient être renouvelés tous les deux ans selon un axe d'approche distinct. La scénographie devra donc penser à une mise en œuvre dont le renouvellement reste facilement reproductible.

Un simulateur de navigation simplifié à destination du jeune public pourrait être envisagé pour un usage en autonomie. Ce dispositif multimédia devra permettre au visiteur de s'immerger sur l'eau au sein d'une cabine de commande d'un bateau. Il n'est pas particulièrement lié à une des thématiques de l'exposition et son intégration dans l'espace ne devra pas entraver le parcours de l'exposition permanente. Le simulateur est un outil ludique pouvant générer des nuisances notamment sonores. L'aménagement de ce dispositif devra donc permettre une protection de ces nuisances vis-à-vis de l'exposition.

L'espace polyvalent et convivial sera clairement identifiable au sein du centre d'interprétation. Son traitement scénographique dialoguera avec l'espace d'exposition permanente et la transition entre ces deux espaces sera naturelle. Cet espace devra

pouvoir fonctionner à la fois en lien avec l'exposition et de façon autonome en dehors des horaires de visite.

Le centre d'interprétation est une porte d'entrée sur le territoire. Il doit donc offrir des clés de lecture au visiteur pour qu'il puisse partir à la découverte du territoire des Rives de Saône. Le traitement scénographique développé au cœur du centre d'interprétation devra ainsi trouver des échos sur des sites à découvrir en extérieur et poursuivre la visite.

- L'Aster, péniche réhabilitée par l'association Aqua, pourrait permettre un temps de visite sur l'eau.
- La visite d'un chantier de construction permettrait de valoriser des savoir-faire locaux.
- Un parcours photographique dans la ville et sur la gare d'eau mettant en valeur des photos anciennes grand format pourrait rendre compte de l'évolution de l'architecture et de la vie des habitants au bord des voies d'eau.

E- LES ELEMENTS TECHNIQUES

1- Locaux et surfaces

Plusieurs locaux seront nécessaires au fonctionnement du centre d'interprétation. Certains d'entre eux seront mutualisés avec les autres fonctionnalités présentes dans la halle CBV.

- **A.1 // Accueil** : espace mutualisé au niveau de la halle pour l'accueil des groupes et individuels ; information et orientation du public dans la halle et sur le territoire ; Accueil par le personnel dédié à l'équipement de la halle CBV ; 1 à 2 postes d'accueil sur banque d'accueil ; Espace/meuble dédié pour information touristique ; espace enfants ; espace visible depuis l'entrée et central entre toutes les fonctionnalités de la halle CBV.
- **A.2 // Boutique mutualisée avec l'accueil et pour la halle** : espace mutualisé ; vente de produits régionaux, livres, documentation, cartographie, produits de la marque du territoire, jeux, etc. ; « enceinte » contrôlable ; étagères, présentoirs ; banquette de consultation ; comptoir/caisse ; liaison directe depuis accueil et exposition sans pour autant le ressentir comme un passage obligé.
- **B.1 // Exposition permanente** : présentation des contenus permanents selon quatre thématiques ; espace ouvert en circulation libre ; espace semi fermé dédié au simulateur de navigation ; liaison directe depuis accueil et cheminement vers boutique.
- **B.2 // Espace convivialité** : plusieurs usages conférences, débats, projections, ateliers, expositions temporaires ; espace convivial et polyvalent ; faire événement dans le centre d'interprétation ; intégration et liaison avec exposition permanente ; possibilité de fonctionnement autonome hors horaires d'ouverture de l'exposition permanente.
- **B.3 // Réserves** : stockage de mobiliers ; espace avec racks de rangement pour une sélection de collection ; plan de travail pour petits bricolages ; système de contrôle humidité et température ; accès de plein pied avec espace d'exposition.

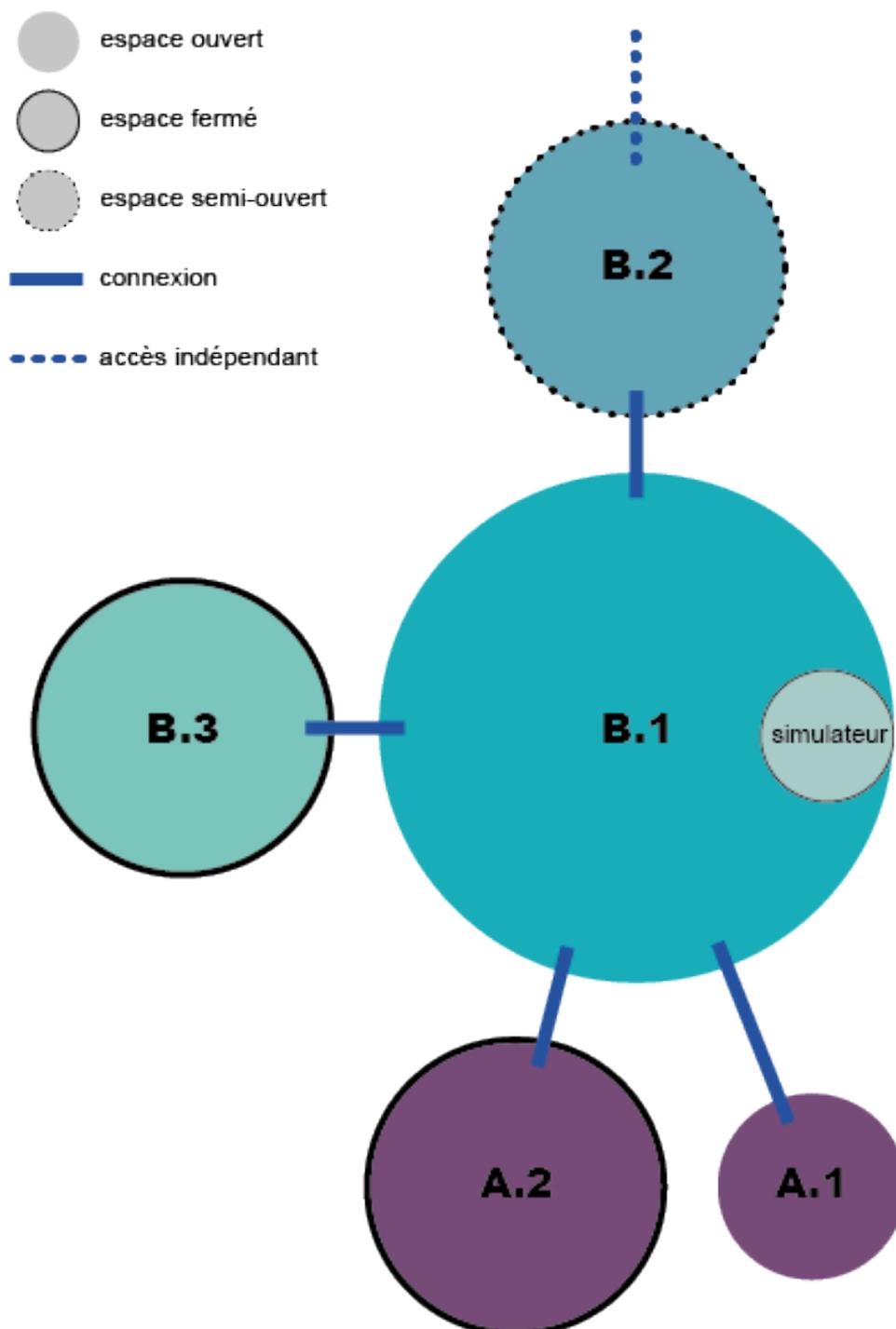


Schéma d'organisation des locaux

CENTRE D'INTERPRETATION DE LA VOIE D'EAU Tableau des surfaces utiles (SU)		
Locaux	SU m² fourchette haute	SU m² fourchette basse
A // LOCAUX MUTUALISES	70	50
A.1 // Accueil	20	20
A.2 // Boutique	50	30
B // LOCAUX DEDIES	250	180
B.1 // Exposition permanente (dont simulateur 5 à 10m ²)	150	120
B.2 // Espace convivialité	50	30
B.3 // Réserves	50	30

2- Permanence et durabilité de l'exposition

La durée envisagée pour la permanence de l'exposition est de 10 ans. La proposition scénographique devra prendre en compte cette contrainte.

Un renouvellement d'une partie des contenus tous les un à deux ans environ est à envisager. Ces contenus concernent les focus *l'homme, l'avenir et l'observatoire*. Ses points de focus répondent à la volonté de créer un lieu vivant et se retrouvent dans chaque partie de l'exposition permanente. Leurs contenus seront essentiellement composés de texte et d'image. Ce renouvellement devra être simple et ne devra pas nécessiter de compétence technique particulière et/ou faire appel à des services extérieurs.

Le cabinet des curiosités pourra également faire l'objet d'un renouvellement tous les deux ans afin de présenter aux visiteurs de nouveaux objets issus des collections du musée de la Batellerie. Ce dispositif sera donc pensé pour être renouvelé.

L'entretien et la maintenance de l'exposition devra pouvoir être faite en grande partie par les services techniques de la commune. Toute manipulation, installation image et son, lumière devront être pensés avec un accès facilité.

L'esthétique globale du centre d'interprétation sera durable et devra rester agréable au cours des dix prochaines années. L'exposition ne devra pas paraître « vieillie » au bout de 2/3 ans. Les matériaux et équipements seront pérennes pour 10 ans et leur entretien et nettoyage facilités.

L'exposition sera pensée avec la lumière naturelle des sheds existants et ouverte vers l'extérieur pour inviter le visiteur à explorer les voies d'eau au-delà du centre d'interprétation. La mise en lumière devra donc considérer cette contrainte et les objets présentés ne devront pas présenter de contraintes de conservation trop restreintes. Notamment les archives papier et photographiques seront numérisées et leur présentation se feront sous la forme de reproduction. ...). La proposition scénographique devra offrir une maîtrise de la lumière à la fois naturelle et artificielle en accord avec le propos développé.

3- Typologie de contenus

Trois typologies de contenus sont indentifiables.

- **Texte et image fixe** : Les contenus textuels seront limités pour axer l'exposition sur une expérience à vivre. Une traduction en 1 à 2 langues ? (anglais + autre ?) sera nécessaire pour rendre l'exposition accessible aux visiteurs étrangers. Les textes seront hiérarchisés (texte de séquence, texte focus, texte cartel, texte jeune public, etc.).
- **Dispositifs multimédias** : Ces dispositifs ne multiplieront pas les technologies programmées afin de faciliter la maintenance de l'exposition. Ils seront essentiellement basés sur le son des témoignages et une mise en lumière de la carte interactive et/ou du cabinet de curiosités. Seul le simulateur de navigation nécessitera une mise en œuvre et des compétences techniques avancées.
- **Manipulation** : Ces dispositifs formeront une grande part de l'exposition et mettront en position d'acteur le visiteur. L'interaction souhaitée sera de l'ordre mécanique plus que programmée afin de faciliter l'entretien par les équipes techniques internes en limitant le recours à un prestataire extérieur.

Le centre d'interprétation sera accessible à tous les publics. L'approche sensitive du propos doit donc être prise en compte dans la conception de la scénographie, et elle doit s'adresser tout autant au public handicapé qu'au public valide. Cette contrainte pourra être pensée comme une opportunité de proposer une exposition à vivre et non « encyclopédique ».

4- Maintenance des équipements techniques

Une formation des équipes techniques internes sera nécessaire pour l'entretien de ces équipements et un contrat de maintenance sera éventuellement à envisager avec un prestataire extérieur.

La maintenance des équipements techniques concerne principalement les dispositifs multimédias (son, vidéos, etc.) et l'éclairage. Au-delà de la maintenance, un entretien régulier des équipements (achat de sources lumineuses, filtres, nettoyage, etc.) et dans une moindre mesure un renouvellement de ces équipements est à envisager pour maintenir l'exposition à niveau au cours des dix années à venir.

De la même façon en ce qui concerne l'espace accueillant une exposition temporaire par an, une mise en peinture de cet espace sera nécessaire à chaque changement d'exposition.

5- Moyens humains

Les équipes internes nécessaires au bon fonctionnement du centre d'interprétation seront composés ainsi :

- Un personnel permanent chargé de projet et de gestion du centre d'interprétation
- Deux personnels saisonniers en charge de la médiation
- Une équipe technique pour des interventions ponctuelles d'entretien et de maintenance
- Un personnel pour des interventions ponctuelles chargé de l'écriture des contenus renouvelables et de l'exposition temporaire.

L'intervention de prestataires extérieurs seront indispensable pour :

Maintenance du simulateur de navigation et éventuellement ponctuellement pour s'autres dispositifs multimédias.

Conception et réalisation d'exposition temporaire annuelle. Au regard de la petite surface dédié aux expositions temporaires 30 à 50m², une consultation en conception-réalisation pourrait simplifier le montage du projet et sa mise en œuvre.

6- Enveloppe budgétaire

CENTRE D'INTERPRETATION DE LA VOIE D'EAU Estimation enveloppe budgétaire			
Prestation / Matériel	SU m²	PU €ht	Total €ht
INVESTISSEMENT fourchette haute			500 000
Travaux scénographie	200	2 000	400 000
Prestation MOE (25%)			100 000
Numérisation – récollement collection musée			
INVESTISSEMENT fourchette basse			375 000
Travaux scénographie	200	1 500	300 000
Prestation MOE (25%)			75 000
Numérisation – récollement collection musée			
FONCTIONNEMENT budget annuel moyen			41 500
Mise en peinture	100	25	2 500
Entretien matériel éclairage et multimédia			2 000
Maintenance (contrat 4 interventions annuelles)			4 000

Renouvellement matériel technique			1 000
Conception-réalisation exposition temporaire	40	800	32 000

7- Consultation MOE scénographie

L'équipe de MOE en charge du volet scénographique du centre d'interprétation peut être consultée de deux manières :

Intégrée à l'équipe MOE architecturale avec un unique appel d'offres sous forme de concours d'architecture. Cette option permet de garantir une bonne intégration de la scénographie dans le projet architectural.

Indépendamment de la MOE architecturale dans un second appel d'offres sous forme de MAPA. Les phases d'études d'un projet scénographique étant généralement décalées par rapport aux phases d'études du projet architectural, cette solution permet de phaser le projet et de réduire les enveloppes d'investissement.

Dans chacune des deux options, toute demande de prestations aux équipes candidates devront faire l'objet d'une indemnisation dont le montant est défini par le cadre réglementaire de la commande publique. Il est donc conseillé dans le cadre d'une MAPA d'établir l'appel d'offres en deux phases avec une phase de candidature puis une phase d'offres dans lequel les candidats pourront établir une esquisse.

Pour établir le projet scénographique du centre d'interprétation, l'équipe de MOE scénographie devra réunir les compétences suivantes :

- Scénographie
- Graphisme
- Conception lumière
- Conception multimédia
- Conception manipulation

Aucun acteur local n'étant à ce jour identifié clairement pour l'élaboration des contenus de l'exposition, cette mission d'élaboration du programme muséographique peut être intégrée à la mission de MOE scénographique. La compétence d'un muséographe devra alors s'ajouter aux compétences listées ci-dessus.

Intitulé du projet : Réaménagement qualitatif des abords de la Gare d'Eau
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Rives de Saône

1. Objectifs du projet :

- Aménager un espace public dégradé pour la population locale et les clientèles touristiques.
- Amélioration de l'image des deux communes et du pôle fluvial pour participer à son attractivité résidentielle dans le cadre du projet d'ORT (Opération de revitalisation du territoire) et touristique dans le cadre de l'objectif plus large de « reconquête du pôle fluvial ».
- Amélioration de la qualité environnementale du milieu, contribuant à un confort thermique et en améliorant la biodiversité sur le pôle fluvial.
- Pacifier les voies de circulation, canaliser les flux de véhicule pour laisser la place aux mobilités douces dans l'espace public.

2. Description du projet (contexte, origine, diagnostic, descriptif de l'action, localisation ...)

La Communauté de communes Rives de Saône fédérant 38 communes et les communes de Saint-Usage et de Saint-Jean-de-Losne s'investissent depuis plusieurs années pour le développement des activités fluviales autour de la Saône et du Canal de Bourgogne aux côtés des entreprises du secteur.

La gare d'eau située à cheval sur les deux communes, est le lieu de la vie économique et touristique de la filière fluvial. Mais la gestion « au fil des besoins » de la gare d'eau de Saint-Jean-de-Losne/Saint-Usage, caractérisée par une absence de concertation et de pilotage, a généré une occupation « complexe » des surfaces de terre-plein et certaines parties des berges et des voies de circulation de la gare d'eau.

Plusieurs entreprises sont installées autour de la gare d'eau et ont développé une activité de location de bateaux à la semaine. Cette activité engendre une fréquentation de la gare d'eau et un phénomène de stationnement envahissant, sur un lieu qui n'est pas adapté et qui dévalorise son caractère touristique. Cet espace, qui pourrait constituer un lieu de détente pour les habitants et une véritable vitrine pour les touristes, s'est dégradé au fur et à mesure des occupations d'entreprises, du développement de zones de stationnement privées, de zone de stockage de matériel industriel.

Conscientes de la situation, communes et communautés de communes travaillent ensemble depuis plusieurs mois pour créer un parking public sécurisé permettant le stationnement longue-durée situé à 200 m de la gare d'eau en retrait de la route.

Ce projet permettra de retirer complètement les voitures de la gare d'eau, et ainsi de réinvestir les espaces libérés et de redonner sa place aux promeneurs tout en offrant un service adapté aux attentes des clientèles.

Ce projet s'appuie sur une expertise technique menée par un cabinet d'urbanisme (AEI) mais également sur une large concertation auprès des acteurs locaux (ateliers de travail, réunion terrain, ...). Le détail et la nature des travaux est présenté dans le document joint.

Les grands principes retenus sont les suivants :

- Desimperméabilisation des sols (suppression du parking provisoire en concassé tassé et bicouche pour une remise en herbe et plantation d'arbres) pour faciliter l'infiltration et lutter contre la chaleur d'été.
- Suppression des véhicules roulants sur la voie le long de la gare d'eau (implantation de bornes d'accès sécurisé permettant uniquement un dépose minute au début de la voie pour les clients de l'entreprises Le Boat).
- Suppression d'une zone de friche (stockage de matériel industriel) pour la rendre aux promeneurs
- Réfection de la chaussée existante pour sécuriser la circulation vélo
- Re-paysagement de l'espace : création d'ilots de fraîcheur avec plantation d'arbres, création de haies favorisant la biodiversité.
- Installation de mobilier urbain permettant de créer un lieu de promenade et de vie pour les habitants.

3. Lien avec la stratégie du territoire

Ce projet s'inscrit dans la stratégie d'attractivité du Pays Beaunois qui est centrée sur la redynamisation des centres bourgs du Pays. Il s'inscrit également dans la stratégie LEADER du Pays au titre de l'attractivité des centres-bourgs et de la structuration de filières économiques du territoire. Il fera l'objet d'un co-financement à ce titre.

Par ailleurs, ce projet est issu d'une démarche participative et ambitieuse menée depuis plus d'un an par la Communauté de communes et le Pays : la Charte Fluviale de Territoire (bilan-diagnostic, ateliers participatifs, programme pluriannuel). Cette action a été identifiée comme étant prioritaire par les élus locaux et acteurs économiques du territoire. Il s'inscrit également dans une démarche plus globale dans laquelle la Communauté de communes et le Pays sont partenaire : l'Opération de Revitalisation du Territoire.

4. Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet (ingénierie, méthodologie, partenariat ...)

Un maître d'œuvre viendra appuyer le responsable travaux de la Communauté de Communes Rives de Saône. Plusieurs réunions de concertation sont programmées avec les municipalités, acteurs économiques locaux (VNF, Le Boat, ...) et les riverains.

5. Dépenses prévisionnelles

DEPENSES		Cout HT
TRAVAUX		
Installation / Préparation / Constat / Balisage / Sondage complémentaire		15 000.00 €
Réaménagement Voirie : env. 3000 m ² (supression parking, piste cyclable, ...)		70 000.00 €
Aménagement cheminement piéton : env. 500 m ² (anciens et nouveaux accès)		20 000.00 €
Mobilier Urbain Qualitatif (banc, table pic nique, garage à vélos, ..., signalisation et aménagement connexe)		75 000.00 €
Bornes escamotables (entrée et sortie) avec contrôle d'accès		25 000.00 €
Végétation et aménagement connexe (plantation arbres,haies, clotures...)		65 000.00 €
Evacuation des vestiges (zone de friche)		5 000.00 €
Electricité (aménagement réseau existant + création de borne électrique pour manifestations)		25 000.00 €
	Total Travaux =	300 000.00 €
ETUDES		
Etudes connexes (relevés topographiques, sondages géotechniques,...)		7 000.00 €
Mission de MOE (conception, étude, consultation, suivi des travaux, jusqu'à la réception des travaux)		30 000.00 €
	Total Etudes =	37 000.00 €
	TOTAL DEPENSES	337 000 €

6. Calendrier prévisionnel du projet :

	<u>Calendrier</u>
<u>Etude de besoins et de faisabilité</u>	Novembre 2020
<u>Programme de l'opération</u>	–
<u>Consultation pour marché de maîtrise d'œuvre</u>	Décembre 2020
<u>Avant-projet sommaire</u>	Février 2021
<u>Avant-projet définitif</u>	Mai 2021
<u>Consultation pour marchés de travaux</u>	Juillet 2021
<u>Démarrage des travaux (au plus tard le 31.12.2021)</u>	Septembre 2021
<u>Fin des travaux</u>	Mars 2022

Communauté de Communes Rives de Saône Aménagement d'un parking sécurisé



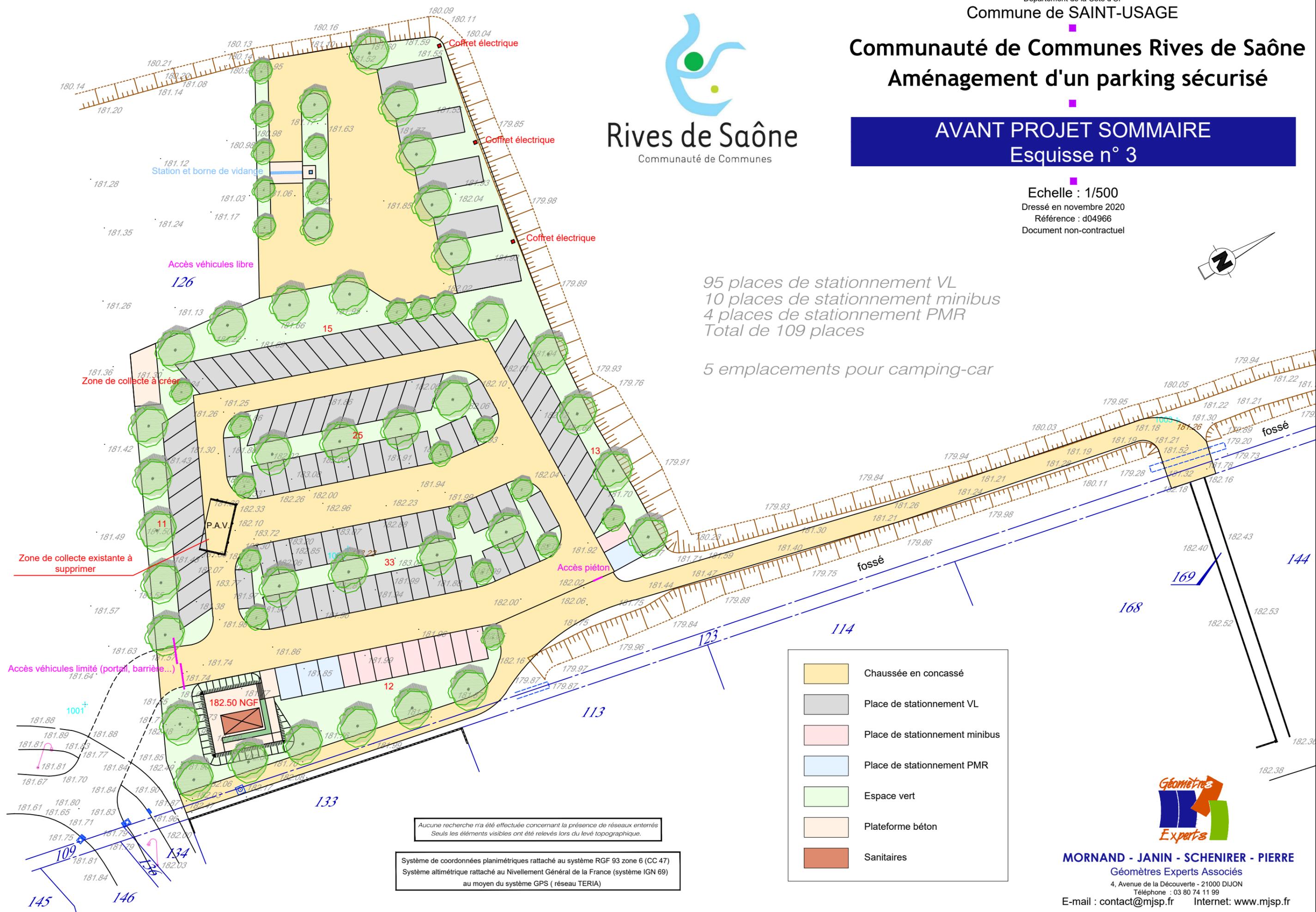
AVANT PROJET SOMMAIRE Esquisse n° 3

Echelle : 1/500
Dressé en novembre 2020
Référence : d04966
Document non-contractuel



95 places de stationnement VL
10 places de stationnement minibus
4 places de stationnement PMR
Total de 109 places

5 emplacements pour camping-car



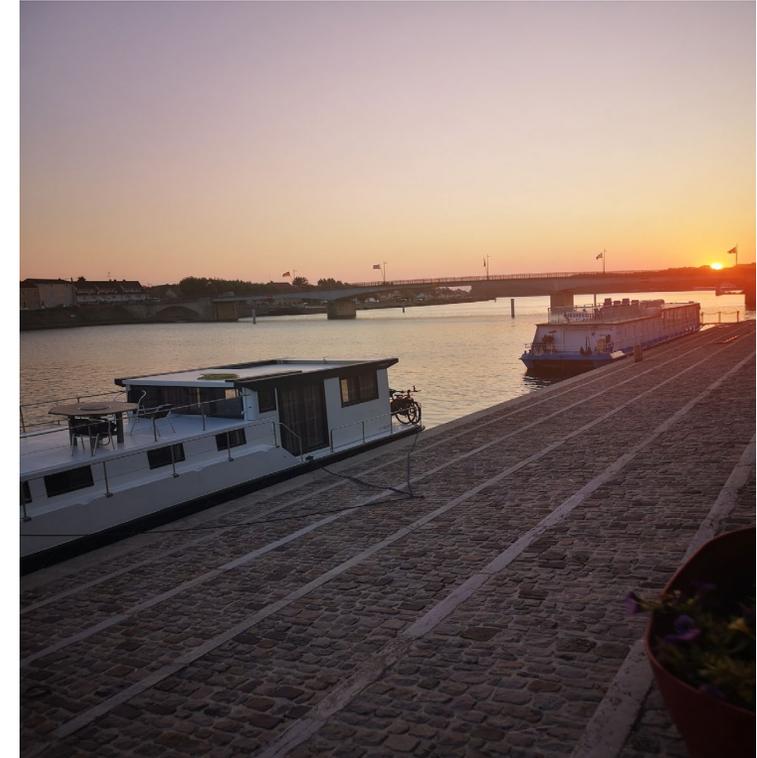
Aucune recherche n'a été effectuée concernant la présence de réseaux enterrés
Seuls les éléments visibles ont été relevés lors du levé topographique.

Système de coordonnées planimétriques rattaché au système RGF 93 zone 6 (CC 47)
Système altimétrique rattaché au Nivellement Général de la France (système IGN 69)
au moyen du système GPS (réseau TERIA)

- Chaussée en concassé
- Place de stationnement VL
- Place de stationnement minibus
- Place de stationnement PMR
- Espace vert
- Plateforme béton
- Sanitaires



CHARTRE FLUVIALE DE TERRITOIRE ET HALLE CBV ORGANISATION DE LA MISE EN EXPLOITATION (projet)



SAINT-JEAN
DE-LOSNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Pays Beaunois



UNION EUROPEENNE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

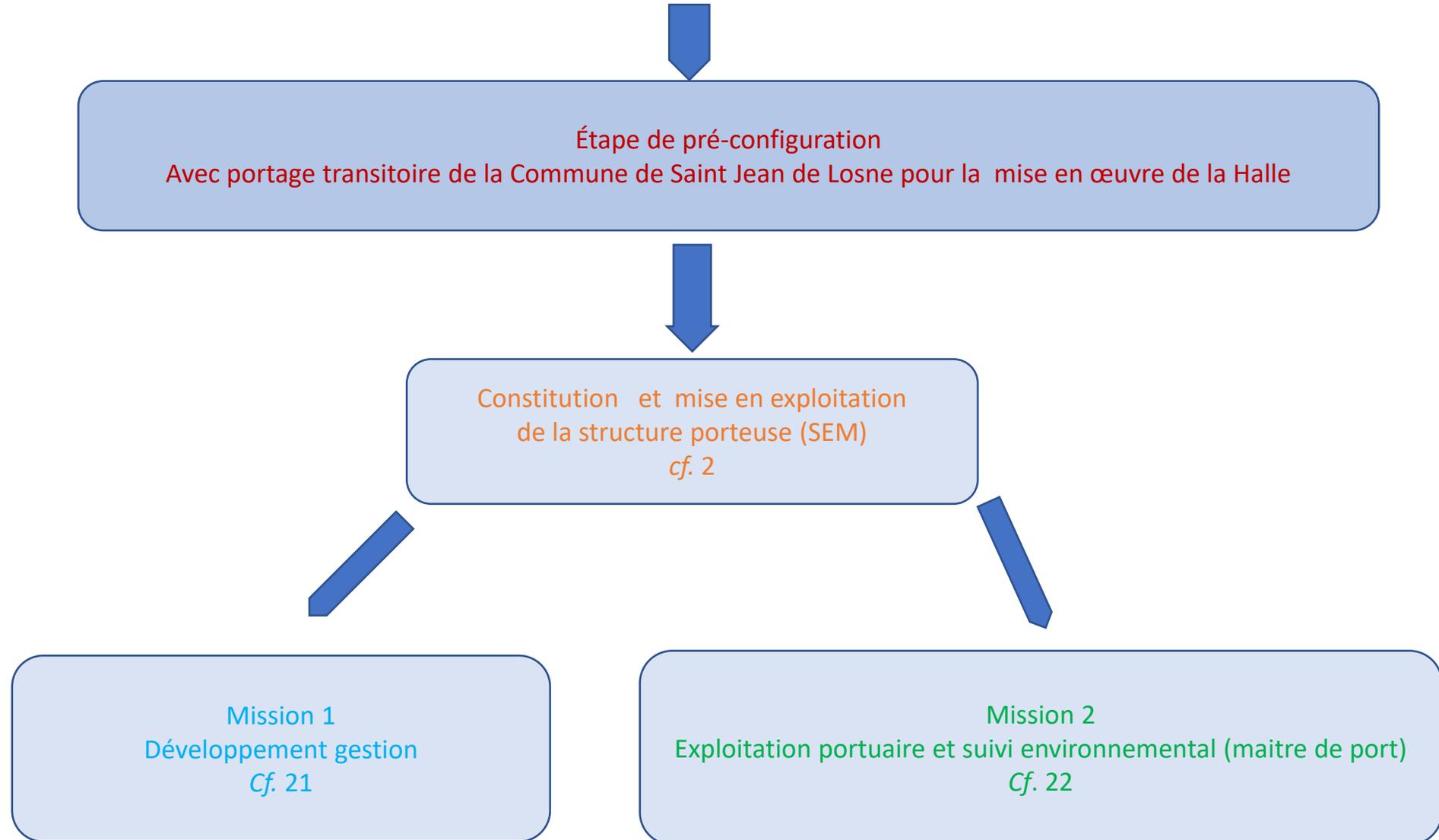
BRL
Ingénierie

oméga
consultants

68, av. des Minimes 31200 Toulouse

SCHÉMA OPRÉRATIONNEL

SIGNATURE EVENEMENT DE LA CHARTE



1. Atelier de pré-configuration

Statuts : cadre informel de gouvernance par les élus et les financeurs pressentis, appuyés par un(e) responsable de développement (1 ETP recrutement en cours)

Mission :

- Pérenniser la dynamique de la signature de la Charte.
- Suivi de l'AMO marque territoriale
- Suivi de l'AMO et du projet pilote juridique (VNF) : expertise juridique pour sécuriser le transfert de compétences ou d'exploitation.
- Construction de la « halle fluviale » sous maîtrise d'ouvrage transitoire de la commune de SJL
- Mise en forme des éléments financiers et des bases de la contractualisation avec les financeurs potentiels,
- Évaluations et ajustements éventuels du périmètre d'intervention de la SEM (devenir des concessions en cours, AOT, transfert possible d'actifs), expertise technique, fonctionnelle et financière des éléments d'exploitation apportés ou délégués à la structure porteuse ex : halle : cession ou location , port de Seurre...
- Définition des prévisionnels d'exploitation (charges et recettes) des services tarifés (pontons, halle)
- Évaluation des impacts directs et indirects pour le territoire (tableaux de bord de suivi économique).

2. Formalisation de la structure d'exploitation

Statuts : Société d'Economie Mixte (cf. tableau comparatif) avec intégration du responsable de développement du comité de pré-configuration (1 ETP)

- Formalisation de l'objet, des statuts et du modèle économique, investissements et recettes
- Formalisation des relations (dans le cadre de l'AMO juridique) contractuelles (ex : transfert ou convention d'occupation /d'exploitation) du périmètre d'exploitation
- Constitution du Conseil d'Administration (pacte d'actionnaires ?) pour fixer les règles de gouvernance stratégique et financières).

2.1. Mission 1 : Développement et gestion de la charte de territoire

- Fixer avec le GIE les règles du partenariat et missions conjointes ou déléguées
- Mettre en œuvre les opérations d'investissement et d'exploitation par la SEM (ports, moyens de manutention mutualisés) et déléguées (locataires, concessionnaires, conventions d'exploitation : opération pilote ?).

2.2. Mission 2 : Exploitation portuaire et gestion environnementale

- Création d'un poste de maître de port (1ETP) détaché pour un appui auprès du cluster en basse saison, avec mission de police portuaire et environnementale, (sauf si police municipale)
- Volet exploitation : gère financièrement (escales, occupations, tarification, suivi technique et entretien) l'ensemble des zones d'amarrage de la CCRS existantes (pontons croisiéristes, quai national...) à venir (darse) et de surfaces de quai ou terre-plein liés à l'accueil ou à l'industrie fluviale,
- Élabore et veille à l'application du règlement portuaire, et environnemental (mission de police sauf si police municipale)
- Implication dans la gestion du GIE (nouvel actionnaire de la SEM ?) avec extension de son périmètre d'intervention (canal, berges en RD et RG).

Inclure dans le périmètre économique le nouveau plan d'accostage (le DPF riverain (sauf gare d'eau) sous AOT ou conventions d'exploitation les terre-pleins, bâtiments Les biens communautaires (ateliers relais parkings) liés aux activités industrielles et de plaisance (station d'avitaillement existante ?) ...

Structure porteuse SEM

Transfert du domaine public ou privé de la commune (parking, voirie, bâtiment CBV, équipements d'amarrage Port de Seurre)

Exploitation indirecte Espace de convergence fluvestre

- Restaurants avec appel à projets services et accueil touristique (vélo)

Espaces grand public et autres activités (co-working appel à projets autres loyers)

Exploitation directe pôle portuaire

Cluster industries et technologies fluviales (siège) et vitrine des savoir-faire
Centre d'interprétation de la navigation fluviale (ancien musée)
Simulateur de pilotage sur la Saône

- Les amarrages sur la Saône et ports services aux navigants y compris accueil croisiéristes
station d'avitaillement (capitainerie)

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°1

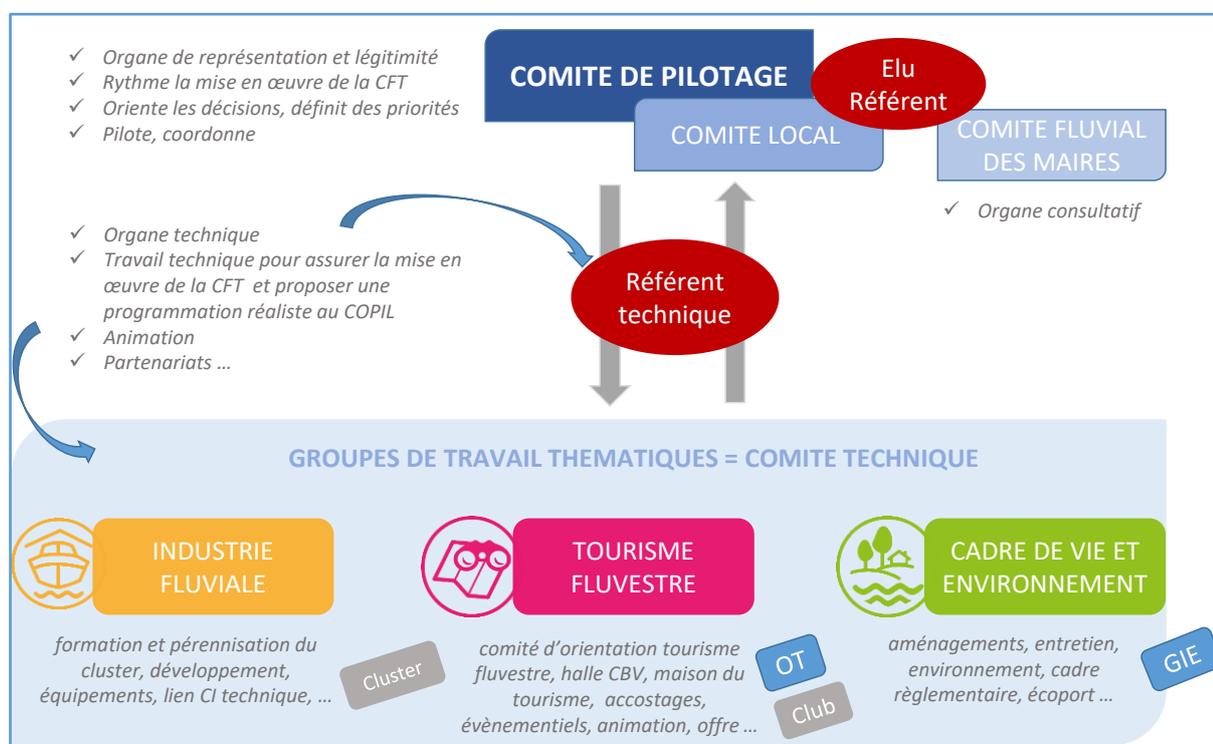
« Gouvernance et animation de la Charte Fluviale de Territoire dans sa globalité »

Fiche projet n°1.1 : « Animation de la Charte Fluviale de Territoire »	
Objectif recherché	Disposer d'un animateur à temps plein sur l'ensemble de la durée de vie de la Charte Fluviale (6 ans) pour coordonner et appuyer à la mise en œuvre du plan d'actions et des fiches projets. Il s'agira du référent technique sur le territoire. Installer et animer le plus rapidement possible les instances de gouvernance et de consultation de la CFT.
Actions - Modalités de mise en œuvre	<u>Profil du référent</u> : animateur, coordinateur avec une expérience de développeur, de gestionnaire de projets publics et privés (investissements, financement et gestion) <u>Ses missions</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'animation, la mise en œuvre et la gestion des fiches actions actées ou des opérations associées dans le cadre de la CFT - Installer dans un premier temps, puis faire vivre et animer les organes de gouvernance et de consultation de la CFT dans le temps - Assurer un appui et un accompagnement à l'élu référent dans la représentation et la vulgarisation de la CFT et des intérêts « fluvestres » multithématiques du territoire (ex : salons touristiques, nautiques...), notamment auprès des différents financeurs ou donneurs d'ordre et dans les instances opérationnelles de la filière fluviale - Assurer la dynamique et l'équilibre entre les deux volets de la CFT - Proposer au comité exécutif, sous la forme d'un projet annuel de territoire, la programmation et les modalités de mise en œuvre des actions de la CFT
Périmètre	Territoire de la Communauté de Communes (pour la stratégie, le développement, les investissements) et national et européen (pour la promotion, la représentation et la prospection)
Maîtrise d'ouvrage et partenaires	CCRdS (à termes : SEM)
Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - 1 ETP et frais de représentation et de prospection associés : 53 800 € (par an) - Financement 2021 : CCRdS (20 %) + LEADER (80 %) - Financement 2022/2025 : CCRdS (25,6%) + VNF (27,9%) + Plan R/S (46,5%)
Échéancier de réalisation prévisionnel	Durée de vie de la Charte Fluviale de Territoire
Suivi - Indicateurs d'atteinte	Réalisation (immédiat) : <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un référent « animateur » en charge de faire vivre la CFT

Fiche projet n°1.1 : « Animation de la Charte Fluviale de Territoire »

d'objectifs et de suivi de réalisation	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des organes de gouvernance et de consultation - Mise en place de la structure juridique d'exploitation prévue dans la CFT - Contractualisation des premières fiches projets identifiées dans la CFT <p>Suivi régulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un bilan annuel des actions de la CFT pour présentation au comité de pilotage et technique et plus largement, aux partenaires
--	--

RAPPEL DU SCHEMA DE GOUVERNANCE ETABLI POUR LA CFT (ETAPE 1 - PRE-CONFIGURATION, DEBUT 2021)



2

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet « Accompagnement juridique - CFT » - en lien avec la fiche action n° 1
« Gouvernance et animation de la Charte Fluviale de Territoire dans sa globalité »

Fiche projet 1.2 :	
<p>1- Etude juridique et technique pour la création d'une structure de gestion et d'exploitation et d'un cadre contractuel expérimental de gestion partagée des compétences, de la domanialité, du foncier et des équipements d'exploitation</p> <p>2 - Assistance/conseil et suivi juridique pour la mise en œuvre et la gestion des projets ou partenariats de la CFT</p>	
<p>Objectifs recherchés</p>	<p>Sécuriser le parcours contractuel et stratégique de la CCRDS dans le cadre de la CFT et de la réhabilitation du bâtiment CBV</p> <p>Clarifier et harmoniser les conditions d'exploitation et/ou des compétences de gestion du domaine DPF ou communal en vue de la mise en œuvre de la CFT et de la mise en exploitation de la halle CBV</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervenir rapidement sur les problématiques de gestion ou d'exploitation de la CFT et des structures associées (GIE) avec l'émergence rapide d'une structure de gestion et d'exploitation mutualisée (SEM, syndicat, ...) - Optimiser et fiabiliser les relations contractuelles dans les domaines touristiques, économiques et environnementaux <p>Mettre en place une expérimentation juridique et contractuelle des compétences du foncier DPF de la gare d'eau et des autres pôles fluviaux du périmètre</p> <p>Acquérir des compétences spécialisées dans les domaines spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le droit des collectivités lié à l'exploitation directe ou déléguée et aux compétences touristiques et/ou économiques des communes ou de la CCRDS - La domanialité publique (DPF) pour le transfert de compétences ou de domanialité (conventions, concessions, fermages ...) et le montage de structures sur le DPF - Le droit de l'environnement pour la conduite ou la contractualisation de projets - Le droit des affaires pour la sécurité juridique des partenariats publics /privés (SEM, GIP, GIE, ...) - La gestion environnementale, financière, domaniale et touristique des structures exploitantes (ports, haltes, ...) - L'ensemble des prestations juridiques portant sur la responsabilité et la fiabilisation juridique, liée aux maîtrises d'ouvrage de la Communauté de communes ou des structures associées (SEM, ports, ...)
<p>Actions - Modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation avec un groupement de juristes pluridisciplinaires spécialisés les deux domaines de compétences juridiques essentiels pour accompagner la CCRdS : <ul style="list-style-type: none"> o Le droit public (droit des collectivités et de la domanialité : DPF et compétences) o Le droit de l'environnement o Le droit des affaires (droit des sociétés et des transactions foncières ou immobilières)

Fiche projet 1.2 :
1- Etude juridique et technique pour la création d'une structure de gestion et d'exploitation et d'un cadre contractuel expérimental de gestion partagée des compétences, de la domanialité, du foncier et des équipements d'exploitation
2 - Assistance/conseil et suivi juridique pour la mise en œuvre et la gestion des projets ou partenariats de la CFT

- Contractualisation sous la forme d'un marché public à bons de commandes

Volet 1 : Création d'une structure d'exploitation et de gestion mutualisée

Accompagnement au transfert de compétences et conseil stratégique sur la mise en place d'une structure d'exploitation et de gestion mutualisée des éléments nécessaires à la gestion patrimoniale et commerciale :

1- Etude comparative de solutions possibles au regard des besoins, enjeux et acteurs en présence. Il est à noter que VNF développe en ce moment de nouvelles solutions sur le bassin Rhône-Saône pour la gestion portuaire, sous un format intitulé « convention de gouvernance »

2- Proposition d'un ou deux scénarios juridiques

3- Organisation de rencontres régulières avec les acteurs locaux parties prenantes – échange avec les services juridiques des parties concernées

4-Accompagnement au montage de la structure juridique retenue (statuts, etc.)

Volet 2 : Inventaire du foncier et cadre contractuel expérimental de gestion partagée du foncier et des équipements d'exploitation

1- Réalisation d'un état des lieux - Inventaire du foncier sur le pôle fluvial (Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage) – DPF, mode de gestion, contrats en vigueur, etc. Il sera réalisé en lien étroit avec les services de VNF (données existantes autour de la gare d'eau au sein des services de VNF)

2- Réflexion stratégique entre les acteurs locaux (CCRdS, communes, VNF, etc.) : réunions régulières, notes informatives juridiques pour saisir les principes clés, rencontres entre les services juridiques des différentes structures, construction de scénarios envisageables sur les modalités d'une réorganisation des compétences et occupations (avec analyse multicritères d'aide à la décision), etc.

3- Proposition et mise en œuvre de solution(s) d'expérimentation sur la domanialité (gestion ou propriété partagée, transfert de compétences et de propriété ?) pour proposer un protocole administratif et juridique pour développer les équipements et investissements touristiques et économiques.

Périmètre

Compétences : Domaine de compétences de la CCRdS ou des structures associées (OT, SEM, GIE, Cluster, etc.)

Géographique : Communes du pôle fluvial, ports fluviaux, berges

Maîtrise d'ouvrage

CCRDS pour le compte des structures associées

Budget estimé et financements potentiels

- Etude juridique et technique : 40 000 €
 - Prolongement pendant 3 ans pour la mise en place de la gestion quotidienne sous forme de prix bordereaux
 - Financement CCRdS (55%) et Banque des Territoires (45%)
- NB : L'inventaire foncier est réalisé par l'animateur de la CFT, les services de VNF et de la collectivité (avec appui / conseil du groupement de juristes)*

Échéancier de réalisation prévisionnel

2021 (et potentiellement pendant les 3 premières années de la CFT, selon les besoins)

Suivi

- Réalisation (immédiate) :
- Recrutement d'un groupement de juristes pluridisciplinaires

Fiche projet 1.2 :

1- Etude juridique et technique pour la création d'une structure de gestion et d'exploitation et d'un cadre contractuel expérimental de gestion partagée des compétences, de la domanialité, du foncier et des équipements d'exploitation

2 - Assistance/conseil et suivi juridique pour la mise en œuvre et la gestion des projets ou partenariats de la CFT

- Inventaire du foncier

Résultats :

- Le pôle fluvial comme site d'expérimentation sur des modes de gestion et d'exploitation partagés ou innovants
- Accompagnement au fil de l'eau sur les sujets juridiques liés à la mise en œuvre des actions de la CFT et aux compétences à mobiliser
- Accompagnement à la contractualisation des premières fiches projets identifiées dans la CFT le cas échéant

PRECISIONS SUR LE VOLET 1 :

Etat des lieux

- Qualifier, quantifier et visualiser le DPF concerné par l'activité fluviale de la CCRdS (4 communes)
- Identifier les acteurs, titulaires ou occupants des unités foncières ou bâties du DPF, ou des domaines publics ou privés des différentes communes impactées par l'activité industrielle ou touristique fluviale
- Analyser les éléments contractuels émis (VNF, communes CCRdS (échéances, redevances ...))
- Etablir un bilan fonctionnel et une analyse critique des différents titres d'occupation ou d'exploitation identifiés au sein du territoire impacté.

3

Définition des modalités d'une réorganisation des compétences et occupations.

- Analyser les conditions d'exploitation publiques ou privées ou d'occupation (y compris des servitudes des différents sites identifiés et description de la nature et des fonctions des différentes unités identifiées (concession AOT/COT superposition d'exploitation, occupation sans titre)
- Identification des unités foncières, bâties, berges, ouvrages impactés par le projet CFT et CBV susceptibles d'intégrer une structure commune d'exploitation.
- Définir une stratégie de gestion directe ou déléguée dans le cadre d'un partenariat entre les collectivités, les structures d'exploitation à créer et VNF en vue d'une gestion ou d'une exploitation partagée.
- Définir les modalités et objectifs : évaluation et réajustements statutaires ou contractuels :
 - Proposer des modalités de mise en œuvre opérationnelle et juridique par usages (privés, publics) et par nature (baux emphytéotiques, concessions, fermages, AOT, COT superpositions d'exploitation, déclassement du Domaine Public ...)
 - Évaluer les incidences financières (redevances, fermage, etc.) au fonctionnement de la CFT et du projet CBV et des sites associés (gare d'eau, parkings, chemin de halage, etc.).

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°2 « Valorisation du plan d'amarrage global du pôle fluvial »

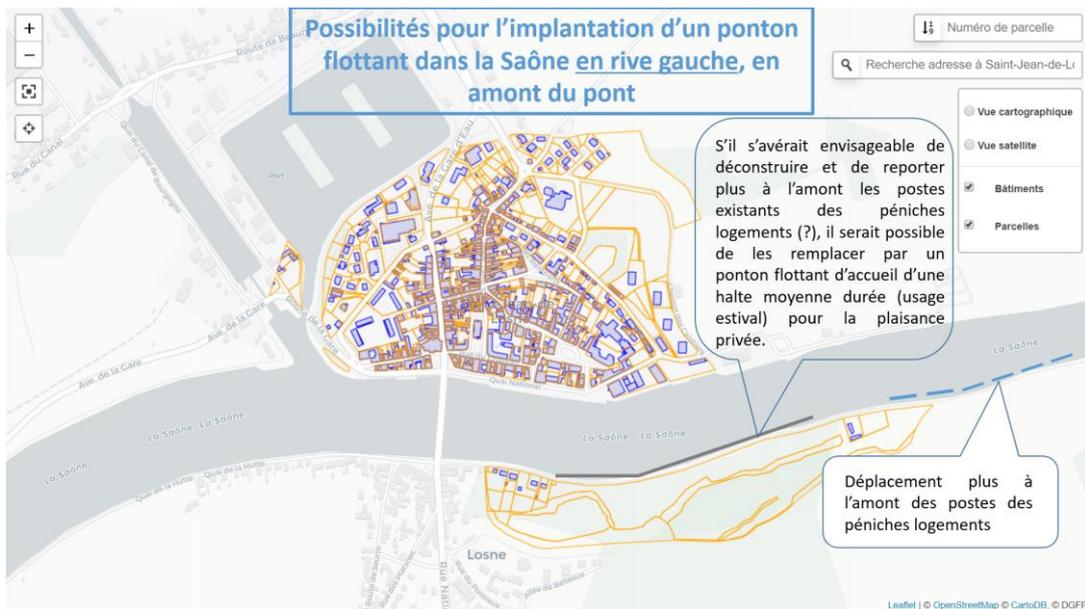
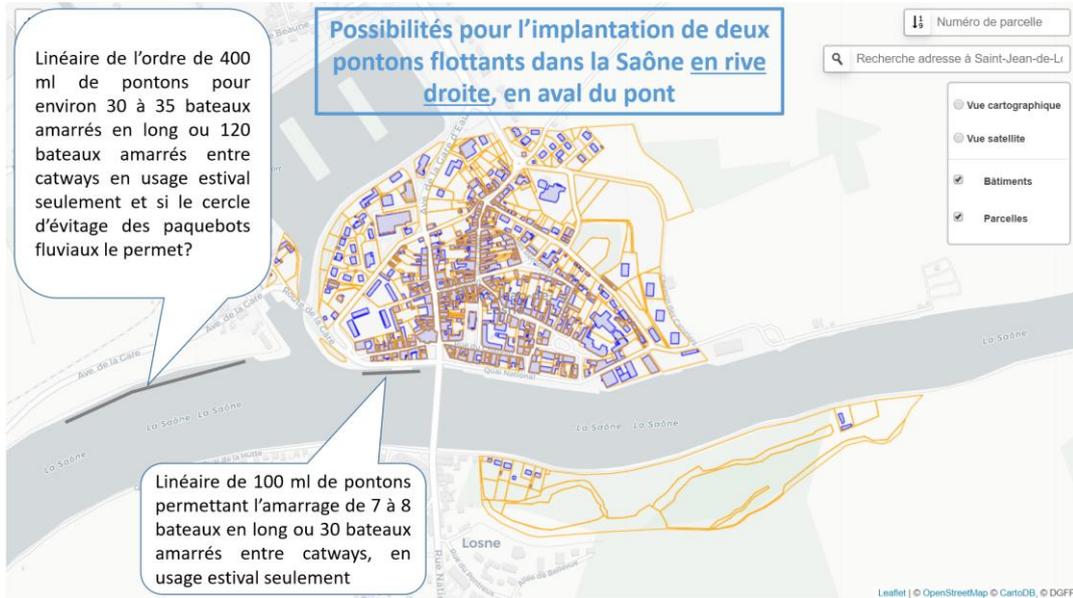
Fiche projet n° 2.1 « Définition d'un schéma global d'amarrage sur la Saône »

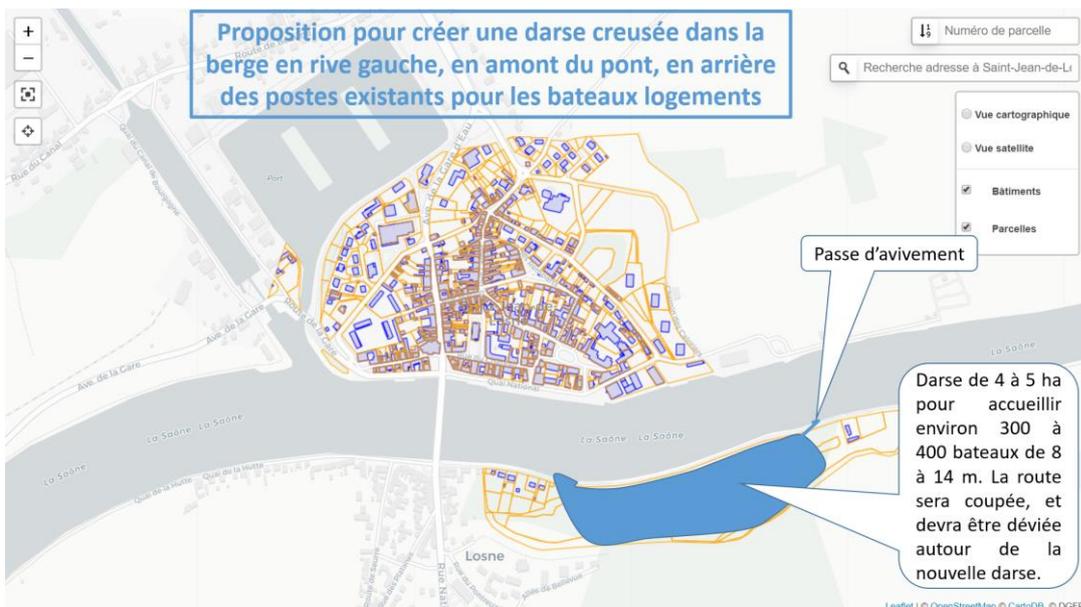
<p>Objectif recherché</p>	<p>Réorganiser l'offre d'amarrage pour répondre aux enjeux d'un développement durable des activités touristiques et techniques du pôle fluvial en 4 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnemental : dynamiser les plans d'eau (gare d'eau) en augmentant le nombre de places pour pallier les nuisances des bateaux « ventouses » et développer les escales pénalisées par un manque de places. - Économique : en facilitant l'accueil de nouveaux bateaux pour développer les commerces de proximité et les entreprises de construction ou de réparation/maintenance. Les réflexions de l'augmentation / optimisation des capacités de stockage et de manutention (FA. 6 de la CFT) sont à intégrer dans le schéma d'amarrage à proposer. - Touristique : en proposant en rive gauche et/ou rive droite de la Saône des amarrages pour la plaisance privée en escale ou les bateaux professionnels (bateaux hôtels, bateaux à passagers et croisiéristes) afin de renforcer l'image de « carte postale » de Saint Jean de Losne et Losne et créer les conditions d'une « station fluvestre » moderne et performante. - Sécuritaires : intégrer dans la réflexion le positionnement géographique de la gendarmerie fluviale de Saint Jean de Losne
<p>Actions - Modalités de mise en œuvre</p>	<p>L'objectif est de disposer d'un schéma d'amarrage global à l'échelle du pôle fluvial et des sites associés qui prenne en compte la Saône, sur la base des scénarios proposés lors de l'élaboration de la CFT.</p> <p><u>Etape 1 : Prospections techniques, juridiques, règlementaires et économiques pour le développement et l'optimisation des capacités d'amarrage sur la Saône et sites associés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et réunion du « comité de développement portuaire » pour exposer les scénarios et éléments d'aide à la décision issus de la CFT pour démarrer sur des bases solides et partagées. - Validation en interne des besoins, clientèles navigantes cibles et potentialités existantes (escales, courts et moyens séjours plaisance privée et péniches hôtel) via une étude simplifiée (analyse des trafics aux écluses et dans les ports voisins : Seurre, Le Chatelet, Saint-Symphorien, prix de référence..., benchmark avancé, étude d'opportunité, etc.). - Sont à prendre en compte dans la stratégie du schéma d'amarrage global les enjeux et critères suivants : création de la halle fluviale CBV (FA 8), création de l'accueil fluvestre et touristique au niveau de la station d'avitaillement (FA 8), création d'une passerelle sur la Saône (FA 12), réflexions sur la manutention et les capacités de stockage (FA 6), réflexion sur l'intégration de la gendarmerie fluviale (FA 10). <p>Sur la base des sites retenus et des capacités d'accueil prévues, réalisation des études techniques nécessaires (sol, courantologie, sédimentologie, sécurité, embâcles, géotechnie, etc.)</p> <p><u>Etape 2 : réalisation d'un avant-projet sur le ou les sites retenus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix et définition d'un scénario (ou mix de scénarios) : concertation, analyses multicritères, aide à la décision

Fiche projet n° 2.1 « Définition d'un schéma global d'amarrage sur la Saône »

	<ul style="list-style-type: none"> - Déclinaison d'un avant-projet pour le scénario retenu qui a fait consensus localement <p>D'une manière générale, il est prévu que le schéma global d'amarrage en deux phases soit mis en œuvre en 2 phases, suivant une concertation et validation politique préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une phase à court terme dite de « positionnement », avec un équipement léger de type ponton à vocation saisonnière pour prendre rang dans l'offre régionale et sécuriser la fréquentation du pôle fluvial. Cette phase doit, s'il y a concordance de temps, s'appuyer sur l'étude de marché de VNF (évaluation des besoins et de l'offre du réseau portuaire Rhône/Saône). - Une phase de développement à moyen terme pour proposer une structure portuaire multi-sites, exploitable en partie toute l'année et de taille suffisante pour atteindre une taille critique (économique et touristique) avec des aménagements de type aménagements de berges ou creusement d'une darse. <p><i>NB : Cette démarche de valorisation des berges et de la « carte postale » de Losne et SJL doit reposer sur une démarche d'innovation pour les relations avec VNF (contractualisation, convention de gouvernance et structure d'exploitation).</i></p>
Périmètre	Le territoire de la CCRDS (Saint-Jean-de-Losne, Losne, Saint Usage, Seurre, le Châtelet, Saint-Symphorien et le techno-port de Pagny)
Maîtrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCRdS en phase de positionnement et « SEM » en phase de développement - Partenaires : VNF
Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 30 et 40 K€ (cf. note technique) en phase de positionnement (AMO) - Entre 40 et 100 K€ en phase de développement – estimation très dépendante du ou des site(s) retenus. <i>NB : des coûts associés aux travaux juridiques sont à prendre en compte, si non pris en charge dans le cadre de la FP 1.2. « accompagnement juridique »</i> - Financement : VNF + Région + FNADT + CCRdS
Échéancier de réalisation prévisionnel	Phase de définition du schéma : 2022
Suivi et indicateurs de réussite	<p>Réalisation (immédiat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'une AMO pour accompagner et mener les études complémentaires nécessaires (juridique, technique et réglementaire) <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des capacités d'amarrage sur le pôle fluvial - Mise en place de nouveaux équipements et services dans une logique de mise en réseau <p>Impact (au-delà de la période de contractualisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la fréquentation touristique ainsi que du chiffre d'affaires des entreprises et commerces du secteur <p>Suivi régulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilans de fréquentation sur les différentes cibles (nuitées de bateaux privés, bateaux hôtel, bateaux à passagers, escales de croisiéristes) - Réalisation d'un bilan annuel des actions de la CFT pour présentation au comité de pilotage et technique et plus largement, aux partenaires

RAPPEL DES SCENARIOS PROPOSES LORS DE L'ELABORATION DE LA CFT - NOVEMBRE 2020 (PONTONS / DARSEs)





4

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES – SAINT JEAN DE LOSNE – RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n° 2 « Valorisation du plan d'amarrage global du pôle fluvial »

Fiche projet n° 2.2 « Implantation d'un ponton d'amarrage pour l'accueil saisonnier (élément du schéma global d'amarrage sur la Saône) »	
<p>Objectif recherché</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer au plus tôt un nouvel équipement pour concrétiser et crédibiliser la démarche engagée par la CCRdS à l'échelle du pôle fluvial (CFT et CBV) - Augmenter la capacité d'accueil (2 péniches hôtel ou 8 bateaux de plaisance privée ou 30 bateaux de plaisance avec catways mais en usage estival uniquement) - Proposer deux types d'équipement (bornes eau électricité pour la plaisance privée et péniches hôtel) - Validation ou expérimentation technique des équipements (protège embâcles) - Faciliter l'accès au centre - ville et à la maison du tourisme - Valider le principe d'un aménagement avec catways (facilité de d'accostage et résistance aux embâcles)
<p>Actions - Modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCRdS et VNF pour la mise en œuvre du ponton et l'établissement des documents contractuels pour l'occupation des berges - Accueil et exploitation (redevances d'accostage et tarification des fluides) assuré par la Mairie ou OT en attente de de la structure d'exploitation - Etablissement d'un règlement pour l'occupation du ponton (durée maximale des escales, tarifs, etc.). - Implantation du ponton à vocation saisonnière - Implantation d'équipements légers pour le passage de péniches hôtels et de paquebots fluviaux (DSP 2021 prévoyant 1 poste PF + 2 postes PH +alimentation eau et électricité)
<p>Périmètre ou localisation</p>	

Fiche projet n° 2.2 « Implantation d'un ponton d'amarrage pour l'accueil saisonnier (élément du schéma global d'amarrage sur la Saône) »

Maîtrise d'ouvrage	VNF (ou CCRdS avec une délégation d'ouvrage à VNF)														
Budget estimé et financements potentiels	<p>- Travaux :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #4f81bd; color: white;"> <th>Description des travaux</th> <th>Montants estimés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installations de chantier, amenée-repli du matériel,</td> <td style="text-align: right;">0,05 M€HT</td> </tr> <tr> <td>Pieux de maintien des pannes flottantes</td> <td style="text-align: right;">0,2 M€HT</td> </tr> <tr> <td>Equipements portuaires: pannes flottantes (100 ml), bouclier-défecteur amont, catways (à démonter hors saison estivale), passerelles (2U) , kit sécurité, bornes eau et électricité</td> <td style="text-align: right;">0,3 M€HT</td> </tr> <tr> <td>Réseaux divers</td> <td style="text-align: right;">0,05 M€HT</td> </tr> <tr> <td>Divers et non métrés (12%)</td> <td style="text-align: right;">0,07 M€HT</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total ponton de 100 ml solution C:</td> <td style="text-align: right;">0,67 M€HT, arrondi à 0,7 M€HT</td> </tr> </tbody> </table> <p>- Financement : VNF, FNADT, Région,</p>	Description des travaux	Montants estimés	Installations de chantier, amenée-repli du matériel,	0,05 M€HT	Pieux de maintien des pannes flottantes	0,2 M€HT	Equipements portuaires: pannes flottantes (100 ml), bouclier-défecteur amont, catways (à démonter hors saison estivale), passerelles (2U) , kit sécurité, bornes eau et électricité	0,3 M€HT	Réseaux divers	0,05 M€HT	Divers et non métrés (12%)	0,07 M€HT	Total ponton de 100 ml solution C:	0,67 M€HT, arrondi à 0,7 M€HT
Description des travaux	Montants estimés														
Installations de chantier, amenée-repli du matériel,	0,05 M€HT														
Pieux de maintien des pannes flottantes	0,2 M€HT														
Equipements portuaires: pannes flottantes (100 ml), bouclier-défecteur amont, catways (à démonter hors saison estivale), passerelles (2U) , kit sécurité, bornes eau et électricité	0,3 M€HT														
Réseaux divers	0,05 M€HT														
Divers et non métrés (12%)	0,07 M€HT														
Total ponton de 100 ml solution C:	0,67 M€HT, arrondi à 0,7 M€HT														
Échéancier de réalisation prévisionnel	2021-2022														
Suivi	<p>Réalisation (immédiat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du nouveau ponton d'accueil <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation des navigants (nouveau ponton, quai national) - Augmentation de la fréquentation maison du tourisme et ses services (vélos, réservations, etc.) - Niveau de satisfaction des plaisanciers ou pilotes de péniches hôtel (services, tarifs, accueil, etc.) – prévoir des questionnaires à cet effet 														

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES – SAINT JEAN DE LOSNE – RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°3

« Définition d'une identité territoriale fluvestre « bicéphale » et d'un plan marketing »

Fiche projet n°3.1 : « Identité – Marketing »

Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une identité territoriale moderne autour de ses atouts sous la forme d'une « marque ou signature de territoire » pour permettre l'émergence d'une destination touristique et assurer le développement économique et touristique du territoire - Aider à l'émergence de la destination avec une double dénomination associant à la fois le volet tourisme et le volet industriel du territoire (déclinaison en signatures souhaitable) - Créer et faire vivre une identité visuelle et numérique propre au territoire - Augmenter l'attractivité du territoire et favoriser les retombées économiques - Développer un sentiment d'appartenance
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p><u>Définition de l'identité du territoire (territoire CCRdS + partenariat triangle Dijon-Beaune-Dole) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler, avec l'appui d'une structure spécialisée et de manière concertée, sous forme de brainstorming, pour définir les grandes lignes d'une identité commune à l'échelle du territoire - Lancer une enquête auprès de la population pour les faire voter sur le nom à retenir - Réunion spécifique avec l'ADT et le CRT pour présenter et travailler cette identité et la mettre en synergie et complémentarité avec les autres offres existantes <p><u>Construction, avec l'appui d'une structure spécialisée, des outils et supports de la marque de territoire ou de la ou les signature(s) (prévoir un dépôt INPI) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La dénomination, reflet de l'identité, de l'histoire, des atouts et de la localisation géographique du territoire - Les signatures avec déclinaisons thématiques (patrimoine, industrie, savoir, métiers, Saône, naturalité, etc.) - Les éléments visuels (charte graphique, charte web, logo(s), etc.), à décliner selon les points d'intérêt du territoire - Les supports rédactionnels de signalétique (privilégier une signalétique commune pour les secteurs clés du territoire) en veillant à tenir compte de l'existant - Le site Web - Les éléments nécessaires pour l'animation du réseau (ambassadeurs partenaires comme les loueurs de bateau par exemple, OT, professionnels du tourisme, riverains, etc.). <p><u>Présentation à travers un évènementiel dédié de l'identité</u></p> <p>La déclinaison sur le territoire de la marque doit être concertée, un cadre d'implantation et une harmonisation des supports et des contenus sont inclus dans la charte graphique et de signalétique et peuvent faire l'objet d'une convention de « licence de marque » pour garantir l'efficacité et la pérennité de la démarche.</p>

Fiche projet n°3.1 : « Identité – Marketing »

Périmètre	Communauté de Communes (dont sites associés du pôle fluvial) + partenaires du triangle touristique pour actions de dimension plus large
Maîtrise d'ouvrage	CCRdS
Budget estimé et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Création et définition des fondamentaux de l'identité et de la marque ou signature(s) (un accompagnement par une structure spécialisée est prévu) + accompagnement à la tenue de l'évènement fondateur + productions (dont site Internet) : 60 000 € - Financement : CCRdS, Région BFC, LEADER, CD 21
Échéancier de réalisation prévisionnel	1er trimestre 2021 (mise en œuvre très rapide souhaitable, dans les 6 mois après la signature de la CFT)
Suivi - Indicateurs d'atteinte d'objectifs et de suivi de réalisation	Réalisation (immédiate) : <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement cabinet d'étude et réalisation de l'étude marque/identité/marketing Résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle identité et marque de territoire pour le territoire (dépôt INPI réalisé a minima) - Réalisation de l'évènement associé à la création de la marque ou la/les signature(s) - Intégration des éléments de la marque dans les actions concrètes de la CFT (signalétique, logo, documents de communication, site Web, etc.) Impact (au-delà de la période de contractualisation) : <ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la fréquentation touristique ainsi que du chiffre d'affaires des entreprises et commerces du secteur Suivi régulier : <ul style="list-style-type: none"> - Bilans annuels avec évaluation de la performance (enquêtes image, notoriété, fréquentation touristique et économique)

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES – SAINT JEAN DE LOSNE – RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°4

« Création d'un cluster industrie fluviale : métiers, technologies, innovation, RetD »

Fiche projet n°4.1 : « Animation du cluster Industrie Fluviale »

<p>Objectifs recherchés</p>	<p>La plaisance en général et plus particulièrement la plaisance fluviale privée est confrontée à deux enjeux majeurs qui conditionneront l'activité économique et le développement des entreprises de services (réparation, maintenance et fabrication) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le vieillissement des propriétaires de bateaux qui sont de moins en moins navigants - Le vieillissement de la flotte par manque de renouvellement et/ou d'entretien (moyenne d'âge des bateaux 30 ans – cf. Portrait des 8x4 filières VNF) <p>Par contre, on assiste lors des changements de propriétaires à des opérations de rénovations ou de transformation importantes (refit).</p> <p>Les unités « professionnelles » péniches hôtel, et croisiéristes après une période de croissance (construction et transformation) abordent logiquement une phase de « consolidation » avec une bonne dynamique commerciale, mais qui reste extrêmement sensibles aux aléas économiques ou sanitaires.</p> <p>Pour les entreprises de la filière, les enjeux de développement sont désormais plutôt qualitatifs que quantitatifs. Cela implique pour les prestataires la mise en œuvre de nouvelles compétences.</p> <p>La performance technique, l'innovation, la qualité du service (pré et post intervention) et le respect des normes environnementales sont des nouveaux défis pour le renforcement et le développement et la pérennité des entreprises qui devront trouver les ressources financières et humaines.</p> <p>Les objectifs à travers le recrutement d'un animateur pour faire vivre le cluster est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire, animer et dynamiser un « environnement porteur de développement » pour accompagner et renforcer les prestataires actuels, mais aussi accueillir de nouveaux opérateurs - Initier, rechercher de nouvelles activités ou opportunités commerciales (moderniser et développer l'offre pour s'assurer de la pérennité et du développement des entreprises) - Acquérir un bon niveau de performance dans les domaines technologiques (veille innovations), l'amélioration de l'offre, industrielle (mutualisation d'infrastructures) et humain (formation), la performance environnementale, et de gestion de l'image du pôle (communication, représentation) - Jouer un rôle de « démonstrateur » pour la mise en place d'un marketing « tourisme industriel »
<p>Actions - Modalités de mise en œuvre</p>	<p><u>Recrutement d'un animateur cluster</u></p> <p><i>Rappel : la finalité du cluster est d'assurer et de mettre en place la représentativité et le développement de toutes les entreprises actuelles ou à venir du secteur fluvial, y compris les micros activités (sous-traitants). Le cluster participe à la recherche de performance économique de ses membres (mutualisation, coûts partagés, mutualisation, commande du GIE, etc.) :</i></p> <p>➔ <i>Initiateur et facilitateur autour de problématiques communes : RetD, développement de solutions écologiques, veille et anticipation des métiers de demain (nouvelles formations et qualifications d'avenir), etc.</i></p>

Fiche projet n°4.1 : « Animation du cluster Industrie Fluviale »

- ➔ *Mutualisation d'investissements envisagés sur des secteurs clé : engagement sur un démonstrateur, des prototypes, des innovations environnementales.*
- ➔ *Justification d'achats groupés*
- ➔ *Gestion du Salon Fluvial – participation et animation, RetD et initiation de dynamiques communes et en y associant des ateliers, des séminaires thématiques dans la halle CBV, valorisation de retours d'expériences (ambition du changement de dimension pour le Salon Fluvial)*

Profil de l'animateur du cluster : animateur, coordinateur avec une expérience de développeur, de gestionnaire de projets publics et privés (investissements, financement et gestion), connaissance des métiers de l'industrie fluviale, maîtrise de l'anglais courant.

L'animateur du cluster sera hébergé à termes au sein des locaux de la halle CBV.

Ses missions :

- Représenter le cluster : gestion du site internet, des contacts, présence aux salons et organisations professionnelles (ex : F.I.N, entreprises fluviales de France, CCI, etc.)
- Dynamiser le cluster : ateliers de travail, partenariats avec les entreprises et organismes de soutien (ex : formation), actions de promotion (en lien avec la déclinaison des éléments de la marque)
- Développer la prospection à l'échelle européenne pour de nouvelles entreprises, nouveaux marchés, suivi des donneurs d'ordre
- Réaliser une veille technologique et environnementale, lien avec d'autres cluster à ce sujet (national ou européen)
- Évaluer, gérer et optimiser les incidences économiques, commerciales et sociales des actions mises en œuvre (bilan d'activités et des projets)
- Participer à l'organisation annuelle du Salon Fluvial et des séminaires thématiques organisés chaque année
- Proposer au comité de pilotage de la CFT, sous la forme d'un projet annuel la programmation et les modalités de mise en œuvre des actions du cluster (lien avec animateur de la CFT)

Périmètre

Territoire de la Communauté de Communes (pour la stratégie, le développement, les investissements) et national et européen (pour la promotion, la représentation et la prospection)

Maîtrise d'ouvrage et partenaires

Maîtrise d'ouvrage : Cluster
Partenaires : professionnels de l'industrie fluviale, VNF, FIN, CCI, ...

Budget estimé et financements potentiels

- 1 ETP et frais de représentation et de prospection associés : 50 000 € + 5 000 € (par an)
- Financement : Région BFC, ...

Échéancier de réalisation prévisionnel

Recrutement en 2022 – A pérenniser sur la durée de vie de la Charte Fluviale de Territoire (et au-delà) pour accompagner l'émergence et la vie du cluster industrie fluviale

Suivi - Indicateurs d'atteinte d'objectifs et de suivi de réalisation

- Réalisation (immédiat) :
- Recrutement d'un animateur en charge de faire vivre le cluster
- Résultats :
- Réalisation de partenariats pérennes
 - Réalisation et contractualisation de projets sur place (innovations, démonstrateurs, prototypes, etc.)
- Impacts (au-delà de la période de contractualisation) :

Fiche projet n°4.1 : « Animation du cluster Industrie Fluviale »

- Augmentation du chiffre d'affaire des entreprises locales
- Implantation de nouvelles entreprises sur le pôle fluvial et les sites associés et création d'emplois
- Augmentation de l'attractivité du pôle fluviale au niveau industriel et meilleure visibilité au niveau national et européen

Suivi régulier :

- Réalisation d'un bilan annuel des actions du cluster pour présentation au comité de pilotage et technique et plus largement, aux partenaires de la CFT

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°4

« Création d'un cluster industrie fluviale : métiers, technologies, innovation, RetD »

Fiche projet n°4.2 : Mise en œuvre d'une démarche d'innovation et d'expérimentation dans le cadre des actions du cluster fluvial pour renforcer et pérenniser l'offre du pôle industriel	
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une stratégie partenariale de recherche et développement pour anticiper et valoriser les évolutions de la demande et renforcer les savoir-faire des entreprises actuelles ou à venir du pôle industriel - S'intégrer dans le contexte concurrentiel au niveau européen pour les nouvelles technologies liées à : <ul style="list-style-type: none"> - la construction, de nouvelles unités (péniches hôtel, bateaux à passagers, établissements flottants, bateaux fluviaux de service, de loisirs pour la plaisance privée ou la location - La motorisation ou remotorisation d'unités existantes pour améliorer la performance énergétique et environnementale des bateaux anciens (hydrogène ou hybride par exemple) - Formaliser des partenariats avec les industriels (motoristes ou autre) pour élaborer, expérimenter de nouvelles technologies ou techniques de mise en œuvre - Sur la base des savoir-faire ou technologies acquises ou à développer créer un « atelier du futur » mutualisé avec des industriels ou entreprises (motoristes climaticiens, informaticiens, etc.) et entreprises présentes sur le site pour développer, expérimenter et tester un « démonstrateur » ou prototype - Intégrer des cursus de formation dans cette démarche pour « moderniser » l'approche éducative des différents domaines techniques ou industriels
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer avec les acteurs de la filière (au niveau national et européen) un programme de recherche/développement pluriannuel sur la base d'une stratégie d'innovation formalisée dans le cadre du cluster fluvial (volet industriel de la stratégie de marque mise en place) - Intégrer dans les activités actuelles ou projets une démarche qualitative, d'innovation et de performance environnementale - Communiquer sur la démarche pour valoriser les actions entreprises et fédérer les acteurs intéressés
Périmètre	Dimension européenne pour capitaliser le maximum d'opportunités
Maîtrise d'ouvrage	Cluster
Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Suivant le programme engagé, et la nature des partenariats mis en œuvre - Côte part prévisionnelle du cluster par an : 5 K€ - Financement : Industriels + Région + CD21 + ...

Fiche projet n°4.2 : Mise en œuvre d'une démarche d'innovation et d'expérimentation dans le cadre des actions du cluster fluvial pour renforcer et pérenniser l'offre du pôle industriel

<p>Échéancier de réalisation prévisionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Début des actions : 2022 - Actions à entreprendre sur toute la durée de vie de la CFT
<p>Suivi</p>	<p>Réalisation (immédiat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un programme de R&D inhérent au cluster fluvial <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'innovations dans le secteur fluvial - Augmentation de l'attractivité du cluster fluvial et du secteur fluvial en général

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES — SAINT JEAN DE LOSNE — RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n° 4

« Création d'un cluster industrie fluviale : métiers, technologies, innovation, RetD »

Fiche projet n°4.3 : « Organisation d'un séminaire thématique / colloque en lien avec le fluvial à l'occasion du Salon Fluvial »	
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le patrimoine fluvial local, de proximité et national - Proposer des événements scientifiques récurrents autour de la thématique fluviale (volet environnement, industrie, savoir-faire, etc.) - Augmenter la visibilité du pôle fluvial comme destination « fluvestre » d'envergure - Favoriser la réappropriation de la thématique fluviale par les riverains du pôle fluvial et des sites associés - Augmenter l'attractivité du Salon Fluvial et valoriser les savoir-faire du pôle fluvial et de ses sites associés - Créer les fondements d'une campagne de communication (presse web) - Démontrer l'implication des acteurs publics dans la démarche d'étude et de contrôle des plantes invasives
Actions - Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un séminaire / colloque sur les plantes aquatiques lors de l'édition 2021 du Salon Fluvial en septembre 2021, en lien avec tous les partenaires concernés (VNF, GIE Green Cut, Sous-Préfecture, etc.) <ul style="list-style-type: none"> - Définition des contenus thématiques et des éléments à présenter lors du séminaire (connaissance de la plante, moyens de lutte envisagés, la gare d'eau comme site d'expérimentation, retours d'expérience d'autres sites, etc.) - Identification des interlocuteurs clés et des intervenants potentiels - Proposition du format et d'une mise en scène du séminaire (horaire, durée, lieu, convivialité, etc.) - Réservation d'une salle adaptée à la tenue du séminaire - Impression de supports pour agrémenter la salle et expliciter les propos - Edition de goodies simples pour les participants pour marquer les esprits et donner envie de revenir - Promotion et communication (presse et web) en amont vers les publics cibles identifiés - Edition des actes du colloque/séminaire et questionnaire satisfaction simple à prévoir en fin de séminaire - Recherche de thématiques porteuses, contenus, partenaires, expositions éventuelles etc. pour chaque séminaire / colloque annuel (favoriser les thèmes des savoir-faire, des métiers, de l'environnement, des démarches scientifiques pour compléter l'offre déjà existante sur le Salon Fluvial, très axée sur le commercial et le marchand). <i>NB : Pour 2022, le thème pourrait être « l'innovation dans l'industrie fluviale »</i>

Fiche projet n°4.3 : « Organisation d'un séminaire thématique / colloque en lien avec le fluvial à l'occasion du Salon Fluvial »

	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de partenariats pérennes pour organiser des évènements de qualité, renouvelés et ancrés dans l'actualité, en lien avec les actions du cluster, du club touristique et d'animation fluvestre et du GIE Green Cut notamment (Universités, scientifiques, centres de recherche, autres sites en France ou en Europe touchés par certaines problématiques, etc.)
Périmètre	Le pôle fluvial, périmètre retenu pour l'organisation du Salon Fluvial 2021
Maîtrise d'ouvrage	CCRdS et GIE « Green Cut » pour l'édition 2021 du Salon Fluvial
Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - 10 K€ - Financements : professionnels de l'industrie fluviale + VNF + CD21 + CCRdS +...
Échéancier de réalisation prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2021 lors du Salon Fluvial - Volonté de répliquer ce type de séminaire chaque année lors des éditions suivantes du Salon Fluvial
Suivi	Réalisation (immédiat) : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du séminaire thématique / colloque Résultats : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants au séminaire / colloque (intervenants et assistance) - Retours satisfactions de participants en vue d'améliorer les prochaines sessions Impacts : <ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la connaissance collective sur des thématiques d'actualité sur le fluvial au sens large (savoir-faire, métiers, démarches scientifiques, etc.) - Augmentation de l'attractivité du Salon Fluvial, en touchant des publics plus larges

SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FLUVIALES – SAINT JEAN DE LOSNE – RIVES DE SAONE

Fiche projet en lien avec la fiche action n°6 « Requalification et optimisation du périmètre industriel »

Fiche projet n°6.1 : « Développement et requalification des capacités de stockage et de manutention pour les activités industrielles fluviales »	
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - Donner une nouvelle dimension économique et environnementale aux activités de négoce, maintenance, réparation et construction au sein du pôle fluvial de Saint - Usage, Saint Jean de Losne, Pagny - Donner à la collectivité CCRDS à travers la gestion de la CTF l'initiative et les conditions d'une gestion concertée du site entre les différents acteurs (professionnels, collectivités, VNF) - Redéfinir le périmètre foncier ou bâti pour une réorganisation et le développement des espaces dédiés au stockage à sec des bateaux en réparation ou en hivernage et les opérations techniques de courte durée (ex : carénage, sablage, etc.) - Ajuster les capacités les outils de manutention pour répondre le plus largement possible à la demande (augmentation de la taille des bateaux et choix stratégique pour les bateaux de plus de 38,50 m) et créer de nouvelles opportunités d'activités industrielles et d'emplois localement - Permettre la mutualisation entre les différents prestataires pour viser la meilleure performance fonctionnelle, économique et environnementale des équipements - Veiller à la qualité environnementale des prestations techniques (rappel : objectif pavillon bleu) - Etre en mesure de se positionner sur un site spécifique sur la base des scénarios proposés dans la fiche action 6 de la CFT
Actions - Modalités de mise en œuvre	<p><u>Volet 1 : étude – diagnostic d'opportunité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de marché et d'opportunité vis-à-vis des potentialités de stockage, manutention, réparation, refit, etc. (évaluation objective de la demande) - Diagnostic réglementaire et environnemental des installations actuelles - Constitution d'un bureau technique de suivi du projet (VNF, les professionnels, le responsable de la CFT) pour accompagner, fiabiliser et crédibiliser la démarche, en parallèle de la constitution du cluster <p><u>Volet 2 : étude de préféabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formalisation du projet : définition qualitative (type de prestations, taille des bateaux) et quantitative (seuil économique) - Identification des sites potentiels avec mise en comparaison multicritères (accessibilité potentialité stockage à flot et à sec performance environnementale, contraintes environnementales (mesures compensatoires ?) type d'outil de levage et mise en exploitation (formes de mutualisation possibles)
Périmètre	<p>« Périmètre industriel » autour de la gare d'eau du pôle fluvial (communes de Saint Usage, Saint Jean de Losne, Pagny).</p> <p>NB : Sont intégrés à la réflexion les professionnels des sites associés du pôle fluvial</p>

Fiche projet n°6.1 : « Développement et requalification des capacités de stockage et de manutention pour les activités industrielles fluviales »

Maîtrise d'ouvrage	Maître d'ouvrage : CCRdS Partenaires clés : VNF et professionnels du pôle fluvial et des sites associés
Budget estimé et financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - 80 K€ - Financement : Région, VNF, ADEME, DREAL, ...
Échéancier de réalisation prévisionnel	2022 (durée 6 à 9 mois)
Suivi	Réalisation (immédiat) : <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement cabinet d'étude et réalisation de l'expertise de marché et d'opportunité - Choix d'un site spécifique permettant d'augmenter les capacités de stockage et manutention sur le pôle fluvial Résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des capacités de stockage et manutention sur le pôle fluvial - Mise en place d'équipements mutualisés - Augmentation de la qualité environnementale des prestations sur le pôle fluviale Impact (au-delà de la période de contractualisation) : <ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du chiffre d'affaires des entreprises et commerces du secteur - Arrivée de nouvelles activités industrielles non concurrentielles et création de nouveaux emplois sur le pôle fluvial



Programmation prévisionnelle pluriannuelle - Charte Fluviale de Territoire - 23/04/2021

FA considérée	Sous-action ou fiche projet	Maitrise d'ouvrage et partenaire(s) envisagé(s)	Budget prévisionnel	Financement(s) potentiel(s)								Echéancier prévisionnel			
				CD 21	CPIER / Plan Rhône Saône	Région BFC	"Etat" (DETR, DSIL, Plan de relance, ..)	Banque des Territoires	VNF	CCRDs	Commune(s)	Autre(s)	Année(s) de réalisation	Durée - temps de réalisation	
Fiche action n°1 : Gouvernance et animation de la Charte Fluviale de territoire dans sa globalité	<u>FP 1.1.</u> 1-Animateur Charte Fluviale 2-Installation des organes de gouvernance et de consultation	CCRDs (à terme SEM)	53,800 €	-	46,5% 25 000€/an (2022 à 2025)	-	-	-	-	27,9% (2022 à 2025) 15 000 €	20% - 10 760€ (2021) 25,6% - 13 800 € (à partir de 2022)	-	LEADER 80% en 2021 (43 000€)	2021/2027	6 ans
	<u>FP 1.2.</u> 1-Création d'une structure de gestion, d'exploitation et d'un cadre contractuel expérimental de gestion partagée des compétences, du foncier et des équipements d'exploitation 2-Appui juridique pour la mise en œuvre et la gestion des projets ou partenariats de la CFT	CCRDs	40,000 €	-	-	-	-	-	45% 18 000 €	-	55% 22 000 €	-	-	2021	1 an
Fiche action n°2 : Valorisation du plan d'amarrage global du pôle fluvial	<u>FP 2.1.</u> 1-Prospections techniques et règlementaires pour le développement et l'optimisation des capacités d'amarrages sur la Saône 2-Choix et définition d'un scénario avec programmation	CCRDs	70 000	-	FNADT (23%) 16 000 €	Règlement "Etudes/Aide au conseil" 50%, max 20 000 €	-	-	-	28,5% 20 000 €	20% 14 000 €	-	-	2022	1 an
	<u>FP 2.2.</u> Travaux d'extension à court terme des possibilités d'amarrage sur la Saône 1-Ponton à vocation saisonnière pour la plaisance privé 2-Equipements légers pour le passage PH et PF (DSP 2021=1 poste PF+2 postes PH+alimentations eau/electricité)	VNF (ou délégation maîtrise d'ouvrage CCRdS si plus favorable aux financements)	700,000 €	-	FNADT relance (crédits 2021 projets réalisés avant fin 2022) (Ponton = FNADT "classique")	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé)	-	-	-	A définir	A définir	-	-	2021-2022	-
	Travaux d'extension à moyen terme des possibilités d'amarrage sur la Saone en fonction de l'étude de marché, du scénario et de la programmation retenus	VNF - SEM	Dépendant du scénario retenu	-	FNADT	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé)	-	-	-	A définir	A définir	-	-	2024	-
	Recrutement d'un maître de port	SEM	55,000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-
Fiche action n°3: Définition d'une identité territoriale fluvestre « bicéphale » et définition d'un plan marketing	<u>FP 3.1.</u> 1-Création de la marque 2-Plan marketing 3-Organisation d'un événementiel 4-Site Internet et productions d'outils	CCRDs	60,000 €	Aide à l'organisation d'évènements contribuant à l'attractivité des territoires (à définir)	-	Règlement "Etudes/Aide au conseil" max 50%, max 20 000€ Voir AAP attractivité	-	-	-	-	20% 12 000 €	-	LEADER 46,7% 28 000€	2021	6 mois
Fiche action n°4 : Création d'un cluster industrie fluviale : métiers, technologies, innovation, RetD	Pré-configuration d'un cluster "industrie fluviale" (objectifs, partenaires, projet)	CCRDs + GIE Green Cut	-	Associer SGAR BFC (Anne-Marie GARCIA)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	1 an
	<u>FP 4.1.</u> Recrutement d'un Animateur Cluster	Cluster + FIN	55,000 €	-	-	A définir avec service éco.	-	-	-	-	-	-	-	2022	5 ans
	<u>FP 4.2.</u> Innovations fluviales: hydrogène - motorisations propres (embryon d'innovation fluviale) - démonstrateur - prototype	Cluster + FIN + VNF	(Cote part prévi du cluster : 50000 / an)	A définir	-	A définir avec service éco.	A définir	-	-	A définir	-	-	-	2022	5 ans
	<u>FP 4.3.</u> Organisation d'un séminaire thématique en lien avec le fluvial lors du Salon Fluvial	CCRDs + VNF (2021) + Cluster (à partir de 2022)	10,000 €	Aide à l'organisation de congrès et salons Max 25 % - Max 20 K€	-	-	-	-	-	A définir	A définir	-	-	Sep-21	événement récurrent



Programmation prévisionnelle pluriannuelle - Charte Fluviale de Territoire - 23/04/2021

FA considérée	Sous-action ou fiche projet	Maîtrise d'ouvrage et partenaire(s) envisagé(s)	Budget prévisionnel	Financement(s) potentiel(s)									Échéancier prévisionnel		
				CD 21	CPIER / Plan Rhône Saône	Région BFC	"Etat" (DETR, DSIL, Plan de relance, ..)	Banque des Territoires	VNF	CCRDs	Commune(s)	Autre(s)	Année(s) de réalisation	Durée - temps de réalisation	
Fiche action n°5 : Formation fluviale - vers un pôle d'excellence	Installation d'un comité de suivi de la formation fluviale intégrant les entreprises, les professionnels de la formation, les partenaires financeurs	CCRDs + Région + SGAR + GRETA + IFPA + OPCO + FIN + Cluster	Animateur CFT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	-
	Stabiliser et renforcer la formation fluviale existante sur le territoire (communication, définition d'un point contact, recherche de solution de logements pour les élèves)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Identification des besoins et des potentialités : analyse et benchmark au niveau national (voire européen), création de liens avec le cluster, etc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Construction des cursus : financement / contractualisation / structuration des formations / recrutements . Ingénierie de formation, etc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fiche action n°6 : Requalification et optimisation du périmètre industriel	FP 6.1. 1-Prospections techniques,règlementaires et financière pour le développement et la requalification des capacités de stockage et de manutention pour les activités industrielles fluviales = étude 2-Choix et définition d'un scénario avec programmation	CCdS + Cluster	80,000 €	-	-	A définir avec service éco.	A définir	A définir	A définir	A définir	-	-	ADEME AER DREAL	2022	-
	Développement du site et investissements sur des équipements mutualisés en fonction scénario et programmation retenus	-	Dépendant du scénario retenu	-	CPIER : friches industrielles	A définir avec service éco.	A définir	Intervention sous forme de prêt	-	-	-	-	-	2023-2024	-
Fiche action n°7 : Création d'un « conseil touristique et d'animation fluvestre » pour la l'animation et la promotion des activités touristiques et culturelles	Mission d'accompagnement, de soutien et de conseil à l'OT pour le développement du tourisme fluvial - animateur CFT à intégrer à la démarche pour la dimension fluvestre	OT	10,000 €	-	-	-	-	-	-	20% 2 000 €	-	LEADER 80% 8 000 €	2021	6 mois	
	FP 7.1. Création du "club" tourisme fluvial + comité d'orientation et d'animation fluvestre Communication sur la destination : professionnels, acteurs partenaires (notamment d'autres territoires), etc. Réappropriation par les acteurs locaux des enjeux de la marque (professionnels du tourisme)	CCRDs	Animateur CFT + OT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	6 mois
	FP 7.2. Evènementiel récurrent autour du fluvial : touristes et habitants (concours d'artistes, résidence d'artistes)	"Club"	15,000 €	A définir	-	Fond intervention régional	-	-	-	A définir	A définir	-	-	2022	événement récurrent
	FP 7.3. Récup base de données photos existantes (amateurs, pro, collectif Pandart), sélection photos en comité et "diffusion" sur le territoire (de manière large)	CCRDs + communes	40,000 €	-	-	-	-	-	-	20% 8 000 €	15% 6 000 €	LEADER 65% 26 000€	2021	-	
Fiche action n°8 : Création d'une halle fluviale touristique et culturelle et d'un accueil fluvestre et touristique sur la Saône	Etude pré-programmation réhabilitation bâtiment CBV	Commune de Saint-Jean-de-Losne	85,000 €	-	-	Contrat de Territoire (40%) 32 000 €	-	-	-	-	20% 16 000 €	LEADER 40% 32 000€	2020-2021	-	
	FP 8.1. Etudes et diagnostics complémentaires (géomètre, diagnostic amiante/plomb,/réseaux) et étude dépollution et étude de programmation et 'assistance à maîtrise d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-de-Losne	33,000 €	-	-	-	DETR (45%) 14 850 €	-	-	-	55% 18 150€	ADEME	2021	-	
	FP 8.2 Réhabilitation de la halle CBV : dépollution du site, démolition petites halles, travaux halle CBV, mobilier et maîtrise d'œuvre	Commune de Saint-Jean-de-Losne (à terme SEM)	2,970,000 €	CAP 100% Côte d'Or 20 à 50% plafond dépense 1M€	FNADT : financement des surfaces à vocation touristique	A définir pour cibler le règlement d'intervention le plus favorable (DAT + éco-friches ind + tourisme :PAIR)	A définir dans le cadre du plan de relance	Intervention sous forme de prêt	-	10% 300 000 €	10% 300 000 €	ADEME DREAL ...	2021/2022	1 an	
	FP 8.3 Aménagement des espaces extérieurs, en interface de la halle CBV	Commune de Saint-Jean-de-Losne, CCRdS, VNF (à terme SEM)	210,000 €	-	-	-	A définir	-	A définir	A définir	A définir	ADEME DREAL ...	2022	1 an	



Programmation prévisionnelle pluriannuelle - Charte Fluviale de Territoire - 23/04/2021

FA considérée	Sous-action ou fiche projet	Maitrise d'ouvrage et partenaire(s) envisagé(s)	Budget prévisionnel	Financement(s) potentiel(s)									Echéancier prévisionnel		
				CD 21	CPIER / Plan Rhône Saône	Région BFC	"Etat" (DETR, DSIL, Plan de relance, ..)	Banque des Territoires	VNF	CCRDs	Commune(s)	Autre(s)	Année(s) de réalisation	Durée - temps de réalisation	
Fiche action n°9 : Renforcement et diversification de l'offre d'hébergement locale, en complémentarité de l'existant	Définition des sites potentiels d'implantation + mission prospective d'architecte	CCRDs + communes	25,000 €	-	-	Règlement "Etudes/Aide au conseil" max 50%, max 20 000€	-	-	-	-	A définir	A définir	-	2022-2023	-
	Lancement de l'appel à projet « Hébergements insolites » (bien rappeler le soutien de la marque)	CCRDs + communes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022-2023	-
	Travaux d'intégration du projet (la CFT peut aider à la réalisation des travaux (ex. réseau, eau, gaz ...+ accompagnement) - provision pour accompagnement suivant hypothèse d'implantation :4 secteurs d'implantation de 5 unités	CCRDs + communes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022-2023	-
	Ouverture des hébergements – commercialisation (accompagnement de la marque pour le lancement)	CCRDs + communes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022-2023	-
Fiche action n°10 : Amélioration des conditions environnementales et sécuritaires de la gare d'eau, des berges de Saône et des terrepleins de la zone technique	FP10-1 Lutte contre plantes aquatiques invasives: 1-Etude + expérimentation nationale biotraitement 2-Création et renforcement du GIE (compétences techniques et opérationnelles + plus d'acteurs) 3-Communication spécifique 4-Valorisation des déchets plantes aquatiques (solutions de reconversion des déchets)	VNF + GIE Green Cut+ CCRDs + Etat	1- 110 000 € 2- 194 647,63 € 3- En cours d'évaluation	-	-	1- _ 2- 25 % (hors cadre - 49 898€) 3- _	-	-	-	1- 100 % - 110 000 € 2- Fonctionnement 25 000€/an 3- A définir	1- _ 2- 20% -38 929,54€ 3- _	1- _ 2- _ 3- A définir	55% 107 056€	2020-2026	-
	FP 10.2. Objectif "Pavillon Bleu": 1- Diagnostic et plan d'action (2021-2022) 2-Candidature (2026)	CCRDs + VNF + Cluster + communes	15,000 €	-	-	-	-	-	-	-	A définir	-	ADEME Agence de l'eau	2021-2022	-
	FP 10.3. Raccordement et assainissement Gare d'eau/Canal	CCRDs (Service environnement)	Dépendant du scénario retenu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021-2022	-
	FP 10.4. Définition et sécurisation de la zone de chantier fluvial	Commune de Saint-Usage	19,000 €	-	-	Contrat Canal de Bourgogne (40%)	DETR (35%) 6 650 €	-	-	-	-	25% 4750 €	-	2021	-
	FP 10.5. Elaboration et mise en œuvre d'un plan portuaire de sécurité	CCRDs + communes + VNF + SDIS + gendarmerie fluviale + professionnels de	37,000 €	-	-	-	A définir	-	A définir	A définir	A définir	A définir	-	2022	?
	FP 10.6. Mise en place d'un bateau dépollueur multifonctions: eaux grises, déchets, ...	GIE Grenn Cut	300,000 €	-	-	CPIER Plan Rhône/Saône	RI PAIR itinérances	-	-	A définir	-	-	ADEME DREAL	2021/2022	-
	Construction d'une aire de carénage réservée aux opérations les plus polluantes (sablage, carénage des vieilles peintures) aux normes (2 péniches 38,5 + brico-bato ?)	Cluster	Estimation en cours	-	-	CPIER	-	-	-	-	-	-	ADEME DREAL	2023-2024	-



Programmation prévisionnelle pluriannuelle - Charte Fluviale de Territoire - 23/04/2021

FA considérée	Sous-action ou fiche projet	Maitrise d'ouvrage et partenaire(s) envisagé(s)	Budget prévisionnel	Financement(s) potentiel(s)									Echéancier prévisionnel		
				CD 21	CPIER / Plan Rhône Saône	Région BFC	"Etat" (DETR, DSIL, Plan de relance, ..)	Banque des Territoires	VNF	CCRdS	Commune(s)	Autre(s)	Année(s) de réalisation	Durée - temps de réalisation	
Fiche action n°11 : Maillage du pôle fluvial par un réseau de liaisons douces sécurisées	FP 11.1. Travaux d'aménagement de liaisons douces (2 tracés prioritaires) : -Batiment d'accueil --> gare d'eau (2021) -Passage sous pont (2022)	CCRdS + communes	33 000 € (2021) 57 000 € (2022)	Programme Création aménagement et valorisation touristique taux max 50 % Plafond dépenses : 80 K€	-	Contrat Canal de Bourgogne 40% - 13 200€ en 2021	-	-	2021=MO terrassment + escalier 2022= A définir	A définir	A définir	-	2021-2022	-	
	FP 11.2. Implantations équipements vélos	CCRdS + communes	32,500 €	-	-	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé)	-	-	-	A définir	A définir	-	2021-2022	-	
	Poursuite travaux d'aménagement de liaisons douces (lien ORT)	CCRdS + communes	-	A définir en fonction des projets	-	-	A définir	-	-	-	A définir	A définir	-	2021/2027	-
Fiche action n°12 : Interconnexion et « rééquilibrage » RD et RG de la Saône	Evènementiel/animation « multi-sites » (lien Losne et Saint-Jean-de-Losne)	Communes + CCRdS	5,000 €	A définir en fonction des projets	-	-	-	-	-	A définir	A définir	-	Evènement récurrent	-	
	FP 12.1. Réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable sur la Saône	CD 21	3,000,000 €	portage en MO CD21 2,5 M€	A définir avec comité d'itinéraire Voie Bleue	A définir	A définir	-	-	A définir	A définir	Fonds europ.	2021-2024	3 ans	
	Mise en circulation d'une navette fluviale	SEM	Dépendant du scénario retenu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022-2023	-	
Fiche action n°13 : Mise en valeur du patrimoine et de l'architecture locale	FP 13.1. Formalisation et création d'un Centre de ressources fluviales	CCRdS (à terme SEM) + VNF + Aqua + Cluster + ...	50000€ invest 8000 fonct/an	A définir	-	A définir avec service Patrimoine	A définir	-	-	A définir	A définir	A définir	Aqua	2021-2022	-
	FP 13.2. Formalisation et création d'un Centre d'interprétation de la voie d'eau	CCRdS + VNF + OT + Aqua + ...	440 000€ invest 40 000 € fonct/an	A définir	FNADT possible	AAP Tourisme & Patrimoine 250 000 € max	A définir	-	-	A définir	A définir	-	Aqua	2021-2022	-
	FP 13.3. Connaissance et valorisation de l'Aster : 1- Etat des lieux réglementaire et mise aux normes 2- Développement de scénarios multifonctionnels 3- Localisation et investissements associés au projet (couverture/auvent)	Association Aqua	30,000 €	A définir	-	-	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé)	-	-	-	-	-	Aqua	2021-2022	-
	Etude « plan Lumière » - Lien ORT avec le « plan façade »	CCRdS (lien ORT)	30,000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022	-
Fiche action n°14 : Valorisation des berges et des espaces publics	FP 14.1. Requalification entrée – vitrine de la gare d'eau	CCRdS + communes de Saint-Usage et Saint-Jean- de-Losne	337,000 €	-	FNADT (6,3%) 21 100€	Plan d'accélération à l'investissement DAT (50%) 168 500 €	-	-	-	10% 33 700 €	10% 33 700€	LEADER 23,7% 80 000€	2021-2022	-	
	Aménagement d'un parking sécurisé à l'entrée de la Gare d'eau	CCRdS	415,504 €	-	-	Contrat de Territoire 23,8% - 99 000 €	DSIL (31%) 128 806,24€	-	-	18,06% 75 032,90€	6,64% 27 664,86€	LEADER 20,5% 85000€	2020-2022	-	
	Réhabilitation quais à gradins et place de la Marine à Losne	CCRdS + commune de Losne	Estimation en cours	A définir	-	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé à ?)	A définir	-	-	A définir	A définir	-	2022-2024	-	

Code couleur	
	Projet lancé
	Projet finalisé et programmé en 2021
	Projet finalisé et programmé après 2021
	Projet issu des fiches actions à construire et contractualiser
	Rédaction en cours



Programmation prévisionnelle pluriannuelle - Charte Fluviale de Territoire - 23/04/2021

FA considérée	Sous-action ou fiche projet	Maitrise d'ouvrage et partenaire(s) envisagé(s)	Budget prévisionnel	Financement(s) potentiel(s)								Echéancier prévisionnel			
				CD 21	CPIER / Plan Rhône Saône	Région BFC	"Etat" (DETR, DSIL, Plan de relance, ..)	Banque des Territoires	VNF	CCRDs	Commune(s)	Autre(s)	Année(s) de réalisation	Durée - temps de réalisation	
Fiche action n°1 : Gouvernance et animation de la Charte Fluviale de territoire dans sa globalité	<u>FP 1.1.</u> 1-Animateur Charte Fluviale 2-Installation des organes de gouvernance et de consultation	CCRDs (à terme SEM)	53,800 €	-	46,5% 25 000€/an (2022 à 2025)	-	-	-	-	27,9% (2022 à 2025) 15 000 €	20% - 10 760€ (2021) 25,6% - 13 800 € (à partir de 2022)	-	LEADER 80% en 2021 (43 000€)	2021/2027	6 ans
	<u>FP 1.2.</u> 1-Création d'une structure de gestion, d'exploitation et d'un cadre contractuel expérimental de gestion partagée des compétences, du foncier et des équipements d'exploitation 2-Appui juridique pour la mise en œuvre et la gestion des projets ou partenariats de la CFT	CCRDs	40,000 €	-	-	-	-	-	45% 18 000 €	-	55% 22 000 €	-	-	2021	1 an
Fiche action n°2 : Valorisation du plan d'amarrage global du pôle fluvial	<u>FP 2.1.</u> 1-Prospections techniques et règlementaires pour le développement et l'optimisation des capacités d'amarrages sur la Saône 2-Choix et définition d'un scénario avec programmation	CCRDs	70 000	-	FNADT (23%) 16 000 €	Règlement "Etudes/Aide au conseil" 50%, max 20 000 €	-	-	-	28,5% 20 000 €	20% 14 000 €	-	-	2022	1 an
	<u>FP 2.2.</u> Travaux d'extension à court terme des possibilités d'amarrage sur la Saône 1-Ponton à vocation saisonnière pour la plaisance privé 2-Equipements légers pour le passage PH et PF (DSP 2021=1 poste PF+2 postes PH+alimentations eau/electricité)	VNF (ou délégation maîtrise d'ouvrage CCRdS si plus favorable aux financements)	700,000 €	-	FNADT relance (crédits 2021 projets réalisés avant fin 2022) (Ponton = FNADT "classique")	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé)	-	-	-	A définir	A définir	-	-	2021-2022	-
	Travaux d'extension à moyen terme des possibilités d'amarrage sur la Saone en fonction de l'étude de marché, du scénario et de la programmation retenus	VNF - SEM	Dépendant du scénario retenu	-	FNADT	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé)	-	-	-	A définir	A définir	-	-	2024	-
	Recrutement d'un maître de port	SEM	55,000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-
Fiche action n°3: Définition d'une identité territoriale fluvestre « bicéphale » et définition d'un plan marketing	<u>FP 3.1.</u> 1-Création de la marque 2-Plan marketing 3-Organisation d'un événementiel 4-Site Internet et productions d'outils	CCRDs	60,000 €	Aide à l'organisation d'évènements contribuant à l'attractivité des territoires (à définir)	-	Règlement "Etudes/Aide au conseil" max 50%, max 20 000€ Voir AAP attractivité	-	-	-	-	20% 12 000 €	-	LEADER 46,7% 28 000€	2021	6 mois
Fiche action n°4 : Création d'un cluster industrie fluviale : métiers, technologies, innovation, RetD	Pré-configuration d'un cluster "industrie fluviale" (objectifs, partenaires, projet)	CCRDs + GIE Green Cut	-	Associer SGAR BFC (Anne-Marie GARCIA)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	1 an
	<u>FP 4.1.</u> Recrutement d'un Animateur Cluster	Cluster + FIN	55,000 €	-	-	A définir avec service éco.	-	-	-	-	-	-	-	2022	5 ans
	<u>FP 4.2.</u> Innovations fluviales: hydrogène - motorisations propres (embryon d'innovation fluviale) - démonstrateur - prototype	Cluster + FIN + VNF	(Cote part prévi du cluster : 50000 / an)	A définir	-	A définir avec service éco.	A définir	-	-	A définir	-	-	-	2022	5 ans
	<u>FP 4.3.</u> Organisation d'un séminaire thématique en lien avec le fluvial lors du Salon Fluvial	CCRDs + VNF (2021) + Cluster (à partir de 2022)	10,000 €	Aide à l'organisation de congrès et salons Max 25 % - Max 20 K€	-	-	-	-	-	A définir	A définir	-	-	Sep-21	événement récurrent



Programmation prévisionnelle pluriannuelle - Charte Fluviale de Territoire - 23/04/2021

FA considérée	Sous-action ou fiche projet	Maîtrise d'ouvrage et partenaire(s) envisagé(s)	Budget prévisionnel	Financement(s) potentiel(s)									Echéancier prévisionnel		
				CD 21	CPIER / Plan Rhône Saône	Région BFC	"Etat" (DETR, DSIL, Plan de relance, ..)	Banque des Territoires	VNF	CCRDs	Commune(s)	Autre(s)	Année(s) de réalisation	Durée - temps de réalisation	
Fiche action n°5 : Formation fluviale - vers un pôle d'excellence	Installation d'un comité de suivi de la formation fluviale intégrant les entreprises, les professionnels de la formation, les partenaires financeurs	CCRDs + Région + SGAR + GRETA + IFPA + OPCO + FIN + Cluster	Animateur CFT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	-
	Stabiliser et renforcer la formation fluviale existante sur le territoire (communication, définition d'un point contact, recherche de solution de logements pour les élèves)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Identification des besoins et des potentialités : analyse et benchmark au niveau national (voire européen), création de liens avec le cluster, etc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Construction des cursus : financement / contractualisation / structuration des formations / recrutements . Ingénierie de formation, etc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fiche action n°6 : Requalification et optimisation du périmètre industriel	FP 6.1. 1-Prospection techniques,règlementaires et financière pour le développement et la requalification des capacités de stockage et de manutention pour les activités industrielles fluviales = étude 2-Choix et définition d'un scénario avec programmation	CCdS + Cluster	80,000 €	-	-	A définir avec service éco.	A définir	A définir	A définir	A définir	-	-	ADEME AER DREAL	2022	-
	Développement du site et investissements sur des équipements mutualisés en fonction scénario et programmation retenus	-	Dépendant du scénario retenu	-	CPIER : friches industrielles	A définir avec service éco.	A définir	Intervention sous forme de prêt	-	-	-	-	-	2023-2024	-
Fiche action n°7 : Création d'un « conseil touristique et d'animation fluviale » pour la l'animation et la promotion des activités touristiques et culturelles	Mission d'accompagnement, de soutien et de conseil à l'OT pour le développement du tourisme fluvial - animateur CFT à intégrer à la démarche pour la dimension fluviale	OT	10,000 €	-	-	-	-	-	-	20% 2 000 €	-	LEADER 80% 8 000 €	2021	6 mois	
	FP 7.1. Création du "club" tourisme fluvial + comité d'orientation et d'animation fluviale Communication sur la destination : professionnels, acteurs partenaires (notamment d'autres territoires), etc. Réappropriation par les acteurs locaux des enjeux de la marque (professionnels du tourisme)	CCRDs	Animateur CFT + OT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	6 mois
	FP 7.2. Evènementiel récurrent autour du fluvial : touristes et habitants (concours d'artistes, résidence d'artistes)	"Club"	15,000 €	A définir	-	Fond intervention régional	-	-	-	A définir	A définir	-	-	2022	événement récurrent
	FP 7.3. Récup base de données photos existantes (amateurs, pro, collectif Pandart), sélection photos en comité et "diffusion" sur le territoire (de manière large)	CCRDs + communes	40,000 €	-	-	-	-	-	-	20% 8 000 €	15% 6 000 €	LEADER 65% 26 000€	2021	-	
Fiche action n°8 : Création d'une halle fluviale touristique et culturelle et d'un accueil fluviale et touristique sur la Saône	Etude pré-programmation réhabilitation bâtiment CBV	Commune de Saint-Jean-de-Losne	85,000 €	-	-	Contrat de Territoire (40%) 32 000 €	-	-	-	-	20% 16 000 €	LEADER 40% 32 000€	2020-2021	-	
	FP 8.1. Etudes et diagnostics complémentaires (géomètre, diagnostic amiante/plomb,/réseaux) et étude dépollution et étude de programmation et 'assistance à maîtrise d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-de-Losne	33,000 €	-	-	-	DETR (45%) 14 850 €	-	-	-	55% 18 150€	ADEME	2021	-	
	FP 8.2 Réhabilitation de la halle CBV : dépollution du site, démolition petites halles, travaux halle CBV, mobilier et maîtrise d'œuvre	Commune de Saint-Jean-de-Losne (à terme SEM)	2,970,000 €	CAP 100% Côte d'Or 20 à 50% plafond dépense 1M€	FNADT : financement des surfaces à vocation touristique	A définir pour cibler le règlement d'intervention le plus favorable (DAT + éco-friches ind + tourisme :PAIR)	A définir dans le cadre du plan de relance	Intervention sous forme de prêt	-	10% 300 000 €	10% 300 000 €	ADEME DREAL ...	2021/2022	1 an	
	FP 8.3 Aménagement des espaces extérieurs, en interface de la halle CBV	Commune de Saint-Jean-de-Losne, CCRdS, VNF (à terme SEM)	210,000 €	-	-	-	A définir	-	A définir	A définir	A définir	ADEME DREAL ...	2022	1 an	



Programmation prévisionnelle pluriannuelle - Charte Fluviale de Territoire - 23/04/2021

FA considérée	Sous-action ou fiche projet	Maitrise d'ouvrage et partenaire(s) envisagé(s)	Budget prévisionnel	Financement(s) potentiel(s)									Echéancier prévisionnel		
				CD 21	CPIER / Plan Rhône Saône	Région BFC	"Etat" (DETR, DSIL, Plan de relance, ..)	Banque des Territoires	VNF	CCRDs	Commune(s)	Autre(s)	Année(s) de réalisation	Durée - temps de réalisation	
Fiche action n°9 : Renforcement et diversification de l'offre d'hébergement locale, en complémentarité de l'existant	Définition des sites potentiels d'implantation + mission prospective d'architecte	CCRDs + communes	25,000 €	-	-	Règlement "Etudes/Aide au conseil" max 50%, max 20 000€	-	-	-	-	A définir	A définir	-	2022-2023	-
	Lancement de l'appel à projet « Hébergements insolites » (bien rappeler le soutien de la marque)	CCRDs + communes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022-2023	-
	Travaux d'intégration du projet (la CFT peut aider à la réalisation des travaux (ex. réseau, eau, gaz ...+ accompagnement) - provision pour accompagnement suivant hypothèse d'implantation :4 secteurs d'implantation de 5 unités	CCRDs + communes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022-2023	-
	Ouverture des hébergements – commercialisation (accompagnement de la marque pour le lancement)	CCRDs + communes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022-2023	-
Fiche action n°10 : Amélioration des conditions environnementales et sécuritaires de la gare d'eau, des berges de Saône et des terrepleins de la zone technique	FP10-1 Lutte contre plantes aquatiques invasives: 1-Etude + expérimentation nationale biotraitement 2-Création et renforcement du GIE (compétences techniques et opérationnelles + plus d'acteurs) 3-Communication spécifique 4-Valorisation des déchets plantes aquatiques (solutions de reconversion des déchets)	VNF + GIE Green Cut+ CCRDs + Etat	1- 110 000 € 2- 194 647,63 € 3- En cours d'évaluation	-	-	1- _ 2- 25 % (hors cadre - 49 898€) 3- _	-	-	-	1- 100 % - 110 000 € 2- Fonctionnement 25 000€/an 3- A définir	1- _ 2- 20% -38 929,54€ 3- _	1- _ 2- _ 3- A définir	55% 107 056€	2020-2026	-
	FP 10.2. Objectif "Pavillon Bleu": 1- Diagnostic et plan d'action (2021-2022) 2-Candidature (2026)	CCRDs + VNF + Cluster + communes	15,000 €	-	-	-	-	-	-	-	A définir	-	ADEME Agence de l'eau	2021-2022	-
	FP 10.3. Raccordement et assainissement Gare d'eau/Canal	CCRDs (Service environnement)	Dépendant du scénario retenu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021-2022	-
	FP 10.4. Définition et sécurisation de la zone de chantier fluvial	Commune de Saint-Usage	19,000 €	-	-	Contrat Canal de Bourgogne (40%)	DETR (35%) 6 650 €	-	-	-	-	25% 4750 €	-	2021	-
	FP 10.5. Elaboration et mise en œuvre d'un plan portuaire de sécurité	CCRDs + communes + VNF + SDIS + gendarmerie fluviale + professionnels de	37,000 €	-	-	-	A définir	-	A définir	A définir	A définir	A définir	-	2022	?
	FP 10.6. Mise en place d'un bateau dépollueur multifonctions: eaux grises, déchets, ...	GIE Grenn Cut	300,000 €	-	-	CPIER Plan Rhône/Saône	RI PAIR itinérances	-	-	A définir	-	-	ADEME DREAL	2021/2022	-
	Construction d'une aire de carénage réservée aux opérations les plus polluantes (sablage, carénage des vieilles peintures) aux normes (2 péniches 38,5 + brico-bato ?)	Cluster	Estimation en cours	-	-	CPIER	-	-	-	-	-	-	ADEME DREAL	2023-2024	-



Programmation prévisionnelle pluriannuelle - Charte Fluviale de Territoire - 23/04/2021

FA considérée	Sous-action ou fiche projet	Maitrise d'ouvrage et partenaire(s) envisagé(s)	Budget prévisionnel	Financement(s) potentiel(s)									Echéancier prévisionnel		
				CD 21	CPIER / Plan Rhône Saône	Région BFC	"Etat" (DETR, DSIL, Plan de relance, ..)	Banque des Territoires	VNF	CCRdS	Commune(s)	Autre(s)	Année(s) de réalisation	Durée - temps de réalisation	
Fiche action n°11 : Maillage du pôle fluvial par un réseau de liaisons douces sécurisées	FP 11.1. Travaux d'aménagement de liaisons douces (2 tracés prioritaires) : -Batiment d'accueil --> gare d'eau (2021) -Passage sous pont (2022)	CCRdS + communes	33 000 € (2021) 57 000 € (2022)	Programme Création aménagement et valorisation touristique taux max 50 % Plafond dépenses : 80 K€	-	Contrat Canal de Bourgogne 40% - 13 200€ en 2021	-	-	2021=MO terrassment + escalier 2022= A définir	A définir	A définir	-	2021-2022	-	
	FP 11.2. Implantations équipements vélos	CCRdS + communes	32,500 €	-	-	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé)	-	-	-	A définir	A définir	-	2021-2022	-	
	Poursuite travaux d'aménagement de liaisons douces (lien ORT)	CCRdS + communes	-	A définir en fonction des projets	-	-	A définir	-	-	-	A définir	A définir	-	2021/2027	-
Fiche action n°12 : Interconnexion et « rééquilibrage » RD et RG de la Saône	Evènementiel/animation « multi-sites » (lien Losne et Saint-Jean-de-Losne)	Communes + CCRdS	5,000 €	A définir en fonction des projets	-	-	-	-	-	A définir	A définir	-	Evènement récurrent	-	
	FP 12.1. Réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable sur la Saône	CD 21	3,000,000 €	portage en MO CD21 2,5 M€	A définir avec comité d'itinéraire Voie Bleue	A définir	A définir	-	-	A définir	A définir	Fonds europ.	2021-2024	3 ans	
	Mise en circulation d'une navette fluviale	SEM	Dépendant du scénario retenu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022-2023	-	
Fiche action n°13 : Mise en valeur du patrimoine et de l'architecture locale	FP 13.1. Formalisation et création d'un Centre de ressources fluviales	CCRdS (à terme SEM) + VNF + Aqua + Cluster + ...	50000€ invest 8000 fonct/an	A définir	-	A définir avec service Patrimoine	A définir	-	-	A définir	A définir	A définir	Aqua	2021-2022	-
	FP 13.2. Formalisation et création d'un Centre d'interprétation de la voie d'eau	CCRdS + VNF + OT + Aqua + ...	440 000€ invest 40 000 € fonct/an	A définir	FNADT possible	AAP Tourisme & Patrimoine 250 000 € max	A définir	-	-	A définir	A définir	-	Aqua	2021-2022	-
	FP 13.3. Connaissance et valorisation de l'Aster : 1- Etat des lieux réglementaire et mise aux normes 2- Développement de scénarios multifonctionnels 3- Localisation et investissements associés au projet (couverture/auvent)	Association Aqua	30,000 €	A définir	-	-	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé)	-	-	-	-	-	Aqua	2021-2022	-
	Etude « plan Lumière » - Lien ORT avec le « plan façade »	CCRdS (lien ORT)	30,000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022	-
Fiche action n°14 : Valorisation des berges et des espaces publics	FP 14.1. Requalification entrée – vitrine de la gare d'eau	CCRdS + communes de Saint-Usage et Saint-Jean- de-Losne	337,000 €	-	FNADT (6,3%) 21 100€	Plan d'accélération à l'investissement DAT (50%) 168 500 €	-	-	-	10% 33 700 €	10% 33 700€	LEADER 23,7% 80 000€	2021-2022	-	
	Aménagement d'un parking sécurisé à l'entrée de la Gare d'eau	CCRdS	415,504 €	-	-	Contrat de Territoire 23,8% - 99 000 €	DSIL (31%) 128 806,24€	-	-	18,06% 75 032,90€	6,64% 27 664,86€	LEADER 20,5% 85000€	2020-2022	-	
	Réhabilitation quais à gradins et place de la Marine à Losne	CCRdS + commune de Losne	Estimation en cours	A définir	-	Futur plan d'intervention "Itinérance" (entre 25 et 40 %, seuillé à ?)	A définir	-	-	A définir	A définir	-	2022-2024	-	

Code couleur	
	Projet lancé
	Projet finalisé et programmé en 2021
	Projet finalisé et programmé après 2021
	Projet issu des fiches actions à construire et contractualiser
	Rédaction en cours